

# 2015 3DEXPERIENCE® RAPPORT ANNUEL

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

---

PRÉSENTATION DU GROUPE  
EXAMENS ET ÉTATS FINANCIERS  
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---



---

## SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

PERSONNE RESPONSABLE 3

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DU GROUPE</b>	<b>5</b>
1.1	Chiffres clés	6
1.2	Histoire	8
1.3	Organisation du Groupe	12
1.4	Activités	14
1.5	Recherche et développement	27
1.6	Facteurs de risques	28

<b>2</b>	<b>RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>37</b>
2.1	Responsabilité sociale et sociétale	38
2.2	Responsabilité environnementale	58
2.3	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	68

<b>3</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE, DU RÉSULTAT ET DES TENDANCES</b>	<b>71</b>
3.1	Examen de la situation financière et du résultat	72
3.2	Objectifs financiers 2016 et plan pluriannuel d'activité	83
3.3	Informations financières intermédiaires et autres	84

<b>4</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	<b>85</b>
4.1	États financiers consolidés	86
4.2	États financiers de la société mère	124
4.3	Procédures judiciaires et d'arbitrages	150

<b>5</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>151</b>
5.1	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	152
5.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	171
5.3	Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	172
5.4	Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes	181
5.5	Information sur les Commissaires aux comptes	184

<b>6</b>	<b>INFORMATIONS SUR DASSAULT SYSTÈMES SE, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT</b>	<b>185</b>
6.1	Informations concernant Dassault Systèmes SE	186
6.2	Informations concernant le capital	189
6.3	Informations concernant l'actionariat	194
6.4	Informations boursières	199

<b>7</b>	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>201</b>
7.1	Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2016	202
7.2	Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2016	208

TABLES DE CONCORDANCE 216

---



The **3DEXPERIENCE**® Company

# DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2015**

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 mars 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (ou « AMF »). Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# REMARQUES GÉNÉRALES

Le présent Document de référence est également constitutif :

- du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF ; et
- du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Deux tables de concordance présentées page 216 permettent d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.

Toutes les références à l'« euro » ou au symbole « € » renvoient à la monnaie ayant cours légal au sein de la République française et de certains pays de l'Union européenne. Toutes les références au « dollar américain » ou au symbole « \$ » renvoient à la monnaie ayant cours légal aux États-Unis.

Dans le présent Document de référence, les mentions « Dassault Systèmes » et « le Groupe » doivent être comprises comme des références à Dassault Systèmes SE et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation.

« Dassault Systèmes SE » ne vise que la société européenne de droit français tête de groupe.

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés figurant aux pages 84 à 120 (incluse), les comptes annuels figurant aux pages 123 à 143 (incluse) et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux pages 121 à 122 et 145 à 148 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2014 déposé auprès de l'AMF en date du 24 mars 2015, sous le numéro D. 15-0195 ;
- les informations financières figurant aux pages 70 à 82 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2014 déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2015 sous le numéro D. 15-0195 ;
- les comptes consolidés figurant aux pages 69 à 104 (incluse), les comptes annuels figurant aux pages 106 à 126 (incluse) et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux pages 105 et 128 à 130 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2014, sous le numéro D. 14-0227 ;
- les informations financières figurant aux pages 58 à 68 (incluse) du Document de référence de l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2014 sous le numéro D. 14-0227.

Les parties de ces documents non incluses par référence dans le présent document sont soit sans objet pour l'investisseur actuel, soit couvertes par une autre partie du Document de référence.

# PERSONNE RESPONSABLE

## Responsable du Document de référence

Bernard Charlès – Directeur Général.

## Attestation du responsable du présent document

Vélizy-Villacoublay, le 22 mars 2016.

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes SE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion contenu dans le présent Document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SE et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2013 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, présenté en page 105 du Document de référence 2013 déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2014 sous le numéro D. 14-0227, lequel contient une observation.

**Bernard Charlès**  
Le Directeur Général



# 1

## PRÉSENTATION DU GROUPE

---

### SOMMAIRE

---

<b>1.1</b>	<b>Chiffres clés</b>	<b>6</b>	<b>1.5</b>	<b>Recherche et développement</b>	<b>27</b>
			1.5.1	Présentation générale	27
<b>1.2</b>	<b>Histoire</b>	<b>8</b>	1.5.2	Propriété intellectuelle	27
1.2.1	Histoire et développement de Dassault Systèmes	8	<b>1.6</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>28</b>
1.2.2	Investissements	11	1.6.1	Risques liés à l'activité	28
<b>1.3</b>	<b>Organisation du Groupe</b>	<b>12</b>	1.6.2	Risques financiers et de marché	35
1.3.1	Place de Dassault Systèmes SE au sein du Groupe	12	1.6.3	Assurances	36
1.3.2	Principales filiales du Groupe	13			
<b>1.4</b>	<b>Activités</b>	<b>14</b>			
1.4.1	Principales activités	14			
1.4.2	Principaux marchés	18			
1.4.3	Contrats importants	26			

---

## 1.1 Chiffres clés

Les données ci-dessous sont établies suivant les normes comptables internationales *International Financial Reporting Standards* (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne, sauf indication contraire.

L'évolution de la situation financière et du résultat de Dassault Systèmes entre les exercices 2015 et 2014 est commentée au chapitre 3 « Examen de la situation financière, du résultat et des tendances ».

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires total	2 839,5	2 294,3	2 066,1
Ventes de logiciels	2 502,8	2 035,0	1 880,8
Résultat opérationnel	633,2	430,8	503,0
<i>En % du chiffre d'affaires total</i>	22,3 %	18,8 %	24,3 %
Résultat net, part du Groupe	402,2	291,3	352,3
Résultat net dilué par action <sup>(1)</sup>	1,57 €	1,14 €	1,38 €
Dividende par action <sup>(1)</sup>	0,47 € <sup>(2)</sup>	0,43 €	0,42 €
<b>Indicateurs financiers complémentaires non-IFRS<sup>(3)</sup></b>			
Chiffre d'affaires total	2 876,7	2 346,7	2 072,8
Ventes de logiciels	2 537,9	2 078,6	1 887,5
Résultat opérationnel	884,9	699,2	652,8
<i>En % du chiffre d'affaires total</i>	30,8 %	29,8 %	31,5 %
Résultat net, part du Groupe	576,6	465,5	445,5
Résultat net dilué par action <sup>(1)</sup>	2,25 €	1,82 €	1,75 €

(1) Toutes les données par actions historiques ont été retraitées pour refléter la division par deux du nominal de l'action réalisée en juillet 2014 (voir le paragraphe 6.2 « Informations concernant le capital »).

(2) Sera proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016.

(3) Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont fondées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes est présenté au paragraphe 3.1.1.2 « Données financières complémentaires non-IFRS ».

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2015	2014*	2013
<b>ACTIF</b>			
Disponibilités et placements à court terme	2 351,3	1 175,5	1 803,7
Clients et comptes rattachés, nets	739,1	627,7	472,6
Autres actifs	3 221,0	3 159,2	1 911,6
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 311,4</b>	<b>4 962,4</b>	<b>4 187,9</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
Produits constatés d'avance	778,0	636,8	489,0
Emprunts	1 000,0	360,1	380,0
Autres dettes	1 064,9	1 022,0	708,4
Capitaux propres, part du Groupe	3 468,5	2 943,5	2 610,5
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>6 311,4</b>	<b>4 962,4</b>	<b>4 187,9</b>

\* Le bilan au 31 décembre 2014 a été retraité afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre		
	2015	2014	2013
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	633,3	499,5	506,8
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement	(60,5)	(1 000,9)	(168,6)
Trésorerie nette provenant (absorbée par) des activités de financement	548,4	(170,3)	276,2
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	55,1	38,0	(35,8)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 176,3</b>	<b>(633,7)</b>	<b>578,6</b>

## 1.2 Histoire

### 1.2.1 Histoire et développement de Dassault Systèmes

#### 1.2.1.1 Résumé

Dassault Systèmes, « The **3DEXPERIENCE** Company », propose des applications logicielles et des services conçus pour accompagner les entreprises dans leurs processus d'innovation. L'offre du Groupe va de la conception initiale aux premiers dessins en 3D jusqu'à la réalisation de maquettes numériques complètes. L'offre s'étend également à la simulation de l'utilisation des produits et à leur industrialisation virtuelle, aux opérations industrielles mondiales, à la gestion de production, à la planification et à l'optimisation des opérations et, dans le domaine du marketing et des ventes, au marketing numérique et à l'expérience d'achat des produits. Le Groupe crée de la valeur pour plus de 200 000 clients de toutes tailles et tous secteurs, présents dans plus de 140 pays. Dassault Systèmes est le leader mondial du marché du PLM, c'est-à-dire de la gestion du cycle de vie des produits (conception, simulation, production et collaboration), sur la base du chiffre d'affaires logiciel réalisé avec les utilisateurs finaux, position qu'il occupe depuis 1999.

Constituée en 1981, Dassault Systèmes est le fruit de l'essaimage d'une petite équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation développant des logiciels destinés à la conception de maquettes aérodynamiques pour réduire le temps nécessaire aux essais en soufflerie en utilisant la modélisation en trois dimensions (« 3D »). La même année, le Groupe a conclu un accord de distribution avec IBM et commercialisé ses logiciels sous la marque CATIA. En 1986, le Groupe a introduit sur le marché une nouvelle architecture de conception en 3D, la Version 3 (« V3 »), établissant ainsi les bases de la modélisation en 3D pour la réalisation de produits.

En collaborant avec de grands clients industriels, Dassault Systèmes a mesuré l'importance pour ces entreprises de disposer de solutions logicielles permettant la création de pièces 3D de types très divers. L'adoption croissante de la conception en 3D pour tous les composants d'ensembles complexes, tels que les avions et les voitures, conduit à transformer le processus de réalisation de pièces en 3D

en une conception intégrée des produits. L'architecture de la Version 4 (« V4 ») fut ainsi créée, ouvrant de nouvelles possibilités pour la réalisation de maquettes numériques complètes de tous types de produits. La solution logicielle qu'a constituée l'architecture V4 a permis aux clients du Groupe de réduire le nombre de prototypes physiques et donc la durée du cycle de développement de leurs produits. Elle a rendu également possible la mise en œuvre d'une ingénierie globale en donnant aux ingénieurs la possibilité de partager virtuellement, à travers le monde, leurs travaux en cours.

Afin de proposer une solution éprouvée de gestion en 3D de la totalité du cycle de vie des produits (*Product Lifecycle Management*, « PLM »), de la conception à la fabrication, Dassault Systèmes a développé et introduit en 1999 une nouvelle architecture logicielle, la Version 5 (« V5 »). Dans le cadre de sa stratégie et du plan de développement de son portefeuille de produits, le Groupe a mené une politique d'acquisitions ciblées destinées à élargir la gamme de ses applications en y ajoutant la fabrication numérique, la simulation réaliste, ainsi que la gestion de données produits et de processus collaboratifs d'entreprise.

En 2012, Dassault Systèmes a dévoilé sa plateforme actuelle, **3DEXPERIENCE**, basée sur l'architecture V6 développée par le Groupe et conçue pour accompagner ses clients dans leurs processus d'innovation afin qu'ils puissent inventer l'avenir de leurs expériences utilisateurs. Elle s'appuie sur les activités du Groupe dans la 3D, les maquettes numériques complètes et la gestion du cycle de vie des produits, et reflète l'évolution constatée par Dassault Systèmes chez ses clients dans différents secteurs d'activité. Elle peut être utilisée sur site ou en ligne dans le cadre d'un *cloud* public ou privé. Avec la **3DEXPERIENCE**, le Groupe a désormais pour vision d'harmoniser les produits, la nature et la vie, et a évolué vers une stratégie de commercialisation par secteur d'activité.

Pour plus d'informations, voir les paragraphes 1.2.1.3 « Raison d'être et stratégie de Dassault Systèmes », 1.4.1.1 « Résumé » et 1.4.1.4 « Technologie et science ».

### 1.2.1.2 Chronologie

#### 1981

- ▶ Constitution de Dassault Systèmes, à la suite de l'essai d'une équipe d'ingénieurs de Dassault Aviation spécialistes des logiciels de conception de produits en 3D ;
- ▶ Lancement de CATIA, marque emblématique de Dassault Systèmes ;
- ▶ Accord global de marketing, vente et support avec IBM, début d'un partenariat de longue durée ;
- ▶ Premiers secteurs d'activité ciblés : aéronautique et automobile.

#### 1986

- ▶ Introduction de la V3, logiciel de conception en 3D.

#### 1994

- ▶ Introduction de l'architecture V4, nouvelle technologie permettant de créer une maquette digitale complète, grâce à laquelle les clients de Dassault Systèmes peuvent réduire significativement le nombre des prototypes physiques et disposer d'une vision complète du produit virtuel ;
- ▶ Extension à sept secteurs d'activité ciblés, incluant : la fabrication et l'assemblage, les biens de consommation, la haute technologie, la construction navale et l'énergie.

#### 1996

- ▶ Introduction en bourse à Paris et cotation sur le NASDAQ (le Groupe a décidé de se retirer du NASDAQ en 2008).

#### 1997

- ▶ Élargissement au marché d'entrée de gamme de la conception 3D des produits, avec l'acquisition de SOLIDWORKS, logiciel sous architecture native Windows, ciblant essentiellement les perspectives de migration de la 2D à la 3D ;
- ▶ Création du réseau de vente indirect *Professional channel*, centré sur le marketing, les ventes et le support de SOLIDWORKS.

#### 1998

- ▶ Création de la marque ENOVIA, centrée sur la gestion des données produits de CATIA, avec l'acquisition du logiciel Product Manager d'IBM.

#### 1999

- ▶ Lancement de la V5, architecture de plateforme logicielle destinée au marché PLM et fonctionnant dans des environnements Windows NT et UNIX ;
- ▶ Extension de la ligne de produit ENOVIA, avec l'acquisition de SmarTeam, spécialiste de la gestion de données produits pour les PME.

#### 2000

- ▶ Création de la marque DELMIA, répondant à la demande en matière de fabrication numérique (gestion des processus de fabrication, simulation robotique et modélisation humaine).

#### 2005

- ▶ Création de la marque SIMULIA, dédiée à la simulation réaliste, qui constitue une extension significative des capacités de simulation du Groupe, et au sein de laquelle s'intègre l'acquisition d'Abaqus ;
- ▶ Création du réseau de vente indirect pour le marché PLM *Value Solutions*, spécialisé dans le support aux PME.

#### 2006

- ▶ Extension du portefeuille d'ENOVIA avec l'acquisition de MatrixOne, société spécialisée dans les logiciels de gestion collaborative de données produits (PDM) ;
- ▶ Extension des secteurs d'activité ciblés par le Groupe de 7 à 11.

#### 2007

- ▶ Modification de l'accord de partenariat avec IBM PLM, définissant le processus de prise en charge progressive par le Groupe de l'intégralité de son réseau de distribution indirect *PLM Value Solutions* ;
- ▶ Création de la marque 3DVIA, fruit de nombreuses années d'investissement en recherche et développement (« R&D »), permettant aux nouveaux utilisateurs de technologie 3D d'imaginer, communiquer et vivre des expériences virtuelles en 3D ;
- ▶ Acquisition d'ICEM, société réputée dans l'industrie automobile pour ses solutions de conception de style, de modélisation et de rendu des surfaces, afin de compléter son offre de produits sous la marque CATIA.

#### 2008

- ▶ Introduction de la nouvelle architecture V6.

#### 2010

- ▶ Prise de contrôle par le Groupe de la totalité de ses réseaux de distribution avec l'acquisition d'IBM PLM, division d'IBM dédiée au marketing, à la vente et au support de ses logiciels PLM ;
- ▶ Acquisition d'Exalead, société française fournissant des solutions de recherche et d'accès à l'information disponible en entreprise.

#### 2011

- ▶ Extension de l'offre de DELMIA avec l'acquisition d'Intercim, éditeur de logiciels de fabrication et de gestion de la production, pour les industries les plus avancées et à fortes contraintes réglementaires ;
- ▶ Finalisation de la transition commerciale commencée en 2005, 100 % du chiffre d'affaires du Groupe provenant désormais de ses trois réseaux de vente.

#### 2012

- ▶ Extension de la stratégie du Groupe à la **3DEXPERIENCE** et élargissement de sa raison d'être (voir le paragraphe 1.2.1.3 « Raison d'être et stratégie de Dassault Systèmes ») ;

- ▶ Création d'une nouvelle marque, GEOVIA, destinée à modéliser la planète, centrée sur le nouveau marché que constitue le secteur des Ressources naturelles, avec l'acquisition de Gemcom dans le secteur minier ;
- ▶ Acquisitions de Netvibes, procurant des fonctionnalités de tableaux de bords interactifs, et de SquareClock, qui propose des solutions 3D d'aménagement d'espaces ;
- ▶ Introduction des premières *Industry Solution Experiences*.

### 2013

- ▶ Mise à disposition de la V6 Release 2014 auprès de certains clients, sur site ou en mode SaaS (*Software as a Service*). Elle comprend des offres ciblées, nouvelles et existantes, spécifiques aux différents secteurs d'activité et utilisateurs, et propose une nouvelle interface de navigation.
- ▶ Extension de l'offre dédiée à la production avec de nouvelles solutions de gestion des opérations industrielles suite à l'acquisition d'Apriso.

### 2014

- ▶ Introduction de la **3DEXPERIENCE R2014x**, fondée sur l'architecture V6, première actualisation de la plateforme **3DEXPERIENCE** du Groupe, qui offre des solutions d'entreprises et des services totalement intégrés, dédiés à des applications scientifiques, d'ingénierie et de production ;
- ▶ Création d'une nouvelle marque, 3DEXCITE, grâce à l'acquisition de Realtime Technology AG (« RTT »), société proposant des logiciels de visualisation 3D haut de gamme à usage professionnel, des solutions de marketing et des services d'imagerie générée par ordinateur afin d'étendre l'offre du Groupe aux spécialistes du marketing ;
- ▶ Création d'une nouvelle marque, BIOVIA, spécialisée dans les services aux secteurs scientifiques, en combinant l'acquisition d'Accelrys et les compétences internes du Groupe en BioPLM ;
- ▶ Nouvelle extension de l'offre du Groupe dédiée à la production avec l'acquisition de Quintiq dans le domaine de l'optimisation et de la planification de la chaîne logistique.

### 2015

- ▶ Introduction de la **3DEXPERIENCE R2015x**, qui simplifie et optimise l'expérience utilisateur, grâce à de substantielles améliorations permettant une nette augmentation de la productivité sur site et sur le *cloud* public ou privé. Par ailleurs, la R2015x introduit des groupes d'applications appelés « rôles », qui correspondent aux besoins métiers des secteurs d'activité servis par le Groupe ;
- ▶ La société mère de Dassault Systèmes a finalisé son changement de statut juridique en passant de celui de société anonyme à celui de société européenne. L'adoption de ce statut reflète la dimension internationale du Groupe et sa présence accrue en Europe ;
- ▶ Les capacités de CATIA ont été élargies afin d'optimiser sa couverture de l'ingénierie complexe des systèmes mécatroniques avec l'acquisition de Modelon GmbH, société spécialisée dans les contenus « prêts à l'expérience » pour

les systèmes de modélisation et de simulation stratégiques pour transformer le secteur d'activité Transport et Mobilité.

### 2016

- ▶ Le 4 février 2016, le Groupe a annoncé le lancement de la **3DEXPERIENCE R2016x**.

Pour en savoir plus sur les acquisitions réalisées au cours des trois dernières années, voir le paragraphe 1.2.2 « Investissements ».

#### 1.2.1.3 Raison d'être et stratégie de Dassault Systèmes

La raison d'être de Dassault Systèmes est d'apporter aux entreprises et aux particuliers des univers d'expérience 3D (**3DEXPERIENCE**) leur permettant d'imaginer des innovations durables, capables d'harmoniser les produits, la nature et la vie.

Dans tous les secteurs d'activité, un nombre croissant d'entreprises font évoluer leurs processus d'innovation afin d'imaginer le futur avec et pour leurs utilisateurs finaux. Afin de faire face à ce défi, les entreprises doivent mettre en place des processus de travail collaboratif avec les concepteurs, les ingénieurs, les responsables marketing et, le cas échéant, des intervenants extérieurs. En effet, les origines de l'innovation sont multiples et c'est en veillant à ce que ces diverses sources d'inspiration s'expriment que l'on peut libérer un potentiel d'innovation considérable. Avec sa plateforme **3DEXPERIENCE** bénéficiant de l'architecture V6, Dassault Systèmes rend ces connexions possibles et permet à ses clients de créer la valeur que recherchent les utilisateurs finaux. Le portefeuille de produits **3DEXPERIENCE** du Groupe est conçu pour animer des expériences virtuelles et réalistes en 3D représentant des usages de produits futurs ; il se compose d'applications sociales et collaboratives, de modélisation 3D, de contenu et de simulation et enfin de traitement de l'information.

Pour aider les clients du Groupe à mieux appréhender l'expérience produit du consommateur final, il est important de connaître en profondeur les besoins essentiels des secteurs d'activité dans lesquels ils interviennent. C'est pourquoi, Dassault Systèmes a adapté son organisation interne afin de se concentrer sur les utilisateurs de ses produits avec ses responsables de marques, et sur la connaissance et le développement de ses ventes dans les 12 secteurs d'activité visés grâce à l'action conjointe de son organisation par secteur industriel, ses réseaux de vente, et le renforcement de sa couverture géographique.

Depuis sa création en 1981, Dassault Systèmes a apporté de la valeur à ses clients en leur procurant des solutions de conception en 3D, en remplaçant les maquettes physiques par le maquettage numérique et en répondant, grâce au PLM, au besoin de modéliser tout le cycle de vie des produits depuis la conception initiale jusqu'à la fabrication et la maintenance. Dassault Systèmes a franchi une nouvelle étape dans sa vision du futur avec l'ère de la **3DEXPERIENCE**, qui vise à aider ses clients à progresser dans le processus d'innovation pour mieux satisfaire leurs utilisateurs.

## 1.2.2 Investissements

Les investissements du Groupe, tant à travers son effort de R&D que dans le cadre d'acquisitions, sont étroitement alignés avec ses objectifs stratégiques. Ses investissements en R&D sont le principal levier de ses innovations et de l'amélioration de ses produits. Par ailleurs, dans le cadre de son objectif élargi et de sa stratégie fondée sur les *Industry Solution Experiences*, le Groupe cherche à accroître son marché potentiel en suivant deux axes : (i) élargir son offre afin de couvrir les domaines clés de ses clients en intégrant les besoins des utilisateurs dans ses principaux marchés que sont la conception, l'ingénierie, la simulation et la fabrication, étendues à la planification des activités, aux opérations, aux points de vente et aux expériences produits des consommateurs finaux ; (ii) étendre la couverture de ses marchés aux secteurs d'activité centrés sur les liens entre produit, nature (géosphère) et sciences de la vie (biosphère).

Par conséquent, le Groupe a réalisé et envisage des investissements externes potentiels pour compléter et accroître la valeur ajoutée apportée aux secteurs d'activité, aux clients et aux utilisateurs. Pour plus d'informations, voir les paragraphes 1.2.1.3 « Raison d'être et stratégie de Dassault Systèmes » et 1.4.1.3 « Stratégie de croissance ».

### Acquisitions en 2013-2015

Dassault Systèmes a poursuivi de façon active des négociations avec des sociétés ciblées, conformément à sa stratégie de développement et à sa vision du marché adressable présentée en 2012. En termes de trésorerie nette, les investissements consacrés par le Groupe aux acquisitions ont atteint 20,2 millions d'euros en 2015, 952,9 millions d'euros en 2014 et 213,4 millions d'euros en 2013.

En 2015, Dassault Systèmes a élargi les capacités de CATIA dans le domaine de l'ingénierie complexe des systèmes mécatroniques avec l'acquisition de Modelon GmbH, société spécialisée dans les contenus « prêt à l'expérience » pour les systèmes de modélisation et de simulation dans le secteur d'activité Transports et Mobilité. Grâce à cette transaction, Dassault Systèmes consolide son portefeuille de contenus, d'applications et de services de premier rang utilisés à l'ère de l'expérience.

En 2014, le Groupe a investi un montant net de 952,9 millions d'euros afin d'acquérir des sociétés dans plusieurs secteurs clés : (i) les Sciences de la vie, avec l'introduction d'une nouvelle marque, BIOVIA, grâce à l'acquisition d'Accelrys et aux activités de recherche sur la bio-intelligence réalisées au sein du Groupe ; (ii) le marketing avec l'acquisition de RTT, transformée en nouvelle marque 3DEXCITE et qui permet de réutiliser les maquettes virtuelles ou conceptions en 3D de produits pour créer des images, des brochures marketing, des films promotionnels ou des show-rooms virtuels très réalistes ; et (iii) la gestion des activités, à travers l'acquisition de Quintiq,

avec la planification et l'optimisation des opérations de sous-traitance et de logistique. En outre, le Groupe a enrichi son offre de simulation, SIMULIA, à travers l'acquisition de SIMPACK, société spécialisée dans la simulation multi-corps.

Le Groupe a réalisé, en 2013, sept acquisitions, représentant un investissement net total de 213,4 millions d'euros, dans les domaines de la production, de la simulation et de la modélisation urbaine, comme suit : (i) la production, où le Groupe a considérablement développé l'offre de DELMIA avec Apriso, fournisseur de solutions logicielles de gestion des opérations industrielles ; (ii) l'analyse et la simulation, élargissant le périmètre des applications CATIA et SIMULIA, avec SFE, solution de simulation en amont de la conception et entièrement intégrée qui permet de réduire les délais de développement ; l'intégration de puissantes solutions d'optimisation de la conception avec FE-DESIGN ; la simulation des processus d'injection plastique grâce à l'acquisition de SIMPOE et la modélisation d'analyse de fatigue des matériaux et de prévision de la durée de vie des produits grâce aux solutions de Safe Technology ; et (iii) la création et la gestion automatisées d'environnements et de paysages urbains d'Archivideo.

Les principales acquisitions de Dassault Systèmes (d'un montant individuel supérieur à 100 millions d'euros) au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Acquisition	Exercice	Montant de l'acquisition
Accelrys	2014	542 millions d'euros
Quintiq	2014	260 millions d'euros
RTT	2014	191 millions d'euros
Apriso	2013	179 millions d'euros

### 2014 : Création d'une nouvelle marque, BIOVIA, spécialisée dans les services aux secteurs scientifiques, en combinant l'acquisition d'Accelrys et les compétences internes du Groupe en BioPLM

En avril 2014, Dassault Systèmes a finalisé l'acquisition d'Accelrys, éditeur de solutions logicielles de gestion du cycle de vie de l'innovation scientifique dans les domaines de la chimie, de la biologie et des sciences des matériaux, société cotée en bourse basée à San Diego, aux États-Unis. BIOVIA propose un environnement scientifique collaboratif pour les innovations biologiques, chimiques et matérielles qui aide les entreprises à vocation scientifique et orientées sur les processus à renforcer et accélérer l'innovation et à améliorer la productivité et la conformité dans des environnements réglementés ou non.

### 2014 : Dassault Systèmes étend la plateforme 3DEXPERIENCE à la planification des opérations industrielles mondiales grâce à l'acquisition de Quintiq

En septembre 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de Quintiq, un leader mondial dans la gestion et l'optimisation des opérations dont l'offre couvre notamment la production, la logistique et la gestion des effectifs. Les solutions de Quintiq enrichissent les capacités de la plateforme **3DEXPERIENCE**, et permettent au Groupe de mieux servir ses clients dans des secteurs comme la métallurgie, l'exploitation minière, les hydrocarbures, les transports aérien et ferroviaire, la logistique et le fret. Les clients choisissent les solutions de Quintiq pour plusieurs raisons : i) elles constituent un ensemble unique et intégré en mesure de résoudre les problèmes de planification des opérations ; ii) elles sont conçues pour être totalement adaptables aux processus commerciaux, aux exigences et aux contraintes spécifiques à chaque client ; iii) elles proposent des indicateurs clé de performance ; iv) elles procurent d'excellents résultats grâce à une technologie révolutionnaire ; et v) elles s'intègrent simplement à l'infrastructure informatique existante.

### **2014 : Création de la marque 3DEXCITE, suite à l'acquisition de RTT, élargissant l'offre du Groupe aux professionnels du marketing**

En janvier 2014, le Groupe a acquis Realtime Technology AG, un leader dans l'édition de logiciels de visualisation 3D haut de gamme à usage professionnel, de solutions de marketing et de services d'imagerie générée par ordinateur. Parmi ses clients figurent des acteurs majeurs de l'industrie automobile, de l'aéronautique et des biens de consommation. Grâce aux

solutions de 3DEXCITE, les entreprises peuvent : (i) établir des liens plus étroits entre la conception et le marketing avec des solutions de visualisation 3D d'un réalisme exceptionnel en temps réel ; (ii) réduire les délais de commercialisation grâce à la possibilité de lancer les opérations marketing parallèlement au cycle de développement des produits ; et, de ce fait, (iii) générer des retours sur investissements conséquents par rapport aux méthodes de marketing traditionnelles.

### **2013 : Extension de l'offre du Groupe aux solutions de gestion des opérations industrielles**

En juillet 2013, Dassault Systèmes a acquis Apriso, un leader des solutions logicielles de gestion des opérations industrielles, basé à Long Beach, en Californie. Les solutions d'Apriso complètent les applications DELMIA en apportant leurs capacités de gestion des opérations industrielles et en élargissant l'offre de DELMIA dans plusieurs secteurs industriels : Biens de consommation – Distribution, Produits de grande consommation – Distribution, Hautes technologies, Sciences de la vie, Transport et Mobilité, Aéronautique et Défense, et Équipements industriels. Les clients s'orientent vers les solutions de DELMIA Apriso pour trois raisons principales : (i) une grande rapidité d'adaptation à l'environnement du client tout en proposant les meilleures solutions de production ; (ii) la standardisation des processus sur plusieurs sites afin de définir les meilleures pratiques ; et (iii) le contrôle des opérations pour synchroniser la sortie de nouveaux produits au sein de toutes les usines.

## 1.3 Organisation du Groupe

### 1.3.1 Place de Dassault Systèmes SE au sein du Groupe

Dassault Systèmes SE, société mère, assure un certain nombre de fonctions ; elle est l'une des principales sociétés opérationnelles du Groupe ainsi qu'un de ses principaux centres de R&D, où est développée une partie des solutions logicielles s'intégrant à la plateforme **3DEXPERIENCE**. Dassault Systèmes SE agit également en tant que société holding, détenant directement ou indirectement l'ensemble des entités composant le Groupe. Elle joue un rôle centralisateur et définit globalement certaines politiques notamment la stratégie du Groupe et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que la politique commerciale au sein des trois réseaux de vente (décrits au paragraphe 1.4.2.5 « Vente et distribution »). Enfin, elle assure la gestion

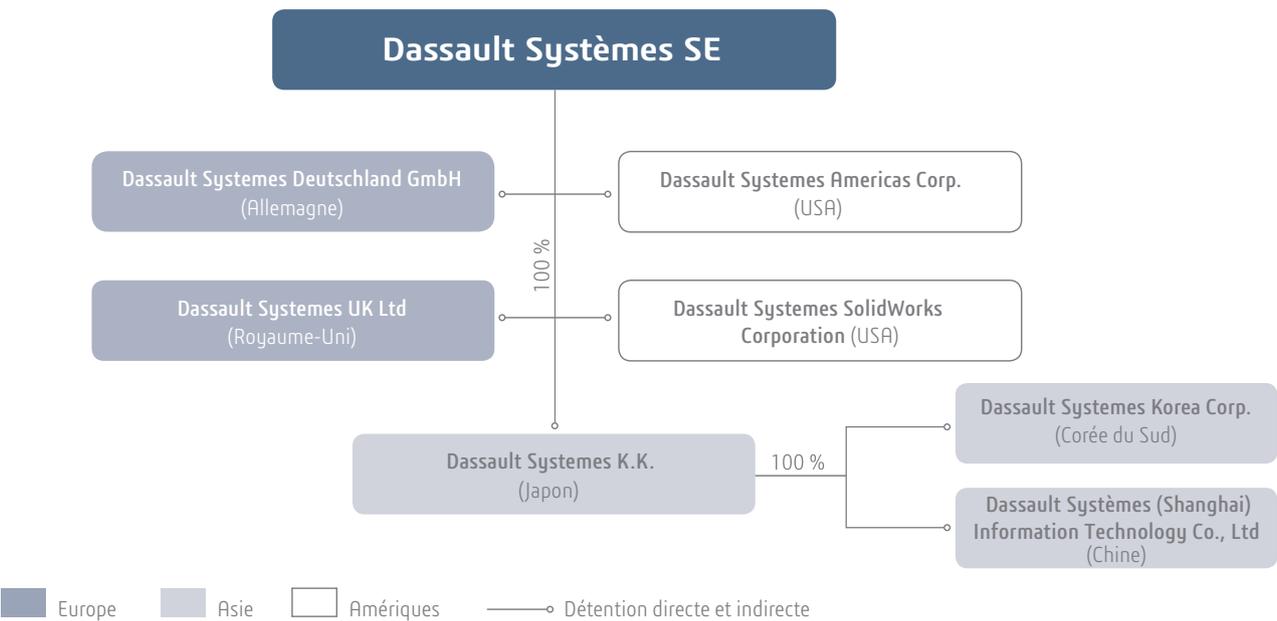
centralisée de la trésorerie et du financement, assiste ses filiales dans le cadre d'un certain nombre de fonctions support : la finance, la communication, le marketing, les affaires juridiques, notamment la gestion et la protection de la propriété intellectuelle du Groupe, les ressources humaines et l'informatique et opère la mutualisation de certains coûts au profit des filiales.

Dassault Systèmes SE perçoit des dividendes versés par ses filiales. Elle facture par ailleurs des redevances au titre de la propriété intellectuelle qu'elle détient et des prestations pour les services rendus au titre des fonctions support et de la mutualisation des coûts.

### 1.3.2 Principales filiales du Groupe

Au 31 décembre 2015, le Groupe est constitué de Dassault Systèmes SE et de ses 118 filiales opérationnelles. En 2014, le Groupe comptait 128 filiales opérationnelles ; cette diminution s'explique principalement par son programme de simplification qui a débuté en 2007, et dont l'objectif est de réduire le nombre d'entités juridiques existantes dans chaque pays.

Les principales filiales du Groupe figurent dans l'organigramme ci-dessous :



Voir également la Note 27 aux comptes consolidés ainsi que le tableau des filiales et participations figurant à la Note 24 aux comptes annuels.

## 1.4 Activités

### 1.4.1 Principales activités

#### 1.4.1.1 Résumé

Dassault Systèmes, « The **3DEXPERIENCE** Company », propose des logiciels, des contenus et des services conçus pour accompagner les entreprises dans leurs processus d'innovation. Les applications logicielles et les services du Groupe couvrent trois grandes sphères : la « Sphère-Produits », la « Géo-Sphère » et la « Bio-Sphère », qui reflètent l'ambition du Groupe visant à offrir aux entreprises et aux particuliers des univers d'expérience 3D (**3DEXPERIENCE**) leur permettant d'imaginer des innovations susceptibles d'harmoniser les produits, la nature et la vie.



Dassault Systèmes est le leader mondial du marché du PLM, c'est-à-dire de la gestion du cycle de vie des produits, sur la base du chiffre d'affaires logiciel réalisé avec les utilisateurs finaux (source : CIMdata, juillet 2015), position qu'il occupe depuis 1999. Son leadership mondial reflète sa nature profonde de société scientifique qui conjugue la science, la technologie et l'art pour contribuer à la réussite de ses clients et utilisateurs grâce à son offre d'*Industry Solution Experiences*.

L'offre de logiciels de Dassault Systèmes s'adresse désormais aux utilisateurs sur l'ensemble du cycle de développement des produits, ce qui permet au Groupe de proposer aux entreprises une perspective globale qui comprend :

- l'idée et la spécification du produit ;
- la conception grâce aux premiers modèles en 3D jusqu'à la réalisation de maquettes numériques complètes ;
- la simulation de l'utilisation des produits ;

- l'industrialisation virtuelle et la gestion des opérations de production ;
- la planification et l'optimisation des opérations ;
- le marketing numérique ;
- l'expérience d'achat des produits.

Dassault Systèmes dispose d'une vaste base de clientèle, des plus petites entreprises aux géants de l'industrie. Ses clients appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Équipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation – Distribution ; Produits de grande consommation – Distribution ; Sciences de la vie ; Énergie et Procédés ; Finance et Services ; et Ressources naturelles. Voir le paragraphe 1.4.2.2 « **3DEXPERIENCE** : Secteurs d'activité ».

#### 1.4.1.2 Atouts de Dassault Systèmes

Dassault Systèmes, « the **3DEXPERIENCE** Company », a pour mission d'offrir aux entreprises et aux particuliers des univers d'expérience 3D (**3DEXPERIENCE**) permettant d'imaginer des innovations durables, vouées à harmoniser produit, nature et vie. Les solutions logicielles de premier rang du Groupe transforment la façon dont les produits sont conçus, simulés, fabriqués, mis sur le marché et le service après-vente assuré, créant ainsi une dynamique par laquelle le monde virtuel améliore le monde réel.

En 2012, Dassault Systèmes a dévoilé sa plateforme actuelle, **3DEXPERIENCE**, basée sur l'architecture V6 développée par le Groupe et conçue pour accompagner ses clients dans leurs processus d'innovation afin qu'ils puissent inventer l'avenir de leurs expériences utilisateurs. Elle s'appuie sur les activités du Groupe dans la 3D, les maquettes numériques complètes et la gestion du cycle de vie des produits, et reflète l'évolution constatée par Dassault Systèmes chez ses clients dans différents secteurs d'activité. Elle peut être utilisée sur site ou en ligne dans le cadre d'un *cloud* public ou privé.

Dassault Systèmes est en mesure de collaborer avec ses clients depuis le concept initial jusqu'à l'expérience produits en interagissant avec la R&D, l'ingénierie, les essais, la gouvernance, le marketing et les ventes. Le Groupe a la conviction que ses atouts spécifiques lui permettent de renforcer sa place de leader sur le marché et ses bonnes performances financières.

**Dassault Systèmes est une entreprise scientifique qui conjugue la science, la technologie et l'art pour une société durable.**

La nature profonde du Groupe, qui est de modéliser et reproduire le plus fidèlement possible les produits, la nature et la vie, lui a inspiré un portefeuille unique de technologies de modélisation, de simulation de produits et d'*Industry Solutions Experiences*, dont le contenu scientifique et la compréhension fine des processus industriels constituent les points forts. Les champs d'application sont variés, de la modélisation et de la simulation scientifique à la production et à l'optimisation logistique, que ce soit dans les ressources naturelles, le transport, la construction, ou sur des produits intelligents et connectés, des biens de consommation, jusqu'aux systèmes biologiques et à la chimie.

**Dassault Systèmes s'inscrit résolument dans l'innovation technologique qui lui a permis de définir et de créer de nouveaux marchés, comme ceux de la conception en 3D, de la maquette digitale, du PLM et aujourd'hui, de la 3DEXPERIENCE.**

Le Groupe entretient avec ses clients, dont certains occupent des positions de leader dans leurs industries respectives, une relation privilégiée et inscrite dans la durée, qui lui permet de bénéficier des retours d'expérience des utilisateurs, de progresser dans le domaine technologique et ainsi de définir et de créer de nouveaux marchés. En associant ses clients aux différentes phases de développement logiciel, le Groupe considère qu'il acquiert une bonne connaissance de ceux-ci et de la valeur ajoutée qu'il peut leur apporter. Le niveau de compréhension ainsi atteint permet de développer des solutions logicielles en adéquation avec les attentes des clients, bien adaptées aux particularités de leurs secteurs d'activité, et de délivrer la meilleure productivité et la meilleure expérience utilisateur possibles.

**La vision de Dassault Systèmes s'inscrit essentiellement dans le long terme et s'appuie sur un modèle financier solide, qui comporte une part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent.**

La volonté du Groupe de s'appuyer sur une vision stratégique à long terme est l'une des raisons pour lesquelles il détient depuis 16 ans une position de leader sur son marché. Cette vision se caractérise par des investissements importants en termes de ressources humaines et par un modèle financier à long terme. Le Groupe dispose ainsi d'un effectif de 13 974 collaborateurs hautement qualifiés représentant 123 nationalités. Le modèle financier, qui comprend une part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent (représentant 70 % du chiffre d'affaires non-IFRS logiciel total du Groupe en 2015), permet au Groupe de maintenir et d'accroître ses investissements en matière de R&D et de support client, même en cas d'environnement macroéconomique plus incertain.

**Le portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE du Groupe, constitué de marques leader sur le marché, est la base de son succès, et l'amène à continuer ses investissements dans le domaine de la R&D.**

Le portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE du Groupe permet de créer des expériences virtuelles réalistes en 3D ; il se compose d'applications de modélisation 3D, de

simulation recréant des doubles numériques de produits ou de systèmes de production, ou encore d'applications sociales, collaboratives, et de traitement de l'information. Depuis sa création, Dassault Systèmes s'efforce de créer un portefeuille de marques leader sur leurs marchés respectifs, chacune axée sur l'objectif de délivrer une valeur significative aux utilisateurs finaux (voir le paragraphe 1.4.2.4 « Portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE – Répondre aux besoins des communautés d'utilisateurs »). À l'appui de sa stratégie de *Social Industry Experiences*, Dassault Systèmes réunit ses applications logicielles et les rôles utilisateurs dans les *Industry Processes* sélectionnés en fonction de la pertinence qu'ils ont au sein de chacune des 12 industries ciblées par l'entreprise.

**Le Groupe bénéficie de nombreux facteurs de croissance basés sur son organisation matricielle.**

Avec sa stratégie 3DEXPERIENCE et pour refléter la large palette de ses applications logicielles, Dassault Systèmes s'est structuré autour de trois axes : (i) une stratégie de couverture des processus des clients fondée sur les besoins de chaque secteur d'activité, les *Industry Solution Experiences*, qui reposent sur le portefeuille d'applications logicielles, de contenus et de services du Groupe ; (ii) une gamme d'applications logicielles ciblant des domaines précis, structurées par marque afin de s'assurer que les solutions répondent aux attentes des utilisateurs ; et (iii) une organisation de vente et de support destinée à valoriser les atouts mondiaux du Groupe, tout en assurant une parfaite compréhension des besoins et des activités au niveau local.

**La structure des ventes du Groupe, bien équilibrée entre les réseaux directs et indirects, lui a permis d'atteindre un marché plus large.**

Pour la distribution de ses produits, Dassault Systèmes intervient directement grâce à ses propres forces de vente et, indirectement, au travers de revendeurs indépendants, ses ventes étant bien équilibrées entre ces différents réseaux. Le Groupe poursuit son expansion sélective et continue d'étendre son périmètre de vente, d'approfondir son expérience et ses relations industrielles ainsi que son savoir-faire dans les domaines et les disciplines couverts par ses trois réseaux de vente.

**Dassault Systèmes dispose d'un écosystème solide et dynamique qui regroupe des partenaires de développement de logiciels, des établissements d'enseignement, des organismes de recherche et des instituts technologiques, et des intégrateurs systèmes.**

Depuis sa création, Dassault Systèmes a établi des partenariats avec des entreprises de développement de logiciels et de technologie, de vente et de marketing, de services, d'éducation et de recherche. De plus, il développe des relations avec les intégrateurs systèmes qui bénéficient d'une solide expérience sectorielle et d'une bonne présence régionale pour les ventes et les prestations de services. Le Groupe renforce son écosystème grâce à plus de 400 partenaires de développement qui créent des applications venant compléter son offre, ainsi qu'à de grands partenaires technologiques. Résolument tournée vers

le futur, l'entreprise collabore étroitement depuis des années avec des établissements d'enseignement, de recherche et des organismes médicaux. Cette collaboration a pour objectif d'accélérer la création de nouveaux logiciels destinés, grâce aux univers virtuels, à améliorer le monde réel et à proposer aux étudiants, où qu'ils se trouvent, un environnement 3D optimisé d'apprentissage.

### 1.4.1.3 Stratégie de croissance

Les perspectives de croissance de Dassault Systèmes décrites ci-après reflètent les opportunités actuelles dans le domaine du PLM, ainsi que l'accroissement de la taille de son marché adressable, estimé à environ 32 milliards de dollars américains, avec l'extension de celui-ci à la **3DEXPERIENCE**. Les principaux facteurs de croissance du Groupe sont les suivants :

- **élargissement du champ des utilisateurs dans ses principaux secteurs d'activité** : le Groupe estime qu'il existe des opportunités d'augmenter le nombre d'utilisateurs de ses produits dans ses secteurs clés grâce à la diversification dans de nouvelles disciplines et de nouveaux segments. En effet, au sein d'une même entreprise, les applications de Dassault Systèmes s'adressent à un large éventail de collaborateurs participant à l'expérience produit de l'utilisateur final qui s'étend de la conception, de l'ingénierie, et de la simulation à la production, au contrôle qualité et à la conformité, ainsi qu'à la gestion de projets, la planification des opérations jusqu'au marketing et aux points de vente. Pour plus d'information, voir le paragraphe 1.4.2 « Principaux marchés » ;
- **diversification dans les nouveaux secteurs d'activité ciblés** : grâce au développement de solutions spécifiques à chacun de ces 12 secteurs d'activité, en particulier ses *Industry Solution Experiences* et processus, le Groupe estime qu'il existe des opportunités de renforcer sa présence dans ces secteurs. Pour plus d'information, voir le paragraphe 1.4.2.2 « **3DEXPERIENCE** : Secteurs d'activité » ;
- **pénétration accrue des marchés locaux** : le Groupe estime qu'il existe des opportunités pour accroître sa présence dans toutes les zones géographiques. Afin de renforcer et d'élargir son implantation dans le monde, Dassault Systèmes a mis en place 12 organisations régionales destinées à hiérarchiser et à alimenter ses initiatives de croissance au niveau local. Pour plus de détail sur la croissance par zone géographique, voir le paragraphe 3.1.1.1 « Résumé de l'exercice 2015 » ;
- **disponibilité de solutions sur site, sur le cloud et d'applications mobiles** : avec la plateforme **3DEXPERIENCE** utilisant l'architecture V6 prête pour le *cloud*, le Groupe considère son offre *cloud* et mobile comme un facteur supplémentaire de croissance. Cette offre de service, dont le déploiement devrait se faire progressivement, et la disponibilité d'applications mobiles pour tablettes, procureront aux clients une mise en œuvre rapide et une réduction du coût global de possession. Pour plus d'information, voir le paragraphe 1.4.1.4 « Technologie et science » ;

- **expansion par le biais d'acquisitions ciblées** : En 2012, le Groupe a dévoilé sa nouvelle plateforme, **3DEXPERIENCE**, qui lui permet de potentiellement doubler son marché, a présenté sa nouvelle stratégie et la mission qu'il compte mener à bien. Afin de mettre en œuvre cette stratégie, le Groupe procède à des acquisitions ciblées grâce auxquelles il complète son effort de développement interne. Pour plus d'information, voir les paragraphes 1.2.2 « Investissements », 1.4.1.4 « Technologie et science » et 1.4.2 « Principaux marchés ».

Les défis que le Groupe doit relever afin de maintenir sa croissance sont présentés au paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ».

### 1.4.1.4 Technologie et science

L'engagement de Dassault Systèmes vis-à-vis de l'innovation technologique demeure fondamental. Les principaux investissements en R&D comprennent, entre autres, la plateforme *business 3DEXPERIENCE*, les technologies de modélisation (3D, ingénierie des systèmes, ressources naturelles et biosystèmes), les technologies de simulation réaliste des produits, de leur production et de leur utilisation, les technologies intelligentes de systèmes d'information (indexation et tableaux de bord, gestion de projet, mise en conformité) et de connectivité (pour la collaboration sociale et structurée). Par ailleurs, les travaux de R&D du Groupe sont essentiellement consacrés à procurer des avancées majeures en matière d'expériences utilisateurs et l'élargissement du champ d'application de son offre avec des solutions de *cloud* natif et de mobilité.

#### **Plateforme business 3DEXPERIENCE, basée sur l'architecture V6**

Depuis 1981, le Groupe a introduit six versions de son architecture logicielle, dont la plus récente est appelée V6. Celle-ci est à la base des *Industry Solutions 3DEXPERIENCE* révolutionnaires qui offrent des solutions et des services intégrés et homogènes, dédiés à des applications scientifiques, d'ingénierie, de marketing, de production et de gestion des processus d'entreprise, constituant ainsi la seule plateforme holistique orientée *business* au monde.

Ces solutions sont fondées sur la plateforme **3DEXPERIENCE** qui offre les capacités suivantes :

- **technologies en 3D et services de tableaux de bord** : La plateforme **3DEXPERIENCE** propose des solutions de pilotage grâce à des tableaux de bord, de contrôle et de synthèse de l'ensemble des activités d'une entreprise. S'appuyant sur des technologies d'analyse sémantique et d'indexation massive, la plateforme propose des solutions uniques pour appréhender tout type de donnée d'entreprise, avec des supports diffusés en temps réel et l'accès intuitif à des informations contextualisées et organisées ;
- **technologies et services pour la collaboration sociale** : La plateforme **3DEXPERIENCE** permet à toute entreprise de se doter d'une dimension sociale, apportant à une organisation

structurée la puissance d'innovation ouverte des communautés sociales. Grâce à ces technologies et services, il est possible d'intégrer de façon simple les communautés, les collaborateurs, les profils enrichis et les médias, tout en mettant en place un contrôle des accès et en définissant des pratiques innovantes (gestion de projet, conceptualisation, wikis, blogs, moteurs de suggestion) ;

- **technologies et services dédiés aux données et actifs de l'entreprise** : La plateforme **3DEXPERIENCE** constitue le socle de l'offre de logiciels regroupés par marque et secteur d'activité de Dassault Systèmes. La puissance de ses capacités de représentation sémantique lui permet de gérer tout type de donnée et de propriété intellectuelle concernant les produits, la nature et la vie. Ces technologies et services dédiés permettent donc, pour l'ensemble des entreprises sociales, des expériences uniques en termes de modélisation, de gestion du cycle de vie et de protection des données ;
- **technologies et services dédiés au cloud** : La plateforme **3DEXPERIENCE** propose des services et des technologies dédiés aux espaces de travail basés sur le *cloud* dans un environnement collaboratif en ligne sécurisé, participatif et contrôlé afin de partager et d'innover à partir de toute propriété intellectuelle. Cette technologie unique est optimisée pour la prise en charge de mégadonnées tout en demeurant utilisable à distance dans le cadre d'un large éventail d'applications sectorielles ;
- **technologies et services dédiés à l'Experience Play** : La plateforme **3DEXPERIENCE** propose des expériences 3D en temps réel et réalistes. Les technologies et services *Play* offrent une expérience inégalée en matière de visualisation, d'exécution, d'interactivité et de conception de scénarii, dans des univers virtuels très divers.

#### **Technologies de modélisation 3D**

La raison d'être du Groupe qui repose sur sa capacité à modéliser et représenter le plus précisément possible sur le plan scientifique les produits, la nature et la vie, a généré un exceptionnel portefeuille de technologies et de services qui vont de la modélisation 3D à la simulation logique et fonctionnelle de systèmes. Les champs d'application sont très variés, des produits intelligents et connectés aux systèmes urbains, aux ressources naturelles, aux systèmes biologiques et à la chimie.

#### **Technologies « virtuel + réel »**

La **3DEXPERIENCE** est rendue possible grâce à des solutions de simulation réaliste en temps réel pour les univers virtuels. Dans ce but, le Groupe a procédé à des investissements importants dans des technologies et services permettant de simuler les comportements complexes des produits, la mise en œuvre des systèmes industriels, les procédés de fabrication de prochaine génération (*Additive manufacturing*), la gestion de la production et de la logistique et les habitudes des

consommateurs au quotidien. Dassault Systèmes s'appuie sur d'excellents outils de management de la complexité et une capacité de simulation très importante, pluridisciplinaire et permettant le calcul en parallèle sur de nombreux ordinateurs.

#### **Technologies d'intelligence de l'information**

Grâce aux technologies uniques d'Exalead, Dassault Systèmes a considérablement amélioré ses capacités d'indexation et de recherche d'information, et s'est doté d'une vaste infrastructure de développement d'applications d'intelligence de l'information. Ces applications associent les fonctionnalités complexes de recherche et d'accès généralement liées aux bases de données, à la vitesse, à l'évolutivité et à la simplicité d'internet. Ainsi, les clients de la plateforme **3DEXPERIENCE** sont à même de gérer des ensembles de données importants (*big data*) et bénéficient des technologies de nouvelle génération permettant de rechercher, trier, filtrer, utiliser et comprendre ces données. Dans ce domaine, les solutions de tableaux de bord en temps réel fournies par Netvibes constituent une solution remarquable pour toutes les entreprises utilisant ou produisant d'importants volumes de données.

#### **Technologies de connectivité**

La plateforme **3DEXPERIENCE** est au service de la stratégie de *Social Industry Experiences*. Elle s'appuie sur des technologies et des services de connectivité uniques en leur genre qui permettent aux individus et aux communautés de se connecter à un environnement sécurisé et contrôlé, avec des supports hybrides en ligne et mobiles. Cette plateforme ouvre une nouvelle ère d'innovation avec des écosystèmes élargis et favorise une innovation réellement ouverte pour tous les types d'activités. Elle permet également d'améliorer la gestion des projets, la mise aux normes, la certification de conformité aux processus du client ou les relations avec la chaîne de sous-traitance.

#### **Partenaires logiciels, technologiques et scientifiques**

Le Groupe entretient une collaboration technique de longue date avec certains partenaires importants afin de tirer le meilleur parti des technologies disponibles et d'augmenter leur valeur pour leurs clients communs. Ces alliances technologiques ont été conclues avec trois objectifs : couvrir des processus complets avec une offre globale ; participer à la structuration des filières industrielles du futur ; intégrer à ses solutions les fonctionnalités des technologies les plus avancées. Le Groupe est présent dans plusieurs centaines de projets public-privé (DARPA, Harvard, INRIA, INSERM, MIT par exemple), collabore avec des scientifiques de renom (notamment Prix Nobel) et forge des partenariats technologiques dans l'ensemble des douze industries et des segments qu'il sert.

Le Groupe collabore également avec des partenaires de développement logiciel. Son programme partenarial mondial permet à tout développeur ou éditeur de logiciels de créer et commercialiser de nouvelles applications totalement intégrées et complémentaires aux solutions de Dassault Systèmes.

## 1.4.2 Principaux marchés

### 1.4.2.1 Présentation générale

En accord avec sa stratégie **3DEXPERIENCE** et pour refléter la large palette de ses applications logicielles, Dassault Systèmes s'est structuré autour de trois axes : (i) une stratégie de couverture des processus des clients fondée sur les besoins de chaque secteur d'activité, les *Industry Solution Experiences*, qui reposent sur le portefeuille d'applications logicielles, de contenus et de services du Groupe ; (ii) une gamme d'applications logicielles ciblant des domaines précis, structurées par marque afin de s'assurer que les solutions répondent aux attentes des utilisateurs ; et (iii) une organisation de vente et de support destinée à valoriser les atouts mondiaux du Groupe, tout en assurant une parfaite compréhension des besoins et des activités au niveau local. Voir également le paragraphe 1.4.1.3 « Stratégie de croissance ».

### 1.4.2.2 3DEXPERIENCE : Secteurs d'activité

Les clients de Dassault Systèmes appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Équipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation – Distribution ; Produits de grande consommation – Distribution ; Sciences de la vie ; Énergie et Procédés ; Finance et Services ; et Ressources naturelles.

En 2015, la répartition des ventes de logiciels aux utilisateurs finaux selon les principaux secteurs était la suivante : Transport et Mobilité : environ 32 % (30 % en 2014) ; Équipements industriels : environ 15 % (19 % en 2014) ; Aéronautique et Défense : environ 14 % (12 % en 2014) ; Services aux entreprises : environ 9 % (11 % en 2014) ; secteurs de diversification : environ 30 % (28 % en 2014).

Avec le changement d'orientation de sa stratégie commerciale intervenu en 2012, et désormais axée sur les secteurs d'activité et non plus seulement sur les marques, Dassault Systèmes a introduit la même année ses *Industry Solution Experiences* qui traitent des processus clés de chaque secteur d'activité et comprennent des *Industry Process Experiences*.

Afin d'améliorer sa pénétration de chaque secteur d'activité, le Groupe a entrepris le développement de solutions propres à chacun d'entre eux, par croissance organique et par acquisition. L'amélioration de l'expertise des équipes de Dassault Systèmes se poursuit grâce à l'établissement de partenariats avec les entreprises leaders dans leurs domaines et les intégrateurs systèmes, et à l'apport des équipes de vente directes et des revendeurs spécialisés.

Pour répondre aux défis auxquels sont confrontés leurs clients, les partenariats *Industry Solutions* mis en place par le Groupe procurent des solutions et des services innovants par secteur d'activité grâce à des alliances stratégiques avec les principaux intégrateurs systèmes, prestataires de services et sociétés de

conseil dotés d'une expertise reconnue des processus dans leurs secteurs. Ces partenaires contribuent à délivrer des solutions innovantes, grâce à leur connaissance du terrain combinée avec les produits et solutions de Dassault Systèmes.

Voir le paragraphe 1.2.2 « Investissements ».

### 1.4.2.3 3DEXPERIENCE Industry Solutions

La plateforme **3DEXPERIENCE** est dédiée aux entreprises. Elle offre des solutions logicielles à tous les organes au sein d'une entreprise, de l'ingénierie au marketing et à la vente, pour aider sa clientèle à définir des expériences clients différenciées dans le cadre de leurs processus de création de valeur. Par le biais d'une interface unique et facile à utiliser, la plateforme **3DEXPERIENCE**, disponible sur site et sur le *cloud*, alimente les *Industry Solution Experiences* qui se basent sur des applications de conception, d'analyse, de simulation et d'intelligence dans un environnement interactif et collaboratif.

Dassault Systèmes propose des applications de pointe disponibles sur la plateforme **3DEXPERIENCE** : Conception et Ingénierie, Fabrication et Production, Simulation, Gouvernance et Cycle de vie, Expérience de conception en 3D destinée aux professionnels, ainsi qu'un certain nombre de solutions et de processus. La plateforme **3DEXPERIENCE** et les *Industry Solution Experiences* sur site et sur le *cloud* ont été lancées pour la première fois en février 2014. Le portefeuille **3DEXPERIENCE** disponible sur le *cloud* est proposé sous forme de SaaS sur *cloud* public ou privé afin de procurer une flexibilité accrue et un déploiement rapide, et contient les mêmes applications logicielles que celles disponibles sur site client, pour un vaste ensemble de processus et de rôles. L'offre *cloud* comprend, la gestion de l'environnement, le stockage de données et l'assistance. Le *cloud* public procure un accès permanent et comprend la maintenance, les licences et les mises à niveau. Le coût total de possession en est réduit grâce à une diminution des besoins en matière de calcul, de stockage, de coûts de locaux et de personnel.

Une interface utilisateur unique – le 3D Compass – facilite la navigation, la recherche et la collaboration au sein de l'environnement de la **3DEXPERIENCE** ; elle donne accès à toutes les disciplines de l'entreprise : ingénierie, fabrication, simulation, vente, marketing, finance, achats et gestion.

L'architecture ouverte V6 unifie l'expérience utilisateur pour tous les processus et les secteurs d'activité. Elle est conçue pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client dans son secteur d'activité, est d'une utilisation facile pour un coût de formation réduit, et permet la personnalisation et l'intégration des données de l'entreprise au sein d'un seul et même environnement. Elle fournit une source unique et fiable en intégrant toutes les informations nécessaires pour améliorer les processus en éliminant les opérations informatiques coûteuses telles que la réplication de bases de données.

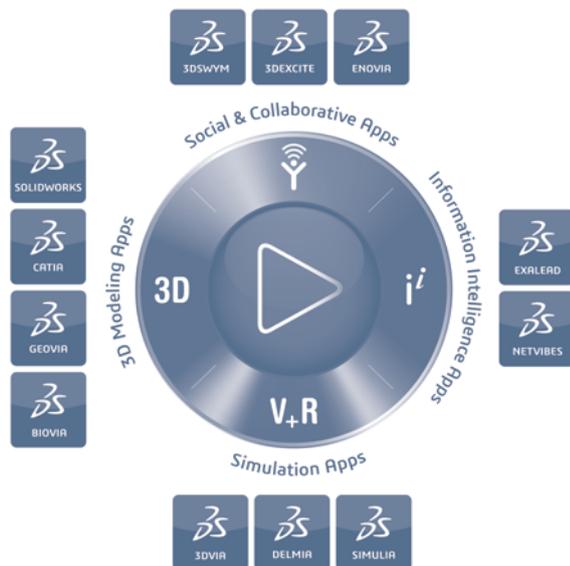
Voir le paragraphe 1.4.1.4 « Technologie et science ».

### 1.4.2.4 Portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE – Répondre aux besoins des communautés d'utilisateurs

Le portefeuille d'applications logicielles 3DEXPERIENCE du Groupe est conçu pour rendre possible les expériences virtuelles réalistes en 3D ; il se compose d'applications de modélisation 3D, de contenu et de simulation, sociales et collaboratives, et de traitement de l'information.

Depuis sa création, le Groupe s'efforce de créer un portefeuille de marques leader, chacune axée sur un groupe spécifique d'utilisateurs. Il continue de développer ses marques et d'en créer de nouvelles pour suivre l'évolution des besoins des utilisateurs existants et des nouveaux utilisateurs de son marché élargi. Il a par ailleurs introduit les *Industry Solution Experiences* en 2012. Ces solutions sont conçues par secteur d'activité et ont pour objectif de libérer et de connecter la valeur créée dans chaque discipline au sein d'un secteur donné afin de garantir une chaîne de valeur ininterrompue pour l'entreprise.

Les investissements de Dassault Systèmes en recherche et développement, ainsi que ses acquisitions ciblées, ont permis au Groupe d'approfondir et d'élargir son offre auprès de ses clients tout en mettant ses actifs importants au service de l'innovation dans d'autres domaines et secteurs cibles. Ces investissements ont permis de développer le portefeuille de marques du Groupe et mené à l'introduction de plusieurs nouvelles marques. En 2014, le Groupe a introduit deux nouvelles marques : (i) BIOVIA, qui propose aux secteurs scientifiques de les aider à introduire des innovations scientifiques dans les domaines de la biologie, de la chimie et des matériaux ; et (ii) 3DEXCITE, qui aide les entreprises des principaux secteurs d'activité du Groupe, à créer entre autres des supports marketing à partir de la représentation virtuelle des produits.



### Applications de modélisation 3D

#### SOLIDWORKS – Une expérience de conception réaliste en 3D

Les applications proposées par SOLIDWORKS couvrent tous les aspects du développement d'un produit, grâce à un processus homogène et intégré de conception, de simulation, de communication et de gestion de données. Les concepteurs et ingénieurs peuvent aisément couvrir de multiples domaines, réduire le temps de développement, augmenter la productivité et commercialiser plus rapidement des produits innovants.

L'ensemble des applications logicielles de SOLIDWORKS sont d'une grande facilité d'apprentissage et d'utilisation. Elles aident les professionnels à concevoir de meilleurs produits plus rapidement et à moindre coût. La facilité d'utilisation de SOLIDWORKS permet ainsi à un plus grand nombre d'ingénieurs, de designers et d'autres professionnels de la technologie de tirer le meilleur parti de la 3D pour concevoir leurs produits.

Les applications de SOLIDWORKS comprennent des outils de conception en 3D, de gestion des données techniques, de simulation et de communication.

- **3D Design** : les applications 3D Design comprennent des fonctionnalités telles que la modélisation rapide de pièces d'assemblages et de dessins en 2D, qui ne nécessitent qu'un temps de formation limité. Les applications spécifiques pour les feuilles métalliques, les soudures, le surfacage, les outils de moulage et d'emboutissage facilitent la réalisation de designs de haute qualité.
- **Gestion des données techniques** : les applications de gestion des données techniques (« PDM ») de SOLIDWORKS permettent de conserver l'intégralité des données de conception des produits, et d'améliorer substantiellement la collaboration des équipes qui travaillent à leur développement.
- **Simulation** : SOLIDWORKS propose une suite complète d'applications de simulation destinées à créer des environnements virtuels et réalistes, afin de s'assurer de la qualité de la conception des produits avant leur mise en fabrication. Elle permet de tester, au cours du processus de création, un vaste ensemble de paramètres tels que la durabilité, la réactivité statique et dynamique, l'assemblage, les transferts thermiques, la dynamique des fluides et le moulage par injection des plastiques.
- **Documentation technique** : avec SOLIDWORKS *Composer*, l'utilisateur peut aisément réemployer des données de conception en 3D pour créer ou mettre à jour rapidement les éléments graphiques de haute qualité, tels que la documentation, les illustrations techniques, les animations et les expériences interactives en 3D nécessaires à l'utilisation du produit.
- **Conception de réseaux électriques** : les applications de SOLIDWORKS *Electrical* procurent de nombreuses fonctionnalités correspondant aux besoins des spécialistes de la conception de réseaux électriques. Toutes les données liées à un projet de conception de produit sont synchronisées en temps réel, avec des mises à jour bidirectionnelles

entre les schémas et le modèle en 3D. Ces applications comprennent également de puissants outils de conception de schémas destinés à développer rapidement des systèmes électriques embarqués pour des machines ou des produits.

En février 2015, l'application *SOLIDWORKS Industrial Design* a été lancée sur la plateforme **3DEXPERIENCE**. Elle a été précédée par *SOLIDWORKS Conceptual Design* mise en place en 2014. Elle ouvre de nouvelles possibilités en matière de design social et permet une gestion transparente des données. Grâce à cela, les ingénieurs et les designers peuvent trouver rapidement des solutions à leurs problèmes de conception industrielle, et passer ainsi facilement à l'étape de conception mécanique. Il est possible d'accéder, n'importe quand et de n'importe où, aux données stockées de manière sûre, sécurisée et intelligente sur le *cloud*, afin de pouvoir partager ses projets de design, échanger sur des idées, sauvegarder et évaluer de multiples concepts.

En plus des produits proposés à ses utilisateurs, **SOLIDWORKS** gère un programme de développement en partenariat avec des entreprises fournissant des produits complémentaires, compatibles ou étroitement intégrés. Grâce à ce programme, plus de 300 produits compatibles ont été mis à la disposition des clients dans de nombreux domaines, notamment la fabrication, le prototypage rapide et la conception de moules.

### **CATIA – Façonner le monde dans lequel nous vivons**

« CATIA est la marque fondatrice de Dassault Systèmes et l'application 3D leader mondial pour la conception de produits » (source : CIMdata, juillet 2015).

CATIA couvre tout le processus de développement et d'innovation, de la phase des spécifications préliminaires jusqu'à la mise en service d'expériences virtuelles interactives. La marque offre aux sociétés innovantes des expériences utilisateurs de premier ordre et son portefeuille va de la conception à l'ingénierie et du style à la modélisation des systèmes au sein d'un environnement « 3D Virtual Twin ». CATIA bouscule les attentes traditionnelles en matière de CAO 3D (« Conception Assistée par Ordinateur ») et propose des solutions haut de gamme conçues pour imaginer et créer un monde connecté axé sur l'humain. Conformément à son ambition, CATIA offre la possibilité de concevoir des produits dans la perspective de leur utilisation, permettant ainsi à des communautés innovantes d'expérimenter virtuellement ces produits et de partager leur vision.

La **3DEXPERIENCE** de CATIA offre :

- un environnement de conception social qui favorise l'innovation basée sur l'expérience produits, offrant des fonctionnalités de collaboration ;
- une expérience utilisateur intuitive animée par les meilleures fonctionnalités de modélisation en 3D ;
- une plateforme de développement d'expérience complète qui s'intègre facilement aux outils existants et modernes pour permettre à toutes les communautés concernées de participer au processus de conception.

### • CATIA Design : faire de la conception un véritable atout

Les produits les plus réussis sont ceux qui suscitent une réaction émotionnelle chez leurs utilisateurs. Il est donc nécessaire pour les concepteurs de disposer de solutions logicielles leur permettant de créer de tels produits, tout en collaborant avec les équipes d'ingénierie pour les mêmes fonctionnalités globales. CATIA propose des solutions pour l'ensemble du processus de création de formes, du style et du surfacage, de la conception créative et industrielle aux surfaces de Classe A et à l'expérience créative. Les solutions de conception intuitives offrent souplesse et simplicité dans les processus de création de tous types de formes complexes, grâce à des fonctionnalités avancées telles que la rétro-ingénierie, le diagnostic en temps réel, la modélisation de surface unifiée, la propagation rapide des changements de design et la visualisation haut de gamme. CATIA offre ainsi aux concepteurs, aux bureaux de design et à l'ingénierie des solutions simples de collaboration et d'optimisation simultanée des aspects esthétiques et techniques des produits.

### • CATIA Engineering : l'excellence en ingénierie

CATIA *Engineering* permet la création de tous types d'assemblages de composants 3D pour l'ensemble des processus d'ingénierie. Elle répond aux exigences de nombreux secteurs et processus, de la fonderie au forgeage, de l'injection plastique au moulage, de la conception à la production de composites, de la création de pièces de métal à leur usinage et rivetage. Grâce aux fonctionnalités de modélisation de CATIA, les ingénieurs peuvent concevoir des produits dans leur intégralité, comprenant notamment les tolérances fonctionnelles, les annotations 3D et la cinématique. Les rôles très adaptés de CATIA permettent aux ingénieurs d'améliorer leur productivité, non seulement pendant la phase de conception mécanique mais également pour effectuer des changements de définition du produit, ou des nouvelles versions.

### • CATIA Systems Engineering : maîtriser le développement de systèmes interdisciplinaires

Dans un monde de plus en plus connecté, la complexité des systèmes embarqués ne cesse de croître. La définition, la modélisation et la simulation de ces systèmes individuels et leur interaction avec d'autres deviennent résolument stratégiques. L'ingénierie systèmes joue un rôle essentiel pour éviter les interactions inattendues pendant les phases de validation et de vérification du processus de développement de produits. CATIA offre un portefeuille complet qui facilite l'ingénierie systèmes interdisciplinaire, y compris pour les systèmes fluidiques et électriques, de la définition des systèmes jusqu'à la modélisation, la simulation, et la vérification. CATIA Systems Engineering propose une approche unifiée et intégrée de l'ingénierie systèmes gérant l'ensemble du processus de développement interdisciplinaire et les nombreuses relations entre composants qui définissent les produits complexes actuels.

### GEOVIA – Planète virtuelle

GEOVIA propose aux entreprises, aux gouvernements et aux particuliers des univers **3DEXPERIENCE** permettant de modéliser et de simuler la Terre, des vastes étendues de notre géosphère jusqu'aux plus petits détails des implantations urbaines.

La forte augmentation de la population urbaine mondiale est un phénomène qui affecte l'ensemble de la planète et qui entraîne un changement rapide de la géosphère tout en limitant la disponibilité des ressources mondiales.

GEOVIA favorise la collecte, l'utilisation et la réutilisation durables des ressources naturelles de la planète, y compris des minéraux, de l'eau, de l'air, des hydrocarbures et de plusieurs autres formes d'énergie. De l'industrie minière à l'urbanisation, GEOVIA offre des innovations pour améliorer notre cadre de vie.

#### Industrie minière

Les clients de GEOVIA dans le secteur minier cherchent à renforcer leur productivité, leur efficacité et leur sécurité pendant les phases d'identification et d'extraction des ressources naturelles. Parallèlement, ils bénéficient d'un meilleur niveau de prévisibilité et de durabilité de la production. Grâce à GEOVIA, les géologues, les ingénieurs, les chefs d'opérations et les cadres améliorent la façon dont ils modélisent, planifient, optimisent et comprennent la performance minière afin d'augmenter la rentabilité.

Les logiciels de GEOVIA couvrent toutes les phases de l'exploitation minière : exploration et évaluation ; planification ; optimisation ; et production. Ses applications comprennent :

- **géologie et planification minière** : *GEOVIA Surpac*, *GEOVIA GEMS* et *GEOVIA Minex* permettent la modélisation des gisements ainsi que la conception et la planification en 3D de l'extraction ;
- **optimisation et planification** : *GEOVIA Whittle* établit un lien entre la stratégie commerciale et l'optimisation minière en étudiant la viabilité des gisements tout en tenant compte de la conception, des équipements et des facteurs économiques. D'autres applications sont utilisées pour la planification de la production minière et pour l'exploitation minière par blocs foudroyés ;
- **collaboration à distance sécurisée** : *GEOVIA Hub* est une application sécurisée de collaboration à distance pour organiser, centraliser et permettre un partage fiable des données d'exploration, de planification et de production en utilisant des connexions à bas débit ;
- **gestion de la production minière** : *GEOVIA InSite* renforce la confiance dans la capacité d'une société à atteindre ses objectifs de production, à gérer ses coûts et à améliorer son efficacité, afin d'obtenir les résultats attendus par les parties prenantes.

### Urbanisme

En 2014, le Groupe a dévoilé GEOVIA 3DEXPERIENCECity, avec comme objectif d'assister les clients potentiels à améliorer la qualité de vie en créant de meilleurs environnements urbains pour aujourd'hui et pour demain. Avec 3DEXPERIENCECity, les urbanistes travaillent dans un monde virtuel pour modéliser et simuler les paysages urbains et les différents systèmes qui composent une ville, afin d'en améliorer le fonctionnement.

GEOVIA 3DEXPERIENCECity crée une expérience utilisateur unique qui fournit une modélisation et une analyse complète de toutes les parties et de tous les processus qui constituent la vie urbaine dans la géosphère.

Au sein de la géosphère, les activités humaines entraînent une réaffectation permanente des ressources. Plus particulièrement, les implantations urbaines sont des agrégats et des points de concentration qui collectent, utilisent et réutilisent les ressources naturelles de la planète. Par conséquent, les effets de l'urbanisation ne se limitent pas à la ville mais affectent l'ensemble de la géosphère et de la planète.

Grâce à la simulation en 3D, le futur peut être représenté, en impliquant activement les gouvernements, les entreprises et les particuliers, pour faciliter les processus de prise de décision dans le but d'harmoniser le produit, la nature et la vie.

### BIOVIA – Biosphère et matériaux virtuels

BIOVIA propose un environnement de collaboration scientifique pour des préparations biologiques et des matériaux avancés, afin d'aider les sociétés axées sur la science et les processus à développer de meilleurs produits plus rapidement et de façon plus rentable dans des contextes réglementés et non réglementés. Les solutions de BIOVIA sont utilisées par plus de 2 000 clients des secteurs de la pharmacie, de la biotechnologie, de la chimie, des produits de grande consommation, de l'alimentation et des boissons, de l'énergie, des hautes technologies, des transports et de l'aéronautique et des secteurs universitaire et public.

Les solutions de BIOVIA couvrent les domaines suivants qui intègrent les divers processus scientifiques et expérimentaux, et obligations d'information et de conformité pour la recherche, le développement, l'assurance qualité et le contrôle qualité, et la production :

- **La collaboration scientifique** – les découvertes et les innovations sont accélérées grâce à une collaboration pluridisciplinaire, une compréhension approfondie, à la modélisation/simulation et aux prévisions scientifiques ;
- **une gestion de laboratoire unifiée** – les opérations des laboratoires sont optimisées en gérant tous les processus et les ressources, et en favorisant le partage des informations et la collaboration entre les laboratoires d'une organisation, en interne et en externe ;

- les opérations de processus de production – accès aux données en temps réel et sur demande, analyse et communication des données sur la qualité et les processus pour optimiser la fabrication et les résultats à l'international et dans l'ensemble de l'écosystème élargi ;
- la gestion de la qualité et de la réglementation – les opérations de gestion des exigences réglementaires et de la qualité sont favorisées pour garantir la conformité et réduire le risque opérationnel dans le secteur des sciences de la vie et dans les autres secteurs fortement réglementés.

BIOVIA permet aux entreprises de collaborer plus efficacement en gérant et en partageant des informations scientifiques sur toute la chaîne de valeur, de la recherche à la commercialisation, en interne et en externe, avec la chaîne logistique et les partenaires. Grâce à la gestion et au partage d'informations jusqu'au niveau moléculaire, les scientifiques peuvent mieux comprendre les interactions entre substances qu'elles soient chimiques, biologiques ou qu'il s'agisse de nouveaux matériaux.

L'intégration de la gamme de solutions scientifiques de BIOVIA au sein de la plateforme **3DEXPERIENCE** de Dassault Systèmes va être source d'importantes opportunités pour BIOVIA en termes de collaboration, de gestion de projet, de réutilisation des données et des contenus, de traçabilité et d'autres processus, applications et intégrations qui jouent un rôle essentiel pour les secteurs scientifiques.

### Applications de contenu et de simulation

#### **SIMULIA – Simulation pour les produits, la nature et la vie**

SIMULIA aide les ingénieurs et les concepteurs à réaliser des tests virtuels réalistes dans le cadre de simulations pour les produits, la nature et la vie. Ces tests vont de la pièce la plus simple à des avions entiers pour ce qui concerne les produits, des chambres magmatiques à la géomécanique des gisements de pétrole pour la nature, et, pour la vie, du projet de Dassault Systèmes *Living Heart* à celui de *Virtual Human Initiative*.

En tant que partie intégrante de la plateforme **3DEXPERIENCE** de Dassault Systèmes, les applications de SIMULIA accélèrent le processus d'évaluation de la performance, de la fiabilité et de la sécurité des matériaux et des produits avant le lancement de prototypes physiques. L'équipe mondiale d'experts en simulation aide les clients du Groupe à atteindre leurs objectifs en matière d'éducation, de recherche et de développement.

SIMULIA a également étendu sa gamme d'applications technologiques par le biais d'acquisitions récentes pour inclure la simulation multi-physique, la simulation multi-échelle, l'optimisation et les processus, les données et la gestion du cycle de vie en matière de simulation. Le portefeuille des technologies de SIMULIA comprend Abaqus, fe-safe, Isight, Simpack, Simpoe-Mold et Tosca.

#### Simulation multiphysique

- Analyse structurelle (analyse par éléments finis) : analyse de plusieurs phénomènes physiques en interaction dans le cadre d'un prototype virtuel comme l'interaction fluide-

structure, l'acoustique des structures, l'électricité thermique et l'interaction thermique-fluide-mécanique, entre autres.

- Analyse du calcul de la dynamique des fluides (*Computational Fluid Dynamics* ou CFD) : permet de mieux comprendre la façon dont les fluides et les gaz circulent à travers et autour des produits ou des systèmes, comme des tuyaux, des valves et les vaisseaux sanguins chez l'homme.
- Simulation d'injection plastique : prédire et éviter les défauts de fabrication pendant les premières phases de la conception des pièces et des moules. Cette application permet également de simuler les phases de remplissage et d'emballage, les forces de serrage pour les outils, et le refroidissement des moules et des pièces, entre autres.
- Durabilité et usure : analyser les défauts structurels et l'espérance de vie sur la base de cycles de chargement répétés ou aléatoires. Cette application permet également d'analyser la résistance à l'usure et les points d'apparition de fissures dans les métaux, les élastomères et les joints soudés.

#### Simulation multi-échelle

- Dynamique multi-corps : générer et résoudre des modèles virtuels en 3D afin de prédire et de visualiser le mouvement, les forces et les contraintes, y compris les analyses transitoires à haute fréquence, dans la gamme acoustique et les modèles non linéaires complexes avec des structures souples et des chocs violents.

#### Optimisation

- Optimisation paramétrique : manipuler et cartographier des données paramétriques entre les étapes des processus et automatiser des simulations multiples pour améliorer l'efficacité, réduire les erreurs manuelles et accélérer l'évaluation des options de conception de produit.
- Optimisation de la topologie : créer des produits de conception simple et prêts à fabriquer tout en réduisant les délais de mise sur le marché, les tests physiques et le nombre de prototypes à construire.

#### Gestion des processus, données et cycle de vie de simulation

La gestion de la simulation et des données de test a pour objectif de simplifier la collecte et de déployer des méthodes de simulation approuvées, d'automatiser les processus de simulation standard, de collaborer sur des prises de décisions fondées sur la performance, et de gérer et sécuriser la propriété intellectuelle générée par le biais de la simulation.

#### **DELMIA – L'univers de la création de valeur**

La plateforme **3DEXPERIENCE** de Dassault Systèmes vise à établir une connexion entre le monde virtuel et le monde réel. L'excellence opérationnelle nécessite une harmonie entre la conception, la production, la distribution, la gestion des ressources humaines et les processus. DELMIA permet de concevoir et tester les produits dans un environnement de production simulé, puis de planifier, exécuter, gérer et optimiser efficacement toutes les ressources, et la livraison au client.

Les solutions de fabrication numérique de DELMIA sont au service de l'innovation et de l'efficacité en permettant de planifier, simuler et modéliser numériquement des processus de production à l'échelle mondiale. DELMIA permet aux fabricants de tester virtuellement l'ensemble de leur chaîne de production. Ces activités de simulation permettent aux fabricants de mieux gérer et adapter leurs processus afin de réagir rapidement face à la concurrence ou de profiter de nouvelles opportunités de marché.

En outre, les solutions de gestion des opérations industrielles de DELMIA aident à améliorer la visibilité, le contrôle et la synchronisation pour toutes les opérations industrielles et tous les processus de la chaîne logistique à l'échelle mondiale. Il en résulte une meilleure flexibilité et une optimisation accrue dans l'entreprise et la chaîne d'approvisionnement mondiale. Les fabricants utilisent les solutions de DELMIA pour définir des processus opérationnels communs pouvant être gérés de manière globale.

Afin d'améliorer les performances et la rentabilité des opérations de ses clients, les solutions de Quintiq permettent de planifier et d'optimiser des processus complexes quel qu'en soit l'horizon. Les clients peuvent ainsi se démarquer de la concurrence, affiner leurs prévisions en exploitant dans leurs moindres détails les informations opérationnelles et intégrer la planification et l'optimisation de leur chaîne d'approvisionnement en gérant leurs effectifs, l'environnement industriel et la logistique.

### 3DVIA – La 3DEXPERIENCE pour tous

3DVIA propose aux marques et aux communautés de consommateurs des univers 3D intéressants permettant la co-création d'expériences individuelles et personnalisées.

3DVIA permet aux consommateurs de créer et d'expérimenter virtuellement leurs projets personnels de façon à la fois ludique et sociale. Avec le service en ligne *HomeByMe*, ils peuvent puiser leur inspiration dans des milliers d'autres projets, bâtir leur propre concept ou simplement visualiser des idées à l'aide d'une expérience en ligne dédiée. Grâce à *HomeByMe*, les meilleurs designers, marques et distributeurs proposent l'ensemble de leurs catalogues avec une grande variété de couleurs et de matériaux pour que l'utilisateur puisse créer et visualiser une expérience unique de décoration personnalisée.

## Applications sociales et collaboratives

### ENOVIA – L'innovation collaborative

ENOVIA permet aux entreprises de rassembler les utilisateurs, les processus, les contenus et les systèmes qui contribuent à la création, au développement, à la mise sur le marché de produits et à la mise en œuvre de leur maintenance.

ENOVIA dispose d'un riche portefeuille d'applications collaboratives pour la gestion des processus métiers de l'entreprise qui s'appuient sur la plateforme 3DEXPERIENCE et favorisent l'interopérabilité des processus d'entreprise.

Les applications d'ENOVIA par secteur englobent :

- **planification produit et programmes** : les applications d'ENOVIA dédiées à la gestion des projets et programmes, aux contrats, au *Design History File* pour le respect de la réglementation répondent aux besoins de documentation et de pilotage des processus PLM critiques à l'échelle de l'entreprise s'appuyant sur une gouvernance invisible ;
- **relations avec les clients stratégiques** : le portefeuille d'ENOVIA dédié à la relation client permet aux utilisateurs de gérer et d'exploiter les exigences, d'organiser la livraison du produit, de comprendre les besoins des clients et de définir une expérience en point de vente en utilisant le *3D Merchandising*. Ces solutions aident les entreprises à se transformer, en passant de la conception de produits à la création d'expériences client ;
- **développement de produits à l'échelle mondiale** : les applications d'ENOVIA éliminent les erreurs coûteuses de développement de produit en optimisant l'innovation collaborative parmi les parties prenantes. Les concepteurs, ingénieurs produits, professionnels de la fabrication et autres intervenants participant au processus de développement du produit peuvent innover grâce à la gestion des nomenclatures, du changement, des environnements de conception multiples et de l'ingénierie systèmes ;
- **relations avec les fournisseurs stratégiques** : les applications d'ENOVIA dans le domaine de la gestion des fournisseurs, de la qualité des produits, des achats, de l'approvisionnement et de l'échantillonnage permettent aux utilisateurs de réduire les délais généralement associés aux processus d'innovation de la chaîne d'approvisionnement. Ces solutions permettent ainsi d'accompagner les acheteurs, les chargés de relation avec les fournisseurs et les représentants de ceux-ci dans la gestion de leurs processus d'entreprise les plus essentiels et de renforcer la valeur ajoutée de la chaîne d'approvisionnement ;
- **qualité et conformité** : les applications ENOVIA contribuent à la gestion de la conformité réglementaire, à l'audit et à la documentation produits. Elles permettent aux entreprises de gérer de façon proactive la conformité réglementaire au cours du processus de développement des produits ;
- **classification et sécurité de la propriété intellectuelle** : les applications ENOVIA dédiées à la classification et la sécurité de la propriété intellectuelle offrent aux utilisateurs la souplesse nécessaire pour une collaboration à l'échelle mondiale, tout en garantissant le niveau de sécurité requis pour le bon fonctionnement de leurs activités. Elles donnent donc aux équipes la confiance nécessaire pour innover tout en optimisant le catalogue de produits et en réduisant le coût de portage de l'inventaire sans valeur ajoutée.

### 3DEXCITE – Marketing à l'ère de l'expérience

Les logiciels, solutions et services d'imagerie générée par ordinateur de 3DEXCITE offrent une visualisation en 3D haut de gamme, en temps réel. 3DEXCITE offre une liberté

créative permettant de générer des émotions dans le cadre d'expériences de marketing et de vente numériques interactives. Du conseil au processus jusqu'à la visualisation finale, 3DEXCITE transforme les données d'ingénierie en expériences visuelles fortes.

- **Logiciels** : les applications et technologies logicielles de 3DEXCITE constituent la base pour créer des visualisations en 3D d'une grande qualité visuelle pour tous types de produits, avant même qu'ils ne soient fabriqués. Les produits phares sont les suivants :
  - visualisation 3D haut de gamme : 3DEXCITE *Deltagen*, *Deltaview*, *Deltatex* ;
  - gestion des actifs visuels : 3DEXCITE *Picturebook*, *Powerhouse*.

Exploitant des applications logicielles innovantes, les solutions créatives et interactives couvrent tous les aspects du cycle de vie des produits. Les solutions sont structurées selon quatre disciplines clés : conception, développement, marketing et vente :

- **les solutions de conception** résultent en un processus fluide qui permet aux concepteurs de revoir en continu la géométrie, les matériaux et la conception tout au long du processus créatif. Des outils et fonctions spécifiques leur permettent de communiquer efficacement leurs idées en temps réel en faisant participer les consommateurs et les décisionnaires dès le début du projet ;
- **les solutions de développement** permettent une analyse, une simulation et un examen visuels et fonctionnels instantanés et continus de travaux d'ingénierie. Des visualisations en 3D très réalistes permettent de tester des situations complexes en temps réel en se basant sur différents types de données de simulation, ce qui réduit nettement les coûts et les délais ;
- **les solutions marketing** créent une interaction fluide entre la conception et le marketing afin d'accélérer la communication dès les premiers stades d'un projet, favorisant ainsi la sensibilisation en interne vis-à-vis des nouveaux produits. Les équipes de marketing mondiales peuvent accéder en un clic aux dernières visualisations des futurs produits, ce qui leur permet de s'adapter aux exigences locales. Les entreprises peuvent planifier des événements de lancement avant que le produit ne soit construit grâce aux productions d'imagerie basées sur les données de conception en 3D ;
- **les solutions de vente** fournissent les outils nécessaires pour une expérience produit unique, que ce soit au point de vente, lors d'événements, en ligne ou en déplacement. Leur approche intégrée utilise efficacement les données de base créées lors des étapes précédentes du développement de produit, ce qui permet de réduire nettement le cycle de vente et facilite pour les clients le processus de décision, de l'essai à l'achat.
- **Services d'imagerie générée par ordinateur** : la haute qualité visuelle, les effets artistiques sophistiqués et les expériences

interactives permettent à ce portefeuille de services de se distinguer. Les principales catégories de services d'imagerie générée par ordinateur sont les suivantes : photographies ; films et animations ; visuels interactifs en temps réel ; et préparation de données.

## Applications de traitement de l'information

### EXALEAD – L'intelligence des données

EXALEAD aide les entreprises à accéder, analyser et rendre intelligible toute propriété intellectuelle ou information externe numérique, utilisant ainsi les mégadonnées pour créer des applications de recherche et d'analyse de données.

EXALEAD se concentre plus particulièrement sur deux domaines :

### Recherche et analyse PLM

Ces applications se basent sur la technologie développée afin de conjuguer les approches innovantes pour *big data* avec les caractéristiques propres à Dassault Systèmes en matière de PLM, telles que les structures de produit configurées multi-niveaux 3D ou complexes.

**EXALEAD OnePart** permet aux ingénieurs spécialisés dans la conception, la standardisation ou l'approvisionnement d'identifier rapidement et efficacement les éléments réutilisables les plus pertinents pour répondre aux contraintes de conception (technique, coûts, conformité). Cette application confère aux ingénieurs des capacités de recherche et de comparaison uniques (mots clés, 3D, *big data*) tout en reliant les systèmes CAO et PLM aux autres systèmes informatiques de l'entreprise, comme les systèmes ERP (Planification des Ressources de l'Entreprise) et SCM (gestion de la chaîne logistique).

**EXALEAD OnePart Reduce** optimise la valeur générée par OnePart en appliquant des technologies d'apprentissage automatique aux millions d'éléments CAO existants, identifiant rapidement les dédoublements potentiels et s'appuyant sur l'approvisionnement auprès des fournisseurs via une approche de classification automatisée basée sur les formes.

**EXALEAD PLM Analytics** Dassault Systèmes a développé les meilleurs outils d'analyse et les a adaptés au PLM tout en exploitant la richesse et tout le potentiel des processus de conception et de fabrication de produits. EXALEAD PLM Analytics permet aux clients de gérer entièrement les programmes de produits, de la conception à la traçabilité des changements en passant par les coûts, la qualité et l'analyse des problèmes.

### Support client et analyse de service

Les entreprises sont capables de compiler, d'analyser et de révéler la valeur des données générées par les produits, conjuguées aux informations sur les clients et aux données cumulées trouvées dans tout système pouvant être utilisé dans le cadre du support produit et des opérations, afin de créer de nouveaux services et d'optimiser la compétitivité et la satisfaction des clients.

**EXALEAD OneCall**

Offrant une vision globale des clients et des capacités d'analyse, *EXALEAD OneCall* révèle la valeur des données et informations disponibles pour améliorer la relation client, les recommandations et les engagements.

**Product in Operations**

*Product in Operations* est une gamme de solutions collaboratives de recherche d'informations développées pour collecter, analyser et exploiter des données sur l'utilisation des produits et des machines. Les entreprises peuvent gérer leurs opérations de service après-vente, de maintenance et de relation client en temps réel. Les processus sont optimisés et de nouveaux produits et services innovants sont créés.

**NETVIBES – Dashboard Intelligence**

Les tableaux de bord intelligents de NETVIBES aident les entreprises à identifier et gérer tout type d'information en temps réel, en optimisant la prise de décision. Tous les collaborateurs peuvent visualiser sur une seule application les éléments importants pour l'entreprise, à travers l'ensemble des systèmes internes et sur le web social, en tout lieu, à tout moment et depuis n'importe quel appareil. NETVIBES va au-delà de la « Business intelligence » grâce à des systèmes d'analyse spécifiques par secteur d'activité afin de rassembler des points de vue d'experts et d'aider les utilisateurs à gagner du temps, avec des alertes intelligentes et un *reporting* automatisé. NETVIBES intègre un tableau de bord d'objets connectés à partir duquel l'utilisateur peut programmer des activités numériques et des alertes. En créant une « potion » avec des déclencheurs spécifiques et des actions paramétrées, il est possible de lancer des interactions automatiques entre les données, les applications et les appareils connectés. Par l'intermédiaire d'un tableau de bord programmable et orienté utilisateur, les entreprises peuvent également permettre aux clients de concevoir leurs propres expériences produits.

**1.4.2.5 Vente et distribution**

Les clients de Dassault Systèmes vont des start-up aux petites et moyennes entreprises et aux plus grands groupes internationaux. Ils comprennent également des institutions d'enseignement et des administrations publiques. Afin d'assurer une couverture de l'ensemble de ses clients, Dassault Systèmes a développé trois réseaux de vente et de distribution : un réseau de ventes directes et deux réseaux de vente indirects. Aucun client ni partenaire commercial du Groupe ne représentait plus de 5 % de son chiffre d'affaires total en 2015 et 2014.

- **3DS Business Transformation** : les ventes aux grandes entreprises et aux agences gouvernementales sont en général réalisées par ce réseau. Les ventes directes ont représenté respectivement 59 % et 58 % du chiffre d'affaires en 2015 et en 2014.
- **3DS Value Solutions** : les ventes aux petites et moyennes entreprises sont en général réalisées par l'intermédiaire de ce réseau qui dispose d'un vaste ensemble de revendeurs à

valeur ajoutée (« VAR ») spécialisés par secteur d'activité. Ce réseau a représenté respectivement 21 % et 23 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2015 et en 2014.

- **3DS Professional Channel** : ce réseau de vente indirecte est centré sur un marché de volume. Il est constitué d'un réseau mondial de revendeurs et de distributeurs qui procurent aux clients formation, services et support. Les ventes du Groupe par l'intermédiaire de ce réseau représentent respectivement 20 % et 19 % de son chiffre d'affaires total en 2015 et 2014.

En plus de ses trois réseaux de vente, Dassault Systèmes développe des relations avec des intégrateurs systèmes disposant d'une expertise dans certains domaines ou secteurs d'activité.

**1.4.2.6 Actions menées en matière d'enseignement**

Dassault Systèmes est de longue date engagé auprès du secteur de l'éducation et ses solutions sont utilisées dans près de 40 000 établissements d'enseignement à travers le monde. Selon les estimations, 5 millions d'élèves et étudiants utilisent les solutions du Groupe. Les étudiants qui sont formés aux outils de Dassault Systèmes sont ainsi bien préparés pour leurs futurs métiers et carrières.

En tant que leader de la **3DEXPERIENCE** dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques, Dassault Systèmes travaille en collaboration avec des enseignants du monde entier pour définir un programme pédagogique innovant et des expériences d'apprentissage selon des méthodes d'enseignement optimisées et des expériences 3D qui contribueront à la formation des ingénieurs de demain. Dassault Systèmes s'est ainsi engagé à contribuer au développement des compétences globales du XXI<sup>e</sup> siècle.

En 2015, Dassault Systèmes a lancé **3DEXPERIENCE for Academia** sur le *cloud*. Dassault Systèmes a également inventé une approche pédagogique très innovante baptisée *Peer Learning Experience*. Elle consiste à regrouper des enseignants de différentes universités pour co-développer un programme pluridisciplinaire complet et très adaptable afin de le mettre gratuitement à la disposition de toute école rejoignant la communauté **3DEXPERIENCE for Academia**. Pour cela, ils utilisent une méthodologie, des modèles, des données et des modèles de données fournis par le Groupe, qui est également chargé de la gestion globale du projet.

Dassault Systèmes a mis en place un nouveau programme de certification pour les étudiants formés à l'aide des solutions du Groupe, afin de s'assurer qu'ils les maîtrisent suffisamment bien pour répondre aux attentes des employeurs, optimisant ainsi leurs perspectives d'embauche et de carrière. Ce programme se base principalement sur des ateliers pratiques encadrés sur le *cloud*. Fin 2015, on comptait environ 80 centres de certification à travers le monde, dont la majorité était située sur des campus universitaires.

Dassault Systèmes est également l'un des membres fondateurs de plusieurs associations universitaires telles que le *Global & European Engineering Deans Councils*, l'*International Federation of Engineering Education Societies* ou encore le *Cartagena Network of Engineering*.

#### 1.4.2.7 Concurrence

Dassault Systèmes s'inscrit dans un environnement hautement concurrentiel, caractérisé par l'élargissement de son marché potentiel, l'expansion de son portefeuille de produits, la diversification de sa base de clientèle dans de nouveaux secteurs d'activité, le développement de nouvelles applications et de nouveaux marchés. Le Groupe est confronté à un niveau accru de compétition avec ses concurrents actuels et un ensemble d'entreprises allant de la *start-up* jusqu'aux plus grandes entreprises technologiques de la planète. Dans ce contexte, les concurrents du Groupe sont en compétition avec certaines de ses marques ou sur certains secteurs où il opère, mais compte tenu de l'ampleur de ses activités, aucune entreprise n'est en concurrence sur la totalité de l'offre de Dassault Systèmes.

Les principales entreprises avec lesquelles Dassault Systèmes est en concurrence sont Siemens PLM Software, une division de Siemens Industry Automation Division, Autodesk (principalement en ce qui concerne la ligne de produits SOLIDWORKS) ainsi que PTC. Certains concurrents du Groupe sont en compétition dans des domaines ou des secteurs spécifiques, comme Oracle et SAP, concurrençant les applications logicielles d'ENOVIA et DELMIA, ainsi qu'Altair Engineering, ANSYS, CD-adapco et MSC Software, entre autres, concurrençant les applications logicielles de SIMULIA.

En complément des concurrents mentionnés ci-dessus, de nombreux éditeurs de logiciels spécialisés pourraient être en compétition directe ou indirecte comme, entre autres, Adobe, ARAS, Aveva, Bentley, Intergraph (propriété d'Hexagon), Microsoft, Nemetschek, Onshape, Salesforce.com, ainsi que les éditeurs de logiciels servant le secteur minier ou proposant des solutions de traitement de l'information, d'innovation sociale d'entreprise et des applications de collaboration, et les éditeurs dans tous les domaines de la chimie moléculaire ou de la biologie, de l'optimisation des opérations ou du marketing digital.

### 1.4.3 Contrats importants

En dehors des contrats conclus dans le cours normal de l'activité du Groupe, les principaux accords engageant Dassault Systèmes sont essentiellement les accords de distribution avec ses revendeurs et les accords avec les intégrateurs systèmes, tels qu'ils sont décrits dans le paragraphe 1.4.2.5 « Vente et distribution », et les partenariats stratégiques décrits au paragraphe 1.4.1.4 « Technologie et science – Partenaires logiciels, technologiques et scientifiques ».

En 2011, le Groupe a annoncé une prise de participation dans Outscale, une start-up opérant dans le SaaS, et a signé un accord en vue d'utilisation de ses services *cloud*.

En juin 2013, Dassault Systèmes SE a mis en place une ligne de crédit de 350 millions d'euros dont le remboursement est prévu en juillet 2019. En octobre 2015, elle a mis en place une ligne de crédit d'un montant en principal de 650 millions

d'euros dont le remboursement est prévu en octobre 2020, étant précisé que les parties peuvent reporter cette date de remboursement jusqu'à deux ans. Voir le paragraphe 3.1.4 « Trésorerie et capitaux » et la Note 20 aux comptes consolidés.

Le Groupe a conclu des locations de longue durée (12 années), d'une part en 2008 pour son siège social localisé en France à Vélizy-Villacoublay (le « 3DS Paris Campus »), et d'autre part en 2010 pour ses bureaux, ses laboratoires de R&D et son centre de données sécurisées situés aux États-Unis à Waltham, près de Boston (le « 3DS Boston Campus »). En février 2013, le Groupe s'est engagé à louer environ 13 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires et a signé un nouveau contrat de bail pour le siège social sur une durée ferme de 10 ans à compter de la mise à disposition de l'immeuble supplémentaire prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Voir le paragraphe 1.6.2.3 « Risque de liquidité » et la Note 25 aux comptes consolidés.

## 1.5 Recherche et développement

### 1.5.1 Présentation générale

Au 31 décembre 2015, les équipes de R&D comprennent 5 853 salariés contre 5 562 en 2014, représentant environ 42 % des effectifs totaux de Dassault Systèmes. En 2015, les effectifs de R&D du Groupe ont augmenté de 5,2 % suite aux recrutements de la période. Ils avaient augmenté de 16,5 % en 2014, principalement suite à l'intégration des collaborateurs de R&D des sociétés acquises au cours de l'exercice.

Le Groupe dispose de laboratoires de R&D dans les pays où se trouvent les clients et les talents, à savoir sur les territoires européen (principalement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Pologne), américain (États-Unis et Canada) et en Asie-Océanie (principalement en Inde, Malaisie et Australie).

Les dépenses de R&D s'élevaient à 492,5 millions d'euros en 2015 comparées à 409,7 millions d'euros en 2014 et ont progressé de 20,2 %, soit environ 11 % en excluant l'impact net défavorable du change. Le Groupe bénéficie de subventions reçues de divers organismes publics et autres visant à financer certaines activités de R&D : en 2015, Dassault Systèmes a perçu 34,8 millions d'euros de subventions contre 43,1 millions d'euros en 2014. Ces subventions incluent notamment les crédits d'impôt recherche reçus en France.

La R&D du Groupe travaille en étroite collaboration avec des clients et des utilisateurs dans leurs secteurs respectifs, afin d'approfondir sa compréhension de leurs processus métiers, déterminer les futures orientations de leurs produits et leurs nouvelles exigences.

### 1.5.2 Propriété intellectuelle

Le Groupe assure la protection de sa technologie grâce à une combinaison de droits de propriété intellectuelle, principalement les droits d'auteur, les brevets, les marques et les secrets industriels. Les logiciels du Groupe sont distribués sous des contrats de licence en vertu desquels le Groupe accorde à ses clients un droit d'utilisation des logiciels sans transfert de propriété. Ces contrats contiennent de nombreuses clauses ayant pour objet la protection des droits de propriété intellectuelle dont le Groupe dispose sur sa technologie ainsi que la confidentialité y afférente.

Le code source (ensemble d'instructions présentées sous une forme intelligible et servant, une fois compilé, à créer le code objet licencié aux clients et partenaires) des produits du Groupe bénéficie d'une double protection au titre, d'une part du droit d'auteur, d'autre part, du secret industriel. En outre, certaines des fonctionnalités essentielles des logiciels du Groupe sont protégées, dans la mesure du possible, par des brevets.

Il est cependant impossible de garantir que les produits ou la technologie du Groupe ne seront pas copiés et/ou obtenus et utilisés sans autorisation. Ceci est d'autant plus vrai que la protection ou l'application effective des législations en matière de droit d'auteur, de secret industriel, de marque ou de brevet peuvent être limitées voire inexistantes dans certains pays.

Toutefois, le Groupe est engagé dans une politique active de lutte contre le piratage et prend des mesures systématiques contre l'utilisation et la diffusion illégales de ses produits, allant de la régularisation d'utilisations illégales au déclenchement d'actions en justice.

En ce qui concerne les marques, la politique du Groupe consiste à déposer à titre de marques les noms de ses principaux produits et services dans les pays où il exerce ses activités. La protection par le droit des marques peut combiner des dépôts de marques internationales, communautaires et/ou nationales.

Afin de protéger sa technologie ainsi que les fonctionnalités clés de ses produits, le Groupe dépose généralement des brevets dans les zones où se situent ses principaux clients et concurrents. À la fin de l'année 2015, le Groupe disposait d'un portefeuille de 429 inventions protégées, dont 50 nouvelles sur l'année 2015. Des brevets ont été délivrés dans un ou plusieurs pays pour plus de la moitié de ces inventions, les autres étant en cours d'obtention. Quand une protection par brevet est jugée inadaptée, certaines innovations sont conservées secrètes, des moyens de preuve de création étant constitués. Le Groupe met également en œuvre une politique de licences croisées en matière de brevets avec des acteurs majeurs de son environnement.

Voir le paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité » et plus particulièrement les paragraphes 1.6.1.2 « Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle », pour les difficultés liées à la garantie d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle du Groupe et 1.6.1.12 « Violation de la propriété intellectuelle de tiers et des licences de technologies de tiers » pour les risques associés à des présomptions par des tiers d'une utilisation non autorisée de leurs droits de propriété intellectuelle.

## 1.6 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont présentés ci-après en deux grandes catégories : les risques liés à l'activité du Groupe (1.6.1) et les risques financiers et de marché (1.6.2). Il s'agit des principaux risques identifiés comme significatifs, pertinents et pouvant avoir une incidence négative sur l'activité et la situation

financière du Groupe au jour du dépôt du présent Document de référence auprès de l'AMF. Cependant, d'autres risques non cités ou non identifiés à ce jour peuvent affecter le Groupe, sa situation financière, son image, ses perspectives ou le cours des actions de Dassault Systèmes SE.

### 1.6.1 Risques liés à l'activité

#### 1.6.1.1 Un environnement économique mondial incertain

Dans un contexte économique, commercial, social, mais également géopolitique qui demeure incertain au plan mondial, la croissance du chiffre d'affaires, du résultat net et des flux de trésorerie du Groupe pourrait ralentir, tant sur une base annuelle que trimestrielle, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- le déploiement des solutions du Groupe peut représenter une large part des investissements logiciels d'un client. La décision de réaliser un tel investissement est influencée par l'environnement économique dans lequel les clients évoluent. La situation incertaine de l'économie mondiale et le manque de visibilité ou le manque de ressources financières peuvent amener certains clients à réduire, différer ou annuler leurs investissements, ou à réduire ou ne pas renouveler les contrats de maintenance pour leur base installée. De telles situations sont susceptibles d'impacter le chiffre d'affaires du Groupe. C'est notamment le cas dans les secteurs d'activité de base des clients du Groupe (aéronautique, automobile, équipement industriel) qui représentent une part importante de son chiffre d'affaires. La pression sur les prix des matières premières et des produits énergétiques pourrait être de nature à impacter négativement les efforts de diversification du Groupe dans de nouvelles industries ;
- les cycles de ventes des produits du Groupe – déjà relativement longs du fait du caractère stratégique de ce type d'investissement pour les clients – pourraient encore s'allonger compte tenu du contexte incertain dans lequel se trouve l'économie mondiale ;
- certaines zones géographiques dans lesquelles le Groupe est présent pourraient voir leur situation politique, économique et monétaire continuer à se dégrader.

Le Groupe s'efforce de prendre en compte cette situation macroéconomique incertaine. Toutefois, il est possible que les résultats financiers du Groupe n'évoluent pas conformément aux prévisions. De plus, compte tenu de l'ensemble des facteurs qui affectent la vente des produits et services du Groupe (voir ci-dessus), il pourrait s'écouler un laps de temps

substantiel entre une éventuelle reprise de l'environnement économique et commercial mondial et une amélioration de ses résultats financiers.

La situation économique actuelle pourrait également entraîner la détérioration de la situation financière ou des capacités de financement des prospects et des clients existants du Groupe, des partenaires constituant son réseau commercial et de ses partenaires technologiques, obligeant certains d'entre eux à cesser leurs activités à la suite de difficultés de trésorerie ou de rentabilité. La capacité du Groupe à recouvrer ses créances clients pourrait s'en trouver affectée. De plus, cet environnement économique incertain pourrait exercer une pression accrue sur les prix, les clients s'efforçant d'obtenir des baisses de prix en mettant encore davantage en concurrence leurs différents fournisseurs, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Enfin, dans un contexte de tension toujours forte sur les finances publiques, l'augmentation de la pression fiscale tant par la remise en cause de dispositifs existants, que par la mise en place de nouveaux impôts ou par des positions plus agressives de la part des administrations fiscales pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats financiers du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités et ses résultats financiers, le Groupe continue d'accroître la diversification de sa base de clients dans de nouveaux secteurs d'activité et dans de nouvelles zones géographiques (voir le paragraphe 3.1.2 « Données consolidées : comparaison 2015-2014 » pour la répartition du chiffre d'affaires consolidé du Groupe par zone géographique). Il continue par ailleurs de veiller à la maîtrise de ses coûts pour l'ensemble de son organisation.

#### 1.6.1.2 Défis liés à la protection de la propriété intellectuelle

Le succès du Groupe est fortement tributaire de la technologie logicielle dont il est propriétaire. Le Groupe s'appuie sur le droit des brevets et des marques, les droits d'auteur et le secret commercial ainsi que sur des restrictions contractuelles

pour protéger la propriété de sa technologie. Ces protections juridiques ne couvrent pas totalement les produits du Groupe et peuvent faire l'objet de violation par des tiers. Par ailleurs, il n'existe pas dans certains pays de protection efficace du droit d'auteur, des marques, du secret commercial ou des brevets, ou celles-ci peuvent n'y avoir qu'un effet limité en comparaison avec ce qui existe en Europe occidentale et aux États-Unis. Si, en dépit de la politique de protection de la propriété intellectuelle du Groupe, certains tiers développaient des technologies similaires, ceci entraînerait une réduction de son chiffre d'affaires logiciel. De plus, bien que le Groupe ait conclu des accords de confidentialité et de licence avec ses salariés, distributeurs, clients et prospects et qu'il limite l'accès et contrôle attentivement la distribution de ses logiciels, documentations et autres informations dont il détient la propriété exclusive, ces mesures peuvent se révéler inadéquates pour éviter le détournement de sa technologie ou empêcher son développement de façon indépendante par des tiers.

En outre, tout comme la plupart de ses concurrents, Dassault Systèmes est confronté à un important phénomène de piratage de ses produits phares, tant par des individus que par des groupes opérant dans le monde entier, ce qui pourrait affecter sa croissance sur certains marchés.

Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle et de déterminer la validité et la portée de droits de tiers. Tout contentieux est susceptible d'entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, de mobiliser ses ressources et de peser de façon importante sur son résultat opérationnel. Il est possible que le résultat de ces procédures ne lui soit pas favorable et que ses droits de propriété intellectuelle soient jugés nuls ou non exécutoires.

Afin de protéger sa propriété intellectuelle, Dassault Systèmes dépose régulièrement des brevets pour ses innovations marquantes et a instauré une politique de dépôt systématique de « copyrights ». Le Groupe continue également à étendre son programme anti-piratage et conformité qui s'avèrent efficaces.

### 1.6.1.3 Sécurité des installations et des systèmes internes

Les installations de R&D du Groupe sont informatisées et, par conséquent, reposent totalement sur le bon fonctionnement de logiciels complexes et de matériels informatiques intégrés. Il n'est toutefois pas possible de garantir le fonctionnement ininterrompu ou la sécurité totale de ces systèmes. Par exemple, l'intrusion de pirates informatiques ou industriels pourrait interférer avec le bon fonctionnement des systèmes du Groupe et causer des dommages importants, des pertes de données, voire des retards dans le déroulement de ses activités de R&D. Une telle intrusion pourrait également causer des dommages ou des pertes de données hébergées par le Groupe pour le compte de ses clients dans le cadre de ses offres *cloud*, ou un accroissement de sa responsabilité au titre de l'interruption de l'accès au service en ligne. Les virus

informatiques, transmis volontairement ou accidentellement, peuvent également entraîner des dommages, des pertes ou des retards similaires. L'usage croissant de terminaux mobiles (téléphones, tablettes et ordinateurs portables) connectés à certains systèmes informatiques du Groupe est de nature à augmenter le risque d'accès non autorisés en cas de perte ou de vol.

De plus, les principales installations du Groupe étant implantées dans un nombre limité de sites (dont le Japon et la Californie qui peuvent être exposés à des tremblements de terre), les dommages matériels substantiels subis par l'un des sites du Groupe, qu'ils soient provoqués par des causes naturelles, par des attaques terroristes ou des violences locales, peuvent réduire de façon significative la capacité du Groupe à poursuivre normalement ses activités.

Si l'un des événements ainsi décrits venait à se produire, les dommages, pertes ou retards qui en résulteraient pourraient avoir un impact négatif significatif sur l'activité du Groupe, son résultat opérationnel, sa situation financière et sa réputation.

Pour réduire ce risque, le Groupe s'est doté de dispositifs de sécurité, notamment de protections anti-intrusion, d'une sauvegarde des données stockées et d'un accès limité aux informations critiques et sensibles. Dassault Systèmes a par ailleurs souscrit des polices d'assurance pour atténuer l'impact de ces risques (voir le paragraphe 1.6.3 « Assurances »).

L'accès aux sites ainsi que la sécurité des salariés voyageant dans certains pays sont également contrôlés.

### 1.6.1.4 Erreurs, défauts ou difficultés de déploiement des produits

Les logiciels sophistiqués présentent souvent des erreurs, défauts ou autres problèmes de performance lors de leur lancement ou lors de la sortie de nouvelles versions et mises à jour. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de corriger à temps d'éventuels erreurs ou défauts découverts dans ses produits actuels ou futurs, ou de procurer une réponse satisfaisante à ses clients et, pour cette raison, être contraint d'affecter des ressources financières, techniques et managériales importantes, voire de réaffecter certaines ressources dédiées au développement, pour pallier ou éliminer ces défauts. Dassault Systèmes pourrait également pâtir d'une augmentation de ses coûts liés à la maintenance et aux garanties.

Les erreurs, défauts ou autres problèmes de performance des produits du Groupe pourraient entraver ou retarder leur acceptation par le marché, ou entraîner des retards dans les déploiements chez ses clients. De telles difficultés pourraient également entraîner la perte de clients et, dans le cas de clients importants, la perte potentiellement significative de chiffre d'affaires qui aurait dû être généré par la vente aux sous-traitants de ces mêmes clients. Les problèmes techniques ou la perte d'un client de renommée mondiale pourraient aussi entacher la réputation de Dassault Systèmes et provoquer la perte d'opportunités commerciales.

Le Groupe pourrait enfin rencontrer des difficultés dans le déploiement chez certains clients de solutions complexes, liées à l'infrastructure et à l'environnement logiciel dans lequel ces solutions doivent être intégrées.

S'il advenait que des clients subissaient des dommages financiers ou de toute autre nature du fait d'erreurs, de défauts ou de difficultés de déploiements des logiciels du Groupe, ces clients pourraient être amenés à intenter des actions en justice contre Dassault Systèmes. Toute action contentieuse intentée à son encontre en matière de responsabilité des produits, même si elle n'aboutissait pas, pourrait se révéler longue, coûteuse et avoir un impact négatif sur ses efforts commerciaux.

Le Groupe s'efforce de réduire ce risque en procédant à des tests poussés avant de lancer de nouveaux produits, de nouvelles mises à jour et versions avant le lancement sur le marché, et en coopérant le plus étroitement possible avec ses clients pour garantir la réussite du déploiement de ses solutions.

Le Groupe a également souscrit une assurance contre le risque responsabilité produits (« Erreurs et Omissions ») couvrant d'éventuels défauts dans ses produits. Néanmoins, les polices d'assurance auxquelles le Groupe adhère peuvent ne couvrir que de façon partielle le coût de rectification d'erreurs importantes (voir le paragraphe 1.6.3 « Assurances »).

#### 1.6.1.5 Fluctuations des taux de change

Les résultats du Groupe ont été affectés par les fluctuations et la forte volatilité des taux de change en 2015, et sont susceptibles de continuer à l'être à l'avenir. En particulier, les variations du yen japonais ou du dollar américain par rapport à l'euro peuvent avoir un effet sur le chiffre d'affaires comme sur les dépenses enregistrées dans son compte de résultat lors de la conversion en euro des devises étrangères.

Le Groupe facture ses clients dans les principales devises (euros, dollars américains et yens japonais) et, en fonction de la localisation géographique de ses salariés et fournisseurs, il supporte également des dépenses dans différentes monnaies (principalement l'euro, le dollar américain et le yen japonais). En outre, il effectue des opérations de fusion et d'acquisition notamment hors de la zone euro, et est susceptible d'accorder des prêts dans différentes monnaies à des filiales ou à des sociétés dans lesquelles il détient des participations.

Bien que le Groupe bénéficie à l'heure actuelle d'une couverture naturelle de la majeure partie de son exposition au dollar américain au niveau de la marge opérationnelle, la fluctuation du taux de change entre le dollar américain et l'euro pourrait impacter le chiffre d'affaires du Groupe et partant, son résultat opérationnel, son résultat net et son résultat par action. En outre, les produits générés en yen japonais, won coréen et livre sterling dépassent largement les dépenses du Groupe dans ces devises. En conséquence, toute dépréciation de ces devises, et plus particulièrement du yen japonais, par rapport à l'euro impacterait négativement le chiffre d'affaires, le résultat et la marge opérationnels, le résultat net et le bénéfice net par action.

Les produits financiers nets du Groupe peuvent également être fortement affectés par les fluctuations des taux de change entre le moment où le produit est enregistré et celui où les paiements sont encaissés, ou entre le moment où les dépenses sont enregistrées et le moment où elles sont réglées. Tout écart ainsi constaté figure à la rubrique « Gains et pertes de change, net » de ses états financiers.

Les principaux éléments du résultat financier susceptibles d'être affectés par les variations des taux de change sont :

- la différence entre le taux de change utilisé pour la comptabilisation des factures libellées en devises étrangères et le taux de change en vigueur lors du paiement ou de l'encaissement de ces factures ;
- la réévaluation des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères.

Le Groupe s'efforce de limiter ces risques en procédant à certaines opérations de couverture de change au cas par cas (voir la Note 21 aux comptes consolidés).

Par ailleurs, pour une période donnée, les taux de croissance constatés par le Groupe, qui sont calculés en euro, peuvent ne pas être comparables aux taux de croissance du marché du logiciel et des chiffres d'affaires des principaux concurrents du Groupe, lesquels sont calculés sur la base du dollar américain.

Enfin, en dépit d'une moindre tension sur les dettes souveraines et les établissements financiers, le Groupe continue à maintenir un suivi renforcé de la qualité de ses investissements et reste attentif à la liquidité de ses avoirs (voir les paragraphes 1.6.2.3 « Risque de liquidité » et 1.6.2.4 « Risque de crédit ou de contrepartie »).

#### 1.6.1.6 Environnement international réglementaire et de conformité complexe – Procédures judiciaires

L'établissement ou le renforcement de la présence du Groupe dans des pays où il n'était pas directement ou peu présent jusqu'alors et l'accélération de la diversification de ses activités et de sa clientèle (notamment les particuliers) ont accentué la complexité de l'environnement juridique auquel le Groupe est soumis. Ces réglementations, qui sont complexes et évoluent rapidement, sont notamment relatives à la conduite générale des affaires, à la concurrence, au traitement des données personnelles, à la protection du consommateur, à l'établissement des états financiers, au droit boursier et à la gouvernance d'entreprise, à l'éthique et à la conformité, au droit du travail, au contrôle interne, à la fiscalité locale et internationale et à la législation sur les exportations de biens de hautes technologies.

Le Groupe a pour objectif d'exercer ses activités avec une éthique irréprochable et exige de l'ensemble de ses collaborateurs, filiales et revendeurs de respecter les lois et règlements applicables. Le non-respect, avéré ou suspecté, de ces réglementations pourrait conduire à un contrôle accru des différentes autorités concernées par le biais de demandes de

compléments d'informations ou d'enquêtes, à une attention négative portée au Groupe par les médias et éventuellement à des amendes ou sanctions, ainsi qu'à une augmentation du risque de contentieux ou à des restrictions sur les activités du Groupe. Certains de ces effets négatifs pourraient apparaître, alors même qu'il serait finalement conclu que le non-respect de ces réglementations n'est pas avéré. Il se peut également que de nouvelles réglementations dans l'une des juridictions où le Groupe a, ou aura à l'avenir, des activités, viennent augmenter de manière significative le coût du respect de la réglementation. En outre, les questions fiscales prennent une importance croissante dans nombre de pays où le Groupe exerce ses activités.

La croissance du Groupe, sa place et sa visibilité sur le marché des logiciels et son développement dans de nouveaux types d'activité (y compris la distribution de produits et les services en ligne) augmentent le risque de procédures judiciaires ou administratives. Celles-ci peuvent être longues, coûteuses et perturbatrices pour la gestion des opérations du Groupe. Leurs résultats restent incertains et si certains, ou la totalité des litiges en cours, se dénouaient de façon négative, la charge financière et les injonctions à l'encontre du Groupe qui en résulteraient pourraient obérer la façon dont celui-ci conduit ses opérations. L'issue de ces litiges peut différer des attentes de la direction, ce qui impacterait de façon négative sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Pour réduire ce risque, le Groupe a mis en place un programme d'éthique et de conformité (tel que décrit au paragraphe 2.1.5 « Éthique des affaires, dialogue social et sécurité des personnes ») qui requiert, notamment, de ses collaborateurs d'effectuer des formations en ligne sur l'éthique et la conformité. De plus, le Groupe conduit des audits réguliers de ses filiales dans le monde et fait appel à des experts indépendants pour vérifier la conformité de certains aspects de ses pratiques au regard des réglementations applicables. Un suivi régulier de tous les litiges en cours est effectué par la direction juridique du Groupe, assistée par les experts nécessaires à chaque dossier (voir également le paragraphe 4.3 « Procédures judiciaires et d'arbitrages » et la Note 25 aux comptes consolidés). Certains des litiges en cours peuvent être couverts par les assurances du Groupe (voir le paragraphe 1.6.3 « Assurances »).

### 1.6.1.7 Environnement concurrentiel et pression sur les prix

Au cours des dernières années, le nombre d'intervenants sur le marché historique dans lequel Dassault Systèmes opère s'est réduit. Ce mouvement de concentration pourrait conduire les concurrents à adopter des modèles de développement différents de celui du Groupe, causant ainsi une diminution substantielle des prix et obligeant celui-ci à s'adapter à un environnement de marché sensiblement différent. Cette pression concurrentielle sur les prix pourrait avoir pour conséquence le gain de contrats par des concurrents et affecter de façon négative le chiffre d'affaires du Groupe, sa performance financière et sa position concurrentielle.

En outre, le Groupe, en élargissant régulièrement son portefeuille de produits, en pénétrant de nouveaux marchés géographiques, en diversifiant sa clientèle dans de nouveaux secteurs d'activité, ou encore en développant de nouveaux usages pour ses produits, se trouve confronté à de nouveaux concurrents. Ces concurrents pourraient disposer, en raison de leur taille ou de leur antériorité sur ces marchés, de ressources tant financières, humaines que technologiques, auxquelles le Groupe aurait plus difficilement accès. Le développement des offres de *cloud computing* pourrait également susciter l'émergence de nouveaux acteurs. La capacité du Groupe à étendre sa position concurrentielle pourrait s'en trouver amoindrie.

En cas de difficultés du Groupe à mettre en place les organisations nécessaires à la gestion de ces activités et de ce nouveau contexte concurrentiel, le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque de Dassault Systèmes pourraient en être négativement impactés.

### 1.6.1.8 Relations avec les partenaires de l'entreprise étendue

La stratégie **3DEXPERIENCE** de Dassault Systèmes s'appuie sur une plateforme totalement intégrée permettant d'accéder à des solutions de conception, de simulation, de collaboration, de fabrication assistées par ordinateur et de gestion de données d'une complexité croissante, et dont la mise en œuvre chez ses clients constitue de véritables projets d'entreprise. Le Groupe a continué de développer un modèle d'entreprise étendu et met en œuvre sa stratégie **3DEXPERIENCE** en partenariat avec d'autres entreprises dans les domaines :

- du matériel et de la technologie informatiques, afin de tirer le meilleur parti de la technologie disponible ;
- du développement de produits, pour permettre aux éditeurs de logiciels de créer et de distribuer leurs propres applications logicielles en utilisant l'architecture produits ouverte du Groupe ;
- du conseil et des services, pour apporter aux clients le support et l'accompagnement nécessaires dans le cadre du déploiement des *Industry Solution Experiences* sur la plateforme **3DEXPERIENCE**.

Le Groupe estime que sa stratégie de partenariat lui permet de bénéficier de ressources et de compétences complémentaires, de réduire ses coûts tout en assurant une couverture de marché plus large. Cette stratégie crée cependant un certain degré de dépendance vis à vis des partenaires.

Par ailleurs, en complément de ses propres forces de vente, le Groupe s'appuie sur un réseau mondial de distributeurs et de revendeurs à valeur ajoutée. La qualité des relations que le Groupe entretient avec ses distributeurs et revendeurs ainsi que leur fiabilité financière et technique pourraient avoir un impact sur la capacité du Groupe à vendre et déployer son offre de produits et de services.

La capacité du Groupe à nouer des partenariats pour le développement, la vente et le déploiement de sa plateforme **3DEXPERIENCE** est un élément important de sa stratégie.

Des difficultés sérieuses dans les relations du Groupe avec ses partenaires ou un changement de contrôle défavorable de ceux-ci pourraient affecter négativement le développement des produits et des activités de Dassault Systèmes, qui pourrait perdre le bénéfice des contributions des collaborateurs ou prestataires de ces partenaires, particulièrement dans le domaine de la R&D. De plus, une éventuelle défaillance de ses partenaires quant à la qualité ou à la disponibilité des produits livrés pourrait entraîner des retards dans les livraisons ou des défauts des produits du Groupe.

Un tel risque est difficile à maîtriser compte tenu de l'évolution rapide du secteur de l'édition et de la distribution de logiciels. Dassault Systèmes reste toutefois attentif, lors de la mise en place d'un nouveau partenariat, à la solidité financière et technique de ses partenaires.

### 1.6.1.9 Défis organisationnels et opérationnels liés à l'évolution du Groupe

Le Groupe a poursuivi son expansion, tant par acquisitions que par croissance organique, et a considérablement élargi avec la **3DEXPERIENCE**, le champ de son domaine d'intervention. Pour satisfaire les besoins d'une structure plus vaste et plus complexe, et déployer sa stratégie sur un marché désormais étendu, le Groupe doit veiller à l'adaptation constante de ses politiques de gestion et de ses systèmes internes. Il doit continuer à se réorganiser pour maintenir son efficacité, tout en parvenant à fidéliser ses nouveaux clients et à intégrer les sociétés nouvellement acquises. Le Groupe doit par ailleurs continuer à se concentrer sur la qualité d'exécution tout en maintenant sa capacité d'innovation.

Dans la mesure où son organisation évolue, le Groupe doit également s'assurer que le profil et les compétences de ses salariés sont constamment réévalués et adaptés.

Si le Groupe ne parvenait pas à résoudre ces difficultés de manière efficace et en temps voulu, le développement de ses produits, de ses systèmes internes, la gestion de ses coûts et ses activités commerciales pourraient s'en trouver affectés ou ne pas répondre de manière appropriée aux attentes du marché et de ses clients, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur ses performances opérationnelles ou financières.

De plus, afin de réaliser de nouvelles acquisitions ou de nouveaux investissements, le Groupe pourrait être amené à engager des ressources financières importantes, procéder à des émissions de titres à effet potentiellement dilutif, ou s'endetter.

Par ailleurs, ces opérations pourraient conduire le Groupe à comptabiliser des charges d'amortissement d'immobilisations incorporelles et/ou des dépréciations des écarts d'acquisition en cas de perte de valeur (tel que précisé dans la Note 2 des

comptes consolidés). Pour la même raison, les participations minoritaires du Groupe ou d'autres investissements pourraient également donner lieu à des dépréciations dans ses comptes. Les sociétés nouvellement acquises peuvent également être porteuses de risques liés à des engagements hors bilan, y compris des risques de litiges liés à des événements antérieurs à l'acquisition, tels que le risque lié aux composants de tiers pouvant violer les droits de propriété intellectuelle de ces tiers décrit ci-après dans ces facteurs de risque. Ces différents événements sont susceptibles de réduire la marge opérationnelle, le résultat net ou la trésorerie du Groupe.

Le Groupe s'efforce d'adapter de manière régulière son organisation et ses méthodes de gestion à son rythme de croissance actuel, notamment en renforçant son organisation par zone géographique et délivrant à ses clients une expérience homogène partout dans le monde.

### 1.6.1.10 Introduction d'une nouvelle offre de services d'applications dématérialisées (*cloud computing*)

Le Groupe développe et distribue des offres de service pour l'utilisation en ligne de certains de ses produits (SaaS) reposant sur une infrastructure de *cloud computing*, et continue d'étendre le portefeuille des solutions logicielles et des processus disponibles sur le *cloud*. L'incapacité d'introduire de telles solutions sur le marché selon le calendrier prévu, avec un modèle d'établissement des prix et un niveau de qualité appropriés, pourrait impacter la croissance et les résultats futurs du Groupe et donner lieu à des difficultés techniques et juridiques :

- la mise en place progressive de ces nouveaux services et de leur distribution s'accompagne par ailleurs du déploiement de nouveaux processus de support et de contrôle (prise de commande, facturation par exemple) ;
- le Groupe va également être exposé à un environnement juridique complexe et pourrait accroître les risques liés à la conformité aux législations des pays dans lesquels il opère, notamment pour ce qui concerne la conformité aux réglementations relatives aux données personnelles, aux droits des consommateurs et aux données confidentielles. Le chiffre d'affaires, la performance financière, la position concurrentielle, ainsi que l'image de marque du Groupe pourraient être négativement impactés par les éventuelles difficultés rencontrées lors de la mise en place et la fourniture à ses clients, dans des conditions adéquates, de ces services en ligne.

Le Groupe s'efforce de minimiser ces risques en nouant des alliances avec des partenaires disposant d'une compétence technique reconnue, et en simulant et contrôlant autant que possible les conséquences techniques, juridiques, ou financières des processus qu'il serait amené à mettre en œuvre pour servir ses clients.

### 1.6.1.11 Maintien du management et personnel clé

Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, du maintien en fonction de ses principaux cadres et de son personnel hautement qualifié, notamment dans les domaines de la R&D, du support technique et des ventes. Il repose sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié, avec la nécessité permanente d'adaptation des compétences de son personnel aux besoins de l'organisation. Plus particulièrement, la croissance du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes pourrait être ralentie si le Groupe ne parvenait pas à recruter et/ou à fidéliser des forces de vente expérimentées. La concurrence pour de tels salariés est intense et si le Groupe venait à perdre sa capacité à engager et retenir les salariés et cadres clés présentant la diversité de talents et le haut niveau de compétences requis pour ses différentes activités (telles que la R&D, l'industrie ou les ventes), ses activités et son résultat opérationnel pourraient en être affectés négativement. Dassault Systèmes n'a pas contracté d'assurance en cas de perte de membres clés de son personnel.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place une politique en matière de formation, de développement de carrière et d'incitations financières à long terme pour ses salariés et dirigeants clés. Il diversifie également ses ressources en matière de R&D dans différentes parties du monde. Enfin, l'identification des personnes clés constitue une étape importante du processus d'intégration dans le Groupe des sociétés nouvellement acquises.

### 1.6.1.12 Violation de la propriété intellectuelle de tiers et des licences de technologies de tiers

Des tiers, parmi lesquels les concurrents de Dassault Systèmes, peuvent détenir ou acquérir des droits d'auteurs, des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle qui pourraient limiter la capacité du Groupe à développer, utiliser ou vendre son portefeuille de produits. Le Groupe a reçu, et pourrait recevoir à l'avenir, des réclamations selon lesquelles il aurait porté atteinte à des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de tiers et pourrait avoir à faire face à des coûts importants pour se défendre contre ces plaintes, quel qu'en soit le bien-fondé. Dans l'hypothèse où la défense du Groupe échouerait, il pourrait être contraint d'entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes :

- cesser le développement, l'octroi de licences ou l'utilisation de produits ou de services intégrant le droit de propriété intellectuelle en question ;
- acquérir les licences et payer les redevances au détenteur du droit de propriété intellectuelle auquel il aurait été porté atteinte, étant précisé que ces licences peuvent ne pas être disponibles en des termes acceptables par Dassault Systèmes ; ou

- modifier la conception des produits du Groupe, ce qui pourrait générer des coûts importants et entraîner l'interruption de l'émission de licences ainsi que de la sortie de nouvelles versions des produits, une telle modification pouvant le cas échéant s'avérer impossible à mettre en œuvre.

De plus, Dassault Systèmes incorpore dans ses produits un nombre croissant de composants en provenance de tiers, composants sélectionnés soit par le Groupe lui-même, soit par les entreprises acquises au fil du temps. Le Groupe a mis en œuvre un processus strict de certification de l'originalité des composants provenant de tiers et de vérification des termes des licences concernées. Cependant, les entreprises acquises par le Groupe pourraient ne pas avoir mis en place de tels processus avant leur acquisition. En conséquence, l'utilisation de composants de tiers incorporés dans les produits du Groupe pourrait non seulement exposer Dassault Systèmes au risque de voir un tiers alléguer que ces composants portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, mais aussi affecter certains produits du Groupe si les licences correspondantes venaient à expirer ou prendre fin sans pouvoir être renouvelées.

Si l'un des produits clés du Groupe était affecté par l'une des situations décrites ci-dessus, l'impact négatif sur la situation financière et le résultat opérationnel de Dassault Systèmes pourrait être significatif.

Le Groupe s'efforce de limiter ce risque au moyen d'un processus destiné à vérifier l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de tiers avant la commercialisation de ses produits.

### 1.6.1.13 Technologies complexes et en rapide évolution

Les solutions logicielles du Groupe se caractérisent par l'utilisation de technologies évoluant rapidement et par des introductions fréquentes de nouveaux produits ou d'améliorations de produits existants. Elles doivent répondre à des besoins d'ingénierie complexes dans les domaines de la conception, la simulation et la fabrication de produits et doivent également satisfaire les exigences de processus sophistiqués dans les secteurs de la gestion du changement, de la collaboration industrielle et des activités interentreprises.

Le succès de Dassault Systèmes est donc fortement tributaire de sa capacité à :

- comprendre les besoins complexes de ses clients qui opèrent dans différents secteurs d'activité, à les soutenir dans la mise en place des processus clés du cycle de vie du produit, gérer la migration de quantités importantes de données du processus ;
- améliorer ses solutions existantes en développant des technologies plus avancées ;
- anticiper et tirer avantage des technologies qui évoluent rapidement ;
- introduire en temps opportun de nouvelles solutions à un coût compétitif.

Le Groupe est confronté au défi que constitue l'intégration de plus en plus complexe des différentes fonctionnalités lui permettant de répondre aux demandes de ses clients. Il en résulte une complexité accrue du développement des nouvelles versions de produits ou des nouvelles solutions, et des contraintes dans les choix d'interfaçage avec les systèmes tiers utilisés par les clients. De plus, si le Groupe ne parvient pas à anticiper les sauts technologiques et à développer de nouvelles solutions et de nouveaux services qui répondent aux attentes d'une complexité croissante de ses clients, la demande pour ses produits pourrait diminuer et affecter significativement son résultat opérationnel et sa situation financière.

Pour réduire ce risque et anticiper les développements technologiques pouvant affecter ses produits, le Groupe consacre d'importantes ressources au développement de nouvelles offres, entretient des échanges permanents avec ses principaux clients pour identifier et comprendre leurs besoins émergents, et pour leur proposer des solutions les plus adaptées. Par ailleurs, le Groupe met en place des plans de formation aux nouvelles technologies à l'attention de son personnel de R&D. En complément des efforts de sa R&D interne, le Groupe effectue une veille active des technologies tierces qu'il pourrait, le cas échéant, envisager d'acquérir pour améliorer son offre technologique.

### 1.6.1.14 Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe

Le résultat opérationnel trimestriel du Groupe a varié de façon significative par le passé et reste susceptible de continuer à varier de façon significative à l'avenir, en raison de facteurs tels que :

- le calendrier et le caractère cyclique du chiffre d'affaires perçu au titre de nouvelles commandes importantes passées par les clients du Groupe, l'achèvement de contrats de services importants ou de déploiements chez des clients ;
- le calendrier des acquisitions ou des cessions importantes ;
- les fluctuations des taux de change ;
- la capacité du Groupe à développer, introduire et commercialiser des versions nouvelles et améliorées de ses produits, ainsi que les reports de commandes par les clients dans l'attente de ces nouveaux produits ou améliorations ;

- le nombre, le calendrier et l'importance des améliorations de produits ou le lancement de nouveaux produits développés par le Groupe ou ses concurrents ;
- les conditions générales du marché du logiciel et des applications logicielles en général.

Une part importante des commandes et des livraisons de produits du Groupe intervient généralement au cours du dernier mois de chaque trimestre et le résultat opérationnel du Groupe peut donc subir des fluctuations trimestrielles si des retards apparaissent dans la passation de commandes importantes. En outre, comme on l'observe généralement dans le secteur des applications logicielles, le Groupe a traditionnellement enregistré au cours du quatrième trimestre ses plus fortes ventes de licences de l'année, et des retards dans le traitement des commandes comme dans les livraisons de produits peuvent également affecter son chiffre d'affaires et ses résultats.

Le cours des actions de Dassault Systèmes est susceptible de connaître des fluctuations importantes en réaction à l'évolution trimestrielle du résultat opérationnel du Groupe et des résultats d'autres éditeurs de logiciels sur ses marchés.

### 1.6.1.15 Volatilité des valeurs technologiques

Dans un contexte d'incertitude accrue sur les marchés, le cours de l'action du Groupe pourrait se révéler volatil. Le marché des valeurs technologiques a par le passé connu une volatilité supérieure à celle des marchés boursiers en général.

### 1.6.1.16 Actionnariat

Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (« GIMD »), qui représente les intérêts de certains des actionnaires fondateurs du Groupe, détenait au 31 décembre 2015, 41,18 % des actions en circulation et 55,53 % des droits de vote exerçables (55,12 % des droits de vote théoriques). Comme indiqué en détail au paragraphe 6.3 « Informations concernant l'actionnariat », GIMD joue un rôle décisif pour toute question soumise à l'approbation des actionnaires du Groupe, comprenant notamment la nomination et la révocation de ses administrateurs ainsi que l'approbation de toute fusion, de tout regroupement ou vente de la totalité ou d'une partie des actifs du Groupe.

## 1.6.2 Risques financiers et de marché

Le Groupe adopte une politique de gestion prudente de ses risques de marché, principalement le risque de change, le risque de taux d'intérêts. Les grandes lignes en sont exposées dans la Note 21 aux comptes consolidés, notamment en ce qui concerne l'utilisation des instruments de couverture. L'exposition à ces risques peut évoluer dans le temps et le Groupe ne peut savoir avec certitude si les bénéfices de ses politiques de couverture en dépasseront les coûts. De telles évolutions pourraient avoir un impact négatif important sur ses résultats financiers.

Le Groupe génère un flux positif de trésorerie lié aux opérations d'exploitation. Le Groupe a des dettes financières (emprunts bancaires, contrats de prêt, participation des salariés, etc.), mais présente une position financière nette positive tout au long de l'année.

### 1.6.2.1 Risque de taux d'intérêt

L'excédent de trésorerie du Groupe est en général placé à taux fixes ou variables, alors que les taux appliqués aux emprunts du Groupe sont des taux variables. L'exposition du Groupe

au risque de taux se traduit principalement par un risque de minoration du résultat financier. Voir également les Notes 20 et 21 aux comptes consolidés.

### 1.6.2.2 Risque de change

Voir le paragraphe 1.6.1.5 « Fluctuations des taux de change » ci-dessus et la Note 21 aux comptes consolidés.

### 1.6.2.3 Risque de liquidité

Dassault Systèmes présente un risque de liquidité faible, voire marginal. Au 31 décembre 2015, le montant total de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme s'élève à 2,35 milliards d'euros. Voir également la Note 12 aux comptes consolidés.

Le Groupe, après avoir analysé le montant des versements à effectuer conformément aux engagements contractuels qui sont les siens au 31 décembre 2015, estime qu'il sera en mesure d'honorer ses engagements.

Le tableau suivant résume les principaux engagements de Dassault Systèmes d'effectuer des paiements futurs au titre de contrats existant au 31 décembre 2015 :

**TABLEAU DES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

(en milliers d'euros)	Total	Paiements dus par période			
		À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	À plus de 5 ans
Obligations en matière de contrats de location simple <sup>(1)</sup>	544 863	77 353	135 690	111 331	220 489
Emprunts <sup>(2)</sup>	1 046 348	10 596	22 369	1 013 383	-
Participation des salariés aux bénéficiés	57 786	57 786	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 648 997</b>	<b>145 735</b>	<b>158 059</b>	<b>1 124 714</b>	<b>220 489</b>

(1) Comprenant 253,2 millions d'euros de paiements de loyers futurs minimum pour le siège du Groupe à Vélizy-Villacoublay et 105,2 millions d'euros de paiements de loyers futurs minimum pour les locaux des filiales américaines situées à Waltham près de Boston, aux États-Unis (voir la Note 25 aux comptes consolidés).

(2) Incluant les intérêts financiers sur la ligne de crédit de 350 millions d'euros et de 650 millions d'euros (voir la Note 20 aux comptes consolidés).

### 1.6.2.4 Risque de crédit ou de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de crédit comprennent principalement les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les comptes clients. Par ailleurs, le Groupe est exposé au titre des contrats de couverture qu'il est amené à conclure avec des établissements financiers dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. Voir également les Notes 12, 13 et 21 aux comptes consolidés. Le Groupe effectue une sélection rigoureuse de ses contreparties en fonction de la qualité de crédit, évaluée sur la base de plusieurs critères, dont les notations d'agences et selon les échéances des transactions.

### 1.6.2.5 Risque sur actions

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune action cotée et n'investit pas de façon significative dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le résultat financier du Groupe n'est donc pas directement et significativement affecté par la variation d'une quelconque action ou d'un indice boursier.

### 1.6.3 Assurances

---

Dassault Systèmes est assuré auprès de plusieurs compagnies d'assurances pour l'ensemble des risques significatifs encourus. Les principaux risques sont couverts soit par des polices d'assurance souscrites en France couvrant l'ensemble du Groupe, soit par un programme nord-américain qui couvre toutes les filiales nord-américaines ainsi que leurs propres filiales ou établissements à travers le monde. Dassault Systèmes souscrit en outre des couvertures spécifiques et/ou locales pour respecter la réglementation locale en vigueur ou pour répondre aux exigences particulières de certaines activités ou de certains projets.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie d'une police couvrant la responsabilité civile professionnelle et produits ainsi que la responsabilité civile dite d'exploitation pour un montant total de garantie de 50 millions d'euros en 2015.

En 2015, le Groupe a renouvelé ses polices couvrant les risques liés à l'engagement de la responsabilité des mandataires sociaux et des dirigeants de Dassault Systèmes SE et de ses filiales, pour un montant total des garanties de 50 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance contre les risques informatiques à hauteur de la valeur de son parc informatique et d'assurances dommages aux biens.

Les sociétés nord-américaines ainsi que la plupart de leurs filiales, en fonction des nécessités légales propres à chacun des pays concernés, bénéficient d'un programme d'assurance spécifique. Ce programme comprend en particulier des assurances dommages aux biens, risques informatiques, perte d'exploitation et responsabilité civile d'exploitation, et responsabilité civile professionnelle. Dassault Systèmes s'assure également dans le cadre de ce programme contre les risques liés aux accidents du travail et à la responsabilité civile automobile. En complément des différentes assurances contenues dans ce programme couvrant les sociétés nord-américaines ainsi que leurs filiales, Dassault Systèmes a souscrit une police « parapluie » dont le plafond de garantie est de 25 millions de dollars américains.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus, et éventuellement ajustés afin de tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus par les différentes sociétés du Groupe.

Le Groupe n'a pas mis en place de captive d'assurance.

# 2

## RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

---

### SOMMAIRE

---

<b>2.1</b>	<b>Responsabilité sociale et sociétale</b>	<b>38</b>	<b>2.2</b>	<b>Responsabilité environnementale</b>	<b>58</b>
2.1.1	Organisation et effectifs du Groupe	39	2.2.1	Vision du Groupe en matière de responsabilité environnementale	58
2.1.2	Attraction et développement des talents	42	2.2.2	Entreprise responsable	59
2.1.3	Accueil des collaborateurs issus des sociétés nouvellement acquises	49	2.2.3	Collaborateurs responsables	65
2.1.4	Valorisation de la performance et reconnaissance des collaborateurs	50	2.2.4	Partenaires responsables	65
2.1.5	Éthique des affaires, dialogue social et sécurité des personnes	52	2.2.5	Méthodologie du <i>reporting</i> environnemental	66
2.1.6	Méthodologie du <i>reporting</i> social	54	2.2.6	Risques industriels liés à l'environnement	67
2.1.7	Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe	56	<b>2.3</b>	<b>Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion</b>	<b>68</b>

---

Dassault Systèmes, « The **3DEXPERIENCE** Company », a l'ambition d'apporter aux entreprises et aux particuliers des univers d'expérience 3D leur permettant d'imaginer des innovations durables capables d'harmoniser le produit, la nature et la vie. C'est au travers de cette ambition que Dassault Systèmes contribue aux progrès de la société et à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Par leur nature même, les univers virtuels, et l'expérience virtuelle qu'ils procurent, permettent de répondre à des enjeux industriels majeurs comme la gestion des impacts environnementaux à grande échelle, la sécurité ou l'ergonomie. L'adoption de la plateforme **3DEXPERIENCE** par les clients

leur permet d'envisager de nouvelles manières d'imaginer, de créer et de produire. Mieux anticiper, mieux collaborer, mieux apprendre : ces univers virtuels sont également essentiels pour appréhender et résoudre les problématiques actuelles de la société.

Les 13 974 collaborateurs du Groupe répartis dans 40 pays sont animés par cette même ambition.

Dassault Systèmes est reconnu dans différents index et classements de développement durable comme par exemple le *Global 100 Index*, le *FTSE4Good* et le *Carbon Disclosure Project*.

## 2.1 Responsabilité sociale et sociétale

Harmoniser les produits, la nature et la vie : la réalisation de cette ambition n'est possible qu'avec le soutien des collaborateurs du Groupe qui constituent son actif le plus précieux. Parce qu'ils incarnent les valeurs et la culture de l'entreprise, ils sont au cœur de sa stratégie et de son développement à long terme.

Compte tenu de sa croissance rapide, de l'environnement d'innovation dans lequel il évolue et du nombre croissant de ses marchés, les principaux enjeux sociaux et sociétaux du Groupe sont les suivants :

### Partager et accroître les compétences

Pour Dassault Systèmes, partager les compétences signifie mettre les technologies et les talents du Groupe au service des enjeux de société, comme par exemple l'éducation. Créée en 2015, « La Fondation Dassault Systèmes » accompagne le monde de l'enseignement, les centres de recherche et les organisations d'intérêt général (associations, musées, etc.) en Europe dans leur quête de connaissance et contribue à transformer l'expérience même de l'apprentissage. Les univers virtuels peuvent apporter bien plus que les traditionnels livres et tableaux des salles de classe, comme le « 3Dcodex », une nouvelle génération de média scientifique qui permet de modéliser le monde physique avec un réalisme étonnant, tel un jumeau numérique.

Dassault Systèmes étend en permanence son champ d'expertise et collabore avec des profils très divers : biologistes, médecins, géologues, designers, architectes... Le Groupe dispose en effet de nombreux atouts pour attirer les candidats et passionner les talents : une vision stratégique à long terme et à forte valeur sociétale ainsi qu'un environnement de travail collaboratif et dynamique, basé sur la plateforme **3DEXPERIENCE** et centré sur des communautés d'intérêts et d'expertises.

### Inventer de nouvelles façons de collaborer

Dassault Systèmes a initié en 2015 une réflexion visant à utiliser de nouvelles méthodes de collaboration et à favoriser une organisation plus transversale du travail plus propice à la créativité. Cette initiative a pour but de permettre à chacun de révéler et exploiter ses compétences, d'avoir une activité plus diversifiée et d'élargir son réseau. Entre autres initiatives, le **3DEXPERIENCE** Lab, mis en place en novembre 2015, est un laboratoire d'innovation ouverte au sein de l'entreprise qui aide des *start-up* externes innovantes à se développer. Cette initiative donne l'opportunité aux collaborateurs de s'impliquer sur des projets nouveaux et non forcément directement liés à leur poste.

### Structurer l'information, une valeur stratégique pour l'entreprise et son écosystème

L'interaction constante des collaborateurs au sein de l'entreprise et avec son écosystème de clients et partenaires, au travers d'applications ou de communautés en ligne, génère une quantité innombrable d'informations et de données structurées et non structurées, qui font partie du patrimoine intellectuel et économique de l'entreprise. L'enjeu est alors d'analyser, traiter en temps réel, connecter et représenter ces informations et données pour les transformer en avantages compétitifs et éléments d'aide à la prise de décision. Avec sa plateforme **3DEXPERIENCE**, Dassault Systèmes bénéficie déjà de ses propres outils de conduite des opérations et de suivi de l'activité de l'entreprise.

### Accélérer l'intégration des nouveaux collaborateurs

Dans une entreprise en croissance permanente, l'intégration des collaborateurs qui rejoignent le Groupe est un enjeu majeur. Pour cela, au-delà du processus d'accueil et d'accompagnement initial, Dassault Systèmes met à disposition des communautés en ligne, qui facilitent l'accès dynamique à l'information relative à l'entreprise, aux organisations et projets, tout en mettant en valeur les responsabilités, les compétences et les contributions de chacun.

Sont présentés ci-après les différents indicateurs pouvant être liés à ces enjeux et plus largement aux initiatives mises en place en termes de ressources humaines au sein du Groupe.

- Organisation et effectifs du Groupe (2.1.1) ;

- Attraction et développement des talents (2.1.2) ;
- Accueil des collaborateurs issus des sociétés nouvellement acquises (2.1.3) ;
- Valorisation de la performance et reconnaissance des collaborateurs (2.1.4) ;
- Éthique des affaires, dialogue social et sécurité des personnes (2.1.5).

La méthodologie est décrite au paragraphe 2.1.6 « Méthodologie du reporting social » et des informations complémentaires sont présentées au paragraphe 2.1.7 « Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe ».

## 2.1.1 Organisation et effectifs du Groupe

Le Groupe est organisé par grand domaine d'activité : R&D ; ventes, marketing et services ; administration et autres fonctions, sur ses principaux marchés (voir le paragraphe 1.4.2 « Principaux marchés ») au sein de trois grandes zones géographiques (Europe, Amériques et Asie). L'Effectif Total est constitué des populations de salariés, des salariés de 3D PLM Software Solutions Ltd et 3DPLM Global Services Private Ltd, sociétés détenues à moins de 50 % ainsi que de prestataires.

Les données relatives aux effectifs du Groupe qui figurent dans le présent rapport sont exprimées en Équivalent Temps Plein selon la méthodologie définie au paragraphe 2.1.6 « Méthodologie du reporting social ». Les caractéristiques des autres indicateurs utilisés y sont également expliquées.

### Panorama et croissance de l'Effectif Total

L'Effectif Total au 31 décembre 2015 est de 13 974 en augmentation de 5 % par rapport au 31 décembre 2014. L'évolution de l'Effectif Total sur les trois dernières années est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre	Salariés	Prestataires	3D PLM	Effectif total	% de variation
2015	11 422*	405	2 147	13 974	5,0 %
2014	11 013	474	1 825	13 312	24,9 %
2013	8 587	378	1 689	10 654	5,3 %

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

### Panorama et croissance de l'Effectif Salariés

#### Croissance de l'Effectif Salariés

Au 31 décembre 2015, l'Effectif Salariés s'élève à 11 422 personnes en équivalent temps plein, réparties dans 40 pays et originaires de 123 pays, en augmentation de 4 % par rapport au 31 décembre 2014. Cette croissance s'explique principalement par les recrutements réalisés en 2015. Pour

plus de détails, se référer au paragraphe 2.1.2.1 « Attirer les talents – Mouvements de l'Effectif Salariés sur la période ».

Les indicateurs en termes d'Effectifs Salariés présentés ci-après sont restés globalement proportionnellement stables entre 2014 et 2015.

### Répartition géographique

Exercices clos les 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
2015	5 987	52 %	3 524	31 %	1 911	17 %	11 422*	100 %
2014	5 787	53 %	3 449	31 %	1 777	16 %	11 013	100 %

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

### Répartition par activité

Exercices clos les 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
R&D	2 281	38 %	1 139	32 %	300	16 %	3 720	33 %	3 518	32 %
Ventes, marketing et services	2 924	49 %	1 933	55 %	1 425	75 %	6 282	55 %	6 091	55 %
Administration et autres	782	13 %	452	13 %	186	9 %	1 420	12 %	1 404	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 987</b>	<b>100 %</b>	<b>3 524</b>	<b>100 %</b>	<b>1 911</b>	<b>100 %</b>	<b>11 422*</b>	<b>100 %</b>	<b>11 013</b>	<b>100 %</b>

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

### Répartition hommes/femmes

La proportion de femmes dans le Groupe, stable entre 2014 et 2015, peut paraître relativement faible. Elle s'explique

principalement par le nombre peu élevé de femmes dans les écoles d'ingénieurs, qui restent l'une des principales sources de recrutement pour Dassault Systèmes.

Exercices clos les 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
Femmes	1 372	23 %	876	25 %	463	24 %	2 711	24 %	2 586	23 %
Hommes	4 615	77 %	2 648	75 %	1 448	76 %	8 711	76 %	8 427	77 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 987</b>	<b>100 %</b>	<b>3 524</b>	<b>100 %</b>	<b>1 911</b>	<b>100 %</b>	<b>11 422*</b>	<b>100 %</b>	<b>11 013</b>	<b>100 %</b>

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

### Autres caractéristiques de l'Effectif Salariés

Au 31 décembre 2015, les chiffres clés à retenir sont les suivants (indicateur audité par le vérificateur indépendant en 2015) :

- 98 % de l'Effectif Salariés a travaillé dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée et les Managers représentent 19 % des effectifs ;
- 14 % des 2 711 salariés femmes de Dassault Systèmes et 20 % des 8 711 salariés hommes sont des Managers ; enfin parmi les 2 156 Managers, 17 % sont des femmes.

Ces chiffres demeurent également stables par rapport à 2014. Le détail de ces informations ainsi que des informations complémentaires relatives à la répartition par tranche d'âge

et par ancienneté sont présentées au paragraphe 2.1.7 « Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe ».

### Prestataires extérieurs et sous-traitance

Dassault Systèmes a régulièrement recours à des prestataires extérieurs lorsqu'il s'agit de mobiliser des ressources avec un savoir-faire spécifique ou sur des projets d'une durée limitée.

Le recours à ces prestataires extérieurs représente en 2015 à 78,0 millions d'euros, contre 75,1 millions d'euros en 2014, montant peu significatif rapporté aux charges opérationnelles de Dassault Systèmes (2,21 milliards d'euros en 2015 et 1,86 milliard d'euros en 2014).

Au 31 décembre 2015, 405 prestataires extérieurs (donnée exprimée en équivalent temps plein) ont contribué au développement du Groupe :

Exercices clos le 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
2015	188	46 %	144	36 %	73	18 %	405	100 %
2014	217	46 %	177	37 %	80	17 %	474	100 %

Dassault Systèmes veille à n'établir des relations contractuelles qu'avec des sous-traitants respectant les textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement (voir « Principes de responsabilité sociale de l'entreprise et engagements en faveur du respect des droits fondamentaux » dans le paragraphe 2.1.5 « Éthique des affaires, dialogue social et sécurité des personnes »).

## Organisation du travail

### *Durée du temps de travail*

Dans chacun des pays où Dassault Systèmes est implanté, la durée du travail est déterminée en fonction de la législation locale en vigueur.

Par exemple, en France, l'organisation du temps de travail est exprimée en « forfait jours » ou en « régime horaire ». Un collaborateur en forfait jours travaille un certain nombre de jours dans l'année et un collaborateur en régime horaire travaille un nombre d'heures selon les modalités définies par les accords d'entreprise en vigueur au sein de chaque société.

Dans la plupart des autres pays où le Groupe est implanté, la durée hebdomadaire du travail est fixée à 40 heures, c'est en particulier le cas en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Malaisie, en Chine et en Inde. En Australie, la durée hebdomadaire du travail est de 38 heures.

### *Répartition entre temps plein et temps partiel*

97 % de l'Effectif Salariés travaille à temps plein. Le temps partiel concerne 7 % des femmes et 1 % des hommes. Ces chiffres sont relativement stables par rapport à 2014. Le détail des informations concernant cet indicateur est présenté dans le paragraphe 2.1.7 « Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe ».

### *Absentéisme*

L'absentéisme est suivi localement, conformément aux réglementations en vigueur des différents pays dans lesquels Dassault Systèmes est implanté. Le Groupe ne dispose pas d'un système harmonisé de gestion des absences pour l'ensemble de ses filiales (indicateur audité par le vérificateur indépendant en 2015).

Les données présentées ci-dessous couvrent une partie des sociétés françaises du Groupe (Dassault Systèmes SE, Dassault Systèmes Provence SAS, Dassault Data Services SAS, Netvibes SAS, 3DVIA SAS, Quintiq SAS, Dassault Systèmes Biovia SARL) et représentent 30 % de l'Effectif Salariés :

- en 2015, les motifs d'absence, hors congés payés, sont les suivants : maladie pour 10 272 jours, maternité et paternité pour 4 801 jours, accident de travail et de trajet pour 285 jours. Le taux d'absentéisme en découlant s'élève à 2,1 % et reste stable par rapport à 2014 (2,2 %) ;
- le nombre total de jours de congés autorisés (congés parentaux, congés pour événements familiaux, etc. hors congés payés) est de 2 765 jours à fin 2015, soit 0,4 % du nombre de jours théoriquement travaillés. Ce taux est identique à celui de 2014.

Dans les autres principaux pays du Groupe, le taux d'absentéisme est le suivant en 2015 : 3,6 % en Allemagne contre 2,9 % en 2014, 1,0 % au Royaume-Uni contre 1,3 % en 2014, 3,3 % aux Pays-Bas, 0,8 % aux États-Unis contre 0,9 % en 2014, 3,3 % au Canada contre 2,9 % en 2014, 0,6 % au Japon contre 0,5 % en 2014, 3,2 % en Malaisie, 0,6 % en Chine contre 1,8 % en 2014 et 2,4 % en Australie. Il reste très faible en Corée du Sud et en Inde (moins de 0,5 %) où l'absentéisme pour maladie de courte durée est difficile à identifier car pris sur les congés payés.

## 2.1.2 Attraction et développement des talents

### 2.1.2.1 Attirer les talents

Pour rejoindre Dassault Systèmes, il est important d'être animé par la passion de l'innovation technologique, l'envie de travailler de manière collaborative, d'apprendre en permanence et avoir aussi le goût du défi ; des qualités qui correspondent notamment aux valeurs du Groupe.

Dassault Systèmes offre à ses collaborateurs un environnement de travail attractif, dans des locaux bénéficiant pour la plupart d'une bonne performance environnementale et d'infrastructures propices au travail collaboratif. En 2015, 62 % de l'Effectif Salariés travaille dans des bureaux certifiés contre 57 % en 2014. Cette augmentation s'explique par le changement du périmètre du reporting environnemental (voir le paragraphe 2.2.5 « Méthodologie du reporting environnemental »).

Les collaborateurs sont en majorité recrutés en contrat à durée indéterminée et localement, contribuant ainsi au développement économique de chacun des 40 pays où le Groupe est implanté. Au 31 décembre 2015, les deux tiers de l'Effectif Salariés du Groupe étaient localisés hors de France et le Groupe comptait des collaborateurs originaires de 123 pays différents.

En règle générale, tout poste à pourvoir est publié en interne et en externe et la priorité est donnée à niveau égal de compétences à la mobilité interne par rapport au recrutement externe.

Recruter est une priorité pour Dassault Systèmes, en réponse aux besoins générés par sa croissance. Le Groupe souhaite être reconnu comme un acteur exemplaire qui contribue à l'employabilité sous toutes ses formes (emplois, apprentissages, stages) et établit notamment des relations privilégiées avec les grandes écoles et universités des principaux pays où il est implanté. Des actions sont ainsi menées dans la grande majorité des pays d'implantation du Groupe (voir également le paragraphe 2.1.2.3 « Développer les relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif »).

### Mouvements de l'Effectif Salariés sur la période

#### Entrées (Équivalent Temps Plein)

Les entrées effectuées en 2015 correspondent pour la quasi-totalité à des recrutements. En 2014, les sociétés acquises représentaient plus des deux tiers des entrées dans le Groupe et expliquent les variations qu'il peut y avoir entre 2015 et 2014.

Exercices clos le 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
Contrat à durée indéterminée	637	82 %	443	98 %	324	98 %	1 404	90 %	3 298**	94 %
Contrat à durée déterminée	141	18 %	7	2 %	9	2 %	157	10 %	225**	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>	<b>100 %</b>	<b>450</b>	<b>100 %</b>	<b>333</b>	<b>100 %</b>	<b>1 561*</b>	<b>100 %</b>	<b>3 523**</b>	<b>100 %</b>

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

\*\* Les chiffres publiés pour 2014 sont établis selon la nouvelle méthodologie adoptée pour l'exercice 2015 concernant cet indicateur (voir le paragraphe 2.1.6 « Méthodologie du reporting social »).

Exercices clos le 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
Femmes	236	30 %	137	30 %	106	32 %	479	31 %	932**	26 %
Hommes	542	70 %	313	70 %	227	68 %	1 082	69 %	2 591**	74 %
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>	<b>100 %</b>	<b>450</b>	<b>100 %</b>	<b>333</b>	<b>100 %</b>	<b>1 561*</b>	<b>100 %</b>	<b>3 523**</b>	<b>100 %</b>

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

\*\* Les chiffres publiés pour 2014 sont établis selon la nouvelle méthodologie adoptée pour l'exercice 2015 concernant cet indicateur (voir le paragraphe 2.1.6 « Méthodologie du reporting social »).

La répartition des personnes recrutées par type d'activité est la suivante : 58 % en Ventes, Marketing et services, 26 % en R&D, 16 % en Administration et autres.

Des informations complémentaires relatives à la pyramide des âges figurent au paragraphe 2.1.7 « Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe ».

### Départs (Équivalent Temps Plein)

En 2015, 1 130 salariés ont quitté les effectifs, départs qui se répartissent comme suit :

Exercices clos le 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
Contrat à durée indéterminée	437	81 %	390	99 %	194	98 %	1 021	90 %	950**	90 %
Contrat à durée déterminée	102	19 %	4	1 %	3	2 %	109	10 %	107**	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>539</b>	<b>100 %</b>	<b>394</b>	<b>100 %</b>	<b>197</b>	<b>100 %</b>	<b>1 130*</b>	<b>100 %</b>	<b>1 057**</b>	<b>100 %</b>

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

\*\* Les chiffres publiés pour 2014 sont établis selon la nouvelle méthodologie adoptée pour l'exercice 2015 concernant cet indicateur (voir le paragraphe 2.1.6 « Méthodologie du reporting social »).

En moyenne, le taux de départ des collaborateurs de l'Effectif Salariés s'est élevé à 10,1 % en 2015 contre 10,5 % en 2014. Hors contrats à durée déterminée, ce taux s'élève à 9,3 % en 2015 et 10,1 % en 2014.

### 2.1.2.2 Développer, former et gérer les carrières des collaborateurs Dassault Systèmes

#### Université 3DS

Dans un contexte d'innovation permanente, *Passion to Learn* est l'une des valeurs fondamentales de Dassault Systèmes. Celle-ci est portée par la mission de l'Université 3DS qui a pour objectif de mettre à disposition les actions de développement en lien avec les activités et les objectifs rattachés au rôle de chacun.

Au travers de l'outil **3DEXPERIENCE University** s'appuyant sur la plateforme **3DEXPERIENCE** et des communautés d'experts, Dassault Systèmes offre une gamme de modules de formation et de tests de validation des connaissances selon différentes modalités (en ligne, présentiel, classe virtuelle).

En 2015, les axes de développement stratégiques étaient d'assurer la performance des forces de vente et des équipes de services, de consolider et d'enrichir les compétences techniques des collaborateurs en R&D ainsi que d'assurer une bonne connaissance des solutions et applications Dassault Systèmes par tous ses employés.

Dans ce cadre, l'enjeu est que chacun puisse effectuer à tout moment ces modules au travers d'une expérience d'apprentissage digitale. L'accent a été mis sur la construction de parcours mixtes constitués d'*e-learning*s, de temps d'échanges avec des experts ou d'interactions continues entre pairs au travers des communautés en ligne.

Afin de proposer une offre cohérente de formation, l'Université 3DS est structurée autour d'axes de développement des compétences. Cinq *Colleges* adressent ainsi les compétences métiers et deux *Programs* traitent de compétences transverses. Tous proposent des bibliothèques d'actions de développements spécifiques à chaque *College* et *Program* :

- le *Sales College* : engagement client et compétences liées au marketing, aux ventes, aux technico-commerciaux ainsi qu'aux métiers des services ;

- le *R&D College* : technologies informatiques ;
- le *Business Administration College* : finance, juridique et gestion des ressources humaines ;
- l'*Industry College* : connaissance des solutions de l'offre logicielle Dassault Systèmes ;
- le *Brand College* : maîtrise des produits vendus et utilisés par les clients ;
- le *Manager Program* : *leadership* et encadrement d'équipes ;
- le *SwYmer Program* : compétences liées à la connaissance de Dassault Systèmes, de ses valeurs et aux *soft skills*.

#### Actions clés de 2015 concernant les Colleges

Au sein du *Sales College* un parcours d'intégration en ligne pour les forces de vente a été développé. Celles-ci peuvent ainsi consulter les modules, pratiquer les exercices et comprendre les processus et méthodes de ventes en lien avec leur écosystème, et ce, au moment le plus opportun pour eux. Ce parcours a été testé en 2015 et a déjà bénéficié à un tiers des nouveaux embauchés dans ces équipes. Le département Marketing va pouvoir également bénéficier de modules qui ont été rendus disponibles en ligne en fin d'année 2015 afin de comprendre la stratégie, les outils et processus mis en place au sein de Dassault Systèmes.

Les équipes accompagnant quotidiennement les forces de ventes ont également bénéficié de programmes adaptés à la connaissance des enjeux des commerciaux et à la gestion des contrats afin de renforcer et d'optimiser le travail de chacun dans le processus de vente.

Des formations autour du développement web sur la plateforme **3DEXPERIENCE** ont été déployées dans le monde entier. L'innovation technologique est en effet au cœur des préoccupations de Dassault Systèmes. La moitié du nombre d'heures a été dispensée en format *e-learning*. Ceci a permis à chacun des employés du Groupe de bénéficier, quelle que soit sa localisation, des mêmes contenus et de doubler ainsi le nombre d'heures de formation délivrées dans le monde.

2015 fut aussi une année importante dans le déploiement des formations relatives aux solutions et à la connaissance des produits. En effet, les experts des solutions Dassault Systèmes ont créé des ateliers qui ont été répliqués dans le monde entier et ont permis de former l'ensemble de la population technico-commerciale. La mise à disposition des cours en ligne permettant la prise en main des produits a été un élément majeur dans l'amélioration des compétences sur ces sujets.

#### Actions clés de 2015 concernant les Programs

Dans la continuité des efforts de développement des Managers entrepris en 2014, Dassault Systèmes a mis en place de nouveaux dispositifs de développement et d'accompagnement de ces derniers, en enrichissant son offre : *coachings*, sessions de tutorat, événements dédiés à l'amélioration de la cohésion des équipes. Ceci a permis de renforcer les valeurs de Dassault Systèmes et de consolider un réseau de référents internes et dédiés à cette activité.

La mise en place d'un programme de sessions d'intégration a été harmonisée et se déploie progressivement à travers les différents pays dans lesquels le Groupe est implanté. Il s'adresse à tous les nouveaux employés du Groupe et consiste à présenter dès le premier jour de leur arrivée le Groupe Dassault Systèmes, sa stratégie, ses valeurs ainsi que la plateforme **3DEXPERIENCE**. 90 jours plus tard de nouvelles sessions sont organisées permettant de consolider les acquis, capturer les impressions de ces nouveaux arrivants afin de continuer à renforcer l'esprit de communauté et de partage.

En 2015, 236 043 heures de formation ont été dispensées dans les principaux pays du Groupe (se référer au paragraphe 2.1.6 « Méthodologie du reporting social »). Ce volume d'heures représente l'ensemble des formations qui peuvent être comptabilisées de façon homogène entre les différents pays sans tenir compte d'autres modalités d'apprentissage,

dépassant ce cadre formel, telles que l'apprentissage en situation, les ateliers de travail et les communautés virtuelles d'échanges. Les formations liées au portefeuille des solutions de l'offre Dassault Systèmes (*Brand College*) sont à présent comptabilisées à partir de cette année dans ce volume d'heures suite à la mise en place d'une organisation mondiale de la formation sur ces sujets. Le ratio d'heures de formation par employé s'élève à 23 heures en 2015 contre 13,3 heures en 2014. Cette augmentation de 70 % s'explique par la prise en compte en 2015 : des formations relatives au portefeuille des solutions de l'offre Dassault Systèmes (*Brand College*) et par l'intégration des sociétés acquises dans le fonctionnement de l'Université 3DS. En excluant l'impact de ces deux effets combinés, le ratio d'heures de formation par employé est stable : il s'élève à 14 heures en 2015 contre 13,3 heures en 2014.

Le nombre d'heures de formation en ligne a également fortement augmenté. Leur utilisation s'est en effet accrue et leur comptabilisation a été étendue à toutes les formations. Celles-ci sont accessibles depuis la **3DEXPERIENCE University** et intégrées dans les parcours de développement des employés. La part de ces formations en ligne est ainsi passée à 52 % en 2015 contre 7 % en 2014, s'expliquant principalement par l'usage important de ce type de formation par les employés issus des sociétés du groupe Quintiq acquis en 2014. 27 % des 236 043 heures de formation comptabilisées proviennent de ces sociétés.

La part des heures de formation réalisées par les femmes représente 22 % du volume d'heures en 2015 contre 25 % en 2014. En revanche, à périmètre de *Colleges* constants, c'est-à-dire *Brand College* exclu, cette proportion est restée relativement stable en 2015 (24 %) comparé à 2014 (25 %). Le *Brand College* représentant 49 094 heures à fin 2015, et essentiellement suivi à 87 % par les hommes, explique cette baisse.

Répartition des heures de formation réalisées par College ou Program au 31 décembre 2015	Europe <sup>(1)</sup>	Amériques <sup>(1)</sup>	Asie <sup>(1)</sup>	Total 2015	%
Sales College	13 402	8 705	10 278	32 385	14 %
R&D College	30 017	11 055	17 893	58 965	25 %
Business Administration College	11 802	12 291	5 472	29 565	12 %
Industry College	2 839	1 890	1 881	6 610	3 %
Brand College	19 303	18 756	11 035	49 094	21 %
SwYmers Program	25 865	9 983	12 312	48 160	20 %
Managers Program	4 765	3 189	3 310	11 264	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>107 993</b>	<b>65 869</b>	<b>62 181</b>	<b>236 043*</b>	<b>100 %</b>
<b>Répartition des heures de formation par catégorie</b>					
Managers	14 495	9 775	7 457	31 727	13 %
Non-Managers	93 498	56 094	54 724	204 316	87 %
<b>TOTAL</b>	<b>107 993</b>	<b>65 869</b>	<b>62 181</b>	<b>236 043*</b>	<b>100 %</b>
<b>Répartition des heures de formation par sexe</b>					
Homme	82 930	52 152	49 856	184 938	78 %
Femme	25 063	13 717	12 325	51 105	22 %
<b>TOTAL SUR L'EXERCICE</b>	<b>107 993</b>	<b>65 869</b>	<b>62 181</b>	<b>236 043*</b>	<b>100 %</b>
<b>Ratio</b>				<b>23 H<sup>(2)</sup></b>	

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

(1) Pays > 150 employés – Europe : France/Allemagne/Royaume-Uni/Pays-Bas – Amériques : États-Unis/Canada – Asie : Japon/Malaisie/Chine/Corée du Sud/Inde/Australie.

(2) Ratio = nombre d'heures moyen par employé hors acquisition 2015.

## Développer la diversité et la mixité

Le Code de conduite des affaires rappelle combien la culture de Dassault Systèmes se fonde sur le respect mutuel, l'équité et la diversité de ses collaborateurs. Dans cette perspective, le recrutement, la formation, la promotion, les affectations et plus largement, toutes les décisions liées au travail s'appuient sur les compétences, les talents, les réalisations et la motivation des collaborateurs, sans aucune forme de discrimination, harcèlement ou intimidation.

### Égalité professionnelle hommes/femmes

Dassault Systèmes promeut l'égalité de genres au sein de ses effectifs en développant l'accès des femmes à ses différents métiers et en menant des actions en faveur d'une meilleure évolution de leurs carrières.

En juin 2015, un premier 3DS WIN (*Women Initiative Summit*) a réuni 23 représentants du Groupe au niveau mondial. Un état des lieux ainsi qu'une liste des actions prioritaires ont été établis afin de développer le recrutement des femmes chez Dassault Systèmes et accroître leur représentation dans les positions de management. Au 31 décembre 2015, 24 % des salariés de 3DS sont des femmes et représentent 17 % des Managers.

31 % des personnes recrutées dans l'année sont des femmes réparties de la façon suivante : 49 % en Ventes, Marketing et services, 30 % en Administration et autres, et 21 % en R&D.

Il est important de souligner que la capacité du Groupe à augmenter ses recrutements de femmes dans le domaine de l'ingénierie reste très contrainte par leur sous-représentativité dans les écoles d'ingénieurs.

La communauté interne 3DS WIN mise en place en 2012 continue d'animer un réseau de femmes et d'hommes qui tiennent à encourager, inspirer et soutenir les femmes dans leur évolution au sein de Dassault Systèmes. En 2015, de nombreuses actions ont été mises en place localement telles que, par exemple, un partenariat avec le *Women's Forum for Economy and Society*, une conférence sur le *leadership* sur le 3DS Paris Campus, des actions pour favoriser le recrutement des femmes en Inde, un échange interentreprises sur les bonnes pratiques en Amérique du Nord, etc.

Le Comité Exécutif de Dassault Systèmes est constitué de deux femmes et huit hommes, le Conseil d'administration de quatre femmes et cinq hommes.

Dassault Systèmes veille à respecter les réglementations applicables en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination dans les pays dans lesquels il emploie des collaborateurs. Les sociétés françaises, allemandes, anglaises, néerlandaises, américaines, canadiennes, japonaises, chinoises, sud-coréennes et australiennes de Dassault Systèmes, qui emploient 86 % de l'Effectif Salariés, sont soumises à des lois spécifiques à cet égard, en particulier en matière de lutte contre les discriminations professionnelles entre les hommes et les femmes.

Ainsi à titre d'exemple, en France, l'accord sur la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes applicable au sein de Dassault Systèmes SE a été renouvelé et signé le 9 juillet 2015 pour une durée de trois ans.

Il porte sur les thèmes suivants : embauche et développement de la mixité professionnelle, politique de rémunération et égalité salariale entre les femmes et les hommes, promotion et évolution professionnelles, conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, actions de sensibilisation et de communication en faveur de l'évolution des mentalités et des pratiques.

Par ailleurs, afin d'analyser le positionnement des femmes et des hommes au sein de Dassault Systèmes SE, et de définir les actions à mener visant à supprimer les éventuelles inégalités, un rapport sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes est rédigé chaque année, conformément à la loi. Il est accessible sur le site intranet de l'entreprise depuis 2010.

Certaines filiales françaises ont également mis en place des accords pour l'égalité ou la promotion de la diversité (Dassault Systèmes Provence SAS, Dassault Data Services SAS).

Aux États-Unis, le Groupe veille à se conformer aux réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (recrutement, formation, promotion, rémunération, licenciement ou toute autre décision liée au travail) notamment au Titre VII de la réglementation fédérale *Civil Rights Act*. Il transmet chaque année aux autorités américaines des rapports de conformité avec ces réglementations (rapports EEO1, Vet100 et *Affirmative Action*).

### **Personnes en situation de handicap**

Les sociétés françaises, allemandes, anglaises, néerlandaises, américaines, canadiennes, japonaises, sud-coréennes et australiennes de Dassault Systèmes, qui emploient plus de 80 % de l'Effectif sont soumises à des lois spécifiques à cet égard. C'est également le cas de la plupart des pays européens.

En France, depuis le premier accord mis en place en 2003 au sein de Dassault Systèmes SE en faveur de l'insertion des travailleurs en situation de handicap, créant des conditions favorables à leur intégration, plusieurs accords ont été renouvelés dont le dernier a été conclu le 7 décembre 2015 (Insertion et emploi des personnes en situation de handicap au sein de la société Dassault Systèmes 2016 - 2017 - 2018).

Ces accords témoignent de la volonté de Dassault Systèmes SE de faire du recrutement, de la formation et du maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, un axe majeur de sa politique.

Au 31 décembre 2015, 51 personnes en situation de handicap étaient salariées de Dassault Systèmes SE contre 48 en 2014 : Dassault Systèmes SE s'engage à former et intégrer au moins

35 personnes en situation de handicap sous toutes formes de contrats (CDI, CDD, Stage, Alternance) sur 3 ans, dont au moins 12 CDI, toutes qualifications confondues.

Par ailleurs, de nombreuses actions d'accompagnement, de communication interne et de formation ont été menées : aménagements de postes de travail, conférences, vidéos, sessions de sensibilisation à l'accueil et à l'intégration des salariés en situation de handicap, etc. Des actions avec des prestataires externes sont également réalisées comme des partenariats avec des établissements du secteur protégé et la réalisation de prestations sur le 3DS Paris Campus.

L'accessibilité du 3DS Paris Campus aux personnes en situation de handicap a été particulièrement étudiée lors de la construction des bâtiments (qualité des sols, portes, mobiliers, signalétique Eo-guidage, boucle magnétique, salles de conférences accessibles, aménagements des sas d'entrée au niveau des parkings, etc.).

Depuis 2011, Dassault Data Services SAS s'engage annuellement à mettre en œuvre des mesures favorisant l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En 2015, les actions suivantes ont été poursuivies : initiatives en faveur du recrutement, adaptation aux postes de travail, actions de formation et de sensibilisation.

Il n'existe pas d'accord particulier concernant ce sujet pour les autres filiales françaises.

Aux États-Unis, les réglementations relatives à l'égalité en matière d'emploi (voir la section ci-dessus « Égalité professionnelle hommes/femmes ») sont applicables aux cas de discrimination envers les collaborateurs en situation de handicap, mais interdisent d'enquêter sur le handicap des salariés de telle sorte qu'aucune donnée statistique ne peut être communiquée.

### **Accords intergénérationnels**

En application de la législation française, un accord intergénérationnel a été signé au sein de Dassault Systèmes SE le 8 octobre 2013 pour une durée de trois ans.

Cet accord s'inscrit dans la continuité de l'accord relatif à l'emploi des seniors (accord signé en 2010), en capitalisant sur les mesures initiées afin d'anticiper l'évolution des carrières professionnelles, développer et transmettre les compétences, aménager la transition entre activité professionnelle et retraite. Il s'enrichit dorénavant d'un volet destiné à faciliter l'embauche et l'intégration des jeunes au sein de l'entreprise.

Un accord intergénérationnel a également été mis en place au sein de Dassault Data Services SAS, Dassault Systèmes Provence SAS pour une durée de trois ans et un plan d'action d'entreprise existe notamment chez Netvibes SAS et 3DVIA SAS. Il n'existe pas d'accord particulier pour les sociétés Quintiq SAS, et Dassault Systèmes Biovia SARL.

### 2.1.2.3 Développer les relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif

#### La Fondation

La Fondation Dassault Systèmes a été créée sous la forme d'un fonds de dotation le 15 août 2015 (Journal Officiel, annonce n°1460).

Sa vocation est de contribuer à la transformation de l'éducation et de la recherche en s'appuyant sur les puissantes possibilités d'apprentissage et de découverte offertes par la technologie 3D et les univers virtuels. La Fondation Dassault Systèmes veut ainsi soutenir la création de conditions propices au développement d'une pensée créative pour harmoniser produit, nature et vie.

Elle a pour ambition :

- de soutenir activement la transformation de l'enseignement et de l'innovation pédagogique en particulier grâce à la représentation d'expériences et de contenus en 3D ;
- de susciter l'intérêt des jeunes pour les métiers d'ingénieurs, pour les sciences et les technologies numériques ;
- d'élargir l'accès des écoles et universités, aux technologies et contenus 3D, ainsi qu'à la simulation ;
- d'encourager la recherche scientifique et technologique ;
- et de contribuer à la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur du patrimoine intellectuel de l'humanité.

La Fondation Dassault Systèmes accorde des bourses et fournit des contenus numériques ainsi que des compétences dans le domaine des technologies virtuelles à des projets d'éducation et de recherche menés par des établissements universitaires, des instituts de recherche, ou d'autres organismes d'intérêt général européens. Ce soutien favorisera l'accès à des technologies 3D qui sont depuis longtemps utilisées par l'industrie pour concevoir, développer et fabriquer la plupart des produits sur lesquels s'appuie le Groupe.

Neuf projets ont été retenus en 2015. Huit sont consacrés à des projets éducatifs innovants dans des écoles d'ingénieur, en Certificat d'Aptitude Professionnelle ainsi que dans un collège destiné à des enfants issus de milieux très défavorisés. La Fondation Dassault Systèmes soutient également une mission scientifique internationale ambitieuse consacrée à l'utilisation des technologies les plus récentes et la simulation 3D pour la compréhension de la construction de la pyramide de Kheops.

La Fondation Dassault Systèmes met sa mission d'intérêt général au service de la société pour construire un avenir meilleur dans un monde en perpétuelle évolution.

#### Relations du Groupe avec l'enseignement secondaire et supérieur

Les relations de Dassault Systèmes avec le monde de l'éducation visent autant à la modernisation permanente des pratiques d'enseignement qu'à l'encouragement au développement des talents recherchés par ses clients. Cet effort a été accru en 2015.

#### *Former les ingénieurs et techniciens dont les clients de Dassault Systèmes ont besoin*

À fin 2015, 5 millions d'élèves et d'étudiants utilisent une ou plusieurs technologies du Groupe en contexte éducatif essentiellement dans l'enseignement secondaire et supérieur. Les efforts de l'entreprise ont conduit autant à l'extension générale de la communauté des utilisateurs qu'à l'approfondissement et la modernisation de leurs usages. Ils touchent à présent 36 000 institutions dans le monde.

SOLIDWORKS a poursuivi son extension pour atteindre 2,4 millions de licences. Les installations de grande ampleur se sont poursuivies, avec par exemple la fourniture de 20 000 licences aux 13 campus de l'Université de l'État de Californie.

Le programme de certification académique des compétences dans l'usage de CATIA a été profondément remodelé et s'appuie sur un premier ensemble de 86 centres de certification en France, en Espagne, aux États-Unis, au Canada, au Japon, Chine et en Corée du Sud.

Le programme de création de centres d'expertise pédagogique « PLMCC » associant Dassault Systèmes aux ministères français de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été étendu par l'adjonction de deux nouveaux sites, au Mexique, à l'Université technologique d'Aguascalientes et en Argentine, à l'université Nationale de Cordoba. Au Mexique, le centre dessert 125 institutions où 100 enseignants ont déjà été formés à l'usage des solutions de Dassault Systèmes. En Argentine, ce sont 2 000 enseignants et étudiants qui auront accès à ces solutions. Visant à susciter des vocations pour les sciences et les technologies, et à contribuer à enrayer la désaffection des jeunes pour les disciplines scientifiques et techniques en France, le concours multidisciplinaire « Course en Cours » a maintenu son niveau de participation de 11 000 collégiens et lycéens sur l'ensemble du territoire français et dans certains lycées français à l'étranger.

#### *Faciliter l'innovation pédagogique*

Les développements de nouvelles pratiques éducatives mettant en œuvre les solutions de Dassault Systèmes ont pris en 2015 une nouvelle dimension avec la création sur le 3DS Paris Campus de Vélizy d'un *Learning Lab*. De nombreux

responsables d'institutions académiques dans le monde ont visité cet endroit pour y découvrir de nouvelles expériences d'apprentissage inspirées des méthodes que les étudiants auront à appliquer en situation d'emploi.

Parmi les nouveaux usages que l'entreprise illustre dans le *Learning Lab* figure le renforcement des activités pédagogiques liées à l'internet des objets industriels. De nouvelles activités tirant un parti accru de la plateforme **3DEXPERIENCE** dans ce domaine portent sur l'usage du robot humanoïde « Poppy », dispositif en *open source* permettant de nombreux scénarios d'apprentissage.

Dans le domaine de la recherche scientifique, un projet innovant a été mené à son terme en matière de géologie avec l'Institut La Salle de Beauvais. Il a conduit à l'avancée de la modélisation des phénomènes de refroidissement de laves et à de nouveaux dispositifs de travaux pratiques pour les étudiants. Il a en particulier permis de valider que des méthodes de gestion de cycle de vie des produits, éprouvées dans l'industrie, sont transférables au domaine scientifique.

Dassault Systèmes a fourni à un consortium international d'universités et d'écoles d'ingénieurs mené par l'École Nationale d'Ingénieur de Metz, l'assistance et les outils nécessaires à la mise en œuvre de *Digital Farm*, un projet unique en son genre de conception collaborative d'une solution d'agriculture de précision. Ce projet réunissant 14 universités, écoles d'ingénieurs et écoles d'agronomie a vu des étudiants de 11 pays de 4 continents, s'exercer aux pratiques d'ingénierie dispersées tirant avantage de l'environnement de collaboration sociale et technique fourni par la plateforme **3DEXPERIENCE**.

Au travers de projets financés par l'Union Européenne et par l'Agence Nationale de la Recherche, Dassault Systèmes a fourni son expertise et ses solutions à divers projets d'innovation pédagogiques :

- conclusion de « *Manuskills* », un projet international conduit par l'Université Polytechnique de Milan, visant à la vulgarisation des industries manufacturières ;
- continuation de « *PLACIS* », conduit par l'Institut supérieur de mécanique de Paris en vue du développement d'un programme international de formation d'ingénieurs à l'ingénierie des systèmes ;
- premiers résultats du projet européen de robotique collaborative EURLAB porté par le Lycée Louis Armand de Nogent-sur-Marne en France, impliquant des élèves du secondaire en Allemagne et en Italie dans un premier temps.

Ces activités de recherche ont permis d'utiliser pleinement les nouvelles possibilités offertes par la dernière version des solutions **3DEXPERIENCE** sur le *cloud*, solutions qui ont vu leurs premiers déploiements dans la plupart des pays où le Groupe est implanté.

L'ensemble de ces activités a été soutenu par la collaboration active du Groupe avec plusieurs associations scientifiques telles que l'*American Society for Engineering Education* (ASEE), la Société Européenne pour la Formation des Ingénieurs (SEFI),

l'*International Federation of Engineering Education Societies* (IFEES), le *Global Engineering Deans Council* (GEDC), l'*Indian Society for Technical Education* (ISTE) ou l'*European SchoolNet*, la *National Academy of Engineering* et l'Association Française d'Ingénierie des Systèmes. Dassault Systèmes a également coopéré avec l'ICEE (*Indo-US Collaboration on Engineering Education*) qui s'attache à la modernisation des pratiques de l'éducation technique en Inde.

### Faciliter l'innovation ouverte, l'intelligence collective

Le **3DEXPERIENCE** Lab est le laboratoire d'innovation ouverte de Dassault Systèmes qui a été officiellement annoncé le 9 novembre 2015. Son objectif est d'inventer des produits ou services en rupture et d'un genre nouveau, mêlant différents secteurs, et dont l'ambition est de faire progresser la société.

Ce dispositif repose sur l'intime conviction que de l'intelligence collective naissent des projets disruptifs. Sa mission est d'incuber des projets en partenariat avec des acteurs tels que des *start-up*, des laboratoires de recherche ou d'innovation. Il s'agit de changer d'échelle en donnant à ces projets une nouvelle ampleur tout en s'inscrivant dans une logique de transformation de la société civile.

Le **3DEXPERIENCE** Lab supporte des projets autour de thèmes de la vie quotidienne, à savoir la ville, le mode et style de vie, les sciences de la vie, l'objet connecté, le processus d'idéation (création d'idées) et les *Fab Labs*.

Le programme **3DEXPERIENCE** Lab va non seulement donner accès aux *start-up* à des logiciels professionnels les plus avancés du marché mais également à un espace collaboratif *cloud* dédié avec sa communauté. L'ensemble de ces moyens technologiques avancés seront complétés par un programme de *mentoring* de haut niveau, afin d'accompagner les *start-up* dans leur projet numérique.

Le positionnement unique sur le marché du programme **3DEXPERIENCE** Lab se traduit également par la possibilité de donner accès à ces *start-up* aux réseaux et connections avec l'écosystème étendu de Dassault Systèmes à un niveau international.

Enfin, le 3DS Paris Campus accueille au sein de son **3DEXPERIENCE** Lab ces créateurs de *start-up* dans un espace dédié pour la formation et le *coaching*, avec une mise à disposition de matériels performants et d'un *Fab Lab* permettant le prototypage rapide de pièces.

(Pour en savoir plus, <http://3dexperienclab.3ds.com/en/>).

### Implication du Groupe dans le domaine associatif

Dassault Systèmes est impliqué dans la communauté associative aux fins de soutien de l'économie numérique et de promotion de l'innovation durable. Ainsi, pour favoriser le développement de l'économie numérique en France et en Europe, Dassault Systèmes est membre fondateur de l'AFDEL (Association Française des Éditeurs de Logiciels). L'objectif de cette association est de promouvoir l'industrie

de l'édition de logiciels, en tant qu'industrie permettant une croissance durable. Dassault Systèmes co-préside également l'Alliance pour l'industrie du futur en France, dont l'AFDEL est membre fondateur. Cette Alliance a pour objectif de favoriser la transformation de l'outil de production français et d'accompagner les entreprises dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leurs organisations, de leurs modes de conception et de commercialisation. Le Groupe soutient également la fondation Villette-Entreprise d'Universcience en France, dont l'objectif est de promouvoir et d'encourager la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des jeunes et du grand public. Dans le monde, les différentes marques de Dassault Systèmes sont également impliquées dans le tissu associatif local.

Enfin, le Groupe a mené un projet de soutien à l'enseignement et au développement économique au Rwanda. À son lancement, l'initiative avait pour vocation le développement des compétences des étudiants pour l'utilisation de programmes de CAO, SOLIDWORKS faisant donation de licences et de programmes pédagogiques. Cette initiative s'est finalement transformée en une assistance à la structuration et à la gestion d'activités de services de modélisation, puis en une aide à la génération de demandes pour ce type de services.

### Œuvre sociale

En France, Dassault Systèmes SE subventionne son Comité d'Entreprise à hauteur de 5,2 % de sa masse salariale brute de l'année en cours, répartis à raison de 5,0 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement. En 2015, le Comité d'Entreprise a ainsi reçu 10,5 millions d'euros, contre un peu plus de 9,1 millions d'euros en 2014 et 8,5 millions d'euros en 2013.

Ce montant annuel alloué par Dassault Systèmes SE permet de proposer aux salariés, ainsi qu'à leur conjoint et enfants, un très large éventail d'activités sociales et culturelles comprenant de nombreuses sections allant du sport aux arts, et de distribuer des contributions financières, par exemple pour les vacances, la scolarité des enfants et l'adhésion à des clubs.

Dassault Data Services SAS subventionne son Comité d'Entreprise à hauteur de 1,5 % de la masse salariale brute de l'année en cours, soit 1,3 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement.

Dassault Systèmes Provence SAS subventionne son Comité d'Entreprise à hauteur de 1,8 % de la masse salariale brute de l'année en cours, soit 1,6 % pour les activités sociales et culturelles et 0,2 % pour le budget de fonctionnement.

## 2.1.3 Accueil des collaborateurs issus des sociétés nouvellement acquises

En raison de sa forte croissance, l'accélération de l'accueil et de l'accompagnement des collaborateurs qui rejoignent le Groupe est un enjeu majeur.

L'objectif est d'avoir une entreprise partageant une même stratégie, des processus communs avec à terme une intégration des produits dans le portefeuille.

À cette fin, Dassault Systèmes a défini une méthodologie et un processus visant à mettre en place un plan d'intégration. Ce plan se déroule en trois étapes :

- la préparation à la clôture de la transaction qui consiste à préciser la stratégie d'intégration ;
- un programme de communication le jour de la signature et un plan de convergence pour chacune des fonctions avec un calendrier associé. Ce plan est co-élaboré entre les équipes de la société acquise et de Dassault Systèmes à partir d'une analyse de la valeur des processus respectifs ;
- la mise en œuvre du plan de convergence à un rythme pouvant varier en fonction des sociétés acquises et qui va de l'adoption des processus de Dassault Systèmes jusqu'à une complète intégration des entités juridiques.

Tout au long de ce processus, un dispositif de suivi du projet est mis en place afin d'en piloter l'avancement et réajuster le plan au besoin. Des retours d'expérience sont également réalisés dans un objectif d'amélioration continue. Par exemple, en 2015 ont été menées des enquêtes de perception relatives à l'intégration auprès des collaborateurs des sociétés nouvellement acquises.

Ce processus d'intégration est adapté et rendu spécifique à chaque société acquise visant à motiver et fidéliser les talents, offrir à chaque collaborateur un espace d'évolution plus large au sein du Groupe.

Cette méthodologie s'appuie notamment sur la plateforme **3DEXPERIENCE** ainsi que sur les communautés en ligne qui facilitent l'accès dynamique à l'information relative à l'entreprise, aux organisations et projets, tout en mettant en valeur les responsabilités, les compétences et les contributions de chacun.

Une équipe de collaborateurs de Dassault Systèmes et de la société acquise est ainsi constituée afin de mener ce projet de convergence sur les différents processus : R&D et Support Clients, Ventes et Marketing, Finance, Administration des Ventes, Ressources Humaines, Informatique et Environnement de Travail.

## 2.1.4 Valorisation de la performance et reconnaissance des collaborateurs

Le processus d'évaluation de la performance permet à chacun de rencontrer formellement son Manager au moins deux fois par an, pour définir les objectifs de l'année et pour en évaluer les résultats. Une évaluation à mi-année et également recommandée. Ces échanges portent sur les éléments de reconnaissance attribués au collaborateur pour sa performance et sa contribution au développement de Dassault Systèmes.

Dassault Systèmes valorise également d'autres types d'initiatives en privilégiant notamment le goût pour l'innovation ainsi que les actions collectives et sociales :

- les innovations développées au sein du Groupe par les équipes, toutes organisations confondues, sont ainsi valorisées au travers des *3DS Innovation Forwards*, qui récompensent chaque année les projets les plus innovants portés par les collaborateurs à travers le monde ;
- des actions sont menées pour valoriser le travail tout en améliorant la vie des collaborateurs ;
- Dassault Systèmes valorise également les actions visant à contribuer au développement durable de son écosystème en participant à des actions sociales et sociétales.

### Performance et rémunérations

#### Rémunérations

La politique de rémunération de Dassault Systèmes vise à assurer à chaque collaborateur une rémunération alignée avec les pratiques du marché de la haute technologie dans chacun des pays où le Groupe est implanté, et différenciée en fonction de la performance individuelle de chaque collaborateur telle qu'évaluée par le Manager lors d'un entretien annuel de revue de la performance et de l'atteinte des objectifs.

Les augmentations ont lieu pour l'ensemble du Groupe en avril de chaque année. Tous les collaborateurs entrés dans le Groupe avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente sont éligibles à la révision salariale annuelle.

En 2015, les augmentations accordées par Dassault Systèmes ont été fonction notamment de la performance individuelle

des collaborateurs et des évolutions de marché dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

Ainsi, la masse salariale annuelle brute du Groupe (y compris les salaires versés aux collaborateurs de 3D PLM Software Solutions Ltd et 3DPLM Global Services Private Ltd) s'élève à 1 019,0 millions d'euros en 2015 contre 822,7 millions d'euros en 2014, soit une progression de 24 % sur l'année, en raison principalement d'effets de change négatifs et des acquisitions.

Le montant global des charges sociales du Groupe s'élève à 254,5 millions d'euros en 2015 contre 228,9 millions d'euros en 2014. En 2015 et 2014, les charges sociales incluent notamment les effets de l'attribution d'actions de performance.

#### *Intéressement et participation (en application des Titres I et II du Livre III de la Partie III du Code du travail)*

L'intéressement et la participation sont deux mécanismes d'épargne salariale prévus par la loi en France. L'intéressement est facultatif alors que la participation est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés.

Les accords d'intéressement et de participation renégociés en 2014 par Dassault Systèmes SE avec les organisations syndicales sont applicables pour une durée de trois ans (2014, 2015 et 2016).

Le montant total de l'intéressement pour l'année 2014, payé en 2015, chez Dassault Systèmes SE s'est élevé à 17,9 millions d'euros (18,4 millions d'euros en 2013) et le montant total de la contribution de Dassault Systèmes Société Européenne au titre de la participation pour l'année 2014, payée en 2015, s'est élevé à 17,9 millions d'euros (15,5 millions d'euros en 2013).

Les résultats enregistrés par Dassault Systèmes SE au titre de l'exercice 2015, qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 26 mai 2016, devraient permettre la distribution d'une participation et d'un intéressement à concurrence d'un montant pour chacun d'eux de 21 163 228 euros.

Au cours des trois dernières années, l'intéressement et la participation ont évolué comme suit chez Dassault Systèmes SE :

(en milliers d'euros)	Exercice 2015		Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montant	% masse salariale	Montant	% masse salariale	Montant	% masse salariale
Intéressement	21 163	11,0 %	17 921	10,5 %	18 422	12,0 %
Participation	21 163	11,1 %	17 921	10,4 %	15 512	10,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>42 326</b>	<b>22,1 %</b>	<b>35 842</b>	<b>20,9 %</b>	<b>33 934</b>	<b>22,2 %</b>

Les pourcentages sont calculés sur les masses salariales écrites selon les accords de participation et d'intéressement en vigueur.

Les sommes attribuées individuellement aux collaborateurs bénéficiaires sont, au choix des collaborateurs, perçues directement, versées sur un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne retraite collectif, ou versées (pour la participation uniquement) sur un compte-courant bloqué et rémunéré à 110 % du TMOP (taux de rendement moyen des obligations privées).

Chez Dassault Data Services SAS et Dassault Systèmes Provence SAS, le montant de l'intéressement versé en 2015 au titre de l'exercice 2014 a représenté respectivement 9,1 % et 6,1 % de la masse salariale, et la participation a représenté 1,9 % et 18,9 %. Des accords de participation facultatifs ont également été signés en 2013 et des accords d'intéressement en 2014 au sein de Netvibes SAS et 3DVIA SAS. Ces accords d'intéressement ont représenté respectivement 17,5 % et 8,4 % de la masse salariale de ces sociétés. Il n'existe pas d'accords chez Quintiq SAS, Dassault Systèmes Biovia SARL.

### Autres dispositifs

Au Canada, il existe un « Régime de Participation Différée aux Bénéfices » (RPDB) qui permet de distribuer une partie des bénéfices aux collaborateurs inscrits au plan de « Régime Enregistré d'Épargne Retraite » (REER).

## Reconnaître le goût pour l'innovation et valoriser les initiatives collectives prônées par les valeurs de Dassault Systèmes

### 3DS INNOVATION Forwards

Les 3DS INNOVATION Forwards récompensent chaque année les projets les plus innovants réalisés par les équipes de Dassault Systèmes à travers le monde. Lancée en 2004, l'initiative encourage la dynamique d'innovation au sein du Groupe et participe aussi bien à la reconnaissance qu'à la compréhension de la stratégie d'entreprise. Les projets proposés répondent en effet à des problématiques stratégiques de l'entreprise : contribuer à répondre aux défis des industries, créer de nouvelles expériences utilisateurs permettant de différencier les produits des marques Dassault Systèmes, participer à l'engagement de l'entreprise auprès de ses clients et partenaires, améliorer la valeur de la plateforme 3DEXPERIENCE, proposer de nouvelles expériences contribuant au développement des collaborateurs et des activités du Groupe, etc.

Tous les collaborateurs de Dassault Systèmes sont invités à soumettre une description complète de leur projet sur une communauté interactive en ligne et dédiée mise en place sur la plateforme 3DEXPERIENCE. Visibles par tous, les projets sont ensuite sélectionnés via un vote des collaborateurs et par un jury, composé de membres du Comité Exécutif. L'édition 2015 du concours a enregistré 250 candidatures représentant 1 799 collaborateurs et a récompensé 25 équipes.

### Des initiatives pour valoriser le travail et améliorer la vie des collaborateurs

Depuis 2010, une enquête interne de satisfaction est ouverte à l'ensemble des salariés Dassault Systèmes à travers le monde. Cette enquête leur permet de donner leur opinion sur différents thèmes tels que le bien-être au travail, le respect, la

collaboration, la fierté de travailler chez Dassault Systèmes, etc. Suite à cette enquête annuelle, un plan d'action spécifique annuel est mis en place à l'échelle mondiale ou à l'échelle locale afin de progresser année après année.

Le plan d'action s'appuie sur un catalogue de 40 initiatives qui sont issues des bonnes pratiques testées au sein des organisations du Groupe. Les initiatives sont classées en trois grandes thématiques qui sont :

- 1) la reconnaissance et les célébrations,
- 2) l'entreprise apprenante et
- 3) l'environnement de travail.

Afin de valoriser le plan d'action et d'enrichir le catalogue des initiatives, une communauté en ligne mondiale – nommée *life @3DS* – a été ouverte à tous en novembre 2015. Chaque collaborateur peut ainsi découvrir, échanger et proposer de nouvelles idées.

### Des initiatives collectives sociales et sociétales

La plupart des filiales du Groupe organisent ou participent à des initiatives locales au sein de leur communauté.

Ceci peut se traduire par la participation à des événements sportifs destinés à collecter des fonds au profit de diverses organisations caritatives comme par exemple le *Paris to London cycle ride* au Royaume-Uni dont la collecte de dons au profit de l'organisation *Prince's Trust* visant à aider les personnes de 13 à 30 ans en matière d'éducation ou d'emploi ; la participation à la course à pieds « Défi du Mékong » en Belgique dont les fonds collectés permettent d'élaborer des programmes de développement visant à améliorer les conditions de vie des enfants pauvres en Asie du Sud-Est ; la « course à vélo Montréal-Québec » au profit de la recherche contre le cancer...

Des actions en faveur des enfants sont également menées comme en Allemagne avec un don à l'organisation caritative F.U.N.K.e.V qui supporte le département de neuropédiatrie de l'hôpital de Stuttgart ; la collecte de dons ou jouets aux États-Unis. En France, Dassault Systèmes est partenaire de l'initiative « Rêves de Gosse : Tour 2015 » qui permet à des enfants « extraordinaires » (enfants en situation de maladie) de bénéficier de baptêmes de l'air réalisés par des pilotes amateurs et professionnels. Aux États-Unis, des journées de bénévolat sont réalisées auprès d'associations, par exemple au profit de *Ronald Mc Donald House* dont l'objectif est de faciliter le séjour en hôpital pour des enfants atteints de maladies graves.

Des initiatives en faveur des personnes en situation de handicap : en Corée du Sud, Dassault Systèmes conduit un programme de stages en faveur des étudiants en situation de handicap en partenariat avec les *Korea National University of Welfare* ; en France, toujours dans le cadre de l'initiative « Rêves de Gosse », la mission handicap a animé un stand et a organisé des conférences dans les écoles du département des Yvelines ainsi qu'une compétition de simulateur de vol en équipe mixte avec des collaborateurs en situation de handicap.

Des actions de développement durables sont également réalisées comme par exemple en France et aux États-Unis, avec la collecte de matériel informatique et électronique pour

recyclage par les collaborateurs ; au Canada, avec des journées de bénévolat pour le programme Eco-Quartier Peter McGill dont la mission est d'inciter les Montréalais à améliorer au quotidien la qualité de leur milieu de vie et à réduire l'impact de leur mode de vie sur l'environnement.

Enfin des actions caritatives comme l'initiative « *SnowFlake* » aux États-Unis visant à collecter des vêtements d'hiver et « *Sow Much Good* », ferme agricole qui consiste à cultiver et distribuer des légumes auprès des populations locales, ont été menées.

## 2.1.5 Éthique des affaires, dialogue social et sécurité des personnes

### Éthique des affaires

Depuis sa création, Dassault Systèmes a façonné sa culture et bâti sa réputation sur différents fondamentaux, notamment l'établissement de relations à long terme avec ses collaborateurs, clients, partenaires et actionnaires, ainsi que le développement de produits de grande qualité et à haute valeur ajoutée. La confiance et l'intégrité, soutenues par une rigueur en matière d'éthique et de conformité, sont au cœur des engagements de Dassault Systèmes pour une innovation et une croissance durables.

L'engagement du Groupe en matière d'éthique professionnelle et d'entreprise citoyenne est formalisé au sein de procédures relevant de la gouvernance d'entreprise, en particulier à travers le Code de conduite des Affaires distribué à l'intégralité des collaborateurs du Groupe (voir le paragraphe 5.1 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ») et les Principes de responsabilité sociale de l'entreprise, disponibles sur le site internet du Groupe. Le Code de conduite des Affaires, qui est renforcé par des politiques dédiées, a vocation à servir de référence à chaque collaborateur du Groupe pour guider son comportement et ses interactions dans le cadre de ses activités.

Cet engagement se manifeste également par la sensibilisation des nouveaux collaborateurs du Groupe à l'éthique et à la conformité et par des formations ciblées suivies par les collaborateurs les plus exposés aux risques éthiques dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Ainsi, la formation en ligne sur l'éthique et la conformité qui avait été créée en 2013 fait désormais partie du parcours d'intégration de tous les nouveaux collaborateurs. Cette formation comporte 14 modules se découpant chacun en une partie théorique suivie d'applications pratiques sous forme de questions/réponses. Parmi les sujets traités figurent notamment la lutte contre la corruption, la protection de la propriété intellectuelle, le respect de la confidentialité, l'éthique sur le lieu de travail, le droit de la concurrence, la sécurité des systèmes d'information, la protection des données personnelles, les conflits d'intérêts, etc.

### Lutte contre la corruption

Le Code de conduite des affaires interdit aux collaborateurs du Groupe :

- d'échanger des cadeaux ou invitations pour favoriser ou influencer une décision commerciale, que ce soit celle d'un client, d'un partenaire, d'un fournisseur ou celle des collaborateurs du Groupe ;

- d'utiliser les fonds ou les actifs de Dassault Systèmes en vue de verser des pots-de-vin, des commissions occultes, ou encore d'effectuer des paiements de même nature pouvant, de manière directe ou indirecte, profiter à des tiers, y compris à des fonctionnaires, à des entreprises, que ce soit des partenaires, clients, fournisseurs, sociétés de services ou autres, ou à des organismes, notamment en vue de profiter d'un traitement préférentiel ; et
- d'utiliser les fonds du Groupe pour effectuer quelque contribution que ce soit à des candidats ou partis politiques.

Ces principes sont complétés par une « politique anti-corruption » mise en place dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

### Principes de responsabilité sociale de l'entreprise et engagements en faveur du respect des droits fondamentaux

Le Code de conduite des affaires impose aux collaborateurs de Dassault Systèmes de respecter les normes internationales, telles que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies, et les différentes Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Au regard des activités du Groupe, le risque de contravention à ces normes fondamentales est très faible et les actions engagées en faveur du respect des droits de l'homme ne font pas l'objet d'un reporting spécifique.

Le Groupe promeut également la responsabilité d'entreprise auprès de son écosystème sur le fondement de la reconnaissance et du respect de textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement ; ainsi, les conditions générales des contrats de sous-traitance et d'achat des principales sociétés de Dassault Systèmes comportent des engagements spécifiques :

- les contrats types de Dassault Systèmes SE imposent à ses prestataires de suivre les principes de responsabilité sociale et environnementale auxquels Dassault Systèmes adhère, disponible sous le lien suivant : <http://www.3ds.com/fileadmin/COMPANY/Ethics-and-compliance/Principes-de-Responsabilite-Sociale.pdf> ;
- les accords entre les entités du Groupe en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Chine, en Corée du Sud, en Inde et en Australie et également dans d'autres pays d'Europe (qui représentent 73 % de l'Effectif Salariés du Groupe) et leurs prestataires comportent des clauses relatives au respect du droit du travail.

Dassault Systèmes demande ainsi à ses fournisseurs et partenaires de s'engager à veiller au respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et notamment aux principes d'interdiction du travail des enfants en âge d'être scolarisés obligatoirement (et, en tout état de cause, de moins de 15 ans), d'interdiction du travail forcé, de garantie de mise à disposition de conditions de travail satisfaisantes pour assurer l'hygiène, la sécurité et la santé de leurs collaborateurs, de respect des minima légaux ou réglementaires applicables en termes de rémunération, de liberté syndicale et de protection du droit syndical, de droit à la négociation collective. Le Groupe leur demande également de s'engager à interdire toute forme de discrimination (tant au niveau du recrutement que de l'évolution professionnelle et la fin des relations professionnelles), à lutter contre la corruption et à respecter la législation applicable sur la protection de l'environnement.

### **Impacts des produits et services sur la sécurité et la santé des clients du Groupe**

L'impact direct des produits et services de Dassault Systèmes sur la sécurité et la santé de ses clients est très limité compte tenu de la nature dématérialisée de ses produits et services et ne fait donc pas l'objet d'un reporting spécifique.

### **Dialogue social et accords collectifs**

La qualité du dialogue social repose sur les nombreux échanges entre la direction du Groupe et les collaborateurs ainsi que leurs représentants.

En France, de nombreuses réunions sont organisées par chacune des entités légales concernées. Des accords collectifs, portant sur un ou plusieurs sujets relatifs aux conditions de travail et d'emploi, sont négociés et signés chaque année :

	Dassault Systèmes SE	Dassault Data Services SAS	Dassault Systèmes Provence SAS	Netvibes SAS	3DVIA SAS	Quintiq SAS	Dassault Systèmes Biovia SARL	Simpack France SAS
Nombre d'accords collectifs en vigueur au 31/12/2015	41	25	14	3	2	0	0	0
Nombre d'accords collectifs signés en 2015*	4	7	5	1	1	0	0	0

\* Ces accords peuvent couvrir plusieurs thématiques telles que la Négociation Annuelle Obligatoire, l'égalité et la mixité professionnelle, l'organisation du temps de travail, l'intéressement et la participation, et l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap.

Remarque : il n'existe pas d'accords pour les filiales Quintiq SAS, Dassault Systèmes Biovia SARL et Simpact France SAS.

En Allemagne, les accords collectifs sont négociés et signés avec le Comité d'Entreprise central et avec les Comités d'Entreprise de chaque site (Stuttgart, Hanovre, Aix-la-Chapelle, Berlin et Simpact). Au 31 décembre 2015, il existe 9 accords en vigueur à Stuttgart, 27 à Hanovre, aucun encore actif au 31 décembre 2015 à Aix-la-Chapelle et à Berlin, et enfin 19 au niveau du Comité d'Entreprise central.

En 2015, 9 accords ont été signés par Dassault Systèmes Deutschland GmbH au niveau du Comité d'Entreprise central, dont plusieurs liés à la rémunération des collaborateurs et la gestion des ressources humaines. De même, des accords ont été signés au niveau local dont 1 à Stuttgart portant sur des thématiques similaires.

Dans les autres principaux pays d'implantation du Groupe : Royaume-Uni, Pays-Bas, États-Unis, Canada, Japon, Malaisie, Chine, Inde et Australie, il n'existe pas de représentation du personnel ou de syndicat. En Corée du Sud, comme dans toutes les sociétés de plus de 30 personnes, un Comité représentant les salariés est élu chaque année. Il a pour rôle de participer à l'organisation d'activités sociales de l'entreprise.

Par ailleurs, les négociations engagées en octobre 2014 avec le groupe spécial de négociation (« GSN ») constitué dans le cadre du projet de transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne, ont abouti à la conclusion d'un accord unanime régissant les modalités de l'implication des salariés au sein de la société européenne. Cette nouvelle instance de dialogue avec ses salariés européens (le Comité de la Société Européenne), sera composée de 22 représentants issus des 16 pays européens relevant de son périmètre d'application. La première réunion plénière de l'instance est prévue pour la fin du premier trimestre 2016.

### **Santé et sécurité**

Conformément aux dispositions de son Code de conduite des affaires, le Groupe s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

### **Couverture en frais de soins de santé**

Le Groupe assure une couverture médicale à chacun de ses collaborateurs en conformité avec les pratiques locales des pays dans lesquels il est implanté. De plus, le Groupe offre une couverture complémentaire en frais de soins de santé, par exemple en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Corée du Sud, au Japon et en Inde.

### **Bilan de santé et suivi médical**

Le Groupe applique les dispositions en vigueur dans les pays dans lesquels il est implanté.

À titre d'exemple, en France, les collaborateurs font l'objet d'un suivi médical régulier. Sur le 3DS Paris Campus, un service médical composé de deux médecins du travail et de quatre infirmières veille à la santé de l'ensemble des collaborateurs travaillant sur le site. Dans certains autres pays, un bilan médical de santé individuel est organisé : aux États-Unis, au Japon, en Chine, en Corée du Sud (prestation incluse dans le programme de couverture santé). Enfin, il n'existe pas de dispositions particulières en Allemagne, au Royaume-Uni, au Canada, en Malaisie et en Australie.

**Accidents du travail**

Compte tenu de l'activité de Dassault Systèmes, peu d'accidents du travail sont recensés. En France, en 2015, dix accidents du travail ou de transport ont entraîné un arrêt d'une durée supérieure à un jour. Il y en a eu six en Allemagne, quatre aux États-Unis, un au Japon, un en Chine et aucun au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Canada, en Malaisie, en Corée du Sud, en Inde et en Australie.

**Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail et actions particulières**

En France, trois sociétés du Groupe disposent d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui se réunit à plusieurs reprises au cours de l'année dans chacune des entités.

Depuis 2009, Dassault Systèmes SE a engagé une série d'initiatives en faveur du bien-être au travail et destinées à l'ensemble de ses collaborateurs. Afin de leur rappeler les informations et documents à leur disposition sur cette

thématique (processus spécifiques, formations de prévention des situations de stress, mise en relation possible avec une psychologue clinicienne, assistante sociale...), une communication a notamment été adressée à l'ensemble des collaborateurs en début d'année de sorte que tous les salariés aient à l'esprit les outils mis à leur disposition par l'entreprise.

Chez Dassault Systèmes Provence SAS, les actions mises en place en 2014 au travers de 4 groupes de travail ont été poursuivies en 2015 sur les thèmes suivants « Objectifs, planification et reporting », « Entraide, soutien et partage d'expertise », « Valorisation reconnaissance, développement de carrière et compétences », « Technique de planification et organisation du travail ». Des recommandations ont été élaborées par chacun des groupes et ont donné lieu à des plans d'actions présentés et suivis en CHSCT.

Par ailleurs, dans certains pays (Canada et Allemagne, par exemple), des représentants des salariés sont chargés d'échanger avec les directions des entités légales correspondantes sur les thématiques de la santé et de la sécurité des collaborateurs.

## 2.1.6 Méthodologie du reporting social

**Périmètre du reporting**

En règle générale, le périmètre du reporting social comprend l'ensemble des sociétés du Groupe à la clôture de l'exercice. Toutefois, pour certains indicateurs (précisés dans le document), le périmètre couvert peut être plus restreint.

**Définition des indicateurs sociaux clés**

Pour les besoins de ses indicateurs sociaux, le Groupe a choisi des chiffres clés qui sont présentés aux paragraphes 2.1.1 « Organisation et Effectifs du Groupe » et 2.1.7 « Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe ». Ils ont été sélectionnés à partir des indicateurs de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et ceux spécifiques à la politique des ressources humaines du Groupe.

Parmi eux, Dassault Systèmes a défini les notions :

- d'« Effectif Salariés », qui correspond aux effectifs de la société Dassault Systèmes SE et de ses sociétés détenues au minimum à 50 % ; et
- d'« Effectif Total », qui comprend l'Effectif Salariés, les collaborateurs des sociétés du Groupe détenues à moins de 50 % et les prestataires extérieurs ayant travaillé plus d'un mois entier à la date de clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2015, les effectifs des salariés des sociétés détenues à moins de 50 % comprennent les salariés de 3D PLM Software Solutions Ltd et 3DPLM Global Services Private Ltd.

Les données relatives aux effectifs sont calculées sur la base d'un « équivalent temps plein » correspondant à un effectif calculé sur la base d'un ratio « heures travaillées/heures de travail à temps plein standard » et selon une définition conjointement définie et partagée par les équipes Ressources Humaines et Finance. Les données relatives aux entrées et aux départs sont également déterminées selon cette règle pour l'exercice 2015. Les données 2014 relatives à ces indicateurs, initialement exprimées en nombre de contrats, ont été recalculées selon cette même méthodologie.

Pour fiabiliser le processus de reporting, un guide méthodologique interne incluant les définitions et règles de calculs de chaque indicateur est actualisé chaque année. Des contrôles de fiabilité des données sont effectués au moment de la consolidation, mais également en cours d'année, notamment en ce qui concerne l'analyse des écarts par rapport aux périodes précédentes.

**Limites du reporting social**

Le Groupe exerce ses activités dans de nombreux pays dont les législations et pratiques locales ne peuvent pas toujours être harmonisées ou consolidées. Par exemple, les notions généralement employées en France pour définir les catégories socioprofessionnelles (non-cadres et cadres) n'étant pas utilisées en dehors de France, et plus des deux tiers des collaborateurs de Dassault Systèmes évoluant à l'étranger, le Groupe a retenu les deux catégories suivantes : les *Managers*

qui encadrent les équipes, et les *Non-Managers* qui ne gèrent pas d'équipe et se spécialisent sur une problématique particulière.

Pour les mêmes raisons de disparités locales, le Groupe n'est pas en mesure de présenter de données consolidées relatives aux heures supplémentaires, au taux de gravité des accidents du travail et maladies professionnelles.

### Collecte et consolidation des données sociales

Une attention particulière doit être portée aux points suivants :

- les données relatives aux effectifs et aux mouvements sont extraites des logiciels de gestion des ressources humaines et de gestion financière, tous deux déployés dans l'ensemble des entités du Groupe et représentant 100 % du périmètre ;
- les informations relatives aux politiques de rémunérations s'appliquent à l'Effectif Salariés. Les données liées à la masse salariale et aux charges sociales sont fournies par le département Finance de Dassault Systèmes et recouvrent l'Effectif Salariés ainsi que les effectifs des salariés des sociétés contrôlées à moins de 50 % et comprennent donc les salariés de 3D PLM Software et 3DPLM Global Services Private Ltd ;
- les données liées aux effectifs et au montant des versements effectués à des entreprises de prestataires externes sont fournies par le département Finance. Il s'agit de prestations de services en régie, soutenant une activité de Dassault Systèmes correspondant à son cœur de métier et pour lesquels les effectifs sont présents un mois ou plus, payés sur une base horaire, journalière ou mensuelle ;
- les informations relatives aux politiques en matière d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption, de principes de responsabilité sociale de l'entreprise et engagements en faveur du respect des droits fondamentaux ainsi que des impacts des produits et services sur la sécurité et la santé des clients du Groupe sont fournies par le département Éthique et Conformité et couvrent 100 % du périmètre ;
- les données liées aux principales politiques en matière de relations sociales, de santé et de sécurité, aux initiatives anti-discrimination, à l'intéressement et à la participation et autres dispositifs de reconnaissance, à la durée du temps de travail, à l'absentéisme, au développement de la diversité et de la mixité, aux œuvres sociales résultent des entretiens complémentaires menés avec les responsables des ressources humaines des principaux pays dans lesquels Dassault Systèmes est implanté en termes d'effectifs, c'est-à-dire ceux ayant plus de 150 salariés (hors impact des sociétés acquises dans l'année) : la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, les États-Unis, le Canada, le Japon, la Malaisie, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde et l'Australie. Ceux-ci représentent 91 % de l'Effectif Salariés du Groupe en 2015. Les données relatives à l'absentéisme comprennent les absences pour maladie, les congés pour maternité et paternité ainsi que les accidents du travail. Les personnes étant absentes au-delà de deux ans ne sont plus considérées dans le ratio d'absentéisme. Ces données restent cependant liées aux réglementations locales car dans certains pays le nombre de jours pour maladie peut être comptabilisé dans les congés payés. De ce fait, elles doivent être analysées pays par pays et ne sont pas présentées de manière consolidée ;
- les données liées à la formation pour les pays comptant plus de 150 salariés et citées précédemment sont extraites de la solution **3DEXPERIENCE University**, hors sociétés acquises en 2015, et couvrent 90 % de l'Effectif Salariés du Groupe. Les données enregistrées au travers d'autres plateformes de formation en ligne sont également prises en compte pour ces mêmes sociétés. Les données des sociétés acquises en 2014 appartenant aux marques BIOVIA et QUINTIQ sont issues de leurs systèmes d'information respectifs et ont été consolidées avec les données issues de la **3DEXPERIENCE University** ;
- enfin, le périmètre est précisé dans le corps du texte pour les autres données non citées précédemment : relations du Groupe avec l'enseignement secondaire et supérieur, implication du Groupe dans le domaine associatif, **3DS INNOVATION Forwards**, initiatives pour valoriser le travail et améliorer la vie des collaborateurs.

## 2.1.7 Données complémentaires relatives à l'Effectif Salariés du Groupe

### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE

Exercices clos le 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
< 30 ans	1 203	20 %	423	12 %	342	17 %	1 968	17 %	1 923	17 %
31 à 40 ans	1 988	33 %	945	27 %	854	45 %	3 787	33 %	3 809	35 %
41 à 50 ans	1 745	29 %	1 086	31 %	531	28 %	3 362	30 %	3 229	29 %
>51 ans	1 051	18 %	1 070	30 %	184	10 %	2 305	20 %	2 052	19 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 987</b>	<b>100 %</b>	<b>3 524</b>	<b>100 %</b>	<b>1 911</b>	<b>100 %</b>	<b>11 422*</b>	<b>100 %</b>	<b>11 013</b>	<b>100 %</b>

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

### ANCIENNETÉ DES SALARIÉS

Exercices clos le 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
CDD	158	3 %	8	0 %	12	1 %	178	2 %	178	2 %
Moins de 5 ans	2 818	47 %	1 606	46 %	1 278	66 %	5 702	50 %	5 372	49 %
De 6 à 15 ans	1 877	31 %	1 312	37 %	532	28 %	3 721	32 %	3 900	35 %
Plus de 16 ans	1 134	19 %	598	17 %	89	5 %	1 821	16 %	1 563	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 987</b>	<b>100 %</b>	<b>3 524</b>	<b>100 %</b>	<b>1 911</b>	<b>100 %</b>	<b>11 422*</b>	<b>100 %</b>	<b>11 013</b>	<b>100 %</b>

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

### RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

Exercices clos le 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
<b>Femmes</b>										
Managers	184	13 %	144	16 %	48	10 %	376	14 %	374	14 %
Non-Managers	1 188	87 %	732	84 %	415	90 %	2 335	86 %	2 212	86 %
<b>TOTAL FEMMES</b>	<b>1 372</b>	<b>100 %</b>	<b>876</b>	<b>100 %</b>	<b>463</b>	<b>100 %</b>	<b>2 711</b>	<b>100 %</b>	<b>2 586</b>	<b>100 %</b>
<b>Hommes</b>										
Managers	960	21 %	553	21 %	267	18 %	1 780	20 %	1 771	21 %
Non-Managers	3 655	79 %	2 095	79 %	1 181	82 %	6 931	80 %	6 656	79 %
<b>TOTAL HOMMES</b>	<b>4 615</b>	<b>100 %</b>	<b>2 648</b>	<b>100 %</b>	<b>1 448</b>	<b>100 %</b>	<b>8 711</b>	<b>100 %</b>	<b>8 427</b>	<b>100 %</b>
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>										
Managers	1 144	19 %	697	20 %	315	16 %	2 156	19 %	2 145	19 %
Non-Managers	4 843	81 %	2 827	80 %	1 596	84 %	9 266	81 %	8 868	81 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 987</b>	<b>100 %</b>	<b>3 524</b>	<b>100 %</b>	<b>1 911</b>	<b>100 %</b>	<b>11 422*</b>	<b>100 %</b>	<b>11 013</b>	<b>100 %</b>

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

## RÉPARTITION ENTRE TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL

Exercices clos les 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
Temps plein	5 726	96 %	3 507	100 %	1 903	100 %	11 136	97 %	10 766	98 %
Temps partiel	261	4 %	17	0 %	8	0 %	286	3 %	247	2 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 987</b>	<b>100 %</b>	<b>3 524</b>	<b>100 %</b>	<b>1 911</b>	<b>100 %</b>	<b>11 422*</b>	<b>100 %</b>	<b>11 013*</b>	<b>100 %</b>
<b>Femmes</b>										
Temps plein	1 211	88 %	863	99 %	458	99 %	2 532	93 %	2 420	94 %
Temps partiel	161	12 %	13	1 %	5	1 %	179	7 %	166	6 %
<b>TOTAL FEMMES</b>	<b>1 372</b>	<b>100 %</b>	<b>876</b>	<b>100 %</b>	<b>463</b>	<b>100 %</b>	<b>2 711</b>	<b>100 %</b>	<b>2 586</b>	<b>100 %</b>
<b>Hommes</b>										
Temps plein	4 515	98 %	2 643	100 %	1 446	100 %	8 604	99 %	8 346	99 %
Temps partiel	100	2 %	5	0 %	2	0 %	107	1 %	81	1 %
<b>TOTAL HOMMES</b>	<b>4 615</b>	<b>100 %</b>	<b>2 648</b>	<b>100 %</b>	<b>1 448</b>	<b>100 %</b>	<b>8 711</b>	<b>100 %</b>	<b>8 427</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 987</b>		<b>3 524</b>		<b>1 911</b>		<b>11 422*</b>		<b>11 013</b>	

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

## PYRAMIDE DES ÂGES DES ENTRÉES DANS LE GROUPE

Exercices clos le 31 décembre	Europe		Amériques		Asie		Total		Total	
	Effectifs 2015	%	Effectifs 2014	%						
< 30 ans	425	55 %	175	39 %	152	46 %	752	48 %	1 192**	34 %
31 à 40 ans	237	30 %	115	26 %	137	41 %	489	31 %	1 324**	38 %
41 à 50 ans	94	12 %	104	23 %	34	10 %	232	15 %	743**	21 %
>51 ans	22	3 %	56	12 %	10	3 %	88	6 %	264**	7 %
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>	<b>100 %</b>	<b>450</b>	<b>100 %</b>	<b>333</b>	<b>100 %</b>	<b>1 561*</b>	<b>100 %</b>	<b>3 523**</b>	<b>100 %</b>

\* Indicateur audité par le vérificateur indépendant.

\*\* Les chiffres publiés pour 2014 sont établis selon la nouvelle méthodologie adoptée pour l'exercice 2015 concernant cet indicateur (voir le paragraphe 2.1.6. « Méthodologie du reporting social »).

## 2.2 Responsabilité environnementale

La démarche de responsabilité environnementale de Dassault Systèmes s'est structurée par étapes à compter de 2010 au travers des principaux axes suivants :

- mise en place d'un processus mondial de mesure et de collecte de ses informations environnementales ;
- mise en place d'une démarche collaborative impliquant les collaborateurs appelés « *Sustainability Leaders* » ou « *Green Team* » participant à des initiatives visant à limiter l'impact de ses opérations ;
- mise en place de projets et partenariats industriels pour évaluer chez ses clients les bénéfices de ses applications sur l'environnement.

La responsabilité environnementale de Dassault Systèmes est caractérisée par des impacts indirects positifs et négatifs chez ses clients, et par un impact direct négatif sur l'environnement dû à ses activités :

- les solutions logicielles de Dassault Systèmes permettent à ses clients de réduire les impacts environnementaux de leurs produits dès la phase de conception. Elles peuvent contribuer notamment à réduire la consommation des matières premières grâce à la maquette numérique, à optimiser la consommation d'énergie ainsi que les processus de travail et à gérer la conformité des produits aux normes environnementales. C'est l'impact positif des produits de Dassault Systèmes sur l'environnement ;

- l'utilisation des logiciels du Groupe chez ses clients induit une consommation indirecte d'énergie pour le Groupe. Cette consommation est l'impact indirect potentiellement négatif des produits de Dassault Systèmes sur l'environnement ;
- l'intégralité des opérations de Dassault Systèmes est localisée dans des bureaux (voir le paragraphe 2.2.2 « *Entreprise responsable* ») et dans des centres de données. Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise du matériel informatique et les collaborateurs sont amenés à voyager régulièrement sur les sites du Groupe, ou chez ses clients et partenaires. L'impact environnemental du Groupe est donc majoritairement dû à la consommation d'énergie des bâtiments et des centres de données, aux émissions de gaz à effet de serre liées principalement aux déplacements des collaborateurs, et aux déchets électriques et électroniques.

Compte tenu de ces différentes contributions, Dassault Systèmes continue de travailler à l'élaboration d'un modèle pour définir son impact net positif sur l'environnement, notamment dans le cadre du projet SHINE tel que décrit au paragraphe 2.2.2.2 « *Collaborations industrielles au service du développement durable* ».

En 2015, le Groupe a approfondi sa stratégie d'intégration de l'environnement dans ses opérations au travers de la mise en place de la stratégie de responsabilité de l'entreprise, des collaborateurs et des partenaires.

### 2.2.1 Vision du Groupe en matière de responsabilité environnementale

#### 2.2.1.1 Une démarche environnementale construite autour de 3 piliers

En 2015, Dassault Systèmes a défini la stratégie environnementale de ses opérations pour les trois prochaines années. Elle repose sur la conjugaison de trois piliers de responsabilités :

- **Entreprise Responsable** : Dassault Systèmes permet à ses clients de réduire leur impact environnemental grâce à ses applications tout en limitant son propre impact, voir le paragraphe 2.2.2 « *Entreprise responsable* » ;
- **Collaborateur Responsable** : Dassault Systèmes implique ses collaborateurs dans sa démarche environnementale en lançant des actions de sensibilisation sur l'ensemble de ses sites, voir le paragraphe 2.2.3 « *Collaborateurs responsables* » ;

- **Partenaire Responsable** : le Groupe s'efforce de choisir des fournisseurs responsables, intégrant des engagements sociaux et environnementaux, et souhaite renforcer les actions locales et le recyclage, voir le paragraphe 2.2.4 « *Partenaires responsables* ».

#### 2.2.1.2 Gouvernance : Intégration de la responsabilité environnementale dans la stratégie immobilière du Groupe

Compte tenu de cette nouvelle vision, la gestion de la stratégie environnementale et de son *reporting* annuel a été confiée à la direction immobilière et des moyens généraux du Groupe en 2015, en lien avec le département Affaires Publiques et Développement durable qui reste le garant des missions liées au développement de partenariats pour évaluer l'impact positif net de Dassault Systèmes sur l'environnement grâce à ses applications.

## 2.2.2 Entreprise responsable

### 2.2.2.1 **3DEXPERIENCE Platform for Sustainability : des applications et des solutions au service du développement durable**

La raison d'être de Dassault Systèmes est d'apporter aux entreprises et aux particuliers des univers d'expérience 3D (3DEXPERIENCE) leur permettant d'imaginer des innovations durables, capables d'harmoniser les produits, la nature et la vie (voir le paragraphe 1.2.1.3 « Raison d'être et stratégie de Dassault Systèmes »).

Aujourd'hui, les entreprises sont confrontées à divers défis tant technologiques qu'écologiques. La plateforme 3DEXPERIENCE de Dassault Systèmes permet aux clients du Groupe d'atteindre leurs objectifs en termes de développement durable et d'activité, grâce à un portefeuille d'applications dédiées qui viennent compléter certaines de ses *Industry Solution Experiences* et qui sont fondées sur les technologies suivantes :

#### Technologies de modélisation 3D

Grâce au portefeuille de technologies de modélisation du Groupe, il est possible de créer des représentations scientifiquement exactes des impacts du produit sur l'environnement. Ces technologies offrent également des techniques permettant de réduire ces impacts, comme l'écoconception pour l'évaluation prédictive environnementale et la réalisation de prototypes virtuels, qui améliorent l'empreinte carbone, la consommation d'énergie, les effets sur la santé humaine et la durabilité globale des produits et des systèmes. Par exemple, *SOLIDWORKS Sustainability* comporte un tableau de bord intégré dédié à l'évaluation du cycle de vie d'un produit qui détermine les implications environnementales de chaque décision de conception en s'appuyant sur des indicateurs environnementaux. Un des clients du Groupe, leader mondial des solutions d'ouverture de portes, utilise *SOLIDWORKS Sustainability* pour réduire l'impact environnemental de ses produits et son utilisation de matériaux tout en limitant ses frais de matériaux et de consommation d'énergie de 15 %.

#### Technologies « virtuel+réal »

Les technologies qui permettent une simulation réaliste en temps réel peuvent contribuer à optimiser le monde physique dans des univers virtuels, réduisant ainsi les impacts environnementaux. Pour les produits complexes, les technologies de simulation du Groupe améliorent les tests de performance et de poids, permettant ainsi aux ingénieurs de vérifier la fonctionnalité et l'intégrité tout en optimisant leur utilisation des matériaux. Les systèmes industriels et de production peuvent être mis en œuvre en réduisant au maximum les dépenses de matériaux et d'énergie, permettant ainsi d'obtenir une production respectueuse de l'environnement. Enfin, l'utilisation par les consommateurs finaux peut être simulée pour examiner et réduire les impacts

environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie. Par exemple, un des leaders de la conception d'emballages utilise SIMULIA pour simuler des interactions complexes, ce qui lui a permis de réduire de 27 % son empreinte carbone et son utilisation des résines tout en préservant la résistance de ses produits.

#### Technologies d'information intelligente

La recherche, le tri, le filtrage, la navigation, l'analyse en temps réel et la compréhension de volumes importants de données environnementales sont essentiels à l'innovation durable. Les exigences relatives aux données ne concernent plus seulement les entreprises mais l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette responsabilité élargie des producteurs exige un accès à la fois sophistiqué et flexible à d'importants volumes de données pour pouvoir utiliser des applications d'intelligence de l'information capables de générer un tableau de bord des impacts environnementaux pour toute l'entreprise. Par exemple, l'infrastructure de recherche d'EXALEAD permet la gestion de données environnementales structurées et non structurées, soutenant les décisions de développement durable de l'entreprise et les stratégies de réduction des impacts. L'écoute sociale est au cœur du succès de ces stratégies de développement durable : NETVIBES permet aux clients d'évaluer la sensibilité du public aux tendances et aux campagnes de développement durable.

#### Technologies de connectivité

La connexion entre les données et les personnes en éliminant les cloisonnements organisationnels participe à toute stratégie de développement durable. Les technologies de connectivité permettent aux entreprises de créer des communautés internes et externes pour gérer efficacement le développement durable. Elles permettent également de connecter les données sur les produits avec les données gouvernementales pour gérer activement le respect des réglementations et normes environnementales de l'État et du secteur, comme la directive RoHS (*Restriction of the use of certain Hazardous Substances*) et la gestion des minerais qui alimentent les conflits. La solution de Dassault Systèmes en matière de conformité avec les normes environnementales et de spécification des matériaux permet de mettre en œuvre une stratégie de réduction du risque proactive et d'impliquer les personnes et les communautés qui sont essentielles au succès des stratégies de développement durable. Par exemple, un des clients du Groupe, leader dans les domaines des systèmes de test et de mesure des instruments électroniques et de bioanalyse, utilise *ENOVIA Materials Compliance Management (MCM)*, système automatisé de suivi des données de conformité dans l'ensemble de l'entreprise, pour démontrer le respect de normes environnementales strictes par plus de 1 800 produits et 160 000 pièces acquis auprès de plus de 7 000 fournisseurs.

Dassault Systèmes est précurseur dans la 3DEXPERIENCE pour l'innovation durable grâce à laquelle les clients du Groupe peuvent avoir un impact environnemental positif et développer leurs activités de façon durable. Sa plateforme 3DEXPERIENCE

permet aux entreprises innovantes de comprendre réellement l'impact de leurs produits et processus sur les hommes et sur l'environnement, au service d'une vision plus durable du monde.

### 2.2.2.2 Collaborations industrielles au service du développement durable

En plus de l'aide directe apportée à ses clients, le Groupe participe à plusieurs collaborations industrielles afin de partager son savoir-faire et son leadership pour favoriser une collaboration durable :

- **International Aerospace Environmental Group (IAEG™).** L'IAEG™ est une association professionnelle autogérée qui représente la majeure partie du secteur mondial de l'aérospatiale commerciale, dont Boeing et Airbus, ainsi que le secteur mondial de l'aérospatiale de défense, comme Lockheed Martin, Northrop Grumman et Safran Group. Dassault Systèmes travaille avec l'IAEG™ pour contribuer au développement de systèmes de déclaration et de *reporting* de matériaux chimiques, d'enquêtes sur le développement durable des fournisseurs et d'une directive officielle pour le secteur de l'aérospatiale portant sur l'évaluation des gaz à effet de serre conformément au protocole GES du *World Resources Institute* ;
- **Sustainable Apparel Coalition (SAC).** La SAC est un organisme professionnel qui regroupe des marques, des distributeurs, des fabricants, des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que des universitaires, représentant plus du tiers du marché mondial de l'habillement et des chaussures, et dont l'objectif est de réduire l'impact environnemental et social des produits du secteur à travers le monde. Dassault Systèmes assiste la SAC en apportant son leadership dans les domaines de la conception basée sur l'évaluation du cycle de vie et des méthodologies d'évaluation de l'empreinte environnementale, et en conseillant ses clients sur les défis liés à l'adoption proactive de l'indice Higg de la SAC, une série d'outils qui permettent une évaluation standardisée de l'impact environnemental et social des produits d'habillement et des chaussures tout au long du cycle de vie et de la chaîne de valeur ;
- **Sustainability and Health Initiative for NetPositive Enterprise (SHINE).** SHINE est un consortium de grandes entreprises axées sur le développement durable, parmi lesquelles Owens Corning, Eaton Corporation, Abbott Laboratories, Johnson & Johnson et Dassault Systèmes. Il est dirigé par le *Center for Health and the Global Environment* qui fait partie de la *School of Public Health* de l'Université de Harvard T.H. Chan. L'objectif de SHINE est de révolutionner la stratégie de développement durable des entreprises en gérant non seulement les impacts négatifs mais également les impacts positifs et en comparant les deux afin de déterminer si une entreprise a ou non un effet positif net. Dassault Systèmes apporte un soutien important et son leadership intellectuel pour contribuer au développement de nouvelles normes comptables et méthodes de gestion pour évaluer l'impact environnemental.

Le Groupe a récemment co-rédigé, en collaboration avec Greg Norris, professeur à Harvard, une étude de cas SHINE

qui détaille les impacts de l'utilisation de la technologie 3D sur le secteur de l'automobile. M. Norris a découvert que l'application généralisée de la technologie 3D pourrait se traduire par une réduction de 300 à 600 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> pour ce seul secteur d'ici à 2020. Il conclut en indiquant que « en prenant des mesures notamment en matière de formation avancée en écoconception, d'accès renforcé et de fonctions d'écoconception pour ses outils, le Groupe pouvait permettre à des secteurs comme celui de l'automobile d'avoir un impact environ 10 000 fois supérieur au sien ». L'étude de cas complète peut être consultée sur le site internet de SHINE, hébergé par le *Center for Health and the Global Environment* de l'Université de Harvard.

### 2.2.2.3 Intégration de la dimension environnementale dans les choix d'implantation du Groupe

Les choix d'implantation de Dassault Systèmes sont guidés par une volonté constante d'accompagner sa croissance et de maîtriser ses coûts tout en intégrant une démarche de développement durable : favoriser les synergies, collaborer, diminuer l'empreinte environnementale des activités et améliorer les conditions de travail des collaborateurs. Le Groupe souhaite également être proche de ses clients, de ses partenaires en matière de recherche et des principaux établissements d'enseignement secondaire et supérieur qui constituent un important vivier de recrutement.

La rationalisation des implantations de Dassault Systèmes passe par une démarche qui consiste à favoriser la collaboration, d'une part entre ses collaborateurs et d'autre part avec ses partenaires et clients en regroupant les sites, les filiales et les établissements disséminés dans une même région ou un même pays. Cette démarche se traduit notamment, lors des opérations de croissance externe, par un audit des locaux et des conditions d'utilisation de ceux-ci afin de déterminer les actions à prendre au regard de la stratégie du Groupe (conservation du bail, réhabilitation des locaux, regroupement...).

Depuis 2008, le Groupe a entrepris une politique d'installation de ses activités dans des locaux certifiés par le label environnemental local tel que « Haute qualité environnementale » en France, « LEED » aux États-Unis, ou sur des sites ayant mis en place un système de management environnemental tel que ISO 14001. En 2015, 62 % de l'Effectif Salariés travaille dans des bureaux certifiés contre 57 % en 2014 (cette augmentation provient des locaux des sociétés acquises en 2014).

#### Présentation des principaux sites

À l'exception de 21 000 mètres carrés de bureaux appartenant à 3D PLM Software Solutions Limited (« 3DPLM Ltd ») et qui se trouvent à Pune en Inde, le Groupe n'est pas propriétaire des bureaux qu'il occupe et ne dispose d'aucun terrain ou construction en pleine propriété ou via un crédit-bail immobilier (voir les Notes 14 et 25 aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2015, les principaux sites occupés par les sociétés du Groupe (hors 3DPLM Ltd) dans ses trois zones géographiques d'activité sont détaillés dans le tableau ci-dessous (sites > 4,500 m<sup>2</sup>).

Zone géographique	Principaux sites	Surface (en m <sup>2</sup> )	Activités sur le site
Europe	3DS Paris Campus Vélizy-Villacoublay, France <sup>(1)</sup>	70 000	Siège, R&D, Activité commerciale
	3DS Munich Rosenheimer, Allemagne	7 800	R&D, Activité commerciale
	3DS Bois-le-Duc, Pays-Bas	6 600	R&D, Activité commerciale
Amériques	3DS Boston Campus Waltham, Massachusetts, États-Unis <sup>(2)</sup>	25 000	R&D, Activité commerciale
	3DS Providence, Rhode Island, États-Unis	8 800	R&D, Activité commerciale
	3DS San Diego, Californie, États-Unis	5 700	R&D, Activité commerciale
	3DS Montréal, Canada	5 200	R&D, Activité commerciale
	3DS Auburn Hills, Michigan, États-Unis	4 600	R&D, Activité commerciale
Asie	3DS Tokyo, Japon	6 000	Activité commerciale
	3DS Selangor, Malaisie	4 700	R&D, Activité commerciale

(1) Dassault Systèmes occupe à Vélizy-Villacoublay 60 000 mètres carrés de locaux construits en 2008 selon les spécifications du Groupe. Depuis 2011, Dassault Systèmes loue 10 000 mètres carrés supplémentaires dans un immeuble situé à proximité. En février 2013, le Groupe a signé un contrat de bail en l'état futur d'achèvement pour une extension de son siège social, dans le cadre duquel il s'engage à louer environ 13 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires (voir la Note 25 aux comptes consolidés).

(2) La surface du 3DS Boston Campus pourra être progressivement étendue en fonction des besoins.

Le siège mondial 3DS Paris Campus de Dassault Systèmes à Vélizy-Villacoublay est certifié Haute Qualité Environnementale (HQE) « NF bâtiments tertiaires Démarche HQE ». Le Groupe a mis en place un suivi en temps réel des incidents d'exploitation et de maintenance liés à la consommation d'énergie des bâtiments du 3DS Paris Campus. La construction de l'extension du 3DS Paris Campus a commencé pendant l'année 2015. Le Groupe souhaite s'inscrire dans la même démarche et obtenir une certification « NF bâtiments tertiaires Démarche HQE ».

Le 3DS Boston Campus est certifié *LEED Gold* pour sa construction extérieure, et a obtenu en 2014 pour son aménagement intérieur la certification *LEED Platinum*, certification américaine attribuée aux immeubles conçus dans l'objectif d'optimiser la performance environnementale des bâtiments. Pour optimiser sa consommation d'énergie, le 3DS Boston Campus est équipé de chaudières à condensation et d'une climatisation à haut rendement.

Dans le reste du monde, les bâtiments de Vancouver et Montréal au Canada, Singapour, Shanghai en Chine, Tokyo au Japon, Auburn Hills aux États-Unis et Stuttgart en Allemagne sont certifiés selon la norme environnementale locale ou internationale. Le site de Providence aux États-Unis est actuellement en cours de certification *LEED Gold*.

#### 2.2.2.4 Les solutions de Dassault Systèmes au service de sa stratégie environnementale

##### COP21 : présentation du projet 3DEXPERIENCity

En 2015, la France accueillait la COP 21 ou la Conférence des Parties 21, qui rassemblait les chefs d'état du monde entier afin de trouver un accord international pour lutter contre le changement climatique. Lors de cet évènement, Dassault Systèmes a notamment présenté ses applications autour de la Ville durable, le projet 3DEXPERIENCity, qui permet de visualiser l'impact environnemental du Groupe.

L'équipe 3DEXPERIENCity a également présenté une maquette numérique en 3D de la ville de Rennes. Les villes font aujourd'hui face à une croissance rapide ce qui rend leur

gestion plus complexe. Cette maquette permet de visualiser les projets et services futurs dans le but de mieux répondre aux défis environnementaux et sociaux qui sont les leurs.

#### Technologies applicatives : utilisation de « Workplace 3D » pour optimiser l'espace de travail

Les technologies de modélisation 3D peuvent être utilisées dans des domaines applicatifs spécialisés de l'aménagement intérieur. La solution développée par Dassault Systèmes *HomeByMe* est une application gratuite destinée au grand public qui permet de positionner des objets tels que des meubles dans une pièce de la maison. La solution *HomeByMe* avec son application « *Workplace3D* » peut aussi être utilisée dans un contexte professionnel pour placer des bureaux dans les espaces de travail et attribuer des bureaux à des collaborateurs dans un environnement 3D. Ainsi, les processus basés sur le papier sont remplacés par des processus numériques qui permettent d'éviter les ressaisies manuelles et optimiser les ressources. Les collaborateurs peuvent également visualiser leur espace de travail et proposer des améliorations en termes de confort.

Enfin, à terme, l'application pourra intégrer l'ensemble des éléments de gestion des installations liés à l'espace de travail, à savoir la climatisation et l'énergie afin de visualiser la consommation énergétique des bureaux en fonction de l'équipement informatique installé.

#### 2.2.2.5 Suivi et pilotage des impacts environnementaux du Groupe

Le Groupe a effectué un travail d'analyse de la matérialité de ses indicateurs, et s'est particulièrement concentré sur les indicateurs clés liés à son secteur d'activité, indicateurs dits « primaires ». Les indicateurs primaires de Dassault Systèmes sont : la consommation d'électricité, les émissions de gaz à effet de serre et les déchets électriques et électroniques. Les autres indicateurs sont qualifiés de « secondaires » et concernent la consommation de papier, la consommation d'eau et les déchets courants (voir le paragraphe 2.2.5 « Méthodologie du reporting environnemental »).

En 2015, le Groupe a mis en place de nouvelles actions pour piloter les indicateurs dits « primaires » (mise en place d'un logiciel de management de l'énergie, réalisation d'audits énergétiques, etc.).

Les données présentées dans le *reporting* environnemental couvrent Dassault Systèmes SE et l'ensemble des sociétés détenues à plus de 50 %. D'une manière générale, l'ensemble des consommations, à savoir les consommations d'énergie, d'eau et de papier, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre du Groupe ont augmenté entre 2015 et 2014, suite aux acquisitions de 2014 intégrées en 2015. Voir le paragraphe 2.2.5 « Méthodologie du *reporting* environnemental ».

#### Consommation d'énergie (en MWh)

	Exercice 2015	Exercice 2014
Europe	34 725	31 380
Dont le 3DS Paris Campus	20 247	21 000
Amériques	19 535	21 260
Asie	2 430	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>56 690*</b>	<b>54 640*</b>

\* Indicateur vérifié par le vérificateur indépendant.

La consommation d'électricité du 3DS Paris Campus a baissé de 3,6 % entre 2015 et 2014. Cette diminution s'explique par la mise en place (i) d'actions d'amélioration de la performance énergétique du Campus et (ii) d'un système de management de l'énergie connecté à la gestion technique du bâtiment depuis novembre 2014. Ce système permet d'identifier les équipements ayant un dysfonctionnement permettant ainsi de limiter les surconsommations.

La consommation d'électricité a augmenté entre 2015 et 2014 en Europe et en Asie à la suite des acquisitions réalisées en 2014 et à la croissance organique de Dassault Systèmes dans ces zones géographiques. Dans la zone Amériques, la consommation d'énergie a diminué grâce aux températures hivernales clémentes et au déménagement du site de Providence, site ancien et énergivore, sur un nouveau site certifié *LEED GOLD* qui a permis d'économiser 85 % de la consommation d'énergie du site par rapport aux anciens locaux.

En 2015, dans le cadre de la directive européenne 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique, des audits ont été réalisés sur les sites de 3DS Paris Campus, d'Aix-en-Provence en France et sur le site Bois-le-Duc aux Pays-Bas. Pour améliorer la performance énergétique sur l'ensemble de son parc immobilier, le Groupe a décidé en outre de déployer des audits énergétiques complémentaires sur l'ensemble des zones géographiques, en auditant par exemple son site de Meudon-la-Forêt dès 2015.

Dassault Systèmes a localisé une partie de ses serveurs au sein de plusieurs centres de données dans le monde. La consommation énergétique de ces centres de données est

#### Consommation en énergie

L'information ci-après concerne la consommation d'électricité et la consommation de gaz naturel des sites et des centres de données de Dassault Systèmes. La consommation de gaz naturel représente 4,6 % de la consommation totale d'énergie.

Le Groupe n'a pas recours à la production d'énergie renouvelable sur ses sites, mais a inclus dans certains de ses contrats d'énergie, l'achat d'électricité issue d'énergie renouvelable pour les sites de 3DS Paris Campus en France en 2015, 3DS Stuttgart et 3DS Munich J Wild en Allemagne. Ainsi, la consommation d'électricité issue d'énergie renouvelable représente 41 % de la consommation totale d'électricité.

incluse dans la consommation totale d'électricité ci-dessus. Le Groupe a initié en 2010 un processus de « virtualisation » de ses serveurs. La virtualisation des serveurs conduit à une meilleure utilisation du matériel, à un gain de place dans le centre de données et à une réduction de la puissance consommée par l'infrastructure, donc à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dassault Systèmes est très en avance dans ce domaine avec plus de 90 % des serveurs de son principal centre de données aujourd'hui virtualisés.

#### Émissions de gaz à effet de serre

##### Politique d'optimisation des transports du Groupe

L'activité d'éditeur de logiciels relevant du secteur tertiaire, le transport est la principale source émettrice de gaz à effet de serre pour le Groupe.

La politique « voyage » mise en œuvre au sein de Dassault Systèmes permet de limiter l'impact environnemental des déplacements. Selon cette politique, les collaborateurs doivent privilégier les réunions en audioconférence et en visioconférence plutôt que les déplacements, les voyages en train plutôt qu'en avion pour les trajets inférieurs à 3 heures et la classe économique pour les voyages en avion (l'empreinte carbone de la classe affaire étant largement supérieure à celle de la classe économique).

##### Bilan des émissions des gaz à effet de serre

Pour le calcul de son empreinte carbone au niveau mondial, Dassault Systèmes utilise la méthodologie du GHG Protocol (*Greenhouse Gas Protocol* : [www.ghgprotocol.org](http://www.ghgprotocol.org)).

	2015 Émissions en TeCO <sub>2</sub>	2014 Émissions en TeCO <sub>2</sub>
<b>SCOPE 1</b>		
<b>Émissions dues à la combustion de gaz naturel sur site</b>	<b>485</b>	<b>670</b>
<b>Émissions totales dues au déplacement des véhicules de fonction</b>	<b>3 990</b>	<b>2 340</b>
Émissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Europe	3 865	2 100
Émissions dues au déplacement des véhicules de fonction en zone Amériques	–	–
Émissions dues au déplacement des véhicules de fonction en Asie	125	240
<b>Émissions dues à l'usage de réfrigérants</b>	<b>315</b>	<b>870</b>
<b>TOTAL SCOPE 1</b>	<b>4 790</b>	<b>3 880</b>
<b>SCOPE 2</b>		
<b>Émissions totales dues à l'achat d'électricité</b>	<b>11 810</b>	<b>10 090</b>
Émissions totales dues à l'achat d'électricité en Europe	4 275	3 230
Émissions totales dues à l'achat d'électricité en zone Amériques	6 000	5 655
Émissions totales dues à l'achat d'électricité en Asie	1 535	1 205
<b>TOTAL SCOPE 2</b>	<b>11 810</b>	<b>10 090</b>
<b>SCOPE 3</b>		
<b>Émissions totales dues au déplacement des collaborateurs en avion dans le cadre professionnel</b>	<b>32 630</b>	<b>21 870</b>
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Europe	12 165	8 020
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en zone Amériques	12 825	9 210
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en avion en Asie	7 640	4 640
<b>Émissions totales dues au déplacement des collaborateurs en train dans le cadre professionnel</b>	<b>1 680</b>	<b>1 446</b>
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Europe	180	235
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en train en zone Amériques	–	1
Émissions dues au déplacement des collaborateurs en train en Asie	1 500	1 210
<b>Émissions totales dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle dans le cadre professionnel</b>	<b>2 185</b>	<b>2 045</b>
Émissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en Europe	640	525
Émissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en zone Amériques	1 105	1 040
Émissions dues au déplacement des collaborateurs avec leur voiture personnelle en Asie	440	480
<b>TOTAL SCOPE 3</b>	<b>36 495</b>	<b>25 361</b>
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (SCOPES 1 + 2 + 3)</b>	<b>53 095*</b>	<b>39 331*</b>

\* Indicateur vérifié par le vérificateur indépendant.

Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 35 % entre 2014 et 2015 en lien avec la progression des activités du Groupe, liée aux acquisitions réalisées en 2014 et à la croissance organique de Dassault Systèmes, qui se traduit notamment par une augmentation des voyages d'affaires.

En intensité carbone par collaborateur, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté passant de 5,2 tCO<sub>2</sub> par collaborateur en 2014 à 5,9 tCO<sub>2</sub> par collaborateur en 2015.

## Consommation en eau

<b>Consommation en eau (en m<sup>3</sup>)</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Europe	39 235	29 980
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	26 894	20 624
Amériques	40 460	31 910
Asie	4 510	4 870
<b>TOTAL</b>	<b>84 205</b>	<b>66 760</b>

Les données relatives à la consommation en eau ci-dessus sont pour une majorité produites sur la base d'estimations, susceptibles de diverger des données réelles (voir le paragraphe 2.2.5 « Méthodologie du reporting environnemental – Limites du reporting environnemental »).

## Traitement des déchets courants

Du fait de son activité, Dassault Systèmes génère principalement des déchets banals courants, tels que du papier, du carton et du plastique.

Le tableau ci-après indique le pourcentage de collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri des déchets, par zone géographique :

<b>Pourcentage de collaborateurs ayant accès à un dispositif de tri des déchets</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Europe	94 %	89 %
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	100 %	100 %
Amériques	100 %	100 %
Asie	100 %	100 %
<b>% DE COLLABORATEURS AYANT ACCÈS À UN DISPOSITIF DE TRI DES DÉCHETS</b>	<b>97 %</b>	<b>94 %</b>

En 2015, le site de Cracovie en Pologne a mis en place le recyclage dans les bureaux.

## Consommation de papier et emballages

<b>Consommation de papier (en tonnes)</b>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
Europe	26	28
<i>Dont le 3DS Paris Campus</i>	14	18
Amériques	15	13
Asie	11	8
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>49</b>

Sur le 3DS Paris Campus, la consommation totale de papier s'est élevée à 14 tonnes en 2015 contre 18 tonnes en 2014. Rapportée au nombre de collaborateurs, cette consommation a diminué passant de 7,8 kg par collaborateur en 2014, à 6,1 kg

en 2015, soit une diminution de 22 %. Cette baisse s'explique notamment par la dématérialisation de l'information au sein du 3DS Paris Campus, et la bonne gestion de la consommation de papier par les collaborateurs.

## 2.2.3 Collaborateurs responsables

### Actions de sensibilisation

Dassault Systèmes poursuit sa politique de sensibilisation constante des collaborateurs en les associant aux mesures prises pour économiser l'eau et l'énergie par la présentation d'écogestes et de technologies susceptibles de réduire les impacts environnementaux des activités du Groupe.

La dynamique s'est poursuivie au sein des zones géographiques par la mise en place d'actions locales de sensibilisation des collaborateurs aux écogestes. Par exemple, sur le site du 3DS Boston Campus, la *Green Team* de la zone Amérique du Nord a organisé la semaine verte du printemps. Durant cette semaine, les collaborateurs ont été sensibilisés à l'efficacité énergétique et au recyclage des déchets électriques et électroniques. Sur le site de Providence et du 3DS Boston Campus, les collaborateurs ont également été sensibilisés à l'impact des transports, et ont été encouragés à venir au travail à bicyclette.

En avril et en novembre 2015, à l'occasion de la semaine du handicap et pour une durée d'un mois, un événement « Collecte Solidaire – Agissons Ensemble », a été renouvelée conjointement sur le 3DS Paris Campus par la Mission Handicap de Dassault Systèmes SE et le département de la Gestion immobilière, des moyens généraux et de l'environnement. Les collaborateurs ont été invités à déposer

leur matériel électrique et électronique personnel, obsolète ou hors d'usage. Le matériel collecté a été envoyé au recyclage dans une entreprise du secteur adapté dans le département des Yvelines. Ainsi, 837 kg de matériels ont pu être recyclés par des employés en situation de handicap.

Un « *Clean Desk* » a également été organisé sur le 3DS Paris Campus en Décembre 2015. Lors de cet événement, les collaborateurs ont été invités à déposer au recyclage dans des espaces de collecte dédiés, leurs anciennes archives papier, fournitures et cartons usagés. Ainsi, 3,8 tonnes d'équipements ont été recyclés sur 1 jour et demi par des personnes en situation de handicap.

En Asie Pacifique, une semaine de recyclage s'est déroulée en Chine, sur les sites de Shanghai et de Beijing pendant laquelle les collaborateurs ont été invités à recycler leur matériel informatique.

### Formation

En 2015, Dassault Systèmes a défini un programme de formation des collaborateurs pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable dès leur arrivée au sein du Groupe. Dassault Systèmes prévoit de lancer ce programme de formation dès 2016 sur ses sites majeurs.

## 2.2.4 Partenaires responsables

### Engagements de Dassault Systèmes en faveur de l'économie circulaire

En 2015, 3DS a poursuivi sa volonté de promouvoir les actions locales. Par exemple, lors d'événements organisés sur le 3DS Paris Campus pour la sensibilisation des collaborateurs, le Groupe privilégie des partenaires intégrant également des engagements sociaux et éthiques dans le traitement de ses déchets électriques et électroniques en Europe. C'est pourquoi, les entreprises issues de l'économie sociale et solidaire sont privilégiées dans la mesure du possible.

Dans le souci de créer un impact positif partout où le Groupe est installé, les contributions locales intégrant une démarche éthique et/ou socialement responsable sont favorisées dès que cela est possible. Par ailleurs, le Groupe tend à favoriser les actions de recyclage dans le monde et à privilégier l'achat de matériaux et de mobilier recyclé ou labellisé pour la protection de l'environnement.

### Traitement des déchets spécifiques

Dassault Systèmes attache une grande importance à la gestion environnementale de son parc informatique, aussi bien en ce qui concerne son utilisation que son recyclage. Ce parc informatique, labellisé *Energy Star*, comprend des postes fixes, des ordinateurs portables et des serveurs de centre de données. Lors de l'achat de nouveaux matériels, le Groupe privilégie les labels environnementaux tels que « *Energy Star* » et « *TCO* », labels reconnus au niveau international.

Par exemple, Dassault Systèmes a confié le reconditionnement ou le recyclage de son matériel informatique de la zone Europe à deux entreprises issues de l'économie sociale et solidaire qui emploient des personnes en situation de handicap à proximité de son siège social à Vélizy-Villacoublay. L'une d'elle recycle les matériaux en plastique pour produire du mobilier urbain. Dassault Systèmes a acheté une partie de ce mobilier urbain pour ses espaces verts en 2015, et prévoit de changer l'ensemble des corbeilles par ce mobilier en matériau recyclé.

**Déchets spécifiques**

	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>% de déchets spécifiques recyclés selon les normes environnementales</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Quantité de DEEE<sup>(1)</sup> recyclés selon les normes environnementales (en kg)</b>		
Europe	9 250	9 420
Dont le 3DS Paris Campus	6 083	8 325
Amériques	6 307	3 020
Asie	1 442	510
<b>TOTAL</b>	<b>16 999*</b>	<b>12 950*</b>

\* Indicateur vérifié par le vérificateur indépendant.

(1) Déchets d'équipements électriques et électroniques.

En 2014 et en 2015, il n'y a pas eu de destruction de déchets électroniques qui ne suivent pas les standards environnementaux.

## 2.2.5 Méthodologie du reporting environnemental

### Protocole de reporting environnemental et périmètre

La méthodologie du reporting environnemental de Dassault Systèmes est synthétisée dans le « Protocole de reporting environnemental ». Celui-ci définit :

- la distinction entre les indicateurs environnementaux primaires et les indicateurs secondaires ;
- la méthodologie de collecte et de calcul des informations environnementales ;
- le périmètre de collecte des données environnementales.

En application des dispositions de l'article 225 de la loi dite « Grenelle II », le périmètre cible du reporting environnemental couvre Dassault Systèmes SE et l'ensemble des sociétés détenues à plus de 50 %.

Le périmètre de reporting environnemental est adapté aux indicateurs publiés. Il couvre les aspects suivants :

- Pour les indicateurs : consommation d'énergie, Scope 1 et 2 du Bilan des émissions des gaz à effet de serre, consommation en eau, traitement des déchets courants, consommation de papier et emballages, déchets spécifiques : les données présentées dans le reporting environnemental correspondent aux consommations relevées sur les principaux sites du Groupe. En 2014, le reporting environnemental couvrait les sites accueillant au moins 35 collaborateurs, représentant 86 % des collaborateurs du Groupe. Compte tenu des nouveaux sites liés aux acquisitions de l'exercice 2014 (Accelrys, Quintiq et RTT) et intégrées dans le reporting environnemental à compter de 2015, le Groupe a souhaité se concentrer sur les sites accueillant au moins 50 collaborateurs. Sur cette base, le périmètre du reporting couvre 78 % des collaborateurs du Groupe en 2015 ;
- Pour les indicateurs relevant du Scope 3 du bilan des émissions de gaz à effet de serre : les données présentées dans le reporting environnemental couvrent les émissions

relatives aux collaborateurs des principales entités juridiques du Groupe. En 2014, les données du reporting environnemental couvraient les émissions relatives aux collaborateurs des entités juridiques comprenant un site d'au moins 35 collaborateurs, représentant 74 % des collaborateurs du Groupe. En 2015, le périmètre couvre les entités juridiques comprenant un site d'au moins 50 collaborateurs, représentant 93 % des collaborateurs du Groupe.

L'évolution des sites et des structures juridiques couverts par le reporting environnemental, telle que présentée ci-dessus, n'a pas eu d'impact significatif sur les indicateurs environnementaux primaires, les données 2014 n'ont donc pas été corrigées des effets de ces variations de périmètre.

Les indicateurs environnementaux ainsi déterminés pour 2015 sont présentés dans les paragraphes 2.2.2 « Entreprise responsable » et 2.2.4 « Partenaires responsables ».

Le reporting environnemental du Groupe sera susceptible d'évoluer dans le cadre du processus d'amélioration continue engagé par le Groupe ou pour tenir compte des modifications de la réglementation applicable.

### Collecte et consolidation des données environnementales

Les données environnementales ont été collectées par les *Sustainability Leaders* et consolidées par la direction de la gestion immobilière et des moyens généraux de Dassault Systèmes, sur la base du protocole de reporting environnemental. Sur certains aspects tels que les voyages d'affaires et les données relatives aux déchets électroniques, des prestataires extérieurs ont également été sollicités.

Afin de faciliter la consolidation des informations environnementales, un logiciel dédié a été déployé. Il permet de structurer et d'homogénéiser les données environnementales (sur l'ensemble des paramètres hormis les données relevant

du *scope 3* du bilan des émissions de gaz à effet de serre), d'effectuer des comparaisons à périmètre constant, et une augmentation de la fréquence de collecte des informations passant d'une collecte annuelle à une collecte trimestrielle. La mise en place de l'outil a été finalisée en 2014 et permet de renforcer le pilotage de la performance environnementale au niveau mondial.

Les indicateurs primaires sont collectés trimestriellement par les *Sustainability Leaders* et font l'objet d'une revue et de l'établissement d'un rapport trimestriel par la direction immobilière et des moyens généraux de Dassault Systèmes. Ces indicateurs sont plus largement présentés et détaillés dans ce rapport et sont également contrôlés par le vérificateur indépendant en faisant l'objet d'une assurance modérée.

Les indicateurs secondaires sont collectés annuellement par les *Sustainability Leaders*.

### Limites du reporting environnemental

Dans certains cas, les informations ne peuvent être produites sur des bases de consommation réelle, par exemple : pour les sites dont les charges liées à la consommation d'eau et la recharge de réfrigérant pour l'utilisation de la climatisation

sont incluses dans le loyer, et pour certaines filiales à l'étranger représentant une faible contribution dans le rapport et pour lesquelles les données afférentes aux voyages ne sont pas disponibles selon le même format que pour le reste du périmètre. Dans ces cas, le Protocole de *reporting* environnemental précise la démarche à suivre pour effectuer les estimations nécessaires (par exemple : une estimation de la consommation en eau est réalisée sur la base des moyennes observées sur les autres sites de la zone géographique au prorata du nombre de salariés ou de mètres carrés occupés). Les consommations réelles peuvent ainsi être différentes de celles issues des estimations et hypothèses ainsi retenues.

En ce qui concerne le traitement des déchets, les collectes sont assurées par les mairies ou les collectivités locales pour la plupart des filiales. Or, celles-ci ne fournissent aucune information sur les déchets collectés, rendant impossible toute information sur le tonnage des déchets générés par l'activité. Dassault Systèmes a toutefois interrogé l'ensemble de ses filiales incluses dans le périmètre de *reporting* 2015 pour savoir si elles pratiquaient le tri des déchets. Le Groupe produit de ce fait une information sur le pourcentage de sites effectuant ce tri et non sur les quantités de déchets traités (voir le paragraphe 2.2.2 « Entreprise responsable »).

## 2.2.6 Risques industriels liés à l'environnement

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats et estime que les impacts environnementaux de ses activités sont très limités :

- une grande partie des actifs est de nature incorporelle ;
- aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejets ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau, ne rentre dans les critères de la directive SEVESO en Europe sur les sites à risques en raison de substances dangereuses, ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement) ;
- le Groupe n'estime pas être directement exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme ;
- les activités de Dassault Systèmes n'ont pas d'impact négatif connu sur la biodiversité et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptibles de gêner le voisinage. En outre, le Groupe n'est pas concerné par les conditions d'utilisation des sols.

Le seul élément pour lequel le Groupe estime qu'il existe un risque environnemental mineur, ne pouvant avoir aucun

impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats, est l'existence de réserves de fioul stockées sur le 3DS Paris Campus et sur le 3DS Boston Campus pour alimenter les groupes électrogènes en cas de coupure électrique.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, les coûts liés à l'évaluation, à la prévention et au traitement des risques industriels et environnementaux ne sont pas significatifs et sont intégrés dans les différents postes d'investissements et de charges des états financiers consolidés.

En 2015, aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans ces comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

Afin d'anticiper les risques réglementaires liés à l'environnement, les services juridiques et des moyens généraux et du développement durable de Dassault Systèmes effectuent une veille des réglementations environnementales pouvant impacter son activité.

## 2.3 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC<sup>(1)</sup> sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre 2 du rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société, composés des instructions de *reporting* RH et du protocole de *reporting* environnemental dans leurs versions toutes deux datées de novembre 2015 (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure aux sections 2.1.6 pour le *reporting* social et 2.2.5 pour le *reporting* environnemental du rapport de gestion et disponibles au siège de la Société.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre octobre 2015 et mars 2016 pour une durée d'environ sept semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(2)</sup>.

(1) Portée d'accréditation disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr).

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information.

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en sections 2.1.6 et 2.2.5 du chapitre 2 du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions Ressources Humaines, Moyens généraux, Achats, Innovation, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>(1)</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 31 % des effectifs et entre 18 et 46 % des informations quantitatives environnementales<sup>(3)</sup>.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société. Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 18 mars 2016

L'Organisme Tiers Indépendant  
ERNST & YOUNG et Associés

Éric Mugnier  
Associé développement durable

Bruno Perrin  
Associé

### (1) Informations environnementales et sociétales :

**Indicateurs (informations quantitatives) :** les consommations d'énergie (en MWh), les émissions de gaz à effet de serre (en TeCO<sub>2</sub>), la quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés selon les normes environnementales (en kg).

**Informations qualitatives :** la politique générale en matière d'environnement (l'organisation, les démarches d'évaluation ou de certification), les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets, l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables), l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les conditions générales de vente et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, la loyauté des pratiques (les actions engagées pour prévenir la corruption et garantir l'éthique des affaires), l'impact territorial, économique et social (impact sur les populations riveraines ou locales).

### Informations sociales :

**Indicateurs (informations quantitatives) :** effectif salarié et répartition géographique, par âge, par genre, par type de contrat (CDI/CDD), part des femmes manager, taux d'absentéisme, entrées et départs, taux de départ, nombre total d'heures de formation et répartition par type de formation, par catégorie et par sexe, ratio d'heures de formation par employé.

**Informations qualitatives :** l'emploi (effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements, les rémunérations et leur évolution), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social, le bilan des accords collectifs), les conditions de santé et de sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations).

(2) Les entités Dassault Systèmes S.E. et Dassault Data Service (sites de DS Paris Campus et Terre Europa à Vélizy, France) ; les entités Dassault Systèmes Canada Inc. et DS Canada Software Inc. (site de Montréal, Canada).

(3) Les taux de couverture de nos travaux sont de 31 % des effectifs pour les données sociales, de 46 % pour les tonnages d'ordinateurs et serveurs recyclés, de 42 % pour les consommations d'énergie et de 18 % pour les émissions de gaz à effet de serre.

# 3

## EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE, DU RÉSULTAT ET DES TENDANCES

---

### SOMMAIRE

---

<b>3.1</b> Examen de la situation financière et du résultat	72	<b>3.2</b> Objectifs financiers 2016 et plan pluriannuel d'activité	83
3.1.1 Général	72		
3.1.2 Données consolidées : comparaison 2015-2014	78	<b>3.3</b> Informations financières intermédiaires et autres	84
3.1.3 Évolution des résultats trimestriels	82		
3.1.4 Trésorerie et capitaux	83		

---

## 3.1 Examen de la situation financière et du résultat

### 3.1.1 Général

Le résumé du résultat des opérations au paragraphe 3.1.1.1 « Résumé de l'exercice 2015 » présente certains éléments des résultats financiers du Groupe pour 2015. Ce résumé, l'information financière complémentaire non-IFRS et les explications plus détaillées qui les accompagnent doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de Dassault Systèmes et leurs annexes présentés au paragraphe 4.1.1 « Comptes consolidés et annexes ».

Dans le cadre de l'analyse du résultat de ses opérations, le Groupe prend en considération certaines données financières complémentaires non-IFRS : (i) les données non-IFRS liées au chiffre d'affaires excluent l'effet du traitement comptable des produits constatés d'avance des sociétés acquises ; et celles relatives aux charges excluent (ii) l'amortissement des actifs incorporels acquis, (iii) les charges liées à l'attribution d'actions de performance et de stock-options et les charges sociales afférentes, (iv) certains autres produits et charges opérationnels, nets, (v) certains éléments financiers non récurrents, ainsi que (vi) certains effets fiscaux non récurrents et les effets fiscaux des retraitements susmentionnés. Un rapprochement entre l'information financière complémentaire non-IFRS et les informations extraites des comptes consolidés du Groupe et de leurs annexes est présenté ci-dessous au paragraphe 3.1.1.2 « Données financières complémentaires non-IFRS ».

Lorsque le Groupe estime que cela est utile à la compréhension de l'évolution de son activité, le pourcentage de croissance ou de diminution de certaines données financières est retraité afin d'éliminer l'impact des variations de taux de change, notamment ceux du dollar américain et du yen japonais par rapport à l'euro. Plus précisément, les calculs liés au chiffre d'affaires à taux de change constants du Groupe tiennent compte de l'impact chiffré des variations des taux de change par rapport à l'euro. Lorsque des éléments d'information sont exprimés ci-après « à taux de change constants », les résultats de l'exercice précédent sont tout d'abord recalculés sur la base des taux de change moyens de l'exercice le plus récent, puis comparés aux résultats de l'exercice le plus récent. Tous les éléments d'information à taux de change constants sont fournis sur une base estimée. Sauf indication contraire, l'impact des variations de taux de change est similaire entre les données financières IFRS et non-IFRS.

#### 3.1.1.1 Résumé de l'exercice 2015 (toutes les comparaisons de croissance du chiffre d'affaires sont présentées à taux de change constants)

##### Présentation générale

2015 constitue la première année du plan de développement à cinq ans de Dassault Systèmes dont l'objectif est le doublement du bénéfice net par action non-IFRS. Cet objectif, fondé sur l'expansion du marché adressable du Groupe et alimenté par des investissements internes et externes, reflète également l'ampleur de sa nouvelle mission, les opportunités de marché et les perspectives qu'offre sa stratégie **3DEXPERIENCE**.

Au cours de l'année 2015, le Groupe a établi de solides bases pour sa croissance future en réalisant, d'une manière générale, de bonnes performances et en atteignant tous les objectifs qu'il s'était fixés. L'expansion de son marché adressable suscite un plus grand dynamisme des facteurs de croissance, ce qui a contribué à sa performance financière.

- La hausse du chiffre d'affaires de Dassault Systèmes en 2015 reflète une croissance satisfaisante de ses secteurs d'activité historiques et de diversification. Au cours de l'exercice, le chiffre d'affaires logiciel des secteurs d'activité historiques a ainsi progressé d'environ 9 % à taux de change constants, avec une forte croissance dans les secteurs d'activité Transport et Mobilité, Équipements industriels et Aéronautique et Défense. Ces secteurs historiques ont représenté 70 % du chiffre d'affaires logiciel. Les secteurs d'activité de diversification ont représenté quant à eux 30 % du chiffre d'affaires logiciel, en hausse de deux points de pourcentage par rapport à 2014, conformément à l'objectif de diversification à moyen terme du Groupe fixé à 30 %. En sus du développement dans les Sciences de la vie grâce à BIOVIA, les secteurs d'activité connaissant la plus forte croissance en 2015 sont Énergie et Procédés, Produits de grande consommation - Distribution et Ressources naturelles ;
- La **3DEXPERIENCE** a constitué un important facteur de progression, avec des gains de clients dans le monde entier. Les ventes de **3DEXPERIENCE** ont ainsi représenté 29 % du chiffre d'affaires nouvelles licences de 2015, en hausse de 5 points de pourcentage par rapport à 2014 ;

- Dassault Systèmes bénéficie, grâce à son organisation globale/locale, d'une implantation géographique qui ne cesse de s'étendre, marquée par une croissance du chiffre d'affaires logiciel à taux de change constants bien équilibrée entre les trois zones géographiques où le Groupe est implanté, l'Europe, les Amériques et l'Asie. Par ailleurs, au sein de chaque zone, le nombre de pays contributeurs à la croissance et à la progression du chiffre d'affaires du Groupe, augmente ;
- En ce qui concerne la performance des réseaux de vente, la hausse du chiffre d'affaires logiciel a été portée au cours de l'année 2015 par le réseau de ventes directes du Groupe, qui a enregistré une croissance de 19 % du chiffre d'affaires nouvelles licences à taux de change constants et la progression des deux réseaux de ventes indirectes. Le portefeuille de Dassault Systèmes s'est enrichi de 22 000 nouveaux clients, notamment grâce son réseau « 3DS Professional Channel » qui lui permet d'atteindre les marchés de volume. Au total, le Groupe bénéficie d'un équilibre satisfaisant entre ventes directes et indirectes qui représentent respectivement 59 % et 41 % du chiffre d'affaires en 2015 ;
- Au début de l'année 2015, le Groupe a dévoilé deux objectifs financiers, une croissance organique à deux chiffres du chiffre d'affaires nouvelles licences non-IFRS et une amélioration d'environ 100 points de base de la marge opérationnelle organique en non-IFRS, tous deux hors effets de change. L'atteinte de ces objectifs s'est parfaitement traduite dans les performances de Dassault Systèmes au cours de l'exercice 2015 :
  - le Groupe a réalisé une croissance organique à deux chiffres du chiffre d'affaires nouvelles licences non-IFRS, avec une hausse de 11 % en 2015 à taux de change constants. Cette dernière est en ligne avec la croissance organique de 10 % observée en 2014,
  - le Groupe poursuit ses efforts d'amélioration de sa rentabilité opérationnelle, comme en témoigne l'augmentation de 120 points de base en 2015 de la marge opérationnelle organique non-IFRS, hors effets de change ;
- Dassault Systèmes bénéficie d'un niveau élevé de chiffre d'affaires logiciel récurrent, qui est un élément-clé de son modèle financier. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent représente en 2015 70 % du chiffre d'affaires logiciel total non IFRS, en augmentation de 10 % à taux de change constants, dont 7 % en croissance organique ;
- Grâce à cette hausse du chiffre d'affaires, conjuguée un effet de change favorable et à une amélioration de la marge opérationnelle, le bénéfice par action non-IFRS a augmenté de 24 % en 2015 ;
- Au niveau du Groupe, l'évolution des flux de trésorerie opérationnels nets en hausse de 27 % à 633,3 millions d'euros en année pleine a été très favorable en 2015. Dans le bilan, les produits constatés d'avance ont progressé de 13 %, hors effet de change, au 31 décembre 2015 par rapport au 31 décembre 2014 ;
- Enfin, d'un point de vue stratégique, le Groupe considère que ses objectifs, sa stratégie et ses investissements répondent parfaitement aux défis auxquels sont confrontés ses clients. Ses performances financières sont la preuve que ses investissements en matière de recherche et développement, accompagnés des acquisitions adéquates, sont au service des secteurs d'activité et des clients ciblés par le Groupe, mais également de ses actionnaires.

### Présentation de la situation financière

*(toutes les comparaisons de croissance du chiffre d'affaires sont présentées à taux de change constants)*

**Chiffre d'affaires total :** Le chiffre d'affaires IFRS total de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est en hausse de 13 %. Le chiffre d'affaires logiciel représente 88 % du chiffre d'affaires total et augmente de 13 %, avec une progression du chiffre d'affaires services et autres de 20 %. Le chiffre d'affaires total non-IFRS a augmenté de 12 %, avec une croissance de 12 % des ventes de logiciels et de 17 % des services et autres. Les résultats 2015 et 2014 incluent les acquisitions d'Accelrys (fin avril 2014) et de Quintiq (septembre 2014).

**Chiffre d'affaires par zone géographique :** Le Groupe poursuit son développement dans ses trois principales zones géographiques en renforçant et en étoffant ses réseaux de ventes et sa présence locale. En 2015, l'Europe représente 44 % du chiffre d'affaires total, la zone Amériques 31 % et l'Asie 25 %. La croissance du chiffre d'affaires logiciel est bien répartie entre les trois zones géographiques où le Groupe est implanté. La croissance en Asie est notamment tirée par le Japon, la Corée du Sud et l'Inde. Dans la zone Amériques, la croissance s'explique par la bonne performance de l'Amérique du Nord, avec des résultats plus faibles en Amérique Latine. En Europe, la croissance est portée par le Royaume-Uni, la France et l'Europe du Sud.

**Chiffre d'affaires logiciel par type :** Le chiffre d'affaires logiciel non-IFRS a augmenté de 12 % en 2015. Le chiffre d'affaires nouvelles licences a progressé de 15 % grâce à une croissance organique à deux chiffres. Le chiffre d'affaires non-IFRS des licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels a crû de 10 % porté par la croissance de la maintenance et des locations. Hors acquisitions, le chiffre d'affaires logiciel non-IFRS progresse de 8 % en 2015, avec une croissance de 11 % du chiffre d'affaires nouvelles licences non-IFRS et de 7 % du chiffre d'affaires des licences périodiques, de la maintenance et des autres ventes de logiciels.

**Chiffre d'affaires logiciel par ligne de produit :** Par ligne de produits, le chiffre d'affaires logiciel non-IFRS de CATIA est en croissance de 5 %, celui de SOLIDWORKS de 12 %, celui d'ENOVIA de 5 % et celui des autres solutions logicielles de 26 %, incluant les acquisitions réalisées en 2014 de Quintiq et BIOVIA (Accelrys). Sur une base organique, la croissance des autres solutions logicielles s'élève à 11 %, portée par SIMULIA, DELMIA et EXALEAD.

**Chiffre d'affaires logiciel récurrent :** Depuis sa création en 1981, la vision du Groupe s'inscrit essentiellement dans le long terme et vise à préserver un niveau de chiffre d'affaires logiciel hautement récurrent. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent non-IFRS représente 70 % du chiffre d'affaires logiciel en 2015 contre 71 % en 2014. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent inclut la maintenance et les abonnements de location.

**Résultat et marge opérationnels :** Le résultat opérationnel IFRS augmente de 47 % en 2015. Le résultat opérationnel non-IFRS augmente de 27 % en 2015 à 884,9 millions d'euros, soutenu par la croissance du chiffre d'affaires, des effets de change favorables et l'amélioration organique de la marge opérationnelle. La marge opérationnelle non-IFRS s'élève quant à elle à 30,8 % contre 29,8 % pour l'année 2014. Sur une base organique, la marge opérationnelle non-IFRS progresse d'environ 120 points de base pour 2015, compensant la dilution des acquisitions.

**Résultat net par action :** Le résultat net par action du Groupe a fortement augmenté en 2015, porté principalement par la croissance du chiffre d'affaires, par des effets de change favorables et par l'amélioration de la marge opérationnelle. Le résultat net par action diluée IFRS est en hausse de 38 % et le résultat net par action diluée non-IFRS augmente de 24 % et s'établit à 2,25 euros par action diluée en 2015, contre 1,82 euro par action diluée en 2014. En non-IFRS, l'impact favorable du change est d'environ 13 points de pourcentage. La moyenne des actions diluées en circulation s'établit respectivement à 256,6 millions et 255,3 millions pour 2015 et 2014.

**Acquisitions :** Les résultats 2015 reflètent la prise en compte de plusieurs acquisitions, dont les plus importantes sont Accelrys en avril 2014 et Quintiq en septembre 2014. Compte tenu de leur taille, ces entreprises ont eu un impact significatif sur la croissance du chiffre d'affaires du Groupe en 2015.

**Taux de change :** Au cours de l'année 2015, l'évolution des taux de change a eu un impact favorable important sur la croissance du chiffre d'affaires du Groupe et a fortement contribué à la croissance du résultat opérationnel et du résultat net par action. En 2014, les taux de change ont eu un impact négatif sur la croissance du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par action.

**Perspectives 2016 :** Pour en savoir plus sur les perspectives 2016 du Groupe, voir le paragraphe 3.2 « Objectifs financiers 2016 et plan pluriannuel d'activité ». Pour plus d'informations sur les risques auxquels le Groupe pourrait être exposé, voir le paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ».

**Flux de trésorerie :** Le flux de trésorerie nette provenant des activités opérationnelles s'établit à 633,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 499,5 millions d'euros au 31 décembre 2014. En 2015 et en 2014, la variation du besoin en fonds de roulement tient compte du paiement d'un montant net de 57,7 millions d'euros et de 22,2 millions d'euros, respectivement, relatif à un litige fiscal en cours. En 2015, le Groupe a versé 98,4 millions d'euros de dividendes en numéraire, a procédé à des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 43,6 millions d'euros, racheté ses actions pour un montant de 28,3 millions d'euros et effectué des paiements relatifs aux acquisitions pour un montant de 20,2 millions d'euros, déduction faite de la trésorerie acquise. Le Groupe a reçu 650 millions d'euros provenant de la nouvelle ligne de crédit, conclue en octobre 2015 et intégralement tirée, et 35,9 millions d'euros provenant de l'exercice de stock-options.

**Autres chiffres clés :** Au 31 décembre 2015, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements court terme s'élèvent à 2,35 milliards d'euros contre 1,18 milliard d'euros au 31 décembre 2014. La dette à long terme s'établit à 1,0 milliard d'euros contre 350,0 millions d'euros au 31 décembre 2014.

### 3.1.1.2 Données financières complémentaires non-IFRS

*Les données complémentaires présentées ci-après comportent des limites inhérentes à leur nature. Ces données ne sont fondées sur aucun ensemble de normes ou de principes comptables et ne doivent pas être considérées comme un substitut aux éléments comptables en normes IFRS. Les données financières complémentaires non-IFRS ne doivent pas être lues indépendamment, mais toujours associées aux éléments de comptes consolidés préparés selon les normes IFRS. En outre, les données financières complémentaires non-IFRS de Dassault Systèmes peuvent ne pas être comparables à d'autres données également intitulées « non-IFRS » et utilisées par d'autres sociétés. Un certain nombre de limitations spécifiques relatives à ces mesures sont détaillées ci-dessous.*

Pour l'évaluation et la communication de ses résultats opérationnels, le Groupe ajoute à ses résultats financiers en normes IFRS des données financières complémentaires non-IFRS. Comme expliqué plus en détail ci-après, les données financières complémentaires non-IFRS excluent les effets des éléments suivants : le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, l'amortissement des actifs incorporels acquis, les charges relatives à l'attribution d'actions de performance et de stock-options et les charges sociales associées, certains autres produits et charges opérationnels, nets, certains éléments financiers non récurrents nets, ainsi que certains effets fiscaux non récurrents et les effets fiscaux des retraitements susmentionnés. Pour cette raison, et en tenant compte des limites d'utilisation décrites ci-dessus et ci-dessous, le Groupe estime que ces données complémentaires non-IFRS fournissent une base pertinente utile à la comparaison entre périodes, et permettent une meilleure compréhension de sa performance financière par les investisseurs.

La direction du Groupe utilise les données financières complémentaires non-IFRS aux côtés des données financières IFRS dans le cadre de la planification et de l'analyse financière, de l'évaluation de sa performance opérationnelle, de l'analyse et de la valorisation des fusions et acquisitions, des prises de décisions opérationnelles et de la formulation des objectifs financiers pour les périodes futures. En particulier, la rémunération des principaux dirigeants du Groupe est notamment assise sur la performance de son activité mesurée en fonction des données financières complémentaires non-IFRS. Le Groupe estime que les données complémentaires non-IFRS fournissent également aux investisseurs et aux analystes financiers une information pertinente qu'ils utilisent pour comparer la performance opérationnelle du Groupe à ses performances historiques et aux autres sociétés de son secteur, ainsi que pour des besoins de valorisation.

Les données financières en normes IFRS sont retraitées pour obtenir les données financières complémentaires non-IFRS. Sont exclus de ces dernières :

- **le traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions** : selon les normes IFRS, les produits constatés d'avance d'une société acquise doivent être ajustés par l'acquéreur au moment de l'intégration dans les comptes afin de refléter la juste valeur des obligations liées aux contrats acquis à cette occasion. Par conséquent, dans le cas d'un contrat annuel classique, le chiffre d'affaires en normes IFRS de Dassault Systèmes pour la période annuelle suivant l'acquisition ne reprend pas la totalité du chiffre d'affaires généré par ce contrat, tel qu'il aurait été enregistré par la société acquise si elle était restée indépendante.

Dans les données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'ajustement relatif aux produits constatés d'avance liés aux acquisitions afin de refléter le montant total du chiffre d'affaires généré. Le Groupe estime que la mesure non-IFRS du chiffre d'affaires est utile pour les investisseurs et la direction du Groupe car elle reflète un niveau de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel qui correspond aux activités conjuguées du Groupe et de la société acquise. Par ailleurs, les données financières non-IFRS fournissent une base de comparaison cohérente entre la performance opérationnelle future du Groupe, qui ne nécessitera plus de traitement comptable des produits constatés d'avance, et ses derniers résultats.

Néanmoins, en excluant le traitement comptable des produits constatés d'avance, les données financières complémentaires non-IFRS reflètent le chiffre d'affaires total qu'aurait enregistré la société acquise sans nécessairement refléter la totalité des coûts associés à la génération de ce chiffre d'affaires ;

- **l'amortissement des actifs incorporels acquis, y compris l'amortissement des technologies acquises** : selon les normes IFRS, le coût des actifs incorporels doit être comptabilisé en fonction de la juste valeur des actifs et amorti sur la totalité de leur durée d'utilité (que ces derniers aient été acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou de l'acquisition de technologies ou d'autres actifs incorporels).

Les données financières complémentaires non-IFRS du Groupe excluent l'amortissement des dépenses liées à l'acquisition d'actifs incorporels de façon à fournir une base de comparaison cohérente avec ses performances historiques. Le Groupe impute le coût de la technologie et des autres actifs incorporels développés en interne sur la période pendant laquelle ils ont été générés. Par exemple, étant donné que le Groupe engage généralement la plupart de ses coûts de R&D avant d'atteindre la faisabilité technique, ces coûts sont enregistrés en charges sur la période pendant laquelle ils sont engagés. En excluant l'amortissement des actifs incorporels acquis, l'information financière complémentaire non-IFRS fournit une approche uniforme pour évaluer les coûts de développement de toutes les technologies du Groupe, qu'elles soient développées en interne ou qu'elles résultent d'acquisitions. Par conséquent, le Groupe estime que les données financières complémentaires non-IFRS offrent aux investisseurs une base utile à la comparaison de ses résultats historiques.

Néanmoins, les actifs incorporels acquis, pour lesquels les charges d'amortissement sont exclues, contribuent au chiffre d'affaires réalisé pendant la période, alors qu'il n'aurait peut-être pas été possible de réaliser un tel chiffre d'affaires sans ces actifs. Par ailleurs, les coûts d'amortissement des actifs incorporels acquis sont une dépense récurrente jusqu'à ce que leur coût total ait été amorti ;

- **coûts d'attribution d'actions de performance et de stock-options et charges sociales associées** : selon les normes IFRS, le Groupe est tenu d'enregistrer dans son compte de résultat tous les paiements fondés sur des actions, y compris l'attribution aux salariés d'actions de performance et de stock-options. Cette charge correspond à la juste valeur de ces instruments amortie sur la période d'emploi du collaborateur en échange de cette attribution.

Le Groupe exclut la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options de ses données financières complémentaires non-IFRS car les investisseurs et les analystes financiers utilisent des modèles de valorisation qui ne prennent pas en compte une telle charge. Par conséquent, en excluant cette charge de ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe participe à la cohérence des outils de valorisation des investisseurs et analystes financiers. La direction du Groupe tient également compte de cette information complémentaire non-IFRS excluant la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options lors de l'analyse de la performance opérationnelle du Groupe, puisque cette charge peut varier en fonction d'autres facteurs que le niveau d'activité ou les performances opérationnelles du Groupe.

Néanmoins, l'attribution d'actions de performance et de stock-options est l'une des composantes de la rémunération des salariés du Groupe. En excluant la charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options, les données financières complémentaires non-IFRS ne reflètent pas le coût total que représentent le recrutement, la motivation et la fidélisation du personnel du Groupe. La charge liée à l'attribution d'actions de performance et de stock-options constitue une charge récurrente ;

- **autres produits et charges opérationnels, nets** : selon les normes IFRS, le Groupe a constaté d'autres produits et charges opérationnels comprenant l'impact des restructurations, les plus ou moins-values de cession de filiales, les coûts directement attribuables aux acquisitions, ainsi que les coûts de déménagements et de fermeture de sites.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'effet des autres produits et charges opérationnels, nets en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, le Groupe estime que ses données financières complémentaires non-IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de Dassault Systèmes.

Néanmoins, les autres produits et charges opérationnels, nets sont une composante des produits et charges du Groupe et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net de Dassault Systèmes ;

- **certaines éléments financiers non récurrents, nets** : selon les normes IFRS, le Groupe a constaté certains éléments financiers non récurrents, nets, comprenant les plus ou moins-values de cession de titres non consolidés et la dépréciation des titres non consolidés.

Dans ses données financières complémentaires non-IFRS, le Groupe exclut l'effet de certains produits et charges financiers en raison de leur nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Par conséquent, le Groupe estime que ses données financières complémentaires non-

IFRS permettent aux investisseurs de mieux comprendre les tendances opérationnelles actuelles de Dassault Systèmes.

Néanmoins, ces autres produits et charges financiers sont une composante des produits et charges du Groupe et, en les excluant, l'information financière complémentaire non-IFRS en exclut l'impact sur le résultat net de Dassault Systèmes.

- **certaines effets fiscaux non récurrents** : le Groupe a restructuré certaines activités, ce qui a entraîné la comptabilisation immédiate d'un ajustement de sa charge d'impôt. Les états financiers IFRS du Groupe intègrent l'impact de ces effets fiscaux non récurrents.

Dans son information supplémentaire non-IFRS, le Groupe a exclu les effets fiscaux non récurrents compte tenu de leur nature inhabituelle en termes qualitatifs. En effet, le Groupe ne prévoit pas que de tels effets fiscaux puissent survenir régulièrement dans le cadre de ses activités normales. Par conséquent, le Groupe considère que l'exclusion de ces effets fiscaux non récurrents de l'information financière non-IFRS permet aux investisseurs de mieux comprendre les tendances de sa performance opérationnelle. Le Groupe considère également que l'exclusion de certains effets fiscaux non récurrents facilite la comparaison de son taux effectif d'impôt entre différentes périodes.

Cependant, ces effets fiscaux non récurrents sont une composante de la charge d'impôt du Groupe. En excluant leurs effets, l'information supplémentaire non-IFRS sous-évalue ou sur-évalue la charge d'impôt sur le résultat. Ces effets fiscaux ponctuels ne constituent pas une charge récurrente.

Le tableau ci-après détaille l'information financière complémentaire non-IFRS. Ce tableau présente également les informations financières en normes IFRS correspondantes ainsi qu'un rapprochement entre les données en normes IFRS et les données non-IFRS.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages et des données par action)</i>	Exercices clos le 31 décembre						Variation	
	2015 IFRS	Retraitements <sup>(1)</sup>	2015 non-IFRS	2014 IFRS	Retraitements <sup>(1)</sup>	2014 non-IFRS	IFRS	non-IFRS <sup>(2)</sup>
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>2 839,5</b>	<b>37,2</b>	<b>2 876,7</b>	<b>2 294,3</b>	<b>52,4</b>	<b>2 346,7</b>	<b>24 %</b>	<b>23 %</b>
<b>Chiffre d'affaires total par activité</b>								
Chiffre d'affaires logiciel	2 502,8	35,1	2 537,9	2 035,0	43,6	2 078,6	23 %	22 %
Chiffre d'affaires services et autres	336,7	2,1	338,8	259,3	8,8	268,1	30 %	26 %
<b>Chiffre d'affaires total par zone géographique</b>								
Amériques	889,5	20,0	909,5	659,1	18,3	677,4	35 %	34 %
Europe	1 226,5	11,6	1 238,1	1 052,8	22,7	1 075,5	16 %	15 %
Asie	723,5	5,6	729,1	582,4	11,4	593,8	24 %	23 %
<b>Ventes de logiciels par ligne de produit</b>								
Logiciel CATIA	938,5	0,4	938,9	838,6	–	838,6	12 %	12 %
Logiciel ENOVIA	301,9	–	301,9	262,8	–	262,8	15 %	
Logiciel SOLIDWORKS	569,8	–	569,8	447,7	–	447,7	27 %	
Autres ventes de logiciels	692,6	34,7	727,3	485,9	43,6	529,5	43 %	37 %
<b>Charges opérationnelles totales</b>	<b>2 206,3</b>	<b>(214,5)</b>	<b>1 991,8</b>	<b>1 863,5</b>	<b>(216,0)</b>	<b>1 647,5</b>	<b>18 %</b>	<b>21 %</b>
Charge d'attribution d'actions de performance et de stock-options	(42,5)	42,5	–	(43,3)	43,3	–		
Amortissements des actifs incorporels acquis	(159,6)	159,6	–	(133,4)	133,4	–		
Autres produits et charges opérationnels, nets	(12,4)	12,4	–	(39,3)	39,3	–		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>633,2</b>	<b>251,7</b>	<b>884,9</b>	<b>430,8</b>	<b>268,4</b>	<b>699,2</b>	<b>47 %</b>	<b>27 %</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>22,3 %</b>		<b>30,8 %</b>	<b>18,8 %</b>		<b>29,8 %</b>		
Produits financiers et autres, nets	(0,1)	–	(0,1)	15,0	(1,8)	13,2		
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>633,1</b>	<b>251,7</b>	<b>884,8</b>	<b>445,8</b>	<b>266,6</b>	<b>712,4</b>	<b>42 %</b>	<b>24 %</b>
Charge d'impôt sur le résultat	(227,1)	(77,3)	(304,4)	(153,3)	(91,9)	(245,2)	48 %	24 %
<i>(dont effets fiscaux non récurrents liés à certaines restructurations)</i>	(6,7)	6,7	–	2,1	(2,1)	–		
Part revenant aux minoritaires	(3,8)	–	(3,8)	(1,2)	(0,5)	(1,7)		
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>402,2</b>	<b>174,4</b>	<b>576,6</b>	<b>291,3</b>	<b>174,2</b>	<b>465,5</b>	<b>38 %</b>	<b>24 %</b>
<b>Résultat net dilué par action<sup>(3)</sup></b>	<b>1,57 €</b>	<b>0,68 €</b>	<b>2,25 €</b>	<b>1,14 €</b>	<b>0,68 €</b>	<b>1,82 €</b>	<b>38 %</b>	<b>24 %</b>

- (1) Dans le tableau de rapprochement ci-dessus, (i) tous les retraitements des données de chiffre d'affaires IFRS correspondent à l'exclusion du traitement comptable des produits constatés d'avance liés aux acquisitions, (ii) tous les retraitements des données de charges opérationnelles IFRS correspondent à l'exclusion de l'amortissement des actifs incorporels acquis, des coûts d'attribution d'actions de performance et de stock-options et des charges sociales associées (tel que détaillé ci-dessous), et des autres produits et charges opérationnels, nets, (iii) tous les retraitements aux produits (charges) financiers et autres, nets correspondent à l'exclusion de certains éléments financiers non récurrents, nets et (iv) tous les retraitements aux données de résultat net IFRS correspondent à l'impact combiné de ces différents ajustements, plus, en ce qui concerne le résultat net et le résultat net dilué par action, l'impact fiscal des retraitements ci-dessus et certains effets fiscaux non récurrents.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre					
	2015 IFRS	Retraitements	2015 non-IFRS	2014 IFRS	Retraitements	Exercice 2014 non-IFRS
Coût des ventes	437,9	(1,3)	436,6	343,2	(1,1)	342,1
Frais de recherche et de développement	492,5	(17,7)	474,8	409,7	(16,9)	392,8
Frais commerciaux	892,2	(15,4)	876,8	748,5	(13,9)	734,6
Frais généraux et administratifs	211,7	(8,1)	203,6	189,4	(11,4)	178,0
<b>Coûts d'attribution d'actions de performance et de stock-options</b>		<b>(42,5)</b>			<b>(43,3)</b>	

- (2) Le pourcentage de variation non-IFRS compare les données non-IFRS pour les deux exercices. Dans le cas où les retraitements relatifs à une donnée ne concernent qu'un des deux exercices, la variation non-IFRS compare la donnée non-IFRS à la donnée IFRS correspondante.

- (3) Sur la base d'une moyenne pondérée de 256,6 millions d'actions diluées pour 2015 et 255,3 millions d'actions diluées pour 2014.

### 3.1.1.3 Principaux principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément aux principes comptables IFRS. La préparation de ces comptes exige que le Groupe adopte certaines hypothèses et estimations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations selon les hypothèses retenues. Le Groupe considère que les principes comptables essentiels suivants,

entre autres, impliquent les hypothèses et estimations les plus significatives utilisées lors de la préparation des comptes consolidés : comptabilisation du chiffre d'affaires, juste valeur des paiements fondés sur des actions, allocation des prix d'acquisition dans le cadre des regroupements d'entreprises, goodwill et autres actifs incorporels, impôts et estimation raisonnable de la résolution définitive des incertitudes fiscales du Groupe. Pour une description de ces principes et méthodes comptables, voir la Note 2 aux comptes consolidés.

## 3.1.2 Données consolidées : comparaison 2015-2014

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total réalisé par le Groupe provient (i) des redevances de licences de ses logiciels, principale source de chiffre d'affaires, représentant 88 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2015, ainsi que (ii) des prestations de services et autres qui ont représenté 12 % du chiffre d'affaires total en 2015.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre 2015</b>	Évolution en %	Évolution en % à taux de change constants	Exercice clos le 31 décembre 2014
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>2 839,5</b>	<b>24 %</b>	<b>13 %</b>	<b>2 294,3</b>
<b>Chiffre d'affaires total par activité</b>				
Chiffre d'affaires logiciel	2 502,8	23 %	13 %	2 035,0
Chiffre d'affaires services et autres	336,7	30 %	20 %	259,3
<b>Chiffre d'affaires total par zone géographique*</b>				
Amériques	889,5	35 %	14 %	659,1
Europe	1 226,5	16 %	13 %	1 052,8
Asie	723,5	24 %	14 %	582,4

\* Les marchés nationaux les plus importants pour le Groupe en termes de chiffre d'affaires total sont les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, la France et le Royaume-Uni. Voir la Note 3 aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires total IFRS a augmenté de 13 % à taux de change constants. Le chiffre d'affaires total non-IFRS a augmenté de 12 %, grâce à une croissance de 12 % des ventes de logiciels et de 17 % des prestations de services et autres à taux de change constants. Hors acquisitions et à taux de change constants, le chiffre d'affaires logiciel non-IFRS progresse de 8 % en 2015, avec une croissance de 11 % du chiffre d'affaires nouvelles licences et de 7 % du chiffre d'affaires des licences périodiques, de la maintenance et des autres ventes de logiciels.

La croissance du chiffre d'affaires logiciel est bien répartie entre les trois zones géographiques où le Groupe est implanté. La croissance en Asie est notamment tirée par le Japon, la Corée du Sud et l'Inde. Dans la zone Amériques, la croissance s'explique par la bonne performance de l'Amérique du Nord, avec des résultats plus faibles en Amérique Latine. En Europe, la croissance est portée par le Royaume-Uni, la France et l'Europe du Sud.

### Chiffre d'affaires logiciel

Le chiffre d'affaires logiciel se compose principalement du chiffre d'affaires nouvelles licences et du chiffre d'affaires lié aux licences périodiques, des revenus de la maintenance et des autres ventes liées aux logiciels. Les abonnements aux licences périodiques et à la maintenance constituent le « chiffre d'affaires récurrent ».

Les logiciels du Groupe font essentiellement l'objet de contrats de licence selon deux modalités distinctes de paiement : (i) les nouvelles licences pour lesquelles le client paie une redevance initiale ou unique au titre d'une licence perpétuelle, ou (ii) les licences périodiques (locations ou abonnements sur le *cloud*) où, pour maintenir sa licence active, le client paie des redevances périodiques. L'accès au service de maintenance et aux mises à jour ou améliorations de produits non spécifiées nécessite le paiement de redevances qui sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires maintenance. Les licences périodiques (locations ou abonnements) autorisent le client à bénéficier

d'une maintenance corrective et de mises à jour de produits existants, sans redevance supplémentaire. Les mises à jour de produits incluent les améliorations apportées au produit existant, mais n'englobent pas la fourniture de nouveaux produits. Les autres ventes liées aux logiciels comprennent le chiffre d'affaires lié au développement de produits du Groupe en relation avec le développement de nouvelles fonctionnalités de produits standards demandées par des clients.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Chiffre d'affaires logiciel</b>		
Nouvelles licences	716,5	579,4
Licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels	1 786,3	1 455,6
<b>Total ventes de logiciels</b>	<b>2 502,8</b>	<b>2 035,0</b>
(% du chiffre d'affaires total)	88,1 %	88,7 %

Pour l'exercice 2015, le chiffre d'affaires logiciel IFRS a augmenté de 23,0 % et de 13 % à taux de change constants. De même, le chiffre d'affaires logiciel non-IFRS a augmenté de 22,1 %, et de 12 % hors effets de change, pour atteindre un total de 2,54 milliards d'euros contre 2,08 milliards d'euros en 2014. Hors acquisitions et hors effets de change, le chiffre d'affaires logiciel non-IFRS a augmenté de 8 % en 2015.

Le chiffre d'affaires IFRS des nouvelles licences a augmenté de 23,7 % et de 12 % à taux de change constants en 2015. Le chiffre d'affaires non-IFRS des nouvelles licences, qui s'élève à 735,6 millions d'euros, a augmenté de 26,5 % et de 15 % à taux de change constants, bénéficiant d'une croissance organique estimée à 11 % à taux de change constants et des acquisitions réalisées en 2014. Le chiffre d'affaires des nouvelles licences a représenté respectivement 28,6 % et 28,5 % du chiffre d'affaires logiciel total en 2015 et 2014.

Le chiffre d'affaires logiciel récurrent IFRS, qui comprend les licences périodiques et les abonnements à la maintenance, a augmenté de 22,3 % et de 12 % à taux de change constants pour atteindre 1 765,9 millions d'euros en 2015, contre 1 444,3 millions d'euros en 2014. Le chiffre d'affaires logiciel récurrent non-IFRS a augmenté de 19,9 % et de 10 % à taux de change constants pour atteindre 1 781,9 millions d'euros en 2015 contre 1 485,8 millions d'euros en 2014. Hors effets de change, la croissance du chiffre d'affaires logiciel récurrent reflète les résultats solides obtenus dans les trois régions d'implantation du Groupe, ainsi que le maintien des taux élevés d'abonnement et de renouvellement des contrats de maintenance. Le chiffre d'affaires des locations a globalement augmenté, malgré des résultats mitigés sur une base organique.

Le chiffre d'affaires logiciel récurrent non-IFRS représente 70 % du chiffre d'affaires logiciel total en 2015 contre 71 % en 2014.

Le chiffre d'affaires des autres logiciels s'est élevé à 20,4 millions d'euros en 2015 contre 11,3 millions en 2014 et correspond au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients sur les produits standards.

### Prestations de services et autres

Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres comprend historiquement les activités de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, ainsi que des services de formation et d'ingénierie. Grâce à la nouvelle marque du Groupe, 3DEXCITE (anciennement RTT, acquise en 2014), les prestations de services et autres comprennent la production numérique relative au contenu destinée à la visualisation en 3D, à la publicité, à la vente et au marketing.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Chiffre d'affaires services et autres</b>	<b>336,7</b>	<b>259,3</b>
(% du chiffre d'affaires total)	11,9 %	11,3 %

Le chiffre d'affaires services et autres a progressé de 29,8 % et d'environ 20 % hors effets de change, reflétant l'impact sur une année pleine des acquisitions réalisées en 2014. Sur une base organique, le chiffre d'affaires services et autres a progressé de 1 %, reflétant la stratégie du Groupe visant à renforcer ses engagements avec les intégrateurs.

### Charges opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>2 206,3</b>	<b>1 863,5</b>
Retraitements*	(214,5)	(216,0)
<b>Charges opérationnelles non-IFRS*</b>	<b>1 991,8</b>	<b>1 647,5</b>

\* Les retraitements et les charges opérationnelles non-IFRS figurant dans le tableau ci-dessus reflètent les retraitements des informations financières du Groupe préparées conformément aux IFRS en excluant (i) les amortissements des actifs incorporels acquis pour un montant de 159,6 millions d'euros en 2015 et de 133,4 millions d'euros en 2014, (ii) les coûts d'attribution d'actions de performance et de stock-options et les charges sociales associées pour un montant de 42,5 millions d'euros en 2015 et de 43,3 millions d'euros en 2014, et (iii) les autres produits et charges opérationnels nets d'un montant de 12,4 millions d'euros en 2015 et de 39,3 millions d'euros en 2014. Afin de rapprocher ces informations financières non-IFRS des informations extraites des comptes consolidés et de leurs annexes, voir le paragraphe 3.1.1.2 « Données financières complémentaires non-IFRS ».

**Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)**

Le coût des ventes de logiciels inclut principalement les coûts de personnel, les redevances de licences logicielles payées pour les composants de tiers intégrés aux produits du Groupe, les charges liées à la préparation des manuels utilisateurs, ainsi que les frais de livraison.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis)</b>	143,2	117,3
(% du chiffre d'affaires total)	5,0 %	5,1 %

Le coût IFRS des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) a augmenté de 22,1 % et reflète principalement les acquisitions et des effets de change négatifs. Hors un effet de change négatif d'environ 12 points de pourcentage, le coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) a augmenté de 10 % en raison des acquisitions et, dans une moindre mesure, des coûts organiques, incluant une hausse des coûts liés aux redevances et au cloud.

Sur une base non-IFRS et hors effets de change négatifs, le coût des ventes de logiciels (hors amortissement des actifs incorporels acquis) a également augmenté de 10 % au total, qui se décomposent en 7 points de pourcentage attribuables à l'élargissement du périmètre suite aux acquisitions, et en 3 points de pourcentage traduisant la croissance des dépenses organiques.

**Coût des prestations de services et autres**

Le coût des prestations de services et autres inclut principalement les frais de personnel et autres coûts liés à l'organisation et à la réalisation des prestations de conseil, aux services de déploiement, à la création de contenu et aux services de formation, moins le support technique fourni aux opérations de vente.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Coût des prestations de services</b>	294,7	225,9
(% du chiffre d'affaires total)	10,4 %	9,8 %

Le coût des prestations de services et autres a progressé de 30,5 % et de 30,3 % sur une base non-IFRS en raison principalement des acquisitions et d'effets de change. Hors un effet de change net d'environ 8 points de pourcentage, le coût des prestations de services a progressé de 22 %, reflétant largement la croissance des charges de personnel et des coûts associés liés aux acquisitions et, dans une moindre mesure, une augmentation des charges organiques sous-jacentes.

**Dépenses de recherche et développement**

Le Groupe estime que ses investissements importants en R&D constituent l'un des principaux facteurs de son succès. Ses laboratoires de recherche sont essentiellement basés en France, aux États-Unis, et en Allemagne, ainsi qu'en Inde, en Malaisie, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Pologne, en Australie et au Canada.

Les frais de R&D comprennent essentiellement les frais de personnel ainsi que les frais de location, d'amortissement et de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de R&D, le coût des outils de développement des logiciels et les frais liés aux réseaux informatiques et aux moyens de communication.

Les frais de R&D sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Le Groupe n'immobilise en général pas ces coûts de R&D. Une petite partie des collaborateurs de R&D fournit aux clients des services de maintenance de logiciels et leur coût est inclus dans le coût des ventes de logiciels.

Les frais de R&D sont comptabilisés nets des subventions comptabilisées provenant de divers organismes publics visant à financer certaines activités de R&D (essentiellement les crédits d'impôt recherche en France).

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Frais de recherche et de développement</b>	492,5	409,7
(% du chiffre d'affaires total)	17,3 %	17,9 %

Le Groupe continue de bénéficier de sa stratégie d'investissement dans la recherche et le développement, et notamment des investissements organiques sous-jacents et des acquisitions d'Accelrys, éditeur de solutions logicielles de gestion du cycle de vie de l'innovation scientifique dans les domaines de la chimie, de la biologie et des sciences des matériaux en avril 2014 (marque BIOVIA), et de Quintiq, ce qui a permis d'étendre l'offre 3DEXPERIENCE à la planification opérationnelle des entreprises à l'échelle internationale.

Les frais de recherche et de développement ont augmenté de 20,2 % en IFRS et de 20,9 % sur une base non-IFRS. Hors un effet de change négatif net d'environ 8 points de pourcentage, la croissance en recherche et développement reflète à la fois les investissements organiques et les acquisitions réalisées en 2014.

**Frais commerciaux**

Les frais commerciaux du Groupe comprennent principalement les frais de personnel, composés des commissions sur ventes et du personnel d'administration des ventes, les dépenses de marketing et de communication incluant les frais de publicité, les frais de déplacement et les coûts de structure du marketing

tels que les ressources informatiques utilisées par les équipes commerciales.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Frais commerciaux</b>	<b>892,2</b>	<b>748,5</b>
(% du chiffre d'affaires total)	31,4 %	32,6 %

Les frais commerciaux ont augmenté de 19,2 % en IFRS et de 19,4 % sur une base non-IFRS, en tenant compte d'un effet de change net négatif d'environ 8 points de pourcentage. Hors effets de change, les frais de vente ont augmenté, reflétant l'impact cumulé des acquisitions et de la croissance des frais de vente sous-jacents, tandis que les frais de marketing n'ont augmenté que du fait de la variation de périmètre liée aux acquisitions de 2014.

#### Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs comprennent principalement les frais de personnel des départements Finance, Ressources Humaines et autres, y compris le département juridique ; les frais professionnels et autres frais externes (hors frais liés aux acquisitions) ; les frais de déplacement ; les coûts d'infrastructure connexes, y compris les ressources informatiques, ainsi que d'autres frais.

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>211,7</b>	<b>189,4</b>
(% du chiffre d'affaires total)	7,5 %	8,3 %

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 11,8 % en IFRS et de 14,4 % sur une base non-IFRS. Hors un effet de change net négatif estimé à 6 points de pourcentage, la progression des frais généraux et administratifs est principalement attribuable aux acquisitions. Sur une base organique et hors effets de change, les frais généraux et administratifs non-IFRS ont augmenté de 2 %.

#### Amortissements des actifs incorporels acquis

Ce poste comprend principalement l'amortissement de technologies acquises et de relations clients acquises.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Amortissements des actifs incorporels acquis</b>	<b>159,6</b>	<b>133,4</b>

Les amortissements des actifs incorporels acquis ont augmenté de 26,2 millions d'euros, soit 19,6 %, reflétant principalement les acquisitions d'Accelrys en avril 2014 et de Quintiq en septembre 2014.

#### Autres produits et charges opérationnels, nets

Les autres produits et charges opérationnels, nets comprennent l'impact d'événements de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Autres produits et charges opérationnels, nets</b>	<b>(12,4)</b>	<b>(39,3)</b>

Les autres produits et charges opérationnels, nets ont diminué de 26,9 millions d'euros en 2015, reflétant principalement la baisse de 14,8 millions d'euros des frais professionnels liés aux acquisitions, ainsi que la baisse de 8,7 millions d'euros des coûts de restructuration. Voir la Note 8 aux comptes consolidés.

#### Résultat d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>633,2</b>	<b>430,8</b>

La croissance de 47,0 % du résultat opérationnel IFRS en 2015 s'explique par la progression de 23,8 % du chiffre d'affaires et par l'augmentation de 3,5 points de pourcentage de la marge opérationnelle à 22,3 % en 2015, contre 18,8 % en 2014.

En non-IFRS, le résultat opérationnel a augmenté de 26,6 % pour atteindre 884,9 millions d'euros en 2015, contre 699,2 millions d'euros en 2014. La marge opérationnelle non-IFRS s'élève quant à elle à 30,8 % en 2015, contre 29,8 % pour l'année 2014, et reflète une amélioration organique d'environ 120 points de base qui a entièrement compensé la dilution des acquisitions, ainsi qu'un effet de change favorable à hauteur de 100 points de base.

#### Produits financiers et autres, nets

Les produits financiers et autres, nets comprennent (i) les produits et charges d'intérêts nets ; (ii) les pertes ou gains de change, nets, qui se composent principalement des pertes et gains de change réalisés et latents sur les prêts et créances libellés en devises étrangères ; et (iii) les éléments non récurrents, nets qui se composent principalement des gains et pertes nets sur la vente de placements.

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Produits financiers et autres, nets</b>	<b>(0,1)</b>	<b>15,0</b>

Les produits financiers et autres, nets, pour 2015, sont principalement constitués des produits d'intérêts financiers nets à hauteur de 11,2 millions d'euros (2014 : 17,1 millions d'euros) et des pertes de change à hauteur de (12,0) millions d'euros (2014 : (4,1) millions d'euros). Voir la Note 9 aux comptes consolidés.

En IFRS, les produits financiers et autres, nets ont diminué de 15,1 millions d'euros, reflétant principalement une

hausse des pertes de change pour 7,9 millions d'euros liée à la forte volatilité des devises et une baisse des produits d'intérêts financiers de 5,9 millions d'euros directement liée à la baisse des taux d'intérêt. En non-IFRS, les produits financiers et autres, nets ont diminué de 13,3 millions d'euros à (0,1) million d'euros en 2015, contre 13,2 millions d'euros en 2014, reflétant principalement une hausse des pertes de change par rapport à 2014, à 8,2 millions d'euros en 2015, ainsi qu'une baisse des produits d'intérêts financiers nets à 5,7 millions d'euros.

### Charge d'impôt sur le résultat

<i>(en millions d'euros, à l'exception des pourcentages)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>227,1</b>	<b>153,3</b>
Taux effectif d'impôt consolidé	35,9 %	34,4 %

La charge d'impôt sur le résultat IFRS a augmenté de 73,8 millions d'euros au total en 2015 par rapport à 2014, dont 64,4 millions d'euros liés à la hausse du résultat avant impôts en 2015. L'augmentation du taux effectif d'impôt consolidé est essentiellement dû à l'impact fiscal non récurrent lié au transfert de certains contrats en Asie. Voir la Note 10 aux comptes consolidés pour une explication des différences entre le taux effectif d'impôt et le taux d'imposition en vigueur en France de 38 % pour 2015 et 2014.

En non-IFRS, la charge d'impôt sur le résultat a augmenté de 24,1 % pour atteindre 304,4 millions d'euros en 2015, contre 245,2 millions d'euros en 2014, en raison de la croissance du résultat avant impôt non-IFRS à 884,8 millions d'euros, contre 712,4 millions d'euros en 2014. En non-IFRS, le taux effectif d'impôt s'établit à 34,4 % en 2015 et 2014.

### Résultat net et résultat net dilué par action

<i>(en millions d'euros, à l'exception des données par action)</i>	Exercices clos le 31 décembre	
	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>402,2</b>	<b>291,3</b>
Résultat net dilué par action	1,57 €	1,14 €
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	256,6	255,3

La croissance du résultat net par action diluée IFRS et non-IFRS a principalement bénéficié d'une forte croissance du chiffre d'affaires, d'un effet de change positif et de l'amélioration organique de la marge opérationnelle. Le résultat net dilué par action IFRS a augmenté de 37,7 % par rapport à 2014. En non-IFRS, le résultat net par action diluée est en hausse de 23,6 % et s'établit à 2,25 euros par action diluée en 2015, contre 1,82 euro par action diluée en 2014. En non-IFRS, la variation des cours de change a eu un effet positif d'environ 13 points de pourcentage.

## 3.1.3 Évolution des résultats trimestriels

Le chiffre d'affaires trimestriel lié aux nouvelles licences peut évoluer de manière significative, en fonction de la saisonnalité de l'activité et des processus de décision des clients. Le chiffre d'affaires des prestations de services et autres peut aussi afficher des variations trimestrielles. Le chiffre d'affaires logiciel du Groupe est cependant moins sujet à des variations significatives trimestrielles grâce à la part importante de chiffre d'affaires logiciel récurrent, qui comprend la maintenance ainsi que les abonnements aux logiciels sur site et sur le cloud. Le chiffre d'affaires cumulé de la maintenance et des licences périodiques a représenté 71 % du chiffre d'affaires logiciel total IFRS en 2015 et 2014. Ce niveau significatif du chiffre d'affaires logiciel récurrent a permis et permet encore de limiter l'effet de l'évolution des nouvelles licences sur le chiffre d'affaires et sur le résultat net et doit être appréhendé comme un facteur de stabilisation. Les acquisitions et cessions peuvent également entraîner des variations trimestrielles des différents éléments du chiffre d'affaires.

Les ventes de nouvelles licences se concentrent généralement sur le dernier mois de chaque trimestre et le Groupe enregistre

normalement ses plus fortes ventes de nouvelles licences pour l'année au cours du quatrième trimestre clos au 31 décembre. Le chiffre d'affaires des ventes de logiciels, le chiffre d'affaires total, le résultat opérationnel, la marge opérationnelle et le résultat net sont généralement plus élevés au quatrième trimestre de chaque exercice.

En 2015, le chiffre d'affaires total des quatrième, troisième, deuxième et premier trimestres a représenté respectivement 28,1 % (29,3 % en 2014), 23,8 % (24,5 % en 2014), 25,2 % (24,3 % en 2014) et 22,9 % (21,9 % en 2014) du chiffre d'affaires annuel du Groupe, la répartition trimestrielle reflétant la saisonnalité décrite ci-dessus et l'impact différé des acquisitions réalisées en 2014.

Il est néanmoins possible que le chiffre d'affaires trimestriel évolue de façon importante et que, combiné aux impacts des programmes d'investissements du Groupe, cette situation engendre également une variation significative du résultat net trimestriel. Voir le paragraphe 1.6.1.14 « Fluctuations du résultat opérationnel trimestriel du Groupe ».

### 3.1.4 Trésorerie et capitaux

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme s'élèvent à 2,35 milliards d'euros au 31 décembre 2015, contre 1,18 milliard d'euros au 31 décembre 2014. La trésorerie nette du Groupe s'élève à 1,35 milliard d'euros au 31 décembre 2015, contre 825,5 millions d'euros au 31 décembre 2014. Elle inclut la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, moins la dette à long terme.

En 2015, les principales sources de liquidité du Groupe provenaient de la trésorerie générée par l'activité, à hauteur de 633,3 millions d'euros, de la nouvelle ligne de crédit sur cinq ans à hauteur de 650,0 millions d'euros, ainsi que de l'exercice de stock-options à hauteur de 35,9 millions d'euros. En 2015, la trésorerie générée par les activités opérationnelles a été principalement utilisée pour le versement de dividendes d'un montant total de 98,4 millions d'euros (aux actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en numéraire), pour des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant de 43,6 millions d'euros, pour des rachats d'actions propres d'un montant de 28,3 millions d'euros et pour des opérations de croissance externe pour un montant de 20,2 millions d'euros nets.

En 2014, les principales sources de liquidité du Groupe provenaient de la trésorerie générée par l'activité, à hauteur

de 499,5 millions d'euros, et de l'exercice des stock-options à hauteur de 57,9 millions d'euros. En 2014, le Groupe a procédé à des opérations de croissance externe pour un montant de 952,9 millions d'euros nets, à des rachats d'actions propres d'un montant de 171,7 millions d'euros, et au versement de dividendes d'un montant total de 35,8 millions d'euros (aux actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en numéraire). Par ailleurs, le Groupe a réalisé des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant de 45,4 millions d'euros et a remboursé des emprunts à hauteur de 20,6 millions d'euros. Voir également le tableau des flux de trésorerie consolidés au paragraphe 4.1.1 « Comptes consolidés et annexes ».

L'évolution des taux de change a eu une incidence positive de 55,2 millions d'euros sur le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2015, à comparer avec un effet positif de 38,0 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont définies par la direction financière du Groupe et contrôlées par le service trésorerie de Dassault Systèmes SE.

## 3.2 Objectifs financiers 2016 et plan pluriannuel d'activité

Le Groupe confirme les objectifs initiaux pour 2016 en données non-IFRS, annoncés le 4 février 2016, lors de la publication des résultats annuels préliminaires, non audités, pour 2015. Ces objectifs font l'objet d'estimations et de précautions détaillées ci-dessous et sont susceptibles d'être revus en fonction des évolutions des conditions de marché en 2016.

Les objectifs 2016 initiaux du Groupe en données non-IFRS sont les suivants :

- objectif de croissance du chiffre d'affaires non-IFRS 2016 d'environ 6 à 7 % à taux de change constants (soit 2,98 à 3,01 milliards d'euros sur la base des hypothèses de taux de change 2016 présentées ci-dessous pour ses principales devises) ;
- marge opérationnelle non-IFRS 2016 d'environ 31 % contre 30,8 % pour l'année 2015 ;

- résultat par action non-IFRS d'environ 2,40 euros, soit un objectif de croissance d'environ 7 %, sur la base d'un effet de change positif d'environ 3 points de pourcentage ;
- les objectifs sont fondés sur des hypothèses de taux de change de 1,14 dollar américain pour 1,00 euro et de 130,00 yens japonais pour 1,00 euro en 2016.

En complément des objectifs définis ci-dessus, le Groupe a rendu public deux objectifs pour 2016 : réaliser une croissance organique à deux chiffres des nouvelles licences à taux de change constants, grâce à l'accélération de l'activité de la **3DEXPERIENCE** et malgré un environnement macroéconomique plus volatil et améliorer la marge opérationnelle d'environ 50 points de base par rapport à 2015 à taux de change constants sur une base organique, tout en augmentant ses investissements dans les secteurs clés de la recherche et développement et dans ses réseaux de distribution.

Les objectifs du Groupe sont uniquement établis et communiqués sur une base non-IFRS. Les objectifs annuels 2016 non-IFRS décrits ci-dessus ne prennent pas en compte les éléments comptables suivants et sont basés sur les hypothèses de taux de change 2016 indiquées précédemment : le traitement comptable des produits constatés d'avance, actuellement estimé à environ 2 millions d'euros en 2016 ; les charges relatives à l'attribution d'actions de performance et de stock-options et les charges sociales associées, actuellement estimées à environ 62 millions d'euros en 2016 ; et l'amortissement des actifs incorporels acquis, actuellement estimé à environ 147 millions d'euros en 2016. Les objectifs ci-dessus ne prennent pas en compte d'impact des autres produits et charges opérationnels, nets, essentiellement composés de charges liées aux acquisitions et de charges d'intégration et de restructuration. Ces estimations n'incluent pas d'éventuelles nouvelles attributions de stock-options ou d'actions de performance, ni de nouvelles acquisitions ou restructurations survenant après le 4 février 2016.

À l'occasion de sa Journée Analystes et Investisseurs du 13 juin 2014, le Groupe a dévoilé son plan pluriannuel d'activité 2014-2019, dont l'objectif est d'atteindre un résultat net par action non-IFRS de 3,50 euros à horizon 2019 (sur la

base de la division par deux du nominal de l'action réalisée en juillet 2014). Cet objectif implique une progression annuelle moyenne d'environ 15 %, qui dépendra principalement de l'augmentation du chiffre d'affaires, alimentée par de multiples facteurs de croissance. Il a été établi en prenant en considération que le nombre d'actions de Dassault Systèmes resterait relativement stable pendant les cinq années à venir et repose sur des hypothèses de taux de change de 1,37 dollar américain pour 1,00 euro et de 140,00 yens japonais pour 1,00 euro.

Les données figurant ci-dessus comprennent des déclarations sur les objectifs de performances financières à venir de Dassault Systèmes. Ces déclarations de nature prospective se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent Document de référence et impliquent des risques et des incertitudes connus et inconnus. Les résultats et performances de Dassault Systèmes peuvent être affectés, de manière négative et significative, et différer de ceux mentionnés dans ces déclarations, en raison d'un ensemble de facteurs décrits dans le présent Document de référence. Pour plus d'information sur les risques encourus par le Groupe, voir le paragraphe 1.6 « Facteurs de risques ».

### 3.3 Informations financières intermédiaires et autres

Dassault Systèmes n'a pas publié d'informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

# 4

## ÉTATS FINANCIERS

---

### SOMMAIRE

---

<b>4.1 États financiers consolidés</b>	<b>86</b>	<b>4.3 Procédures judiciaires et d'arbitrages</b>	<b>150</b>
4.1.1 Comptes consolidés et annexes	86		
4.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	122		
<b>4.2 États financiers de la société mère</b>	<b>124</b>		
4.2.1 Comptes annuels et annexes de la société mère	124		
4.2.2 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SE au cours des cinq derniers exercices	145		
4.2.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	146		
4.2.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	148		

---

Les comptes consolidés et annuels présentés ci-après seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de Dassault Systèmes SE devant se tenir le 26 mai 2016.

## 4.1 États financiers consolidés

En application de l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 de la Commission européenne, les comptes consolidés 2013 et 2014 sont inclus par référence dans le présent Document de référence comme précisé en page 2 dudit Document.

### 4.1.1 Comptes consolidés et annexes

#### Comptes de résultat consolidés

<i>(en milliers d'euros, à l'exception des montants par action)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2015	2014
Nouvelles licences		716 539	579 360
Licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels		1 786 240	1 455 625
<b>Ventes de logiciels</b>	<b>4</b>	<b>2 502 779</b>	<b>2 034 985</b>
Prestations de services et autres		336 676	259 295
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>		<b>2 839 455</b>	<b>2 294 280</b>
Coût des ventes de logiciels		(143 183)	(117 332)
Coût des prestations de services et autres		(294 737)	(225 919)
Frais de recherche et de développement		(492 494)	(409 660)
Frais commerciaux		(892 182)	(748 428)
Frais généraux et administratifs		(211 731)	(189 440)
Amortissement des actifs incorporels acquis		(159 561)	(133 376)
Autres produits et charges opérationnels, nets	8	(12 360)	(39 309)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>633 207</b>	<b>430 816</b>
Produits et charges d'intérêts, nets	9	11 172	17 131
Autres produits et charges financiers, nets	9	(11 292)	(2 195)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</b>		<b>633 087</b>	<b>445 752</b>
Charge d'impôt sur le résultat	10	(227 136)	(153 302)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>405 951</b>	<b>292 450</b>
<b>Dont :</b>			
Résultat net, part du Groupe		402 178	291 241
Intérêts minoritaires		3 773	1 209
<b>Résultat par action</b>			
Résultat net de base par action	11	1,59	1,16
Résultat net dilué par action	11	1,57	1,14

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## État du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2015	2014
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>405 951</b>	<b>292 450</b>
Pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	23	(7 137)	(1 508)
Écarts de conversion		173 658	187 036
Produits d'impôt sur les éléments recyclables		2 549	575
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net, nets d'impôts</b>		<b>169 070</b>	<b>186 103</b>
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies	22	1 331	(30 870)
(Charges) Produits d'impôt sur les éléments non recyclables		(582)	9 712
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net, nets d'impôts</b>		<b>749</b>	<b>(21 158)</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, NETS D'IMPÔTS</b>		<b>169 819</b>	<b>164 945</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT GLOBAL, NET</b>		<b>575 770</b>	<b>457 395</b>
Dont :			
Part revenant au Groupe		571 530	451 510
Part revenant aux minoritaires		4 240	5 885

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## Bilans consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2015	2014*
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	2 280 534	1 104 206
Placements à court terme	12	70 752	71 286
Clients et comptes rattachés, nets	13	739 141	627 662
Créances d'impôt sur le résultat		48 367	78 160
Autres actifs courants	13	102 386	99 198
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>		<b>3 241 180</b>	<b>1 980 512</b>
Immobilisations corporelles, nettes	14	135 326	136 737
Actifs financiers non courants	15	132 498	69 526
Impôts différés actifs	10	115 284	86 345
Immobilisations incorporelles, nettes	17	1 024 809	1 125 995
Goodwill	18	1 662 333	1 563 269
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>		<b>3 070 250</b>	<b>2 981 872</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>6 311 430</b>	<b>4 962 384</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Passif et capitaux propres</b>			
Dettes fournisseurs		119 802	130 327
Personnel et comptes rattachés		274 933	246 623
Produits constatés d'avance		778 036	636 750
Impôt sur le résultat à payer		47 570	16 870
Autres passifs courants	19	91 525	104 307
<b>TOTAL PASSIF COURANT</b>		<b>1 311 866</b>	<b>1 134 877</b>
Impôts différés passifs	10	213 854	222 393
Emprunts non courants	20	1 000 000	350 000
Autres passifs non courants	19	298 012	295 610
<b>TOTAL PASSIF NON COURANT</b>		<b>1 511 866</b>	<b>868 003</b>
Capital		128 357	128 182
Primes d'émission		454 448	484 208
Actions propres		(108 921)	(187 085)
Réserves consolidées et autres réserves		2 797 556	2 489 667
Autres éléments		197 091	28 488
<b>Total capitaux propres, part du Groupe</b>		<b>3 468 531</b>	<b>2 943 460</b>
Intérêts minoritaires		19 167	16 044
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	23	<b>3 487 698</b>	<b>2 959 504</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>6 311 430</b>	<b>4 962 384</b>

\* Le bilan au 31 décembre 2014 a été retraité afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2015	2014
<b>Résultat net</b>		<b>405 951</b>	<b>292 450</b>
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie	24	203 530	187 748
Variation des actifs et passifs d'exploitation	24	23 780	19 255
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>		<b>633 261</b>	<b>499 453</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14, 17	(43 579)	(45 393)
Acquisitions de placements à court terme		(93 283)	(95 141)
Cessions de placements à court terme		99 087	94 783
Acquisitions de filiales consolidées, nettes de la trésorerie acquise	16	(20 209)	(952 913)
Autres		(2 538)	(2 197)
<b>Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement</b>		<b>(60 522)</b>	<b>(1 000 861)</b>
Exercice de stock-options		35 927	57 893
Dividendes versés	23	(98 418)	(35 764)
Rachat d'actions propres	23	(28 295)	(171 660)
Émission d'emprunts	20	650 000	-
Remboursement d'emprunts	20	(10 796)	(20 685)
<b>Trésorerie nette provenant des (absorbée par les) activités de financement</b>		<b>548 418</b>	<b>(170 216)</b>
Incidence des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		55 171	37 970
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>1 176 328</b>	<b>(633 654)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 104 206</b>	<b>1 737 860</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>2 280 534</b>	<b>1 104 206</b>
Informations complémentaires			
Impôts payés		209 276	189 434
Intérêts payés		6 354	5 205

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## Tableau de variations des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées et autres réserves	Autres éléments		Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
					Couvertures de flux de trésorerie	Écarts de conversion			
<b>SITUATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014</b>	<b>126 933</b>	<b>425 972</b>	<b>(105 732)</b>	<b>2 316 293</b>	<b>(2 953)</b>	<b>(149 986)</b>	<b>2 610 527</b>	<b>13 624</b>	<b>2 624 151</b>
Résultat net	-	-	-	291 241	-	-	291 241	1 209	292 450
Autres éléments du résultat global, net	-	-	-	(21 158)	(3 475)	184 902	160 269	4 676	164 945
<b>RÉSULTAT GLOBAL, NET</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>270 083</b>	<b>(3 475)</b>	<b>184 902</b>	<b>451 510</b>	<b>5 885</b>	<b>457 395</b>
Dividendes	802	70 330	-	(103 431)	-	-	(32 299)	(3 465)	(35 764)
Exercice de stock-options	1 188	49 457	-	-	-	-	50 645	-	50 645
Transactions sur actions propres	(741)	(61 551)	(81 353)	(28 015)	-	-	(171 660)	-	(171 660)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	29 950	-	-	29 950	-	29 950
Autres variations	-	-	-	4 787	-	-	4 787	-	4 787
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>128 182</b>	<b>484 208</b>	<b>(187 085)</b>	<b>2 489 667</b>	<b>(6 428)</b>	<b>34 916</b>	<b>2 943 460</b>	<b>16 044</b>	<b>2 959 504</b>
Résultat net	-	-	-	402 178	-	-	402 178	3 773	405 951
Autres éléments du résultat global, net	-	-	-	749	(4 223)	172 826	169 352	467	169 819
<b>RÉSULTAT GLOBAL, NET</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>402 927</b>	<b>(4 223)</b>	<b>172 826</b>	<b>571 530</b>	<b>4 240</b>	<b>575 770</b>
Dividendes	93	12 801	-	(108 535)	-	-	(95 641)	(2 777)	(98 418)
Exercice de stock-options	884	34 340	-	-	-	-	35 224	-	35 224
Transactions sur actions propres	(802)	(76 901)	78 164	(28 756)	-	-	(28 295)	-	(28 295)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	40 194	-	-	40 194	-	40 194
Autres variations	-	-	-	2 059	-	-	2 059	1 660	3 719
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>128 357</b>	<b>454 448</b>	<b>(108 921)</b>	<b>2 797 556</b>	<b>(10 651)</b>	<b>207 742</b>	<b>3 468 531</b>	<b>19 167</b>	<b>3 487 698</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## Annexe aux comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### SOMMAIRE DES ANNEXES

<b>Note 1</b>	Description des activités du Groupe	92	<b>Note 13</b>	Clients et comptes rattachés, nets et autres actifs courants	106
<b>Note 2</b>	Résumé des principales méthodes comptables	92	<b>Note 14</b>	Immobilisations corporelles	107
<b>Note 3</b>	Données financières analysées par secteur opérationnel et par zone géographique	96	<b>Note 15</b>	Actifs financiers non courants	108
<b>Note 4</b>	Ventes de logiciels	98	<b>Note 16</b>	Regroupements d'entreprises	108
<b>Note 5</b>	Subventions publiques	99	<b>Note 17</b>	Immobilisations incorporelles	110
<b>Note 6</b>	Charges de personnel	99	<b>Note 18</b>	Goodwill	111
<b>Note 7</b>	Paiements fondés sur des actions	99	<b>Note 19</b>	Autres passifs	112
<b>Note 8</b>	Autres produits et charges opérationnels, nets	102	<b>Note 20</b>	Emprunts	113
<b>Note 9</b>	Produits et charges d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets	102	<b>Note 21</b>	Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts	113
<b>Note 10</b>	Impôt sur le résultat	103	<b>Note 22</b>	Avantages postérieurs à l'emploi	115
<b>Note 11</b>	Résultat par action	104	<b>Note 23</b>	Capitaux propres	117
<b>Note 12</b>	Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	105	<b>Note 24</b>	Tableau des flux de trésorerie consolidés	119
			<b>Note 25</b>	Engagements et passifs éventuels	119
			<b>Note 26</b>	Transactions avec les parties liées	120
			<b>Note 27</b>	Principales sociétés consolidées	121

## Note 1 Description des activités du Groupe

Le « Groupe » fait référence à Dassault Systèmes SE et ses filiales. Le Groupe propose des solutions logicielles et des services conçus pour accompagner les entreprises dans leurs processus d'innovation, de la spécification et la conception d'un nouveau produit, jusqu'à sa fabrication, sa fourniture et sa vente, en passant par son maquettage, sa simulation, et la représentation réaliste de son expérience d'utilisation.

Les clients du Groupe appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Équipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation - Distribution ; Produits de grande consommation - Distribution ; Sciences de la vie ; Énergie

et Procédés ; Finance et Services ; et Ressources naturelles. Afin de répondre aux besoins de ses clients, le Groupe a développé, grâce à la plateforme **3DEXPERIENCE**, un vaste portefeuille d'applications logicielles composé d'applications de modélisation 3D, de contenu et de simulation, sociales et collaboratives, et de traitement de l'information.

Dassault Systèmes SE est une société européenne (Societas Europaea) de droit français, dont le siège social est situé au 10, rue Marcel Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SE sont cotés sur Euronext Paris. Ces comptes consolidés ont été arrêtés lors du Conseil d'administration qui s'est réuni le 17 mars 2016.

## Note 2 Résumé des principales méthodes comptables

### Base de préparation et consolidation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel International *Financial Reporting Standards* (« IFRS ») tel qu'adopté par l'Union européenne. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de Dassault Systèmes SE et de ses filiales. La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des filiales dont le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsque ses liens avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur l'entité. Les entreprises associées, pour lesquelles le Groupe ne détient pas le contrôle mais sur lesquelles il exerce une influence notable, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les opérations et soldes intragroupes sont intégralement éliminés.

### Impact des nouvelles normes comptables

L'interprétation suivante parue au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, est appliquée pour la première fois sur l'exercice 2015 :

- IFRIC 21 « Taxes », qui fournit des indications sur la comptabilisation du passif au titre des taxes dues à des autorités publiques, applicable aux exercices ouverts à compter du 17 juin 2014. L'adoption d'IFRIC 21 n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune autre norme, interprétation ou amendement parue au Journal Officiel de l'Union européenne au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, les comptes consolidés du Groupe ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2015, en particulier la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et dont l'application anticipée est autorisée. L'impact de l'application d'IFRS 15 sur les comptes consolidés du Groupe est en cours d'analyse. Le Groupe prévoit d'appliquer la nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur.

### Résumé des principales méthodes comptables

#### Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés annuels, conformément au référentiel IFRS, nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne des hypothèses ayant une incidence sur la valorisation des actifs et des passifs, sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice, ainsi que sur l'information présentée dans les notes annexes relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés annuels. Les domaines pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives au regard des états financiers du Groupe incluent principalement : l'estimation de la durée de vie des produits, la définition des éléments inclus dans un contrat de vente de logiciel et notamment, la distinction entre nouveaux produits

et améliorations, la détermination de l'atteinte de la faisabilité technique pour les produits du Groupe, l'estimation de la valeur recouvrable du goodwill, la détermination de la nature, de la juste valeur et de la durée d'utilité des actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises, l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, l'évaluation de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés, et l'estimation raisonnable de la résolution définitive des incertitudes fiscales du Groupe sur la base des lois fiscales et de leur interprétation par le Groupe. Les résultats réels peuvent différer des estimations et hypothèses de la direction du Groupe.

### **Méthode de conversion**

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères du Groupe est généralement la monnaie locale des pays dans lesquels elles sont implantées. La conversion en euros des états financiers des filiales libellés en monnaie locale est effectuée, pour les comptes de bilan, au taux de change de clôture. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis, quant à eux, au taux moyen de l'exercice excepté si ce taux moyen ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux de change aux dates de transactions. Dans ce cas, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie sont convertis aux taux du jour des transactions. Les ajustements liés à la conversion sont enregistrés sur une ligne distincte dans les capitaux propres en Autres éléments.

Les résultats de change qui proviennent du règlement ou de la conversion d'opérations libellées dans des devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de Dassault Systèmes SE ou de ses filiales sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

### **Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Le Groupe réalise son chiffre d'affaires à partir de deux sources principales : (1) des nouvelles licences d'utilisation de logiciels, des licences périodiques, des prestations de maintenance qui comprennent des mises à jour et un support technique, et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) des prestations de services et autres.

Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

### **Nouvelles licences d'utilisation, licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels**

Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente les redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels du Groupe. Ce chiffre d'affaires comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé (à condition que le Groupe n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront au Groupe.

Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque le Groupe reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Les licences périodiques ont généralement une durée d'un an et les redevances associées sont comptabilisées linéairement sur la durée de la licence.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance correspond aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu des autres ventes de logiciels correspond principalement au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients sur des produits standards. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires récurrent issu des licences périodiques, de la maintenance et des autres ventes de logiciels est présenté en Ventes de logiciels dans le compte de résultat consolidé.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu.

### **Prestations de services et autres**

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil en méthodologie pour la conception, le déploiement et le support, et des honoraires de formation. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé *pro rata temporis* sur la durée de vie du contrat, généralement un an, de manière linéaire.

## ***Paiements fondés sur des actions***

Les coûts au titre des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par les salariés. Le taux de rotation des salariés est estimé à la date d'attribution et révisé, si nécessaire, sur la période d'acquisition des droits si le taux constaté diffère de l'estimation initiale.

Les stock-options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution sur la base d'un modèle mathématique couramment utilisé par les spécialistes de marchés d'options, qui repose sur des hypothèses de volatilité attendue du cours de l'action, de durée de vie attendue des options et de distribution de dividendes futurs, déterminées par la direction.

Les actions de performance sont évaluées à leur juste valeur sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions, et le cas échéant, en prenant en compte une condition de marché sur la base d'un modèle mathématique d'évaluation. Les conditions d'acquisition non liées au marché sont exclues de l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition mais sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition. Cette estimation est réexaminée à chaque date de clôture et le cas échéant, l'impact de sa révision est comptabilisé au compte de résultat.

Lorsqu'un plan d'actions de performance permet aux bénéficiaires d'acquérir des actions soit sur la base d'une condition de marché soit sur la base d'une condition non liée au marché, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date d'acquisition selon chaque issue possible, et comptabilise la charge sur la base de l'issue la plus probable estimée à chaque date de clôture.

## ***Coût des ventes de logiciels***

Les coûts de vente des logiciels sont constitués principalement des redevances de logiciels payées à des tiers pour des composants intégrés aux produits du Groupe, des coûts de maintenance et des frais d'envoi.

## ***Frais de recherche et de développement***

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement comprennent essentiellement les frais relatifs au personnel participant au développement des produits du Groupe. Ils incluent également les amortissements, les frais de location et les frais de maintenance du matériel informatique utilisé pour l'activité de développement, le coût des outils de développement des logiciels ainsi que les frais liés aux réseaux informatiques et autres moyens de communication.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciel, le Groupe estime que le critère déterminant pour comptabiliser une immobilisation incorporelle au titre des frais encourus en interne dans le cadre d'un projet de développement est celui de la faisabilité technique, car c'est généralement le dernier à être satisfait. En effet, les risques et incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer

la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est généralement très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui seraient susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

## ***Subventions publiques***

Le Groupe reçoit des subventions de plusieurs organismes publics pour financer certaines activités de recherche et développement. Ces subventions incluent notamment les crédits d'impôt recherche reçus en France car ces derniers sont payés par l'administration fiscale si le Groupe n'a pas d'impôts exigibles suffisants pour les imputer. Ces subventions sont déduites des frais de recherche et de développement ou des coûts de prestations de services et autres lorsque les activités de recherche et développement ont été réalisées et qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues.

## ***Autres produits et charges opérationnels, nets***

Le Groupe distingue les produits et charges qui sont de nature inhabituelle, non fréquente ou de manière générale non récurrente. Ces produits et charges comprennent l'impact des activités de restructuration et autres événements généralement non récurrents, tels que les plus ou moins-values de cession de sociétés consolidées, les coûts directement attribuables aux acquisitions et les coûts générés par des fermetures ou déménagements de site.

## ***Autres produits et charges financiers, nets***

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement l'impact des réévaluations des instruments financiers à leur juste valeur, les plus ou moins-values de cession et dépréciations de titres non consolidés, les gains et pertes de change sur éléments monétaires et les variations de juste valeur des instruments de couverture ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

## ***Impôt sur le résultat***

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporaires, est probable.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de

renversement de ces différences temporaires est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

#### **Dépréciation des comptes clients et des prêts**

La dépréciation des comptes clients et des prêts reflète la meilleure estimation du Groupe du risque inhérent à l'actif concerné. La dépréciation est déterminée en prenant en compte les difficultés financières du débiteur, les données historiques de défauts de paiement ainsi que l'ensemble des autres éléments probants disponibles.

#### **Instruments financiers**

**Juste valeur** – La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et des dettes fournisseurs et comptes rattachés est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments. Les options de change et contrats de change à terme qui sont désignés et utilisés comme instruments de couverture sont enregistrés à leur juste valeur. Les justes valeurs sont déterminées suivant les trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs suivants : niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés sur un marché actif ; niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 ; niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et placements à court terme sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 1. Les instruments dérivés sont évalués avec des justes valeurs de niveau 2. Les autres investissements qui ne sont pas des titres mis en équivalence sont déterminés avec des justes valeurs de niveau 3.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme** – La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires, les placements sur des comptes rémunérés, et les SICAV et fonds communs de placement monétaires qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts. Les autres placements à court terme sensibles à l'évolution des taux d'intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur et sont généralement classés comme détenus à des fins de transaction, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en Produits et charges d'intérêts, nets.

**Actifs financiers non courants** – Les actifs financiers non courants comprennent principalement des participations en capital classées en disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur, des prêts, des dépôts de garantie et des autres créances non courantes comptabilisées à leur coût amorti et des investissements dans des entreprises associées comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont exclues du résultat et sont imputées en capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient réalisées. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des actifs financiers. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, le Groupe analyse les pertes de valeur afin de déterminer si ces

dernières sont significatives ou durables, auquel cas l'actif concerné est déprécié. Cette évaluation est faite en prenant en compte l'ensemble des éléments probants disponibles et notamment, les conditions de marché, les données spécifiques aux sociétés concernées et à leur secteur d'activité, l'importance de la perte de valeur et la durée pendant laquelle cette perte de valeur a été constatée, ainsi que l'intention et la capacité du Groupe à détenir l'investissement.

**Instruments dérivés** – Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de taux de change et de taux d'intérêts. Les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sauf si les critères requis pour qualifier ces instruments comme instruments de couverture sont remplis. Les variations de valeur des instruments dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût et amorties selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes : matériel informatique, de 2 à 5 ans ; mobilier et matériel de bureau, de 5 à 10 ans ; constructions, 30 ans. Les aménagements sont amortis sur la plus courte de la durée de vie de l'actif ou la durée restante du contrat de location. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement de la technologie acquise, des relations clients et des logiciels. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leurs durées d'utilité estimées, généralement de 2 à 16 ans. Le Groupe n'a pas identifié d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée comme indéfinie.

#### **Regroupements d'entreprises et goodwill**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs et passifs éventuels repris à la date d'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment des intérêts minoritaires.

Le goodwill représente l'excédent du coût des acquisitions sur la juste valeur des actifs nets identifiables des filiales acquises, à la date d'acquisition.

Le goodwill est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance au goodwill, indépendamment de

l'allocation à ces unités génératrices de trésorerie d'autres actifs et passifs de l'entité acquise.

Le goodwill fait l'objet de tests de perte de valeur dès lors qu'un indicateur de perte de valeur est identifié, et au minimum une fois par an. Pour les tests de dépréciation, le Groupe utilise des projections de flux de trésorerie qui prennent en compte les conditions de marché et le profil de croissance et de rentabilité des produits du Groupe. L'évolution des conditions de marché peut avoir un impact significatif sur la juste valeur des actifs et passifs et peut conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

### Provisions

Une provision est comptabilisée en tant que passif lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, dont le montant peut être estimé de manière fiable, sera nécessaire pour éteindre les obligations actuelles (légal, contractuelles ou implicites) du Groupe résultant d'événements passés. Si le montant ne peut être estimé de manière suffisamment fiable ou s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, les passifs éventuels correspondants sont présentés dans les notes aux comptes consolidés.

Le montant des provisions comptabilisées correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre les obligations du Groupe.

### Actions propres

Les instruments de capitaux propres du Groupe qui sont rachetés (actions propres) sont comptabilisés au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les opérations d'achat, de vente, d'émission ou d'annulation d'actions propres sont enregistrées en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

### Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Toute différence entre le montant enregistré et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations à payer par le Groupe au titre des régimes de base et autres régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges au compte de résultat lorsqu'elles sont dues.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, la valeur actualisée de l'obligation est estimée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service à venir.

Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en Autres éléments du résultat global.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité et de présence au sein de l'entreprise. Ils sont ensuite ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée estimée du régime évalué.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût des services passés et de la charge ou produit d'intérêts, net est constatée dans le résultat opérationnel.

## Note 3 Données financières analysées par secteur opérationnel et par zone géographique

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la direction du Groupe, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. Le Groupe opère sur un secteur opérationnel unique, la vente de solutions logicielles, dont l'objectif est d'offrir aux clients la capacité d'intégrer leurs processus d'innovation depuis la mise au point d'un nouveau concept jusqu'à l'expérimentation réaliste du produit qui en est issu, en passant par toutes les étapes de conception détaillée, de simulation scientifique et de production grâce à la plateforme **3DEXPERIENCE**.

La mesure de la performance du secteur opérationnel est fondée sur les données financières complémentaires non-IFRS du Groupe (voir le paragraphe 3.1.1.2 « Données financières

complémentaires non-IFRS »). Les principes comptables appliqués diffèrent de ceux décrits dans la Note 2 Résumé des principales méthodes comptables sur les aspects suivants :

- les indicateurs de chiffre d'affaires et de résultat du secteur opérationnel incluent la totalité du chiffre d'affaires qui aurait été comptabilisé par les sociétés acquises si elles étaient restées indépendantes, mais dont une partie est exclue du chiffre d'affaires du Groupe afin de refléter la juste valeur des obligations assumées ;
- l'indicateur de résultat du secteur opérationnel exclut les charges comptabilisées au titre des paiements fondés sur des actions et les charges sociales associées (voir la Note 6 Charges de personnel et la Note 7 Paiements fondés sur des actions), l'amortissement des actifs incorporels acquis et les autres produits et charges opérationnels, nets (voir la Note 8 Autres produits et charges opérationnels, nets).

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR OPÉRATIONNEL</b>	<b>2 876 652</b>	<b>2 346 660</b>
Ajustement des produits constatés d'avance liés aux acquisitions	(37 197)	(52 380)
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 839 455</b>	<b>2 294 280</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
<b>RÉSULTAT DU SECTEUR OPÉRATIONNEL</b>	<b>884 834</b>	<b>699 174</b>
Ajustement des produits constatés d'avance liés aux acquisitions	(37 197)	(52 380)
Charge au titre des paiements fondés sur des actions et charges sociales associées	(42 509)	(43 293)
Amortissement des actifs incorporels acquis	(159 561)	(133 376)
Autres produits et charges opérationnels, nets	(12 360)	(39 309)
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>633 207</b>	<b>430 816</b>

La répartition géographique des données financières du Groupe a été établie en fonction du lieu d'implantation géographique des sociétés consolidées et se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total chiffre d'affaires	Total actif*	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles
<b>2015</b>			
Europe	984 154	3 656 664	22 447
<i>dont France</i>	463 345	2 612 147	18 134
<i>dont Allemagne</i>	214 496	442 781	891
Amériques	1 206 888	2 150 243	12 370
<i>dont États-Unis</i>	1 154 515	1 954 114	11 580
Asie	648 413	504 523	8 762
<i>dont Japon</i>	357 888	136 901	1 207
<b>TOTAL</b>	<b>2 839 455</b>	<b>6 311 430</b>	<b>43 579</b>
<b>2014</b>			
Europe	864 599	2 541 800	17 371
<i>dont France</i>	439 108	1 524 100	14 405
<i>dont Allemagne</i>	211 131	450 348	1 030
Amériques	903 602	1 996 773	23 151
<i>dont États-Unis</i>	850 581	1 779 693	22 525
Asie	526 079	423 811	8 371
<i>dont Japon</i>	373 838	175 173	2 727
<b>TOTAL</b>	<b>2 294 280</b>	<b>4 962 384</b>	<b>48 893</b>

\* Les données 2014 ont été retraitées pour un montant total de (5,7) millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

Le Groupe reçoit également des informations lui permettant de présenter le chiffre d'affaires par zone géographique en fonction du lieu d'implantation du client final. Sur la base de ces informations, la répartition géographique du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Europe	1 226 426	1 052 804
<i>dont France</i>	246 439	229 522
<i>dont Allemagne</i>	357 021	340 223
Amériques	889 504	659 022
<i>dont États-Unis</i>	755 552	574 994
Asie	723 525	582 454
<i>dont Japon</i>	347 837	293 065
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>2 839 455</b>	<b>2 294 280</b>

## Note 4 Ventes de logiciels

Les ventes de logiciels se décomposent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Nouvelles licences	716 539	579 360
Licences périodiques et maintenance	1 765 873	1 444 327
Autres ventes de logiciels	20 367	11 298
<b>VENTES DE LOGICIELS</b>	<b>2 502 779</b>	<b>2 034 985</b>

La répartition des ventes de logiciels par principale ligne de produit se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Logiciel CATIA	938 484	838 527
Logiciel SOLIDWORKS	569 827	447 683
Logiciel ENOVIA	301 878	262 849
Autres logiciels	692 590	485 926
<b>VENTES DE LOGICIELS</b>	<b>2 502 779</b>	<b>2 034 985</b>

## Note 5 Subventions publiques

Les subventions reçues des organismes publics sont présentées au compte de résultat consolidé en déduction des frais de recherche et de développement et du coût des prestations de services et autres, comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Frais de recherche et de développement	34 780	43 099
Coût des prestations de services et autres	1 308	-
<b>TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>36 088</b>	<b>43 099</b>

## Note 6 Charges de personnel

### Charges de personnel

Les charges de personnel, à l'exclusion des paiements fondés sur des actions (40,2 millions d'euros en 2015 et 30,3 millions d'euros en 2014, voir la Note 7 Paiements fondés sur des

actions) et des charges sociales associées (2,3 millions d'euros en 2015 et 13,0 millions d'euros en 2014), sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Charges de personnel	(1 102 733)	(882 120)
Charges sociales	(252 212)	(215 836)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 354 945)</b>	<b>(1 097 956)</b>

## Note 7 Paiements fondés sur des actions

La charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions est présentée au compte de résultat consolidé comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Frais de recherche et de développement	(16 968)	(12 500)
Frais commerciaux	(14 799)	(11 077)
Frais généraux et administratifs	(7 062)	(5 828)
Coût des ventes	(1 365)	(850)
<b>CHARGE COMPTABILISÉE AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS</b>	<b>(40 194)</b>	<b>(30 255)</b>

Les mouvements relatifs à l'acquisition d'options et d'actions de performance au cours des exercices 2015 et 2014 sont les suivants :

	Nombre d'actions		
	Actions de performance	Stock-options	Total
<b>EN COURS D'ACQUISITION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014</b>	<b>2 088 510</b>	<b>2 312 000</b>	<b>4 400 510</b>
Attribuées	1 359 880	624 450	1 984 330
Acquises	(888 750)	(2 272 000)	(3 160 750)
Annulées	(70 800)	(54 600)	(125 400)
<b>EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>2 488 840</b>	<b>609 850</b>	<b>3 098 690</b>
Attribuées	1 034 600	1 965 555	3 000 155
Acquises	(773 550)	-	(773 550)
Annulées	(76 500)	(170 150)	(246 650)
<b>EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>2 673 390</b>	<b>2 405 255</b>	<b>5 078 645</b>

Au 31 décembre 2015, la charge non encore comptabilisée sur les options et actions de performance en cours d'acquisition est de 95,6 millions d'euros et le Groupe anticipe de comptabiliser cette charge sur une période moyenne de 2 ans, au plus tard le 4 septembre 2018.

## Actions de performance

Les principales caractéristiques des actions de performance sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Plans	2010-02	2010-04	2010-05	2014-A	2014-B	2015-A	2015-B
Date de l'Assemblée générale	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	30/05/2013	30/05/2013	04/09/2015	04/09/2015
Date d'attribution par le Conseil d'administration	29/09/2011	07/09/2012	07/09/2012	21/02/2014	21/02/2014	04/09/2015	04/09/2015
Nombre total d'actions attribuées	406 400	539 230	150 000	529 940	150 000	734 600	300 000
Nombre total d'actions attribuées retraité <sup>(1)</sup>	812 800 <sup>(2)</sup>	1 078 460 <sup>(2)</sup>	300 000	1 059 880	300 000	734 600	300 000
Période d'acquisition (en années) <sup>(3)</sup>	Trois ou quatre <sup>(4)</sup>	Trois ou quatre <sup>(4)</sup>	Deux	Quatre	Quatre	Deux	Deux
Conditions de performance	Voir note <sup>(5)</sup>	Voir note <sup>(5)</sup>	Voir note <sup>(6)</sup>	Voir note <sup>(7)</sup>	Voir note <sup>(7)</sup>	Voir note <sup>(7)</sup>	Voir note <sup>(7)</sup>
Conditions de performance atteintes au 31 décembre 2015	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A

(1) Pour les actions attribuées avant le 17 juillet 2014, le nombre total d'actions attribuées a été retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014 (voir la Note 23 Capitaux propres).

(2) Y compris 28 000 actions attribuées au Directeur Général, sous condition supplémentaire de performance liée à sa rémunération variable.

(3) Les actions ne seront effectivement acquises qu'à condition que le bénéficiaire soit encore présent au sein du Groupe à la date d'acquisition.

(4) Trois ans en France et quatre ans à l'étranger.

(5) Conditions de performance non liées au marché mesurées sur la base du bénéfice net dilué par action (« BNPA ») non-IFRS du Groupe effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA non-IFRS correspondant pour trois exercices (2011, 2012 et 2013 pour les Actions 2010-02 et 2012, 2013 et 2014 pour les Actions 2010-04). L'acquisition des actions par le Directeur Général est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(6) Condition de performance liée à la rémunération variable du Directeur Général qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(7) Condition de performance mesurée en fonction de deux critères alternatifs retenant la croissance du BNPA non-IFRS du Groupe, ou la surperformance du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes par rapport à la performance de l'indice CAC 40 (condition liée au marché) pour chacun des exercices 2015, 2016 et 2017 pour les Actions 2014-A et 2014-B, et pour l'exercice 2016 pour les Actions 2015-A et 2015-B, par comparaison avec l'exercice 2014, étant précisé que cette croissance ou cet écart doit être au moins égal à un seuil fixé par le Conseil. L'acquisition des actions 2015-B par le Directeur Général est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

La juste valeur des actions de performance attribuées en 2015 a été déterminée par rapport au cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions.

### Stock-options

Les principales caractéristiques des plans de stock-options du Groupe sont les suivantes : la période d'acquisition des droits est comprise entre un et quatre ans, sous réserve que le bénéficiaire reste salarié du Groupe, les options expirent huit à dix ans après leur date d'attribution ou, le cas échéant, à la cessation du contrat de travail (ou du mandat social) si elle intervient avant, le prix d'exercice des options attribuées est généralement supérieur ou égal à la valeur du titre du Groupe au jour de l'attribution.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale des actionnaires de Dassault Systèmes SE du 30 mai 2013, le Conseil d'administration a attribué 1 965 555 options de souscription d'actions Dassault Systèmes le 4 septembre 2015 à certains salariés, à un prix d'exercice de 62 euros.

Ces options ne seront effectivement acquises qu'à l'expiration d'une période de un à trois ans et à condition que le bénéficiaire soit encore salarié du Groupe à cette date d'acquisition et que certains critères de performance non liés au marché aient été atteints. Elles expirent dix ans après leur date d'attribution ou à la fin du contrat de travail si elle intervient avant.

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées en 2015 était de 11,44 euros. Elle a été déterminée au moyen d'un modèle de type Black-Scholes prenant en compte les hypothèses suivantes : une durée de vie moyenne prévue de 6 ans, un taux de volatilité attendu de 22 %, un taux de rendement du dividende de 0,70 % et un taux d'intérêt sans risque moyen de 0,41 %. La volatilité anticipée a été déterminée sur la base d'une combinaison de la volatilité historique des actions du Groupe et d'une volatilité implicite des options du Groupe ajustée d'autres facteurs, comme la volatilité attendue de valeurs de secteurs comparables.

Les mouvements intervenus sur les plans de stock-options sont les suivants :

	2015		2014	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice (en euros)	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice (en euros)
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>5 287 411</b>	<b>23,73</b>	<b>7 094 974</b>	<b>21,06</b>
Options attribuées	1 965 555	62,00	624 450	45,50
Options exercées	(1 769 020)	19,91	(2 375 837)	21,32
Options annulées	(171 850)	47,57	(56 176)	29,22
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>5 312 096</b>	<b>38,40</b>	<b>5 287 411</b>	<b>23,73</b>
Options exerçables	2 906 841	21,50	4 677 561	20,90

L'information relative à la durée de vie résiduelle et au prix d'exercice des plans de stock-options en circulation au 31 décembre 2015 est la suivante :

Plan de stock-options	Nombre d'actions	Durée de vie résiduelle (en années)	Prix d'exercice (en euros)
2008-02	1 455 264	1,91	19,50
2010-01	1 451 577	2,40	23,50
2014-01	463 850	6,40	45,50
2015-01	1 941 405	9,68	62,00
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>5 312 096</b>	<b>5,28</b>	<b>38,40</b>

## Note 8 Autres produits et charges opérationnels, nets

Le détail des autres produits et charges opérationnels, nets, est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Coûts d'acquisition <sup>(1)</sup>	(5 552)	(20 312)
Coûts liés aux déménagements et réorganisations de sites <sup>(2)</sup>	(5 085)	(6 438)
Coûts de restructuration <sup>(3)</sup>	(1 556)	(10 286)
Autres	(167)	(2 273)
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS, NETS</b>	<b>(12 360)</b>	<b>(39 309)</b>

(1) En 2014, comprend principalement les coûts directs d'acquisition de Realtime Technology AG (renommée « Dassault Systemes 3DExcite GmbH »), Accelrys (renommée « Dassault Systemes Biovia Corp. ») et Quintiq.

(2) En 2015 et en 2014, comprend principalement des coûts liés à la réorganisation des locaux du Groupe en Amérique du Nord.

(3) En 2014, comprend principalement des coûts liés au licenciement de salariés suite à une décision du Groupe de rationaliser ses activités de ventes, principalement en Europe, ainsi que de procéder à des fermetures de sites aux États-Unis.

## Note 9 Produits et charges d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets

Le détail des produits et charges d'intérêts, nets et autres produits et charges financiers, nets pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Produits d'intérêts <sup>(1)</sup>	18 576	22 869
Charges d'intérêts <sup>(2)</sup>	(7 404)	(5 738)
<b>PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS, NETS</b>	<b>11 172</b>	<b>17 131</b>
Pertes de change, nettes <sup>(3)</sup>	(11 963)	(4 060)
Autres, nets	671	1 865
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS, NETS</b>	<b>(11 292)</b>	<b>(2 195)</b>

(1) Les produits d'intérêts correspondent essentiellement aux intérêts sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

(2) En 2015, comprend principalement une charge d'intérêts financiers de 6,3 millions d'euros sur deux lignes de crédit de 650 et 350 millions d'euros, respectivement, mises en place en octobre 2015 et juin 2013, respectivement (voir la Note 20 Emprunts). En 2014, comprend principalement une charge d'intérêts financiers de 4,4 millions d'euros sur une ligne de crédit de 350 millions d'euros mise en place en juin 2013 (voir la Note 20 Emprunts).

(3) La perte nette des opérations en devises provient essentiellement des gains et pertes de change réalisés ou latents sur les créances libellées en dollars américains, dollars australiens et dollars canadiens en 2015 et en dollars américains et yens japonais en 2014.

## Note 10 Impôt sur le résultat

Les principaux actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014*
<b>Actifs d'impôts différés :</b>		
Amortissements comptables accélérés	49 072	44 118
Participation des salariés et engagements de retraites	53 686	42 551
Provisions et autres charges	80 449	88 813
Déficits reportables et crédits d'impôts	44 418	53 358
<b>TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>227 625</b>	<b>228 840</b>
<b>Passifs d'impôts différés :</b>		
Amortissements des actifs incorporels acquis	(288 605)	(300 143)
Amortissements fiscaux accélérés	(22 568)	(48 948)
Autres	(15 022)	(15 797)
<b>TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>(326 195)</b>	<b>(364 888)</b>
<b>PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS</b>	<b>(98 570)</b>	<b>(136 048)</b>

\* Retraité pour un montant total de 3,0 millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

L'échéancier des actifs et passifs d'impôts différés se présente de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014*
Dans les 12 mois	76 425	60 712
Au-delà de 12 mois	38 859	25 633
<b>ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>115 284</b>	<b>86 345</b>
Dans les 12 mois	(11 383)	(12 824)
Au-delà de 12 mois	(202 471)	(209 569)
<b>PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>(213 854)</b>	<b>(222 393)</b>
<b>PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS</b>	<b>(98 570)</b>	<b>(136 048)</b>

\* Retraité pour un montant total de 3,0 millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

Les passifs d'impôts différés à plus d'un an incluent principalement les effets fiscaux nés des regroupements d'entreprises (principalement Accelrys, Quintiq et Apriso).

La variation des impôts différés peut être synthétisée comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014*
<b>PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>(136 048)</b>	<b>(15 243)</b>
Variations comptabilisées dans le compte de résultat	42 461	39 887
Regroupements d'entreprises	(1 398)	(158 905)
Autres variations comptabilisées dans les capitaux propres	5 540	9 352
Effet de la conversion	(9 125)	(11 139)
<b>PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS, NETS AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>(98 570)</b>	<b>(136 048)</b>

\* Retraité pour un montant total de 3,0 millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

Le résultat avant impôt sur le résultat se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
France	298 189	243 410
Étranger	334 898	202 342
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>633 087</b>	<b>445 752</b>

Le détail de la charge d'impôt est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
France	(116 418)	(90 613)
Étranger	(153 179)	(102 576)
<b>CHARGE D'IMPÔT COURANT</b>	<b>(269 597)</b>	<b>(193 189)</b>
Variation de l'impôt différé	42 461	39 887
<b>CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>(227 136)</b>	<b>(153 302)</b>

Les différences entre le taux effectif de l'impôt sur le résultat du Groupe et le taux de l'impôt sur les sociétés en vigueur en France proviennent des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Impôt théorique calculé au taux en vigueur de 38 %	(240 573)	(169 386)
Écarts avec les taux d'impôt étrangers	6 852	3 233
Crédits d'impôt recherche et autres crédits d'impôts <sup>(1)</sup>	17 374	15 831
Opérations imposées à taux réduits	6 218	4 634
Ajustements d'impôt relatifs aux exercices précédents	518	(1 754)
Autres, nets <sup>(2)</sup>	(17 525)	(5 860)
<b>CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT</b>	<b>(227 136)</b>	<b>(153 302)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>35,9 %</b>	<b>34,4 %</b>

(1) Crédits d'impôt recherche et autres crédits d'impôts principalement nés en France et aux États-Unis.

(2) En 2015, inclut principalement les impacts fiscaux relatifs au transfert de certains contrats en Asie et l'impact de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (« CVAE ») en France. En 2014, comprenait principalement l'impact de la CVAE.

Au 31 décembre 2015, les déficits et les crédits d'impôt reportables non reconnus, qui expireront après 2021, s'élèvent à 61,3 millions d'euros.

## Note 11 Résultat par action

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes SE par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période considérée. Le résultat net dilué par action est

calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de Dassault Systèmes SE par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période considérée, augmenté de l'effet dilutif des stock-options et des actions de performance.

Le tableau ci-dessous présente le calcul des résultats nets de base par action et des résultats nets dilués par action :

<i>(en milliers d'euros, à l'exception du nombre d'actions et des montants par action)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Résultat net, part du Groupe	402 178	291 241
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	252 480 762	250 855 961
Effet dilutif des paiements fondés sur des actions	4 111 621	4 430 104
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	256 592 383	255 286 065
<b>Résultat net de base par action</b>	<b>1,59 €</b>	<b>1,16 €</b>
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1,57 €</b>	<b>1,14 €</b>

## Note 12 Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Trésorerie	88 716	71 864
Équivalents de trésorerie	2 191 818	1 032 342
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 280 534</b>	<b>1 104 206</b>

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains s'élève à environ 26 % et 35 % respectivement.

Les placements à court terme s'élèvent à 70,8 et 71,3 millions d'euros aux 31 décembre 2015 et 2014 respectivement, et comprennent principalement des certificats de dépôts, fonds communs de placement et dépôts et comptes à terme. Aux 31 décembre 2015 et 2014, les placements à court terme incluent des placements libellés en dollars américains à hauteur d'environ 59 % et 53 % respectivement.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme sont placés auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. Le Groupe adopte, dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, une politique prudente de placement à court terme. Les règles d'investissement sont fixées et contrôlées par le service trésorerie de Dassault Systèmes SE.

Le Groupe a mis en place des politiques en termes de notation financière et de diversification des échéances dont l'objectif

est de garantir la sécurité et la liquidité de ses instruments financiers. La direction du Groupe surveille de façon renforcée la qualité de ses placements et la solvabilité de ses contreparties et estime que son exposition au risque de défaillance de l'une d'entre elles est minime. Par ailleurs, le Groupe surveille étroitement la liquidité de ses avoirs, auprès de ces mêmes contreparties. À ce titre, le Groupe suit particulièrement la notation financière de chacune de ses contreparties et à ce jour, toutes ses contreparties sont notées par les agences de notation dans la catégorie *Investment Grade*. Par conséquent, le Groupe considère que son exposition au risque de crédit ou de contrepartie est très faible, voire marginale.

Le Groupe a recours à la gestion centralisée de sa trésorerie via un établissement bancaire. Dans ce cadre, la société mère de l'établissement bancaire en question s'est portée garante auprès du Groupe à hauteur de 459 millions d'euros, et dans le même temps, le Groupe a donné une garantie à cet établissement bancaire à hauteur du même montant.

## Note 13 Clients et comptes rattachés, nets et autres actifs courants

Les clients et comptes rattachés et les autres actifs courants sont évalués au coût amorti.

### Clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Clients et comptes rattachés	759 609	648 732
Dépréciation des comptes clients	(20 468)	(21 070)
<b>CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NETS</b>	<b>739 141</b>	<b>627 662</b>

L'échéancier des comptes clients et comptes rattachés, nets, était le suivant aux 31 décembre 2015 et 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Créances échues à la date de clôture :		
Moins de 3 mois	77 814	96 694
Entre 3 et 6 mois	12 970	11 756
Au-delà de 6 mois	8 065	9 593
<b>CRÉANCES ÉCHUES</b>	<b>98 849</b>	<b>118 043</b>
Créances non échues	640 292	509 619
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS, NETS</b>	<b>739 141</b>	<b>627 662</b>

Le Groupe n'a pas de dépendance significative à l'égard de ses clients principaux. Aucun client ni partenaire commercial du Groupe ne représentait plus de 5 % de son chiffre d'affaires total en 2015 et 2014.

### Autres actifs courants

Les autres actifs courants se ventilent de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Charges constatées d'avance	42 964	39 097
Taxe sur la valeur ajoutée	40 248	35 302
Instruments dérivés, courants <sup>(1)</sup>	2 272	4 931
Autres actifs courants <sup>(2)</sup>	16 902	19 868
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>102 386</b>	<b>99 198</b>

(1) Voir la Note 21 Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts.

(2) Données 2014 retraitées pour un montant total de 1,4 million d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

## Note 14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015			Exercice clos le 31 décembre 2014		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Matériel informatique	172 640	(123 572)	49 068	151 990	(104 034)	47 956
Mobilier et matériel de bureau	55 790	(35 806)	19 984	50 471	(28 676)	21 795
Aménagements	100 682	(40 177)	60 505	92 328	(30 714)	61 614
Constructions	7 057	(1 288)	5 769	6 347	(975)	5 372
<b>TOTAL</b>	<b>336 169</b>	<b>(200 843)</b>	<b>135 326</b>	<b>301 136</b>	<b>(164 399)</b>	<b>136 737</b>

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Constructions	Total
<b>VALEURS NETTES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015</b>	<b>47 956</b>	<b>21 795</b>	<b>61 614</b>	<b>5 372</b>	<b>136 737</b>
Acquisitions	26 415	3 756	4 164	298	34 633
Autres mouvements	(1 338)	(414)	120	-	(1 632)
Dotations aux amortissements	(25 912)	(6 431)	(9 796)	(251)	(42 390)
Effet de la conversion	1 947	1 278	4 403	350	7 978
<b>VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>49 068</b>	<b>19 984</b>	<b>60 505</b>	<b>5 769</b>	<b>135 326</b>

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel informatique	Mobilier et matériel de bureau	Aménagements	Constructions	Total
<b>VALEURS NETTES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014</b>	<b>35 391</b>	<b>15 724</b>	<b>44 301</b>	<b>5 032</b>	<b>100 448</b>
Acquisitions	23 307	7 348	14 862	-	45 517
Regroupements d'entreprises	10 487	3 885	6 957	-	21 329
Autres mouvements	225	(1 130)	(704)	-	(1 609)
Dotations aux amortissements	(23 480)	(5 401)	(7 913)	(216)	(37 010)
Effet de la conversion	2 026	1 369	4 111	556	8 062
<b>VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>47 956</b>	<b>21 795</b>	<b>61 614</b>	<b>5 372</b>	<b>136 737</b>

## Note 15 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se ventilent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Créance d'impôt <sup>(1)</sup>	79 860	22 194
Prêts à long terme	15 169	14 487
Investissements	11 194	12 422
Instruments dérivés, non courants <sup>(2)</sup>	8 643	4 663
Dépôts de garantie et autres actifs financiers non courants	17 632	15 760
<b>ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>132 498</b>	<b>69 526</b>

(1) En 2015 et 2014, paiements auprès de l'administration fiscale française au titre de redressements fiscaux qui ont fait l'objet d'une contestation par le Groupe (voir la Note 25 Engagements et passifs éventuels).

(2) Voir la Note 21 Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts.

## Note 16 Regroupements d'entreprises

Les valeurs estimées des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre des acquisitions d'Accelrys, Quintiq et SIMPACK étaient provisoires au 31 décembre 2014 et ont été finalisées en 2015.

### Realtime Technology AG (renommée « Dassault Systemes 3DEXcite GmbH »)

Le 13 janvier 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de 84 % du capital de Realtime Technology AG (« RTT »), puis a augmenté son pourcentage de détention à 100 % au 31 décembre 2014, pour un montant total en numéraire d'environ 190,8 millions d'euros. Basée à Munich, en Allemagne, la société RTT est un leader dans l'édition de logiciels de visualisation 3D haut de gamme à usage professionnel, de solutions de marketing et de services d'imagerie générée par ordinateur.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 113,1 millions d'euros qui comprend essentiellement la valeur des synergies attendues entre RTT et les activités du Groupe, avec l'introduction d'une nouvelle marque, 3DEXCITE, élargissant l'offre du Groupe aux professionnels du marketing.

### Accelrys Inc. (renommée « Dassault Systemes Biovia Corp. »)

Le 29 avril 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'Accelrys Inc. (« Accelrys ») pour un montant en numéraire d'environ 541,5 millions d'euros. Basé à San Diego, aux États-Unis, Accelrys est un éditeur de solutions logicielles de gestion du cycle de vie de l'innovation scientifique dans

les domaines de la chimie, de la biologie et des sciences des matériaux.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 325,1 millions d'euros. Ce goodwill porte essentiellement sur la valeur des synergies attendues entre Accelrys et les activités du Groupe, avec la création d'une nouvelle marque, BIOVIA, spécialisée dans les services aux secteurs scientifiques.

### Quintiq Holding B.V.

Le 8 septembre 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de Quintiq Holding B.V. (« Quintiq »), pour un montant en numéraire d'environ 256,5 millions d'euros, incluant un paiement conditionnel d'environ 6,7 millions d'euros qui a été payé en 2015, en lien avec l'atteinte de conditions de performance commerciale réalisée en 2014. Basé à Bois-Le-Duc, Pays-Bas, Quintiq est un leader mondial dans la gestion et l'optimisation des opérations.

L'allocation du prix d'acquisition fait ressortir un goodwill de 119,5 millions d'euros. Ce goodwill porte essentiellement sur la valeur des synergies attendues entre Quintiq et les activités du Groupe.

### Autres acquisitions

En juillet 2014, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % du capital de SIMPACK et Sobios SAS pour un montant total en numéraire d'environ 46,9 millions d'euros. Un montant de 20,0 millions d'euros a été enregistré en goodwill au titre de ces transactions.

### Allocation des prix d'acquisition

L'allocation définitive des prix d'acquisition de RTT, Accelrys, Quintiq et des autres acquisitions aux actifs et passifs identifiables sur la base des justes valeurs estimées est présentée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	RTT	Accelrys	Quintiq	Autres acquisitions	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 176	46 762	7 148	6 518	73 604
Clients et comptes rattachés	22 050	22 046	18 082	1 669	63 847
Autres actifs	8 727	16 521	10 326	2 451	38 025
Actifs incorporels acquis <sup>(1)</sup>	73 506	243 432	180 219	40 447	537 604
Produits constatés d'avance <sup>(2)</sup>	(985)	(12 669)	(4 679)	(2 169)	(20 502)
Autres passifs	(13 582)	(24 048)	(25 133)	(13 025)	(75 788)
Impôts différés, nets	(25 205)	(75 661)	(48 980)	(9 059)	(158 905)
<b>TOTAL ACTIF NET ACQUIS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>77 687</b>	<b>216 383</b>	<b>136 983</b>	<b>26 832</b>	<b>457 885</b>
Goodwill	113 143	325 106	119 495	20 036	577 780
<b>TOTAL PRIX D'ACQUISITION</b>	<b>190 830</b>	<b>541 489</b>	<b>256 478</b>	<b>46 868</b>	<b>1 035 665</b>

(1) Le détail des actifs incorporels amortissables inclus dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	RTT	Accelrys	Quintiq	Autres acquisitions	Total
Logiciels	49 506	58 595	167 013	25 647	300 761
Relations clients	20 000	184 115	13 206	14 800	232 121
Autres	4 000	722	-	-	4 722
<b>ACTIFS INCORPORELS ACQUIS</b>	<b>73 506</b>	<b>243 432</b>	<b>180 219</b>	<b>40 447</b>	<b>537 604</b>

(2) La valeur nette comptable des produits constatés d'avance a été diminuée pour refléter la juste valeur des obligations assumées. Par conséquent, environ 82,1 millions d'euros de chiffre d'affaires qui auraient été comptabilisés par ces entités si elles n'avaient pas été acquises par le Groupe ne seront pas reconnus dans les résultats consolidés des opérations du Groupe.

## Note 17 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées des éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015			Exercice clos le 31 décembre 2014*		
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Logiciels	1 030 711	(503 038)	527 673	981 032	(399 873)	581 159
Relations clients	972 529	(482 146)	490 383	903 952	(366 521)	537 431
Autres actifs incorporels	27 796	(21 043)	6 753	26 781	(19 376)	7 405
<b>TOTAL</b>	<b>2 031 036</b>	<b>(1 006 227)</b>	<b>1 024 809</b>	<b>1 911 765</b>	<b>(785 770)</b>	<b>1 125 995</b>

\* Retraité pour un montant total de (44,6) millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
<b>VALEURS NETTES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015*</b>	<b>581 159</b>	<b>537 431</b>	<b>7 405</b>	<b>1 125 995</b>
Regroupements d'entreprises	4 661	-	-	4 661
Autres acquisitions	8 879	-	67	8 946
Dotations aux amortissements	(83 054)	(84 720)	(1 229)	(169 003)
Effet de la conversion	16 028	37 672	510	54 210
<b>VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>527 673</b>	<b>490 383</b>	<b>6 753</b>	<b>1 024 809</b>

\* Retraité pour un montant total de (44,6) millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

L'évolution de la valeur nette des immobilisations incorporelles s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Logiciels	Relations clients	Autres actifs incorporels	Total
<b>VALEURS NETTES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014</b>	<b>324 340</b>	<b>331 052</b>	<b>3 396</b>	<b>658 788</b>
Regroupements d'entreprises*	300 761	232 121	4 722	537 604
Autres acquisitions	3 077	253	46	3 376
Dotations aux amortissements	(69 299)	(68 930)	(1 103)	(139 332)
Effet de la conversion	22 280	42 935	344	65 559
<b>VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2014*</b>	<b>581 159</b>	<b>537 431</b>	<b>7 405</b>	<b>1 125 995</b>

\* Retraité pour un montant total de (44,6) millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

Le montant total des dotations aux amortissements des actifs incorporels s'est élevé à 169,0 et 139,3 millions d'euros en 2015 et 2014, respectivement. Le tableau suivant présente le montant estimé des dotations aux amortissements des

actifs incorporels prévues pour les prochains exercices, sur la base des actifs incorporels comptabilisés au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant estimé des dotations aux amortissements des actifs incorporels
2016	159 768
2017	146 108
2018	135 998
2019	128 424
2020 et au-delà	454 511

## Note 18 Goodwill

L'évolution du goodwill s'analyse de la façon suivante aux 31 décembre 2015 et 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014*
<b>GOODWILL AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>1 563 269</b>	<b>872 952</b>
Regroupements d'entreprises	4 401	577 780
Effet de la conversion et autres mouvements	94 663	112 537
<b>GOODWILL AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>1 662 333</b>	<b>1 563 269</b>

\* Retraité pour un montant total de 31,2 millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

Le Groupe a procédé à des tests annuels de dépréciation du goodwill au cours du quatrième trimestre des exercices 2015 et 2014. Ces tests n'ont pas révélé de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, le Groupe est réparti au 31 décembre 2015 en 12 unités génératrices de trésorerie (« UGT ») ou groupes d'UGT qui

correspondent généralement à un produit logiciel. Chaque UGT représente le plus petit groupe d'actifs au sein duquel le Groupe suit le goodwill pour ses besoins de gestion interne. Les goodwills testés sont alloués aux UGT ou groupes d'UGT bénéficiant des synergies induites par les regroupements d'entreprises à l'origine de ces goodwills.

La valeur comptable du goodwill allouée à chaque UGT ou groupes d'UGT s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2014*	Acquisitions	Effet de la conversion et autres mouvements	31 décembre 2015
BIOVIA	372 394	-	42 565	414 959
SIMULIA	226 207	-	21 724	247 931
CATIA	217 553	4 401	8 469	230 423
ENOVIA	149 823	-	15 087	164 910
DELMIA	132 500	-	12 341	144 841
GEOVIA	124 011	-	(8 449)	115 562
QUINTIQ	119 495	-	-	119 495
3DEXCITE	113 143	-	-	113 143
Autres	108 143	-	2 926	111 069
<b>TOTAL</b>	<b>1 563 269</b>	<b>4 401</b>	<b>94 663</b>	<b>1 662 333</b>

\* Retraité pour un montant total de 31,2 millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

La valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT a été calculée à partir de la valeur d'utilité, en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers sur une période de cinq à dix ans. Les projections sur une période de dix ans sont utilisées pour les activités ayant des cycles de développement plus longs, représentant environ 62 % du goodwill total du Groupe au 31 décembre 2015. Les hypothèses clés utilisées afin de déterminer la valeur d'utilité des actifs sont basées sur les objectifs de croissance de chiffre d'affaires et de marge opérationnelle définis par la direction du Groupe pour chacune des UGT ou groupes d'UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est compris entre 10,2 % et 13,0 %. Les flux de trésorerie au-delà de cinq ou dix ans ont été extrapolés en utilisant un taux de croissance compris entre 2 % et 3 %, reflétant les taux de croissance à long terme pour l'industrie du logiciel.

Au 31 décembre 2015, sur la base des évaluations internes réalisées, le Groupe a conclu que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT testés excédait leur valeur comptable. La direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable. En particulier, une augmentation du taux d'actualisation avant impôt de 150 points de base ou une diminution des taux de croissance à long terme de 100 points de base n'auraient pas porté la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable, excepté GEOVIA, pour qui une augmentation du taux d'actualisation avant impôt de 30 points de base ou une diminution du taux de croissance à long terme de 40 points de base conduirait à une valeur recouvrable égale à la valeur comptable.

## Note 19 Autres passifs

Les autres passifs comprennent les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	75 377	62 880
Provisions courantes <sup>(1)</sup>	7 555	12 408
Emprunts courants <sup>(2)</sup>	-	9 984
Instruments dérivés, courants <sup>(3)</sup>	1 129	298
Autres passifs courants <sup>(4)</sup>	7 464	18 737
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>91 525</b>	<b>104 307</b>
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(5)</sup>	116 838	114 915
Provisions non courantes <sup>(1)</sup>	77 610	75 325
Avantages liés à des locations simples	46 256	46 090
Participation des salariés aux résultats du Groupe	27 467	25 774
Instruments dérivés, non courants <sup>(3)</sup>	13 843	12 163
Autres passifs non courants	15 998	21 343
<b>TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>298 012</b>	<b>295 610</b>

(1) Voir le détail ci-dessous.

(2) Voir la Note 20 Emprunts.

(3) Voir la Note 21 Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts.

(4) Données 2014 retraitées pour un montant total de (4,3) millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

(5) Voir la Note 22 Avantages postérieurs à l'emploi.

L'évolution des provisions s'analyse de la façon suivante au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Risques fiscaux	Litiges et autres	Restructurations	Total provisions
<b>PROVISIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015*</b>	<b>60 107</b>	<b>15 478</b>	<b>12 148</b>	<b>87 733</b>
Dotations	20 631	2 849	6 680	30 160
Utilisations	(329)	(6 279)	(6 925)	(13 533)
Reprises	(19 653)	(1 078)	(1 072)	(21 803)
Effet de la conversion et autres	1 557	424	627	2 608
<b>PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>62 313</b>	<b>11 394</b>	<b>11 458</b>	<b>85 165</b>

\* Retraité pour un montant total de (5,1) millions d'euros afin de refléter les effets de la finalisation de l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises réalisés sur l'exercice clos au 31 décembre 2014 (voir la Note 16 Regroupements d'entreprises).

## Note 20 Emprunts

En octobre 2015, le Groupe a mis en place une nouvelle ligne de crédit sur 5 ans, qui peut être prorogée de deux années supplémentaires, pour un montant de 650 millions d'euros. La ligne de crédit a été immédiatement tirée et porte intérêts au taux Euribor 1 mois plus 0,50 % par an.

En juin 2013, le Groupe a mis en place une ligne de crédit de 350 millions d'euros, qui a été immédiatement tirée. La ligne de crédit a une maturité de 6 ans et porte intérêts à Euribor 1 mois plus 0,55 % par an.

En avril 2010, le Groupe a contracté un prêt au Japon pour 14 500 millions de yens japonais (l'équivalent de 115,0 millions d'euros à la date de souscription) afin de financer une partie de l'acquisition d'IBM PLM. Ce prêt portait intérêts au taux Libor 1 mois sur yen japonais plus 0,60 % par an. L'échéancier de remboursement prévoyait dix paiements semi-annuels égaux et le Groupe a effectué le dernier remboursement en juin 2015.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des paiements contractuels des emprunts au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Paiements dus par période			
	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans
Lignes de crédit en euros	1 000 000	-	-	1 000 000

## Note 21 Instruments dérivés et gestion des risques de change et de taux d'intérêts

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de modèles d'évaluation d'options.

Tous ces instruments ont été contractés dans le cadre de la stratégie de couverture du Groupe et ont une maturité inférieure à 3 ans pour les instruments de couvertures de change et une maturité inférieure à 5 ans pour les swaps de taux d'intérêts. La direction du Groupe estime que le risque de contrepartie relatif à ces instruments est minime car les contreparties sont des institutions financières de premier plan.

Une description des risques de marché auxquels est soumis le Groupe est présentée au paragraphe 1.6.2 « Risques financiers et de marché ».

### Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et effectue des opérations dans diverses devises étrangères, principalement le dollar américain et le yen japonais.

En 2015, le chiffre d'affaires en dollars américains s'est élevé à 36,8 % du chiffre d'affaires total du Groupe, par rapport à 33,5 % en 2014. Les charges opérationnelles en dollars américains ont représenté 36,3 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe en 2015, contre 33,7 % en 2014.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au dollar américain s'est élevée à 245,0 millions d'euros en 2015, soit 8,6 % du chiffre d'affaires total du Groupe. La valeur moyenne du

dollar américain s'est appréciée de 20 % par rapport à l'euro en 2015, par rapport à une stabilité en 2014. L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel lié à la variation du dollar américain a donc été positif en 2015, et neutre en 2014.

En 2015, le chiffre d'affaires en yens japonais s'est élevé à 11,8 % du chiffre d'affaires total du Groupe, stable par rapport à 2014. Les charges opérationnelles en yens japonais ont représenté 4,3 % du montant total des charges opérationnelles du Groupe en 2015, comparées à 4,6 % en 2014.

Ainsi, l'exposition nette d'exploitation au yen japonais s'est élevée à 239,2 millions d'euros en 2015, soit 8,4 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette exposition a été couverte par des instruments financiers à hauteur de 104,8 millions d'euros, tels que décrits ci-après. La valeur moyenne du yen japonais s'est appréciée d'environ 4 % par rapport à l'euro en 2015, par rapport à une dépréciation de 8 % en 2014. L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel lié à la variation du yen japonais a donc été favorable en 2015 en comparaison à une évolution défavorable en 2014.

Le Groupe couvre généralement les risques de change liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible. Le Groupe peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations réalisées, par exemple, dans le cadre des acquisitions en devises. Les activités de couverture du Groupe sont en général effectuées et gérées par Dassault Systèmes SE pour son propre compte et pour le compte de ses filiales. Dassault Systèmes SE peut cependant, dans certains cas, autoriser une filiale à se couvrir directement.

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, les charges opérationnelles et la position nette du Groupe, avant et après couverture, en dollars américains, en yens japonais et en autres devises (principalement en euros), au 31 décembre 2015 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2015			
	Dollar américain	Yen japonais	Euro et autres devises	Total
Chiffre d'affaires	1 045 931	334 958	1 458 566	2 839 455
Charges opérationnelles	(800 892)	(95 757)	(1 309 599)	(2 206 248)
<b>POSITION NETTE</b>	<b>245 039</b>	<b>239 201</b>	<b>148 967</b>	<b>633 207</b>
Couverture	-	104 815	-	104 815
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>245 039</b>	<b>134 386</b>	<b>148 967</b>	<b>528 392</b>

En conséquence, le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de + 10 % et - 10 % de la parité de change de l'euro face au dollar américain aurait un impact de (22,3) et 27,2 millions d'euros respectivement. Le Groupe estime que la sensibilité du résultat opérationnel face à une variation de + 10 % et - 10 % de la parité de change de l'euro face au yen japonais aurait un impact de (21,7) et 26,6 millions d'euros respectivement.

Pour gérer son risque de change, le Groupe utilise généralement des contrats de change à terme. À l'exception de certains instruments identifiés ci-dessous, les instruments

dérivés détenus par le Groupe sont désignés comptablement comme des instruments de couverture de flux de trésorerie, sont fortement corrélés à l'élément couvert sous-jacent et sont hautement efficaces pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les tests d'efficacité des contrats de change à terme et des options de change sont réalisés à partir des cours de change à terme et de la valeur à terme de l'élément couvert sous-jacent. En 2015 et 2014, la part inefficace des instruments de couverture de risque de change exclue des tests d'efficacité était nulle.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la juste valeur des instruments de couverture du risque de change s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre			
	2015		2014	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Ventes à terme yens japonais/euros <sup>(1)</sup>	133 832	(792)	38 163	2 438
Ventes à terme euros/roupies indiennes <sup>(1)</sup>	27 189	1 865	28 901	2 320
Ventes à terme euros/dollars américains <sup>(1)</sup>	36 741	(666)	-	-
Ventes à terme dollars américains/roupies indiennes <sup>(1)</sup>	20 467	471	27 977	472
Ventes à terme yens japonais/dollars américains <sup>(1)</sup>	-	-	5 507	946
Swaps de devises dollars canadiens/euros <sup>(2)</sup>	61 683	6 449	73 412	1 863
Swaps de devises dollars australiens/euros <sup>(2)</sup>	71 735	2 082	72 064	1 548
Autres instruments <sup>(2)</sup>	51 906	(40)	37 861	(294)

(1) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées.

(2) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture. Les changements de juste valeur ont été comptabilisés en Autres produits et charges financiers, nets dans le compte de résultat consolidé. Ces instruments sont principalement liés à l'acquisition de Gemcom.

## Risque de taux d'intérêts

À l'exception de leurs effets sur le contexte économique global dont l'évaluation est très difficile à quantifier, le Groupe estime que son activité et ses résultats avant résultat financier n'ont pas été affectés de manière significative par les évolutions des taux d'intérêts en 2015. Le Groupe estime qu'il devrait en être de même de son activité et de ses résultats opérationnels futurs. L'exposition du Groupe au risque de taux se traduit principalement par un risque de minoration du résultat financier.

En octobre 2015, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 650 millions d'euros rendant fixes les flux prévisionnels d'intérêts associés au nouvel

emprunt de 650 millions d'euros en France (voir la Note 20 Emprunts) au taux de 0,72 % d'octobre 2015 à octobre 2020.

En juillet 2013 et octobre 2014, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 350 millions d'euros rendant fixes les flux prévisionnels d'intérêts associés à l'emprunt de 350 millions d'euros en France (voir la Note 20 Emprunts) au taux de 1,48 % de juin 2014 à juin 2018 et au taux de 1,04 % de juin 2018 à juillet 2019.

En juin 2010, le Groupe a conclu des swaps de taux d'intérêts pour un montant nominal de 14 500 millions de yens japonais rendant fixes les flux prévisionnels d'intérêts associés à l'emprunt au Japon (voir la Note 20 Emprunts) au taux de 0,41 % jusqu'en juin 2015. En juin 2015, le Groupe a effectué

le dernier remboursement de l'emprunt et les instruments de couverture de taux associés à cet emprunt sont également arrivés à échéance.

Les tests d'efficacité sur les swaps de taux d'intérêts sont réalisés à partir des taux d'intérêts à terme. En 2015 et 2014, la part inefficace des instruments de couverture de risque de taux exclue des tests d'efficacité était nulle.

Les produits financiers du Groupe provenant des produits de placements de la trésorerie sont sensibles aux évolutions

des taux d'intérêts. Au 31 décembre 2015, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les investissements à court terme représentaient un montant total de 2 351,3 millions d'euros, dont 713,0 millions d'euros sont sensibles aux évolutions des taux d'intérêts, principalement en Europe. Ainsi, en prenant l'hypothèse que les rendements de ces placements sont directement corrélés à l'évolution des taux court terme, l'impact d'une évolution de ces derniers de 100 points de base, à la hausse, aurait été de 7,5 millions d'euros en 2015 sur les produits financiers, et de 8,7 millions d'euros à la baisse.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la juste valeur des instruments de couverture du risque de taux s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre			
	2015		2014	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêts en euros	1 000 000	(13 426)	350 000	(12 145)
Swaps de taux d'intérêts en yens japonais	-	-	9 984	(15)

## Note 22 Avantages postérieurs à l'emploi

Le montant des prestations à cotisations définies s'élevait à 21,5 et 16,2 millions d'euros en 2015 et 2014, respectivement.

Le Groupe verse des indemnités de départ à la retraite à prestations définies aux salariés des sociétés françaises et souscrit à un régime de retraite à prestations définies pour certains de ses salariés américains. De plus, le Groupe a d'autres engagements de retraite à prestations définies pour certaines de ses filiales situées dans d'autres pays, essentiellement en Allemagne et au Japon.

En France, l'indemnité de départ à la retraite est calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du salarié au moment de son départ. Ce droit est acquis et est versé au salarié au moment de son départ sous la forme d'une somme

forfaitaire. Les droits à indemnités de départ à la retraite acquis par les salariés au cours de leur vie active sont provisionnés sur la base d'hypothèses et de calculs actuariels.

Aux États-Unis, les prestations de retraite sont calculées en fonction de l'ancienneté et du dernier salaire moyen du salarié. Elles sont financées par des versements du Groupe, alimentant les actifs d'une caisse de retraite distincte, d'un montant suffisant pour faire face ou excéder le financement minimum annuel prévu par la loi américaine (ERISA) sur la protection des revenus de retraite des salariés. En 2011, le Groupe a décidé le gel de l'acquisition de droits futurs au titre du régime à prestations définies américain, et en 2015, certains salariés américains ont reçu un versement forfaitaire au titre de ce régime.

Les engagements de retraite sont déterminés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses suivantes :

### Hypothèses

Hypothèses retenues pour le calcul de l'engagement de retraite :

	Exercice clos le 31 décembre 2015			Exercice clos le 31 décembre 2014		
	Europe	Amériques	Asie	Europe	Amériques	Asie
Taux d'actualisation	2,10 %	4,40 %	0,90 %	2,10 %	4,05 %	0,80 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,50 % - 2,80 %	N/A	2,60 %	2,50 % - 2,80 %	N/A	2,60 %

Hypothèses retenues pour le calcul de la charge d'indemnité de départ à la retraite :

	Exercice clos le 31 décembre 2015			Exercice clos le 31 décembre 2014		
	Europe	Amériques	Asie	Europe	Amériques	Asie
Taux d'actualisation	2,10 %	4,05 %	0,80 %	3,50 %	4,90 %	1,20 %
Taux d'augmentation moyen des salaires	2,50 % - 2,80 %	N/A	2,60 %	2,50 % - 3,00 %	N/A	2,60 %

## Éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

Les éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(7 961)	(6 405)
Charge d'intérêts sur l'engagement	(4 942)	(5 185)
Produit d'intérêts sur les actifs	2 326	2 626
Autres	698	(549)
<b>CHARGE D'INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE</b>	<b>(9 879)</b>	<b>(9 513)</b>

## Évolution de l'engagement de retraite

L'évolution de l'engagement de retraite s'analyse de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Engagement en début d'exercice	185 245	139 304
Coût des services rendus au cours de l'exercice	7 961	6 405
Charge d'intérêts sur l'engagement	4 942	5 185
Réévaluations*	(3 845)	30 558
Variations de périmètre	-	1 042
Prestations payées	(3 578)	(3 026)
Liquidations	(6 557)	-
Effet de la conversion et autres mouvements	6 815	5 777
<b>ENGAGEMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>190 983</b>	<b>185 245</b>
Juste valeur des actifs en début d'exercice	70 330	62 262
Cotisations de l'employeur	7 109	3 154
Produit d'intérêts sur les actifs	2 326	2 626
Prestations payées	(1 415)	(1 245)
Réévaluations	(2 461)	(841)
Liquidations	(5 990)	-
Effet de la conversion et autres mouvements	4 246	4 374
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>74 145</b>	<b>70 330</b>
<b>TOTAL PASSIF NET AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES</b>	<b>(116 838)</b>	<b>(114 915)</b>

\* Les effets de la réévaluation sont principalement liés aux changements d'hypothèses financières. Une baisse de 150 points de base des taux d'actualisation entraînerait une augmentation de l'engagement de 50,6 millions d'euros.

La valeur de l'engagement se ventile de la façon suivante par zone géographique :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Europe	67 %	66 %
Amériques	23 %	26 %
Asie	10 %	8 %
<b>TOTAL ENGAGEMENT</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

La juste valeur des actifs se ventile de la façon suivante par zone géographique :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Europe	49 %	47 %
Amériques	51 %	53 %
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Répartition des actifs

La répartition des actifs par catégorie est la suivante :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Instruments de dette	73 %	76 %
Instruments de capitaux propres	27 %	24 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Flux de trésorerie

Le Groupe ne prévoit pas de versements additionnels pour ses plans en 2016.

Les décaissements prévisionnels pour les exercices futurs sont présentés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Total
2016	(3 781)
2017	(4 522)
2018	(5 167)
2019	(6 526)
2020	(6 827)
2021-2025	(55 247)

## Note 23 Capitaux propres

### Capitaux propres

Au 31 décembre 2015, le capital social de Dassault Systèmes SE est composé de 256 714 186 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, entièrement libérées.

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2014 a décidé la division par deux de la valeur nominale de l'action

Dassault Systèmes. Le Conseil d'administration du même jour a fixé au 17 juillet 2014 la date d'effet de cette division du nominal. En conséquence, pour toute action ancienne de 1 euro de valeur nominale détenue à cette date, les actionnaires ont reçu en échange deux actions nouvelles de 0,50 euro de valeur nominale.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

(en nombre d'actions)	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
<b>ACTIONS ÉMISES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>256 364 077</b>	<b>253 865 970</b>
Dividende payé en actions	185 709	1 604 620
Exercice de stock-options	1 769 020	2 375 837
Annulation d'actions propres	(1 604 620)	(1 482 350)
<b>ACTIONS ÉMISES AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>256 714 186</b>	<b>256 364 077</b>
Actions propres au 31 décembre	(2 863 505)	(4 770 624)
<b>ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>253 850 681</b>	<b>251 593 453</b>

Le Groupe gère son capital avec pour objectif d'assurer le maintien d'une qualité de crédit solide et de ratios de capitaux propres sains, permettant un accès aux marchés de capitaux, et un accroissement de la rentabilité des fonds propres et du résultat par action. Cette politique conduit le Groupe à adapter la structure de ses capitaux propres en fonction des changements d'environnement économique en modifiant, le cas échéant, le taux de distribution ou en émettant ou rachetant des actions du Groupe. Aucun changement de politique de gestion du capital n'est intervenu au cours des exercices 2015 et 2014.

## Dividendes

Dassault Systèmes SE a l'obligation de maintenir le montant de la réserve légale égal à 10 % du capital social. La réserve légale s'élève à 12,8 et 12,7 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, respectivement, et est incluse dans les réserves consolidées du Groupe. La réserve légale n'est distribuable qu'en cas de liquidation de Dassault Systèmes SE.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la dotation à la réserve légale le cas échéant, et augmenté du report bénéficiaire. L'Assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du bénéfice distribuable suivant les recommandations du Conseil d'administration.

En 2015 et 2014, l'Assemblée générale a décidé de distribuer un montant de dividendes de 108,5 et 103,4 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, respectivement, et d'offrir aux actionnaires la faculté d'opter pour le paiement de leur dividende en actions nouvelles de

Dassault Systèmes SE. Les actionnaires ayant choisi de recevoir leur dividende sous la forme d'actions nouvelles ont représenté environ 12 % des actions Dassault Systèmes en 2015 et 68 % en 2014. En conséquence, 185 709 et 802 310 (1 604 620 après division par deux de la valeur nominale de l'action) actions nouvelles ordinaires ont été créées en 2015 et 2014, respectivement. Le dividende en numéraire a été payé en 2015 pour un montant total de 95,6 millions d'euros et en 2014 pour un montant total de 32,3 millions d'euros.

Le dividende par action s'élevait à 0,43 et 0,42 euro pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, respectivement (donnée après division par deux de la valeur nominale de l'action).

Un dividende de 2,8 et 3,5 millions d'euros a été payé aux intérêts minoritaires en 2015 et 2014 respectivement.

## Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SE. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme est de 90 euros par action, le montant maximal annuel des fonds destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a conclu un contrat de liquidité pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction par périodes de douze mois. Au 31 décembre 2015, 2 625 732 actions ont été achetées, à un cours moyen de 64,95 euros, et 2 574 744 actions ont été vendues, à un cours moyen de 65,42 euros.

## Composition des produits et charges comptabilisés en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
<b>Instruments de couverture de flux de trésorerie :</b>		
(Pertes) de l'exercice	(5 655)	(2 290)
Moins : Gains et pertes recyclés dans le compte de résultat de l'exercice	1 482	(782)
	<b>(7 137)</b>	<b>(1 508)</b>

## Note 24 Tableau des flux de trésorerie consolidés

L'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie comprend les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2015	2014
Amortissement des immobilisations corporelles	14	42 390	37 010
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	169 003	139 332
Paielements fondés sur des actions sans contrepartie de trésorerie	7	40 194	29 950
Impôts différés	10	(42 461)	(39 887)
Autres		(5 596)	21 343
<b>ÉLIMINATION DES ÉLÉMENTS SANS INCIDENCE SUR LA TRÉSORERIE</b>		<b>203 530</b>	<b>187 748</b>

La variation des actifs et passifs d'exploitation comprend les éléments suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
(Augmentation) des comptes clients et comptes rattachés	(71 581)	(56 170)
(Diminution) Augmentation des dettes fournisseurs	(16 905)	23 543
Augmentation des dettes liées au personnel et comptes rattachés	27 260	418
(Diminution) de l'impôt sur le résultat à payer	(52)	(50 567)
Augmentation des produits constatés d'avance	85 475	86 712
Variation des autres actifs et passifs	(417)	15 319
<b>VARIATION DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>	<b>23 780</b>	<b>19 255</b>

## Note 25 Engagements et passifs éventuels

### Locations

Le Groupe loue des équipements informatiques, des locaux et du matériel de bureau aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élevaient à 74,9 millions d'euros en 2015 et 61,9 millions d'euros en 2014.

Au 31 décembre 2015, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Locations Simples
2016	77 353
2017	70 045
2018	65 645
2019	58 219
2020	53 112
2021 et au-delà	220 489
<b>TOTAL DES LOYERS MINIMAUX FUTURS</b>	<b>544 863</b>

### 3DS Paris Campus (Siège social à Vélizy-Villacoublay)

Le Groupe loue environ 60 000 mètres carrés de bureaux pour son siège social situé à Vélizy-Villacoublay, en région parisienne, en France, depuis le 30 juin 2008. Le Groupe a signé en février 2013 un nouveau contrat de bail pour le

siège social sur une durée ferme de 10 ans à compter de la livraison d'un immeuble supplémentaire d'environ 13 000 mètres carrés de bureaux prévue en fin d'année 2016. Les paiements minimaux de loyers futurs jusqu'à la fin du bail s'élèvent au total à environ 253,2 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

### 3DS Boston Campus

Le Groupe loue environ 25 000 mètres carrés de bureaux pour son campus situé aux États-Unis regroupant le siège des principales activités américaines du Groupe, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011. Cette surface d'occupation sera étendue progressivement jusqu'à atteindre 30 000 mètres carrés en 2017. Les paiements minimaux de loyers futurs au titre de la période initiale s'élèvent à environ 105,2 millions d'euros et sont inclus dans le tableau ci-dessus.

### Litiges et autres procédures

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges et autres procédures, telles que des procédures civiles, commerciales et fiscales, qui sont généralement liés à ses activités courantes. Ainsi, le Groupe fait l'objet de contrôles et de redressements fiscaux par les autorités fiscales des pays dans lesquels le Groupe exerce ou a exercé une activité. Certains

redressements, notamment ceux liés à des financements d'acquisitions, sont contestés par le Groupe qui est convaincu du caractère techniquement justifié des positions qu'il a prises, et continuera à les défendre auprès des administrations fiscales concernées. Dans ce contexte, le Groupe a effectué auprès de l'administration fiscale française des paiements de 57,7 millions d'euros et 22,2 millions d'euros en 2015 et 2014 respectivement, au titre de redressements fiscaux qui ont fait l'objet d'une contestation par le Groupe auprès des autorités concernées.

Il n'est pas possible d'évaluer de façon certaine le résultat inhérent à ces litiges qui restera, le cas échéant, à la charge du Groupe. Cependant, la direction du Groupe, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques et fiscaux, estime que le règlement de ces litiges et autres procédures n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations du Groupe.

## Note 26 Transactions avec les parties liées

### Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été au cours de l'exercice clos, membres du Comité Exécutif du Groupe, ainsi que du Président du Conseil d'administration, aux 31 décembre 2015 et 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre	
	2015	2014
Avantages à court terme <sup>(1)</sup>	9 368	8 311
Rémunération en actions <sup>(2)</sup>	15 052	12 442
<b>RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS</b>	<b>24 420</b>	<b>20 753</b>

(1) Inclut les salaires bruts, primes, intéressement, participation, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des paiements fondés sur des actions (stock-options et actions de performance).

Dans certaines circonstances, le Directeur Général du Groupe a droit à des indemnités en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général. Le montant de l'indemnité due serait équivalent au maximum à deux ans de rémunération et dépendrait de la satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable.

### Autres transactions avec les parties liées

Dassault Aviation est une société sœur du Groupe et le Président du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE est également Directeur Général du Groupe Industriel Marcel Dassault, qui contrôle Dassault Aviation. Le Groupe licencie ses

produits à Dassault Aviation pour une utilisation interne, selon des conditions similaires à celles accordées à des clients de taille comparable. Le chiffre d'affaires réalisé dans le cadre de ces contrats logiciels s'est élevé à 16,8 et 14,1 millions d'euros au titre des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, respectivement. Le Groupe a également réalisé des prestations de services pour Dassault Aviation. Celles-ci ont été conclues à des conditions de marché et ont généré un chiffre d'affaires de 6,8 et 8,0 millions d'euros en 2015 et 2014, respectivement. Le solde du compte client Dassault Aviation s'est élevé à 7,1 et 8,0 millions d'euros aux 31 décembre 2015 et 2014, respectivement.

## Note 27 Principales sociétés consolidées

Les principales filiales de Dassault Systèmes SE incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Pays	Entité	% d'intérêt
France	Dassault Data Services SFS	100 %
Allemagne	Dassault Systemes Deutschland GmbH	100 %
Allemagne	Dassault Systemes 3DExcite GmbH	100 %
Pays-Bas	Quintiq Applications B.V.	100 %
Italie	Dassault Systemes Italia Srl	100 %
Suède	Dassault Systemes AB	100 %
Royaume-Uni	Dassault Systemes UK Limited	100 %
Royaume-Uni	Dassault Systemes Biovia Limited	100 %
Canada	Dassault Systèmes Canada Inc.	100 %
Canada	Dassault Systemes Canada Software Inc.	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Americas Corp.	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Corp.	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Simulia Corp.	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Services, LLC	100 %
États-Unis	Dassault Systemes SolidWorks Corporation	100 %
États-Unis	Dassault Systemes 3DExcite Corp. (anciennement « RTT USA, Inc. »)	100 %
États-Unis	Dassault Systemes Biovia Corp.	100 %
États-Unis	Quintiq, Inc.	100 %
États-Unis	Spatial Corp.	100 %
Chine	Dassault Systèmes (Shanghai) Information Technology Co., Ltd	100 %
Inde	3D PLM Software Solutions Limited	42 %*
Inde	Dassault Systemes India Private Limited	100 %
Corée du Sud	Dassault Systemes Korea Corp.	100 %
Japon	Dassault Systemes KK	100 %
Japon	SolidWorks Japan KK	100 %
Australie	Dassault Systemes Geovia Australia Pty Ltd	100 %
Malaisie	Quintiq Sdn Bhd	100 %

\* Le Groupe a déterminé qu'il détenait le contrôle de 3D PLM. Par conséquent, 3D PLM est consolidée dans les comptes du Groupe en appliquant la méthode de l'intégration globale.

## 4.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dassault Systèmes SE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de la Note 2 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaire des nouvelles licences d'utilisation de logiciels et des prestations de maintenance associées d'une part, et, d'autre part, des prestations de services et autres ;
- Le paragraphe « Regroupement d'entreprises et goodwill » de la Note 2 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à la valorisation des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise, pour lesquels des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction ;
- Le paragraphe « Paiement fondé sur des actions » de la Note 2 de l'annexe expose les principes et méthodes comptables relatifs à la détermination de la juste valeur des options et actions attribuées à certains employés et aux dirigeants, pour laquelle des hypothèses et estimations significatives sont effectuées par la direction.

Nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes et méthodes comptables visés ci-dessus, à examiner, le cas échéant, les hypothèses retenues et leurs modalités de mise en œuvre, et à vérifier que les Notes 4, 7, 16 et 18 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Pierre Marty

ERNST & YOUNG et Autres  
Pierre-Antoine Duffaud

## 4.2 États financiers de la société mère

### 4.2.1 Comptes annuels et annexes de la société mère

---

Les comptes annuels 2015 présentés ci-après correspondent aux comptes individuels de la société Dassault Systèmes SE.

#### Présentation des comptes annuels et des méthodes d'évaluation retenues

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis conformément au Plan Comptable Général 2014, dans les mêmes formes et selon les mêmes règles d'évaluation que pour l'exercice précédent.

#### Résultats de Dassault Systèmes SE

En 2015, les produits d'exploitation ont progressé de 12,7 % et s'élèvent à 1 281,4 millions d'euros en 2015, contre 1 137,2 millions d'euros en 2014. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'export s'est élevée à 1 064,7 millions d'euros, représentant 84,4 % du total du chiffre d'affaires net. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des activités Logiciel a atteint 1 002,6 millions d'euros en 2015 contre 886,4 millions d'euros en 2014, soit une augmentation de 13,1 %.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 10,3 % et s'élèvent à 971,8 millions d'euros en 2015 contre 880,6 millions d'euros en 2014. Cette augmentation s'analyse ainsi :

- les charges de personnel augmentent de 12,1 % en raison de la croissance des effectifs due aux transferts des salariés d'Archividéo SA et de Sobios SAS dans le cadre de transmissions universelles de patrimoine (« TUP »), à l'effet en année pleine des TUP réalisées en 2014 et aux augmentations de salaires et d'effectifs de l'année ;
- les Autres achats et charges externes augmentent de 9,3 % notamment du fait de l'accroissement des honoraires liés au programme de lutte contre le piratage des logiciels du Groupe et des dépenses des services informatiques liées aux activités de Service en ligne ;
- les dotations aux amortissements et aux provisions baissent de 15,2 %, en conséquence d'une diminution des risques de non-recouvrement des clients dans la zone Europe ;
- les Autres charges augmentent de 15,2 % principalement du fait de l'accroissement des redevances dues sur la vente des produits du Groupe.

Le résultat d'exploitation s'établit à 309,6 millions d'euros en 2015, en croissance de 20,7 % par rapport à 256,6 millions d'euros en 2014.

Le résultat financier 2015 est bénéficiaire de 74,9 millions d'euros comparé à 30,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 44,7 millions d'euros. Cette variation s'explique essentiellement par l'accroissement des dividendes reçus des filiales du Groupe en 2015.

Le résultat exceptionnel 2015 s'élève à 33,4 millions d'euros contre une perte de 22,8 millions d'euros en 2014. La variation s'explique principalement par l'enregistrement d'une plus-value sur cession de titres de 43,2 millions d'euros.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 76,1 millions d'euros en 2015. Il est en forte croissance par rapport aux 45,2 millions d'euros de l'exercice 2014. Le taux effectif d'impôt sur les bénéfices s'établit à 20,3 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 contre 19,8 % en 2014.

Le résultat net s'établit à 299,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2015 contre 183,0 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Au 31 décembre 2015, les disponibilités et placements à court terme s'élèvent à 2 035,2 millions d'euros contre 954,9 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette augmentation s'explique par la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 650 millions d'euros et par la trésorerie générée par l'activité du Groupe en l'absence d'acquisition significative.

## Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2015	2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 281 356</b>	<b>1 137 227</b>
Chiffre d'affaires	3	1 260 846	1 125 687
<i>Dont à l'exportation</i>		1 064 663	942 156
Autres produits		20 510	11 540
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(971 754)</b>	<b>(880 631)</b>
Autres achats et charges externes		(387 266)	(354 382)
Impôts, taxes et versements assimilés		(21 874)	(20 095)
Charges de personnel	4	(340 468)	(303 616)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(31 219)	(36 812)
Autres charges		(190 927)	(165 726)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>309 602</b>	<b>256 596</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	5	<b>74 880</b>	<b>30 167</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>384 482</b>	<b>286 763</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	6	<b>33 446</b>	<b>(22 752)</b>
<b>PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS</b>		<b>(42 323)</b>	<b>(35 842)</b>
intéressement		(21 160)	(17 921)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(21 163)	(17 921)
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	7	<b>(76 133)</b>	<b>(45 164)</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>299 472</b>	<b>183 005</b>

## Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2015 Montants nets	2014 Montants nets
<b>Actif</b>			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>2 412 937</b>	<b>2 552 145</b>
Immobilisations incorporelles	10	317 845	312 474
Immobilisations corporelles	11	35 794	37 612
immobilisations financières	12	2 059 298	2 202 059
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>2 602 789</b>	<b>1 356 173</b>
Créances d'exploitation	13	460 799	291 924
Valeurs mobilières de placement	14	2 029 351	947 409
Actions propres	14	106 822	109 382
Disponibilités		5 817	7 458
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>		<b>23 095</b>	<b>19 975</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION</b>		<b>25 633</b>	<b>20 430</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>5 064 454</b>	<b>3 948 723</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Exercices clos les 31 décembre	
		2015	2014
<b>Passif</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15</b>	<b>2 954 719</b>	<b>2 802 674</b>
Capital		128 357	128 182
Prime d'émission, d'apport		726 039	755 799
Réserve légale		12 818	12 693
Report à nouveau		1 784 847	1 710 502
Résultat de l'exercice		299 472	183 005
Provisions règlementées		3 186	12 493
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>16</b>	<b>80 898</b>	<b>78 119</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>17</b>	<b>1 027 661</b>	<b>376 962</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>19</b>	<b>955 437</b>	<b>648 450</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>20</b>	<b>42 874</b>	<b>40 418</b>
<b>ÉCARTS DE CONVERSION</b>		<b>2 865</b>	<b>2 100</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>5 064 454</b>	<b>3 948 723</b>

## Annexe aux comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014

### SOMMAIRE DES ANNEXES

<b>Note 1</b>	Activité et faits marquants de l'exercice	128	<b>Note 14</b>	Liquidités	137
<b>Note 2</b>	Règles et méthodes comptables	128	<b>Note 15</b>	Capitaux Propres	137
<b>Note 3</b>	Ventilation du chiffre d'affaires	131	<b>Note 16</b>	Provisions pour risques et charges	139
<b>Note 4</b>	Charges de personnel	131	<b>Note 17</b>	Dettes financières	140
<b>Note 5</b>	Résultat financier	132	<b>Note 18</b>	Éléments concernant les entreprises liées	140
<b>Note 6</b>	Résultat exceptionnel	133	<b>Note 19</b>	Dettes d'exploitation	141
<b>Note 7</b>	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	133	<b>Note 20</b>	Produits constatés d'avance	141
<b>Note 8</b>	Plan d'attribution d'actions de performance	134	<b>Note 21</b>	Engagements financiers	142
<b>Note 9</b>	Informations complémentaires	134	<b>Note 22</b>	Autres engagements et passifs éventuels	143
<b>Note 10</b>	Immobilisations incorporelles	135	<b>Note 23</b>	Informations complémentaires	143
<b>Note 11</b>	Immobilisations corporelles	135	<b>Note 24</b>	Informations relatives aux filiales et participations	144
<b>Note 12</b>	Immobilisations financières	136			
<b>Note 13</b>	Créances d'exploitation	136			

## Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice

### Activité

Dassault Systèmes SE propose des solutions logicielles et des services conçus pour accompagner les entreprises dans leurs processus d'innovation, de la spécification et la conception d'un nouveau produit, jusqu'à sa fabrication, sa fourniture et sa vente en passant par son maquetage, sa simulation, et la représentation réaliste de son expérience d'utilisation. Dassault Systèmes SE assure également une activité de holding ainsi que de services partagés pour le Groupe Dassault Systèmes.

Les clients de Dassault Systèmes SE appartiennent aux 12 secteurs d'activité suivants : Aéronautique et Défense ; Transport et Mobilité ; Marine et Offshore ; Équipements industriels ; Hautes technologies ; Architecture, Ingénierie et Construction ; Biens de consommation – Distribution ; Produits de grande consommation – Distribution ; Sciences de la vie ; Énergie et Procédés ; Finance et Services ; et Ressources naturelles. Afin de répondre aux besoins de ses clients, Dassault Systèmes SE a développé, grâce à la plateforme **3DEXPERIENCE**, un vaste portefeuille d'applications logicielles composé d'applications de modélisation 3D, de contenu et de simulation, sociales et collaboratives, et de traitement de l'information.

Dassault Systèmes SE est une société européenne (*Societas Europaea*) de droit français dont le siège social est situé au 10,

rue Marcel Dassault à Vélizy-Villacoublay, en France. Les titres de Dassault Systèmes SE sont cotés sur Euronext Paris. Ces comptes sociaux ont été arrêtés lors du Conseil d'administration qui s'est réuni le 17 mars 2016.

### Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de son programme de simplification de ses structures juridiques, Dassault Systèmes SE a procédé pendant l'exercice à trois TUP :

- le 1<sup>er</sup> janvier 2015, Archividéo SA et Simpoe SAS ;
- le 1<sup>er</sup> avril 2015, Sobios SAS.

Depuis le 15 juin 2015, la société Dassault Systèmes est une société européenne (*Societas Europaea*, SE) de droit français. La décision d'adopter cette nouvelle forme juridique reflète la dimension internationale du Groupe et sa présence croissante en Europe.

En octobre 2015, Dassault Systèmes SE a mis en place une nouvelle ligne de crédit de 650 millions d'euros sur 5 ans qui peut être prorogée de deux années supplémentaires. La ligne de crédit a été immédiatement tirée et porte intérêts au taux Euribor 1 mois plus 0,50 % par an (voir la Note 17 Dettes financières). Des swaps de taux d'intérêts ont été conclus pour fixer le montant des intérêts à payer (voir la Note 21 Engagements financiers).

## Note 2 Règles et méthodes comptables

L'exercice social a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été préparés et présentés conformément au Plan Comptable Général 2014. Les conventions comptables de base ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est réalisée en utilisant la méthode dite des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

### Chiffre d'affaires

Dassault Systèmes SE réalise son chiffre d'affaires à partir de trois sources principales : (1) des nouvelles licences d'utilisation de logiciels, des licences périodiques, des prestations de maintenance qui comprennent des mises à jour et un support technique, et des développements de fonctionnalités supplémentaires pour les produits standards effectués à la demande des clients, (2) des prestations de services et autres,

(3) des redevances provenant d'accords de distribution conclus principalement avec les filiales du Groupe.

Le chiffre d'affaires est présenté net des impôts et taxes collectés auprès des clients et reversés aux autorités gouvernementales.

**Nouvelles licences d'utilisation, licences périodiques, maintenance et autres ventes de logiciels** – Le chiffre d'affaires issu des nouvelles licences d'utilisation représente les redevances acquises au titre de l'octroi aux clients de licences d'utilisation des logiciels commercialisés par Dassault Systèmes SE. Ce chiffre d'affaires comprend des ventes sous licences à durée indéterminée ou déterminée de produits logiciels et est comptabilisé (à condition que Dassault Systèmes SE n'ait pas d'autres obligations à acquitter) lorsqu'il existe un accord avec le client, que la livraison et l'acceptation sont intervenues, que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à la Société. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis. Le chiffre

d'affaires se rapportant à la vente sous licence de logiciels par le biais de distributeurs est généralement comptabilisé lorsque Dassault Systèmes SE reçoit la preuve de l'existence d'une vente à un client final, et à condition que tous les autres critères préalables à la comptabilisation du chiffre d'affaires aient été remplis.

Les licences périodiques ont généralement une durée d'un an et les redevances associées sont comptabilisées linéairement sur la durée de la licence.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance correspond aux redevances associées à la vente de mises à jour périodiques de produits non spécifiées et au support technique. Les mises à jour de licences consistent en un droit à des mises à jour de produits non spécifiées, s'il y en a et lorsqu'elles sont disponibles. Elles sont conclues lors de l'acquisition de la licence d'utilisation de logiciel initiale. Le support maintenance peut être renouvelé par le client à l'issue de chaque terme fixé. Le chiffre d'affaires de la maintenance est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de maintenance.

Le chiffre d'affaires issu des autres ventes de logiciels correspond principalement au développement de fonctionnalités additionnelles effectué à la demande des clients sur des produits standards. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires récurrent issu des licences périodiques, de la maintenance et des autres ventes de logiciels est présenté en chiffre d'affaires logiciel dans la Note 3 Ventilation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires issu de contrats à éléments multiples, c'est-à-dire incluant généralement des licences d'utilisation de nouveaux logiciels et des contrats de maintenance vendus ensemble, est ventilé entre chaque élément du contrat en utilisant principalement la méthode résiduelle s'appuyant sur la juste valeur des éléments non livrés. Les éventuelles remises sont appliquées aux éléments livrés, généralement des licences d'utilisation, selon la méthode résiduelle. La juste valeur de la maintenance est déterminée sur la base d'un taux de renouvellement attendu.

**Prestations de services et autres** – Le chiffre d'affaires issu des prestations de services et autres comprend principalement des honoraires de conseil en méthodologie pour la conception, le

déploiement et le support, et des honoraires de formation. Les services ne requièrent généralement pas d'importantes modifications des logiciels, et sont comptabilisés séparément tant qu'ils ne sont pas essentiels au fonctionnement des logiciels. Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats en régie est comptabilisé lorsque les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires services dérivé de contrats à prix fixe est généralement comptabilisé en utilisant un pourcentage d'avancement. Pour les contrats de support aux clients, lorsqu'aucune tendance de performance n'est perceptible, le chiffre d'affaires est comptabilisé au *prorata temporis* sur la durée de vie du contrat, généralement un an, de manière linéaire.

### Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En effet, la faisabilité technique des projets de développement n'est pas assurée avant la constitution d'un prototype. Le délai entre l'obtention d'un prototype et la mise sur le marché du produit est en général très court. Par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement et susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris frais accessoires, si elles sont acquises à titre onéreux, à leur coût de production si elles sont produites en interne, à leur valeur d'apport si elles sont reçues en apport.

Des malis techniques ont été comptabilisés en fonds de commerce suite à des TUP. Les malis techniques sont considérés comme des éléments non amortissables. Cependant les malis techniques font l'objet de tests de valeur en cas d'indice de risques et peuvent être dépréciés le cas échéant. Les amortissements pour dépréciation des immobilisations incorporelles sont établis suivant le mode linéaire sur la durée prévue d'utilisation (entre 3 et 5 ans pour les logiciels et entre 5 et 10 ans pour les propriétés intellectuelles).

Les durées et les modalités d'amortissement des immobilisations corporelles sont présentées ci-dessous :

	Durée d'amortissement
Matériel Informatique	3 – 5 ans
Agencements et installations	Sur la durée du bail
Mobiliers de bureau	10 ans
Matériels de transport	4 ans

L'amortissement pratiqué est calculé de façon linéaire ou dégressive sur la durée d'utilisation du bien.

## Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition sans revalorisation des devises de transaction. Les frais directement liés aux acquisitions de titres sont incorporés aux coûts d'acquisition des titres de participation. Les créances rattachées sont évaluées à leur valeur d'inventaire.

Périodiquement, et notamment lors de l'inventaire, Dassault Systèmes SE évalue la valeur d'utilité de ses titres de participation et de ses créances rattachées. Cette valeur d'utilité tient compte notamment de la quote-part des capitaux propres, de la rentabilité à long terme et d'éléments stratégiques. En cas de baisse durable de la valeur d'utilité sous la valeur comptable d'acquisition, une dépréciation est constatée.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition et sont dépréciées, le cas échéant, par référence à leur valeur boursière à la clôture de l'exercice.

## Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique notamment sur la base de critères d'ancienneté et de risque de non-recouvrement.

## Opérations en devise

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur en euros en fonction d'un taux de change moyen mensuel. Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises étrangères figurent au bilan pour leur contrevaletur en euros au cours de clôture ou au taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change. Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « Écarts de conversion ». En cas de pertes latentes de change, une provision pour risques est comptabilisée.

Cependant, les comptes courants utilisés pour la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ainsi que les disponibilités hors valeurs mobilières de placement sont réévalués au taux de clôture et génèrent des gains et pertes de change réalisés en résultat financier. Cet effet est présenté en gains ou pertes nets de change.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers et sans contrepartie pour Dassault Systèmes SE. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

## Instruments financiers dérivés

Dassault Systèmes SE peut couvrir les risques de change et de taux d'intérêt liés aux produits et charges générés par son activité courante et prévisible.

Dassault Systèmes SE peut également couvrir des risques de change ponctuels liés à des opérations spécifiques, par exemple, une acquisition en devises. Dassault Systèmes SE utilise le cas échéant, pour se couvrir, uniquement des contrats de vente à terme ou des instruments financiers pour lesquels les pertes maximales sont connues, dès la mise en place des instruments.

### *Instruments dérivés de taux :*

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture. Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont comptabilisés de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération.

### *Instruments dérivés de change :*

Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de Dassault Systèmes SE. Les pertes latentes sur ces instruments sont prises en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change.

## Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Dassault Systèmes SE a comptabilisé le CICE en réduction des charges de personnel.

## Notes sur le compte de résultat

### Note 3 Ventilation du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	31/12/2014
Nouvelles licences	100 889	92 639
Licences périodiques et maintenance	307 068	286 229
Redevances	594 639	507 501
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOGICIEL</b>	<b>1 002 596</b>	<b>886 369</b>
Prestations de services	22 399	23 106
Autres produits	235 851	216 212
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 260 846</b>	<b>1 125 687</b>

La répartition par zone géographique du chiffre d'affaires logiciel s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	31/12/2014
Europe	559 778	531 520
Asie	271 388	228 404
Amériques	171 430	126 445
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOGICIEL</b>	<b>1 002 596</b>	<b>886 369</b>

### Note 4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	31/12/2014
Salaires et traitements	229 016	203 667
Charges sociales	111 452	99 949
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>340 468</b>	<b>303 616</b>

#### Effectif moyen et ventilation par catégorie

<b>Personnel salarié ventilé par catégorie</b>	<b>31/12/2015</b>	31/12/2014
Cadres	2 716	2 478
Agents de maîtrise et techniciens	107	94
Employés	202	176
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN (EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN)</b>	<b>3 025</b>	<b>2 748</b>

Les effectifs de Dassault Systèmes SE ont augmenté de 37 salariés suite aux TUP réalisées au cours de 2015.

## Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE pour l'exercice 2015 a été calculé sur la base des rémunérations dues au titre de l'exercice, pour un montant de 1,7 million d'euros et a été affecté au financement du besoin en fonds de roulement. Il était de 1,6 million d'euros en 2014.

## Rémunération des dirigeants

La rémunération brute totale versée par Dassault Systèmes SE aux dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice s'élève à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	31/12/2014
Salaires	4 308	3 909
Avantages en nature	21	21
Jetons de présence*	69	57
<b>TOTAL RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS</b>	<b>4 398</b>	<b>3 987</b>

\* La rémunération correspond aux versements réalisés. Le montant des jetons de présence 2015 s'élève à 71 000 euros versés en 2016.

## Note 5 Résultat financier

Le détail du résultat financier se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2015</b>	31/12/2014
Produits d'intérêts et assimilés	63 105	30 415
Charges d'intérêts et assimilées	(8 457)	(6 444)
<b>PRODUITS (CHARGES) D'INTÉRÊTS NETS</b>	<b>54 648</b>	<b>23 971</b>
<b>PRODUITS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>16 821</b>	<b>19 972</b>
<b>PRODUITS (CHARGES) DE CHANGE NETS, PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION NETTES</b>	<b>3 411</b>	<b>(13 776)</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>74 880</b>	<b>30 167</b>

Les produits d'intérêts et assimilés sont principalement composés des dividendes versés par les filiales du Groupe pour un montant de 48,9 millions d'euros en 2015 contre 19,3 millions d'euros en 2014 et des produits de placement de trésorerie.

## Note 6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente un bénéfice de 33,4 millions d'euros en 2015 contre une perte de 22,8 millions d'euros en 2014. La variation s'explique principalement par l'enregistrement d'une plus-value sur cession de titres.

## Note 7 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le groupe d'intégration fiscale compte 11 sociétés à fin décembre 2015.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt des sociétés intégrées fiscalement est égale à celle qui aurait été la leur si ces filiales n'avaient pas été

membres du groupe d'intégration fiscale. En l'absence d'une telle convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Dassault Systèmes SE, société consolidant le groupe d'intégration fiscale, aurait été de 80,6 millions d'euros en 2015.

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre le résultat courant et le résultat non courant, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôt	(Charge) profit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	384 482	(93 954)	290 528
Résultat non courant	(8 877)	17 821	8 944
<b>TOTAL</b>	<b>375 605</b>	<b>(76 133)</b>	<b>299 472</b>

Le taux effectif d'impôt sur les bénéfices est de 20,3 % au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 contre 19,8 % en 2014.

## Note 8 Plan d'attribution d'actions de performance

Dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2015, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE, réuni le même jour, a attribué gratuitement 734 600 actions à certains salariés et dirigeants et 300 000 actions au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise.

Les principales caractéristiques des plans d'attribution d'actions de performance ayant eu une incidence sur les résultats 2014 ou 2015 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Plan	2010-02	2010-04	2010-05	2014-A	2014-B	2015-A	2015-B
Date de l'Assemblée générale	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	30/05/2013	30/05/2013	04/09/2015	04/09/2015
Date d'attribution par le Conseil d'administration	29/09/2011	07/09/2012	07/09/2012	21/02/2014	21/02/2014	04/09/2015	04/09/2015
Nombre total d'actions attribuées	406 400	539 230	150 000	529 940	150 000	734 600	300 000
Nombre total d'actions attribuées retraité <sup>(1)</sup>	812 800 <sup>(2)</sup>	1 078 460 <sup>(2)</sup>	300 000	1 059 880	300 000	734 600	300 000
Période d'acquisition (en années) <sup>(3)</sup>	Trois ou quatre <sup>(4)</sup>	Trois ou quatre <sup>(4)</sup>	Deux	Quatre	Quatre	Deux	Deux
Conditions de performance	Voir note <sup>(5)</sup>	Voir note <sup>(5)</sup>	Voir note <sup>(6)</sup>	Voir note <sup>(7)</sup>	Voir note <sup>(7)</sup>	Voir note <sup>(7)</sup>	Voir note <sup>(7)</sup>
Conditions de performance atteinte au 31/12/2015	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A

(1) Pour les actions attribuées avant le 17 juillet 2014, le nombre total d'actions attribuées a été retraité afin de refléter la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes effective depuis le 17 juillet 2014.

(2) Y compris 28 000 actions attribuées au Directeur Général, sous condition supplémentaire de performance liée à sa rémunération variable.

(3) Les actions ne seront effectivement acquises qu'à condition que le bénéficiaire soit encore présent au sein du Groupe à la date d'acquisition.

(4) Trois ans en France et quatre ans à l'étranger.

(5) Conditions de performance non liées au marché mesurées sur la base du bénéfice net dilué par action (« BNPA ») non-IFRS du Groupe effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA non-IFRS correspondant pour trois exercices (2011, 2012 et 2013 pour les Actions 2010-02, et 2012, 2013 et 2014 pour les Actions 2010-04). L'acquisition des actions par le Directeur Général est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(6) Condition de performance liée à la rémunération variable du Directeur Général qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(7) Condition de performance mesurée en fonction de deux critères alternatifs retenant la croissance du BNPA non-IFRS du Groupe, ou la surperformance du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes par rapport à la performance de l'indice CAC 40 (condition liée au marché) pour chacun des exercices 2015, 2016 et 2017 pour les Actions 2014-A et 2014-B, et pour l'exercice 2016 pour les Actions 2015-A et 2015-B, par comparaison avec l'exercice 2014, étant précisé que cette croissance ou cet écart doit être au moins égal à un seuil fixé par le Conseil. L'acquisition des actions 2015-B par le Directeur Général est également subordonnée à une condition de performance liée à sa rémunération variable qui est fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

La refacturation des charges relatives aux plans d'attribution d'actions de performance, pour les bénéficiaires salariés d'autres sociétés du Groupe, est réalisée lorsque les actions leur sont attribuées définitivement. Au cours de la période d'acquisition, Dassault Systèmes SE ne provisionne que les coûts afférents aux plans d'attribution d'actions de performance des salariés contribuant directement à son activité.

## Note 9 Informations complémentaires

### Dépenses de recherche et développement

En 2015, Dassault Systèmes SE a consacré 225,8 millions d'euros à des dépenses de recherche et développement soit 22,5 % du chiffre d'affaires logiciel.

## Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Certification des comptes individuels et consolidés	1 242	1 293
Missions accessoires	54	561
<b>TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>1 296</b>	<b>1 854</b>

## Notes sur le bilan

### Note 10 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Augmentations 2015	Diminutions 2015	31/12/2015
Fonds de commerce	302 484	25 003	-	327 487
Brevets, licences et marques	102 234	8 064	-	110 298
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>404 718</b>	<b>33 067</b>	<b>-</b>	<b>437 785</b>
Fonds de commerce	(20 227)	(16 961)	-	(37 188)
Brevets, licences et marques	(72 017)	(10 735)	-	(82 752)
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS, PROVISIONS</b>	<b>(92 244)</b>	<b>(27 696)</b>	<b>-</b>	<b>(119 940)</b>
Fonds de commerce	282 257	8 042	-	290 299
Brevets, licences et marques	30 217	(2 671)	-	27 546
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>312 474</b>	<b>5 371</b>	<b>-</b>	<b>317 845</b>

Les augmentations de fonds de commerce correspondent aux effets des TUP réalisées en 2015 (voir la Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

### Note 11 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Augmentations 2015	Diminutions 2015	31/12/2015
Installations techniques, matériel et outillage	68 304	10 840	(4 191)	74 953
Agencements et aménagements	26 823	501	(104)	27 220
Matériel et mobilier de bureau	16 156	473	(915)	15 714
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>111 283</b>	<b>11 814</b>	<b>(5 210)</b>	<b>117 887</b>
Installations techniques, matériel et outillage	(52 327)	(9 779)	4 141	(57 965)
Agencements et aménagements	(11 461)	(1 937)	63	(13 335)
Matériel et mobilier de bureau	(9 883)	(997)	87	(10 793)
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>(73 671)</b>	<b>(12 713)</b>	<b>4 291</b>	<b>(82 093)</b>
Installations techniques, matériel et outillage	15 977	1 061	(50)	16 988
Agencements et aménagements	15 362	(1 436)	(41)	13 885
Matériel et mobilier de bureau	6 273	(524)	(828)	4 921
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>37 612</b>	<b>(899)</b>	<b>(919)</b>	<b>35 794</b>

## Note 12 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2014	Augmentations 2015	Diminutions 2015	31/12/2015
Participations	1 725 797	402 412	(254 959)	1 873 250
Créances rattachées et prêts	516 194	43 128	(268 597)	290 725
Actions propres	77 703	3 758	(77 703)	3 758
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>2 319 694</b>	<b>449 298</b>	<b>(601 259)</b>	<b>2 167 733</b>
Provisions pour dépréciation	(117 635)	(34 500)	43 700	(108 435)
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>(117 635)</b>	<b>(34 500)</b>	<b>43 700</b>	<b>(108 435)</b>
Participations	1 608 162	367 912	(211 259)	1 764 815
Créances rattachées et prêts	516 194	43 128	(268 597)	290 725
Actions propres	77 703	3 758	(77 703)	3 758
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>2 202 059</b>	<b>414 798</b>	<b>(557 559)</b>	<b>2 059 298</b>

La croissance des participations correspond principalement à l'augmentation de capital de Dassault Systemes UK Limited et à l'acquisition des titres de filiales françaises du Groupe. Par ailleurs, les diminutions de participations traduisent la cession

de titres ainsi que l'annulation des titres de sociétés ayant fait l'objet de TUP (voir la Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

## Note 13 Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À un an au plus	À plus d'un an	31/12/2015	31/12/2014
<b>CRÉANCES CLIENTS NETS</b>	<b>116 295</b>	–	<b>116 295</b>	<b>116 453</b>
Créances clients et comptes rattachés	137 383	–	137 383	138 723
Dépréciation des comptes clients	(21 088)	–	(21 088)	(22 270)
<b>AUTRES ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>335 972</b>	<b>8 532</b>	<b>344 504</b>	<b>175 471</b>
Comptes courants débiteurs*	231 479	–	231 479	83 321
Impôts sur les sociétés	92 080	–	92 080	69 595
Avoirs à recevoir Groupe	84	–	84	84
Taxe sur la valeur ajoutée	10 346	–	10 346	13 168
Couvertures de change	–	8 532	8 532	3 939
Opérations sur capital	134	–	134	531
Divers	1 849	–	1 849	4 833
<b>TOTAL DES CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>	<b>452 267</b>	<b>8 532</b>	<b>460 799</b>	<b>291 924</b>

\* Voir la Note 18 Éléments concernant les entreprises liées.

L'augmentation des créances d'exploitation de 168,9 millions d'euros s'explique principalement par la variation des comptes courants débiteurs, en lien avec l'activité du Groupe.

## Note 14 Liquidités

### Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2015 s'élèvent à 2 029,4 millions d'euros contre 947,4 millions d'euros au 31 décembre 2014. Les valeurs mobilières de placement placées en euros, sont issues notamment de la centralisation de trésorerie multi-devises du Groupe, dont la partie en dollars américains représente 22,5 % au 31 Décembre 2015.

L'augmentation des valeurs mobilières de placement est liée principalement à la mise en place d'un nouvel emprunt (voir la Note 17 Dettes financières) ainsi qu'à la trésorerie générée par l'activité du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont investies pour 2 028,4 millions d'euros en placements monétaires.

### Actions propres

Les mouvements des actions propres en 2015 s'analysent de la façon suivante :

	Nombre d'actions	Prix moyen (en euros)	Total (en milliers d'euros)
<b>ACTIONS PROPRES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015</b>	<b>4 267 010</b>	<b>43,84</b>	<b>187 085</b>
Livraison d'actions	(773 550)	37,17	(28 756)
Rachat d'actions <sup>(1)</sup>	420 063	62,36	26 196
Rachat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité	50 988	73,70	3 758
Annulation d'actions <sup>(2)</sup>	(1 604 620)	48,42	(77 703)
<b>ACTIONS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>2 359 891</b>	<b>46,86</b>	<b>110 580</b>

(1) L'Assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 10 % du capital social de Dassault Systèmes SE. Le prix maximum d'achat autorisé dans le cadre du programme est de 90 euros par action, le montant maximal des fonds accumulés destinés au rachat d'actions ne pouvant dépasser 500 millions d'euros.

(2) Décision du Conseil d'administration du 20 mars 2015.

## Note 15 Capitaux Propres

### Capital social

Les mouvements intervenus sur le capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale (en euros)	Capital (en euros)
<b>ACTIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015</b>	<b>256 364 077</b>	<b>0,50</b>	<b>128 182 039</b>
Actions émises dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions	1 769 020	0,50	884 510
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>	185 709	0,50	92 854
Réduction de capital <sup>(2)</sup>	(1 604 620)	0,50	(802 310)
<b>ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>256 714 186</b>	<b>0,50</b>	<b>128 357 093</b>

(1) Voir le paragraphe sur les dividendes ci-dessous.

(2) Réduction de capital par annulation d'actions décidée par le Conseil d'administration du 20 mars 2015.

## Répartition du capital social

Au 31 décembre, le capital de Dassault Systèmes SE est détenu par :

(en %)	2015	2014
Public	50,5	49,8
Groupe Industriel Marcel Dassault	41,2	41,1
Charles Edelstenne et ses ayants droit <sup>(1)</sup>	6,1	6,1
Bernard Charlès	1,1	1,1
Auto détention <sup>(3)</sup> et autocontrôle	1,1	1,9
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Au 31 décembre, les droits de vote dans Dassault Systèmes SE sont détenus par :

(en % des droits de votes exerçables) <sup>(2)</sup>	2015	2014
Groupe Industriel Marcel Dassault	55,5	55,7
Public	34,9	34,7
Charles Edelstenne et ses ayants droit <sup>(1)</sup>	8,2	8,3
Bernard Charlès	1,4	1,3
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Au 31 décembre 2015, M. Edelstenne détient 4 001 806 actions en pleine propriété et 3 318 actions via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,56 % du capital et 2,08 % des droits de vote exerçables, ainsi que 11 613 382 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 11 613 382 actions représentant 6,12 % des droits de votes exerçables, M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'Assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les propriétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions, conformément à l'article 11 des statuts.

(2) Il s'agit des droits de vote exerçables en Assemblée générale, c'est-à-dire les droits de vote nets, ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.

(3) Dont 50 988 actions dans le contrat de liquidité.

## Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous résume les données relatives aux plans d'options en cours au 31 décembre 2015 :

(en euros)	2015		2014	
	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice	Nombre d'actions	Prix moyen d'exercice
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>5 287 411</b>	<b>23,73</b>	<b>7 094 974</b>	<b>21,06</b>
Options attribuées	1 965 555	62,00	624 450	45,50
Options exercées	(1 769 020)	19,91	(2 375 837)	21,32
Options annulées	(171 850)	47,57	(56 176)	29,22
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>5 312 096</b>	<b>38,40</b>	<b>5 287 411</b>	<b>23,73</b>
Options exerçables	2 906 841	21,50	4 677 561	20,90

Le tableau ci-après récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2015 :

Plan d'options	Nombre d'actions	Durée de vie résiduelle (en années)	Prix d'exercice (en euros)
2008-02	1 455 264	1,91	19,50
2010-01	1 451 577	2,40	23,50
2014-01	463 850	6,40	45,50
2015-01	1 941 405	9,68	62,00
<b>OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>	<b>5 312 096</b>	<b>5,28</b>	<b>38,40</b>

## Analyse de la variation des capitaux propres

Les mouvements intervenus sur les capitaux propres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Affectation du résultat 2014	Effet des levées d'options	Résultat net de l'exercice 2015	Autres	31/12/2015
Capital social	128 182	93	884	-	(802)	128 357
Prime d'émission, d'apport	755 799	12 801	34 340	-	(76 901)	726 039
Réserve légale	12 693	125	-	-	-	12 818
Report à nouveau	1 710 502	74 345	-	-	-	1 784 847
Résultat de l'exercice	183 005	(183 005)	-	299 472	-	299 472
Provisions règlementées	12 493	-	-	-	(9 307)	3 186
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 802 674</b>	<b>(95 641)</b>	<b>35 224</b>	<b>299 472</b>	<b>(87 010)</b>	<b>2 954 719</b>

## Dividendes

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 mai 2015 a décidé de distribuer un dividende global de 108,5 millions d'euros, sur la base du nombre d'actions existantes au 28 février 2015. Les actionnaires avaient la faculté d'opter pour le paiement de leur dividende au titre de l'exercice 2014 en

actions nouvelles de Dassault Systèmes SE. En conséquence, 185 709 actions nouvelles ordinaires ont été créées. Le dividende en numéraire a été payé pour un montant total de 95,6 millions d'euros.

4

## Note 16 Provisions pour risques et charges

Les mouvements des provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Dotations	Utilisations	Reprises	31/12/2015
Provisions pour attribution d'actions de performance	30 919	24 514	(26 450)	-	28 983
Provisions pour pertes de change	20 427	25 633	(20 430)	-	25 630
Provisions pour indemnités de fin de carrière	18 152	3 535	-	(2 994)	18 693
Autres provisions pour risques et charges	3 767	1 717	(2 689)	(440)	2 355
Provisions pour médailles du travail	4 854	393	(10)	-	5 237
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>78 119</b>	<b>55 792</b>	<b>(49 579)</b>	<b>(3 434)</b>	<b>80 898</b>

Les variations de provisions pour risques et charges ont affecté les résultats de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)
Résultat d'exploitation	24 340	(28 686)	(3 434)
Résultat financier	25 633	(20 430)	-
Résultat exceptionnel	5 819	(463)	-
<b>TOTAL</b>	<b>55 792</b>	<b>(49 579)</b>	<b>(3 434)</b>

## Provisions indemnités de fin de carrière

L'engagement de Dassault Systèmes SE en matière d'indemnités de fin de carrière a été évalué et comptabilisé selon la méthode actuarielle prospective du prorata des droits avec l'utilisation d'un corridor.

Cette méthode prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, calculés en fonction de l'ancienneté et du salaire annuel du collaborateur au moment de son départ. Ces droits sont acquis et versés aux collaborateurs au moment de leur départ en retraite sous forme de sommes forfaitaires.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2015 ont été déterminés avec les hypothèses suivantes : départs à la retraite entre 60 et 65 ans, taux d'actualisation de 2,10 %, taux d'augmentation moyen des salaires de 2,80 % et taux de rentabilité des placements de 2,10 %. Dassault Systèmes SE a souscrit un contrat d'assurance avec la Sogecap, compagnie d'assurance-vie affiliée à la Société Générale, destiné à couvrir les engagements en matière d'indemnités de départ à la

retraite. Dans le cadre de ce contrat, Dassault Systèmes SE a investi un montant total de 11,1 millions d'euros dont 3,0 millions d'euros versés en 2015. Les écarts actuariels et le coût des services passés sont étalés en résultat selon la méthode du corridor. Ils s'élèvent à 10,7 millions d'euros à étaler sur 22 ans représentant la durée moyenne résiduelle de service des salariés.

## Note 17 Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	À un an au plus	De un à cinq ans	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 321	1 000 000	1 001 321	351 888
Participation des salariés aux résultats – compte bloqué	3 135	15 357	18 492	20 339
Autres dettes financières	19	7 829	7 848	4 735
<b>TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>4 475</b>	<b>1 023 186</b>	<b>1 027 661</b>	<b>376 962</b>

En octobre 2015, Dassault Systèmes SE a mis en place une nouvelle ligne de crédit de 650 millions d'euros (voir la Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice).

## Note 18 Éléments concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
Prêts accordés	290 315	514 616
Créances clients et comptes rattachés	41 634	30 581
Comptes courants débiteurs	231 479	83 322
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 603	2 231
Autres dettes d'exploitation	–	–
Comptes courants créditeurs	757 806	453 637
Produits financiers : dividendes encaissés et intérêts reçus nets	61 324	30 384

## Note 19 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	À un an au plus	De un à cinq ans	31/12/2015	31/12/2014
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS</b>	<b>58 507</b>	–	<b>58 507</b>	<b>69 606</b>
Dettes Groupe	1 603	–	1 603	2 231
Dettes hors Groupe	56 904	–	56 904	67 375
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>125 842</b>	<b>10 582</b>	<b>136 424</b>	<b>118 984</b>
Participation et intéressement	23 177	10 582	33 759	27 696
Provision pour congés payés	40 068	–	40 068	36 826
Autres charges de personnel	53 175	–	53 175	44 970
Taxe sur la valeur ajoutée et autres impôts et taxes	9 422	–	9 422	9 492
<b>AUTRES DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>760 506</b>	–	<b>760 506</b>	<b>459 860</b>
Comptes courants créditeurs*	757 806	–	757 806	453 637
Autres dettes	2 700	–	2 700	6 223
<b>TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>944 855</b>	<b>10 582</b>	<b>955 437</b>	<b>648 450</b>

\* Voir la Note 18 Éléments concernant les entreprises liées.

Conformément aux articles L. 441-6 et D. 441-4 du Code de commerce relatif à l'information sur les délais de paiement, au 31 décembre 2015, le solde des dettes de Dassault Systèmes SE à l'égard de ses fournisseurs s'élève à 11,6 millions d'euros contre 19,3 millions d'euros en 2014 et se décompose ainsi :

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs payables à moins de 30 jours	58,5 %	49,9 %
Dettes fournisseurs payables à plus de 30 jours	41,5 %	50,1 %
<b>TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## Note 20 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux revenus différés de licences, de maintenance et de support pour des périodes postérieures à la fin de l'exercice. Ils se

sont élevés à 42,9 millions d'euros en 2015 par rapport à 40,4 millions d'euros en 2014.

## Note 21 Engagements financiers

### Instruments financiers

Le portefeuille d'instruments financiers se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercices clos les 31 décembre			
	2015		2014	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Swaps de taux d'intérêt en euros <sup>(1)</sup>	1 000 000	(13 426)	350 000	(12 145)
Swaps de taux d'intérêt en yens japonais <sup>(2)</sup>	–	–	9 984	(15)
Swaps de taux d'intérêt en yens japonais <sup>(2)</sup>	–	–	9 984	15
Ventes à terme yens japonais/euros <sup>(3)</sup>	133 832	(792)	38 163	2 438
Swaps de devises dollars canadiens/euros <sup>(4)</sup>	61 683	6 449	73 412	1 863
Swaps de devises dollars australiens/euros <sup>(4)</sup>	71 735	2 082	72 064	1 548
Ventes à terme euros/dollars américains <sup>(2)</sup>	36 741	(666)	–	–
Ventes à terme euros/dollars américains <sup>(2)</sup>	36 741	666	–	–
Ventes à terme yens japonais/dollars américains <sup>(2)</sup>	–	–	5 507	946
Ventes à terme yens japonais/dollars américains <sup>(2)</sup>	–	–	5 507	(946)
Autres instruments <sup>(5)</sup>	21 853	(73)	37 789	(297)

(1) Lignes de crédit souscrites par Dassault Systèmes SE en juin 2013 et octobre 2015 (voir la Note 1 Activité et faits marquants de l'exercice et la Note 17 Dettes financières) respectivement pour 350 et 650 millions d'euros.

(2) Couverture pour le compte de ses filiales.

(3) Instruments financiers destinés à couvrir le risque de change sur les ventes futures budgétées en devises.

(4) Dans le cadre des prêts accordés aux filiales pour le financement des opérations d'acquisition, instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

(5) Instruments ne qualifiant pas à la comptabilité de couverture.

La juste valeur des instruments dérivés a été déterminée par des institutions financières sur la base de prix de marché et de modèles d'évaluation d'options.

À la fin de l'exercice 2015, les instruments de couverture de change ont une maturité inférieure à 12 mois. Les swaps de devises et de taux d'intérêts ont quant à eux respectivement des maturités inférieures à 3 ans et inférieures à 5 ans.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les sociétés ont été évalués sur la base du taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, majoré des contributions exceptionnelles.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015	31/12/2014
<b>Nature des différences temporaires</b>		
<b>À COURT TERME</b>	<b>42 553</b>	<b>43 030</b>
Provision pour participation	21 163	17 921
Dépréciation des créances	21 088	22 270
Provisions pour risques et charges	–	2 537
Autres	302	302
<b>À LONG TERME (TAUX D'IMPOSITION À 34,43 %)</b>	<b>18 692</b>	<b>18 151</b>
Provision pour indemnités de fin de carrière	18 692	18 151
<b>TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES</b>	<b>61 245</b>	<b>61 181</b>
Allègement net de la dette future d'impôt sur les sociétés		
(taux d'imposition de 38,00 %)	–	16 351
(taux d'imposition de 34,43 %)	21 087	6 249

## Note 22 Autres engagements et passifs éventuels

### Locations

Au 31 décembre 2015, les engagements concernant les locations des différents établissements de Dassault Systèmes SE s'élevaient à 272,6 millions d'euros, incluant principalement le siège social de Vélizy-Villacoublay à hauteur de 253,2 millions d'euros (contre 273,1 millions d'euros au 31 décembre 2014) et le site « Terre Europa », adjacent au siège social, pris en juillet 2011, à hauteur de 8,6 millions d'euros (contre 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2014).

En février 2013, Dassault Systèmes SE s'est engagée à louer environ 13 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires et a signé un nouveau contrat de bail pour le siège social sur une durée ferme de 10 ans à compter de la mise à disposition de l'immeuble supplémentaire prévue en fin d'année 2016.

### Litiges et autres procédures

Dassault Systèmes SE est impliquée dans un certain nombre de litiges et autres procédures, telles que des procédures civiles, commerciales et fiscales, qui sont généralement liés à ses activités courantes. Ainsi, Dassault Systèmes SE fait l'objet de contrôles et de redressements fiscaux par les autorités fiscales. Certains redressements, notamment ceux liés à des financements d'acquisitions, sont contestés par Dassault Systèmes SE, qui est convaincue du caractère

techniquement justifié des positions qu'elle a prises, et continuera à les défendre auprès des administrations fiscales concernées. Dans ce contexte, Dassault Systèmes SE a effectué auprès de l'administration fiscale française des paiements de 57,7 millions d'euros et 22,2 millions d'euros en 2015 et 2014 respectivement, au titre de redressements fiscaux qui ont fait l'objet d'une contestation par Dassault Systèmes SE auprès des autorités concernées.

Il n'est pas possible d'évaluer de façon certaine le résultat inhérent à ces litiges qui restera, le cas échéant, à la charge de Dassault Systèmes SE. Cependant, la direction de Dassault Systèmes SE, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques et fiscaux, estime que le règlement de ces litiges et autres procédures n'aura pas d'incidence significative sur la situation financière et le résultat des opérations de la Société.

### Garantie donnée

Le Groupe a recours à la gestion centralisée de sa trésorerie via un établissement bancaire. Dans ce cadre, la société mère de l'établissement bancaire s'est portée garante auprès d'une filiale à hauteur de 459 millions d'euros, et dans le même temps, Dassault Systèmes SE a donné une garantie à cet établissement bancaire de même montant.

## Note 23 Informations complémentaires

### Évènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.

### Identité de la société consolidante

L'activité de Dassault Systèmes SE est incluse dans les comptes consolidés du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, dont le siège social est situé au 9, Rond-Point des Champs-Élysées – Marcel-Dassault, 75008 Paris.

## Note 24 Informations relatives aux filiales et participations

(en milliers d'euros) <sup>(1)</sup>	Siège Social	Valeur d'inventaire brute des titres	Valeur d'inventaire nette des titres	% de détention	Capital et primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Bénéfice net (ou perte)	Chiffre d'affaires	Divi- dendes encais- sés	Prêts et avances	Cautions et garanties
Dassault Systemes Corp. <sup>(2)</sup>	Waltham – USA	788 462	788 462	100	1 514 004	252 357	(42 077)	-	-	-	-
Dassault Systemes UK Ltd	Coventry – UK	416 533	416 533	100	420 400	5 688	(7 699)	71 234	-	15 308	-
Dassault Systemes Deutschland GmbH	Stuttgart – Allemagne	226 354	179 300	100	10 601	165 614	(34 637)	188 819	-	-	-
Dassault Systèmes International SAS	Vélizy- Villacoublay – France	183 041	137 041	100	128 943	(224)	801	-	-	137 481	-
Dassault Systemes Israel Ltd	Kfar Saba – Israël	64 883	49 502	100	32 249	(24 918)	8 011	30 759	-	-	-
Dassault Systemes KK	Tokyo – Japon	43 742	43 742	100	33 188	4 848	16 216	325 888	-	-	-
Dassault Systèmes Canada Inc.	Montréal – Canada	36 673	36 673	100	33 406	7 925	3 624	27 794	-	61 682	-
Dassault Systèmes Provence SAS	Aix en Provence – France	32 248	32 248	100	32 394	16 754	17 110	39 751	25 400	-	-
Netvibes France SAS	Paris – France	31 258	31 258	100	3 235	-	(3 117)	2 010	-	-	-
3DVIA SAS	Paris – France	13 350	13 350	100	873	(1 820)	(6 865)	2 217	-	-	-
Dassault Systemes AB	Göteborg – Suède	9 540	9 540	100	11	5 247	894	46 334	-	-	-
Dassault Systemes India Private Ltd	Gurgaon – Inde	8 823	8 823	100	4 398	7 115	1 623	45 348	-	-	-
Dassault Systèmes Biovia SARL	Vélizy- Villacoublay – France	6 240	6 240	100	152	1 624	35	4 816	-	-	-
Quintiq SAS	Paris – France	4 000	4 000	100	1	-	(852)	5 979	-	-	-
Dassault Data Services SAS	Vélizy- Villacoublay – France	2 576	2 576	100	3 000	2 300	3 405	52 166	5 200	-	-
Dassault Systemes Italia Srl	Lainate – Italie	1 949	1 949	100	20	886	172	35 491	-	-	-
Simpack France SAS	Lyon – France	1 600	1 600	100	37	499	13	694	-	-	-
Autres participations et filiales étrangères		1 978	1 978			Non présenté			1 378	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 873 250</b>	<b>1 764 815</b>		<b>2 216 912</b>	<b>443 895</b>	<b>(43 343)</b>	<b>879 300</b>	<b>31 978</b>	<b>214 471</b>	<b>-</b>

(1) Les informations ci-dessus proviennent en général des comptes annuels statutaires 2014. Les résultats et chiffres d'affaires sont convertis le cas échéant sur la base des cours moyens annuels 2015 des devises tandis que les capitaux propres sont quant à eux convertis sur la base des taux à la clôture de l'exercice 2015.

(2) Société holding américaine détenant 100 % de Dassault Systemes SolidWorks Corp. et de Dassault Systemes Holdings LLC, cette dernière détenant principalement 100 % de Dassault Systemes Simulia Corp. et de Dassault Systemes Americas Corp.

## 4.2.2 Résultats et autres éléments caractéristiques de Dassault Systèmes SE au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	123 092 729	125 096 778	126 932 985	128 182 039	128 357 093
Nombre d'actions <sup>(2)</sup>	123 092 729	125 096 778	126 932 985	256 364 077	256 714 186
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	850 023 294	990 705 543	1 064 558 462	1 125 687 175	1 260 845 593
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	415 780 289	386 581 931	435 033 094	359 636 561	533 131 911
Résultat avant impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	341 652 678	367 577 134	413 314 821	304 131 981	447 874 625
Impôts sur les bénéfices	46 812 886	52 457 635	68 216 039	45 164 304	76 133 045
Participation des salariés due au titre de l'exercice	13 192 985	16 266 653	15 512 132	17 921 044	21 163 228
Intéressement des salariés	14 165 501	13 601 995	18 421 890	17 921 044	21 163 228
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et provisions	264 795 422	254 846 867	263 440 594	183 005 154	299 471 749
<b>Résultat par part ou par action</b>					
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions et reprises de provisions	2,17	2,28	2,45	0,87	1,28
Résultat après impôts, participation et intéressement des salariés et dotations aux amortissements et reprises de provisions	2,15	2,04	2,08	0,71	1,17
Dividende attribué par action <sup>(2)</sup>	0,70	0,80	0,83	0,43	0,47 <sup>(1)</sup>
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 141	2 372	2 541	2 748	3 025
Montant de la masse salariale de l'exercice	140 056 445	164 250 610	180 114 271	203 666 853	229 015 587
Montant des charges sociales de l'exercice	70 506 943	88 239 898	86 640 481	99 949 422	111 452 364

(1) Sera proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016.

(2) Les informations antérieures à 2014 figurant dans ce tableau sont données avant division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes SE intervenue le 17 juillet 2014.

## 4.2.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dassault Systèmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Chiffre d'affaires » de la Note 2 de l'annexe expose les principes et les méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires comprenant, d'une part, les licences d'utilisation de nouveaux logiciels et les prestations de maintenance associées et, d'autre part, les prestations de services et autres. Nous avons vérifié le caractère approprié des principes et des méthodes comptables retenus, leur application et les informations fournies dans cette note de l'annexe.
- Le paragraphe « Immobilisations incorporelles et corporelles » de la Note 2 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations incorporelles. Nous avons vérifié la cohérence de la valeur d'utilité des fonds de commerce avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.
- Le paragraphe « Immobilisations financières » de la Note 2 de l'annexe expose les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des immobilisations financières. Nous avons vérifié la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec les valeurs retenues pour l'établissement des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Pierre Marty

ERNST & YOUNG et Autres  
Pierre-Antoine Duffaud

## 4.2.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs et qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Avec M. Bernard Charlès, Directeur Général

##### *Nature et objet*

Indemnités en cas de révocation du mandat social de M. Bernard Charlès.

##### *Modalités*

Le Conseil d'administration du 26 mai 2014, à l'occasion du renouvellement du mandat social du Directeur Général, a autorisé, sur proposition du comité des rémunérations et de sélection, le renouvellement de la convention accordant des engagements pris par votre société, au bénéfice de M. Bernard Charlès, correspondant à des indemnités en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général selon les termes adoptés par le Conseil d'administration lors de ses réunions des 27 mai 2010, 28 mars 2008 et 27 mars 2009.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 mai 2014, a décidé de maintenir inchangées les conditions, telles que définies par les Conseils d'administration des 27 mai 2010, 28 mars 2008 et 27 mars 2009, dans lesquelles cette indemnité serait due compte tenu des recommandations du comité de rémunérations et de sélection et en application des recommandations intégrées au Code de gouvernement d'entreprise consolidé AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Le montant de l'indemnité due serait équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendrait de la satisfaction des critères de performance établis pour le calcul de sa rémunération variable.

Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de rémunération variable versée pendant les trois années précédant le départ par rapport à la rémunération variable cible de ces mêmes années.

Ainsi, le montant dû serait calculé en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (y compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la date du départ,
- multiplié par le chiffre résultant de la division i) du montant des rémunérations variables versées au Directeur Général durant les trois exercices clos avant la date du départ (numérateur), par ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour la Société (dénominateur).

L'indemnité ne pourrait être versée qu'en cas de changement de contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivant. Elle pourrait également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint sans que ce départ ne soit lié à des mauvais résultats de la Société ou à une faute de gestion du dirigeant, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

L'indemnité ne serait pas due dans l'hypothèse où le dirigeant quitterait à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe, ou encore s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite.

Par ailleurs, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats du Groupe et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil d'administration, le cours de Bourse de l'action de votre société, ou de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat de Directeur Général, le Conseil d'administration pourrait constater que l'indemnité ne sera pas due.

## 2. Avec les administrateurs de votre société, en relation avec la police d'assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la compagnie Allianz

### a. Nature et objet

Avance aux administrateurs de leurs frais de défense pour des procédures éventuelles intentées contre eux dans l'exercice de leur mandat.

#### Modalités

Le Conseil d'administration du 24 juillet 1996 a autorisé la prise en charge par votre société des avances aux administrateurs de leurs frais de défense dans le cas où leur responsabilité civile personnelle serait mise en cause, des indemnités des conséquences financières pouvant en résulter et des frais de défense y afférents dans le cas où la police d'assurance souscrite auprès de la compagnie Allianz ne couvrirait pas ces avances, conséquences financières et prises en charge.

### b. Nature et objet

Prise en charge des frais de défense des administrateurs pour des procédures éventuelles ayant lieu aux États-Unis.

#### Modalités

Le Conseil d'administration du 23 septembre 2003 a autorisé la décision de prise en charge par votre société des honoraires et frais de déplacements que les administrateurs de la Société et de ses filiales seraient amenés à devoir assumer pour préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux États-Unis lorsque cette défense s'exercera dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de votre société.

La prise en charge est assurée sous la triple réserve que les administrateurs et dirigeants concernés soient assistés par des avocats choisis par la Société, que celle-ci reste maîtresse de ses choix stratégiques en matière de procédure et de moyens de défense et que les frais encourus soient raisonnables.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Pierre Marty

ERNST & YOUNG et Autres  
Pierre-Antoine Duffaud

## 4.3 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe connaît occasionnellement des contentieux, des contrôles fiscaux ou des demandes de la part d'autorités réglementaires. Le Groupe fait notamment l'objet de contrôles et de redressements fiscaux par les autorités fiscales des pays dans lesquels il exerce ou a exercé une activité. Certains redressements ont été contestés par le Groupe et donnent lieu à la poursuite d'échanges avec les administrations fiscales concernées.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé), susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, des effets significatifs sur la situation financière ou sur la rentabilité du Groupe.

# 5

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

### SOMMAIRE

---

<b>5.1</b>	<b>Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne</b>	<b>152</b>	<b>5.2</b>	<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne</b>	<b>171</b>
5.1.1	Composition et fonctionnement du Conseil d'administration	152	5.3	Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux	172
5.1.2	Comité Exécutif du Groupe	162	5.3.1	Rémunération des mandataires sociaux	172
5.1.3	Déclarations concernant les organes d'administration et la direction générale	163	5.3.2	Intérêts des dirigeants et salariés dans le capital de Dassault Systèmes SE	176
5.1.4	Principes retenus par le Conseil d'administration en matière de rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux	163	5.4	Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes	181
5.1.5	Application du Code AFEP-MEDEF	166	5.5	Information sur les Commissaires aux comptes	184
5.1.6	Procédures de contrôle interne et gestion des risques	167			
5.1.7	Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce	170			

---

## 5.1 Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

### *Rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2016*

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

L'objet de ce rapport est de vous rendre compte de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE, de l'application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes en son sein, et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans le Groupe.

Il est établi conformément au Code de commerce et à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), sur la base des travaux et diligences menés par les directions financière, juridique et de l'audit interne de Dassault Systèmes. Il a été revu par le Comité d'Audit et approuvé par le Conseil d'administration du 17 mars 2016.

Depuis son introduction en bourse en 1996, Dassault Systèmes a choisi de se conformer aux meilleurs standards internationaux en matière de gouvernement d'entreprise et se réfère aujourd'hui aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (disponible sur le site internet du MEDEF : [www.medef.fr](http://www.medef.fr)) en indiquant dans un tableau de synthèse les raisons pour lesquelles certaines recommandations ne sont pas mises en œuvre (voir le paragraphe 5.1.5 « Application du Code AFEP-MEDEF »).

### 5.1.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

#### 5.1.1.1 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE compte 9 membres élus pour 4 ans :

- Charles Edelstenne (Président) ;
- Bernard Charlès ;
- Jean-Pierre Chahid-Nourāï ;
- Nicole Dassault ;
- Arnoud De Meyer ;
- Odile Desforges ;
- Marie-Hélène Habert ;
- Toshiko Mori ; et
- Thibault de Tersant.

Dans la composition du Conseil d'administration, Dassault Systèmes SE porte une attention particulière à l'indépendance, à la diversité des parcours et à la représentation des femmes.

Ainsi, 44 % des administrateurs de Dassault Systèmes SE sont indépendants : Mmes Desforges et Mori ainsi que MM. Chahid-Nourāï et De Meyer. Cette proportion est supérieure à celle préconisée par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés contrôlées.

Pour caractériser cette indépendance, Dassault Systèmes SE se fonde sur la définition du Code AFEP-MEDEF reprise dans le règlement intérieur du Conseil, selon laquelle un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient avec Dassault Systèmes SE, le Groupe ou sa direction, aucune relation qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Lors de sa réunion du 17 mars 2016, le Conseil d'administration s'est prononcé, comme il le fait chaque année, sur l'indépendance de ces administrateurs. Cette décision repose sur les recommandations émises par le Comité des Rémunérations et de Sélection, après examen des réponses apportées par les administrateurs concernés à un questionnaire, au regard de chacun des critères préconisés par le Code AFEP-MEDEF, en examinant en particulier celui lié à l'absence de relations d'affaires.

Aucun administrateur indépendant n'entretenant de relation d'affaires avec le Groupe, le Conseil n'a eu à se prononcer, jusqu'à présent, ni sur le caractère significatif de ces relations ni sur les critères permettant d'apprécier ce caractère significatif.

Dassault Systèmes SE est également attachée à assurer une représentation féminine importante au sein du Conseil et se situe, avec 44 % de femmes administrateur, au-dessus du seuil de 40 % préconisé par la loi et le Code AFEP-MEDEF.

Enfin, en termes d'internationalisation, le Conseil compte deux administrateurs de nationalité étrangère, belge et japonaise, soit 22 % du Conseil.

L'âge moyen des administrateurs est de 66 ans à la date de publication du présent Document de référence.

Ces éléments sont résumés dans le tableau ci-dessous.

#### SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DASSAULT SYSTÈMES SE

Administrateurs	Indépendance	Début du 1 <sup>er</sup> mandat	Date de fin de mandat	Modifications en 2015	Critère de diversité dans la composition du Conseil
Charles Edelstenne		08/04/1993	2018		
Bernard Charlès		08/04/1993	2018		
Thibault de Tersant		08/04/1993	2018		
Jean-Pierre Chahid-Nouraï	X	15/04/2005	2019	Renouvellement	
Nicole Dassault		26/05/2011	2019	Renouvellement	Féminisation
Arnoud De Meyer	X	15/04/2005	2019	Renouvellement	Internationalisation
Odile Desforges	X	30/05/2013	2017		Féminisation
Marie-Hélène Habert <sup>(1)</sup>		23/07/2014	2016	Ratification <sup>(2)</sup>	Féminisation
Toshiko Mori	X	26/05/2011	2019	Renouvellement	Féminisation Internationalisation

(1) Le renouvellement du mandat de cet administrateur est proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016.

(2) La nomination par cooptation de Marie-Hélène Habert en 2014, a été ratifiée par l'Assemblée générale du 28 mai 2015.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016 de nommer un nouvel administrateur, Madame Laurence Lescourret, et de modifier les statuts pour permettre la désignation d'un administrateur représentant les salariés dont l'entrée en fonctions est prévue au cours de l'année 2016. Pour plus d'informations, voir le paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée du 26 mai 2016 ».

Les mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE en 2015 sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

#### CHARLES EDELSTENNE – PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Biographie** : Charles Edelstenne, après un diplôme d'expert-comptable, a fait sa carrière chez Dassault Aviation, où il a débuté en 1960 comme Chef du Service des études financières. Il en devient Secrétaire Général en 1975 puis Vice-Président chargé des affaires économiques et financières en 1986. De 2000 à 2013, il a été Président-Directeur Général de Dassault Aviation. En janvier 2013, Charles Edelstenne devient Directeur Général du Groupe Industriel Marcel Dassault. Il a été fondateur, Gérant puis Président-Directeur Général de Dassault Systèmes, avant d'en devenir Président du Conseil d'administration.

**Échéance du mandat** : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

**Date de première nomination** : 08/04/1993

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015** : 15 618 506 (dont la majorité en usufruit)

**Age** : 78 ans

**Nationalité** : française

**Adresse professionnelle** : Groupe Industriel Marcel Dassault – 9 Rond-Point des Champs Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France

#### Autres mandats et fonctions actuels :

**Au sein du Groupe Dassault, en France** : Directeur Général et membre du Conseil de surveillance du Groupe Industriel Marcel Dassault SAS (GIMD)<sup>(1)</sup>, Président d'Honneur et administrateur de Dassault Aviation SA (société cotée, filiale de GIMD), administrateur de Sogitec Industries SA

**Au sein du Groupe Dassault, à l'étranger** : administrateur de SABCA (société cotée, filiale de GIMD) (Belgique), administrateur de Dassault Falcon Jet Corporation (États-Unis)

**Hors Groupe Dassault** : administrateur de Thales et Carrefour (sociétés cotées), Président d'Honneur du Gifas<sup>(2)</sup>, Gérant des sociétés civiles Arie, Arie 2, Nili et Nili 2

#### Mandats exercés au cours des cinq dernières années :

Président du Gifas et du Cidef<sup>(3)</sup>

Président-Directeur Général de Dassault Aviation SA (société cotée, filiale de GIMD), Président du Conseil d'administration de Dassault Falcon Jet Corporation et Président de Dassault International, Inc.

(1) GIMD est l'actionnaire principal de Dassault Systèmes SE (voir le paragraphe 6.3.2 « Contrôle »).

(2) Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales.

(3) Conseil des Industries de Défense Françaises.

**BERNARD CHARLÈS – DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**Biographie :** Bernard Charlès est Directeur Général de Dassault Systèmes depuis 2002, M. Edelstenne occupant depuis lors la seule fonction de Président du Conseil d'administration. M. Charlès occupait déjà des fonctions de direction générale depuis 1995 aux côtés de M. Edelstenne. Préalablement, il a été Directeur Nouvelles Technologies, Recherche et Stratégie de Dassault Systèmes de 1986 à 1988, puis Directeur de la stratégie, recherche et développement de 1988 à 1995.

**Échéance du mandat :** Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

**Date de première nomination :** 08/04/1993

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015 :**  
2 890 441

**Age :** 58 ans

**Nationalité :** française

**Adresse professionnelle :** Dassault Systèmes – 10 rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay – France

**Fonction principale :** Directeur Général de Dassault Systèmes SE

**Principaux mandats et fonctions actuels (exercés au sein du Groupe Dassault Systèmes, à l'étranger) :**

Président du Conseil d'administration de Dassault Systemes Corp., Dassault Systemes SolidWorks Corp., Dassault Systemes Simulia Corp., Dassault Systemes Biovia Corp. (États-Unis) et Dassault Systemes Canada Software Inc. (Canada) ; Président de l'*advisory board* (organe statutaire) de Dassault Systemes 3DExcite GmbH (Allemagne)

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années (tous exercés au sein du Groupe Dassault Systèmes, à l'étranger) :**

Président du Conseil d'administration de Dassault Systemes Delmia Corp., Dassault Systemes Enovia Corp. et Président du Conseil de surveillance de RealTime Technology AG (Allemagne)

**THIBAUT DE TERSANT – DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, AFFAIRES FINANCIÈRES**

**Biographie :** Thibault de Tersant est Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, de Dassault Systèmes depuis 2003. Il est entré chez Dassault Systèmes en 1988 en qualité de Directeur financier. Auparavant, il occupait des fonctions à la direction financière de Dassault International.

**Échéance du mandat :** Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

**Date de première nomination :** 08/04/1993

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015 :**  
127 051

**Age :** 58 ans

**Nationalité :** française

**Adresse professionnelle :** Dassault Systèmes – 10 rue Marcel Dassault, 78140 Vélizy-Villacoublay – France

**Fonction principale :** Directeur Général Adjoint – Affaires Financières

**Principaux autres mandats et fonctions actuels :**

**Au sein du Groupe Dassault Systèmes, en France :** Président de Dassault Systèmes International SAS

Président du Conseil d'administration du Fonds de dotation Dassault Systèmes

**Au sein du Groupe Dassault Systèmes, à l'étranger :** Président du Conseil d'administration de Spatial Corp., administrateur de Dassault Systemes Corp., Dassault Systemes SolidWorks Corp., Dassault Systemes Simulia Corp., Dassault Systemes Biovia Corp. (États-Unis) ; membre de l'*advisory board* (organe statutaire) de Dassault Systemes 3DExcite GmbH (Allemagne)

**Hors du Groupe Dassault Systèmes :** administrateur de Temenos (société cotée) (Suisse) ; administrateur de la DFCG (Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion)

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années (tous exercés au sein du Groupe Dassault Systèmes, à l'étranger) :**

Gérant d'Elsys SPRL, administrateur de Dassault Systemes Delmia Corp. et Dassault Systemes Enovia Corp. (États-Unis)

**JEAN-PIERRE CHAHID-NOURAÏ – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT***Président du Comité d'Audit**Président du Comité des Rémunérations et de Sélection*

**Biographie** : Jean-Pierre Chahid-Nourai est consultant indépendant. Il a été administrateur délégué de Finanval Conseil de 1992 à 2007. Ancien membre de la gérance et Directeur financier de Michelin, M. Chahid-Nourai a également été banquier d'affaires chez MM. Lazard Frères et Cie., à la Banque Veuve Morin-Pons, à la Financière Indosuez et chez S.G. Warburg, ainsi que consultant chez McKinsey & Co. Il a parallèlement enseigné la finance à l'ESSEC, au Centre de Formation à l'Analyse Financière, à l'INSEAD et au CEDEP (Centre Européen d'Éducation Permanente).

**Échéance du mandat** : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Date de première nomination** : 15/04/2005

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015** : 2 054

**Age** : 77 ans

**Nationalité** : française

**Adresse professionnelle** : 56 rue de Boulainvilliers, 75016 Paris – France

**Fonction principale** : administrateur

**Autres mandats et fonctions actuels** :

Aucun

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années** :

Administrateur de la Fondation Stanislas pour l'Éducation

**NICOLE DASSAULT – ADMINISTRATEUR**

**Age** : 85 ans

**Nationalité** : française

**Adresse professionnelle** : Groupe Industriel Marcel Dassault, 9 Rond-Point des Champs Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France

**Fonction principale** : membre du Conseil de surveillance de GIMD

**Échéance du mandat** : Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Date de première nomination** : 26/05/2011

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015** : 0\*

**Autres mandats et fonctions actuels** :

**Au sein du Groupe Dassault** : Vice-Président et membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault SA, Directeur Général Délégué de Rond-Point Immobilier SAS, administrateur de Dassault Aviation (société cotée), Dassault Médias SA, groupe Figaro SAS et Artcurial SA, et membre fondateur de la Fondation Serge Dassault

**Hors Groupe Dassault** : administrateur de Société des Amis du Louvre et Société des Amis du Musée d'Orsay.

\* Nicole Dassault est actionnaire de GIMD.

**ARNOUD DE MEYER – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT***Président du Comité Scientifique**Membre du Comité des Rémunérations et de Sélection*

**Biographie :** Arnaud De Meyer est Président de la Singapore Management University. M. De Meyer est un spécialiste de gestion de l'innovation et est l'auteur de nombreux ouvrages en la matière. Auparavant, il a été Professeur de gestion et Directeur de la Judge Business School (Université de Cambridge, Royaume-Uni) et Professeur de Gestion de Technologie et vice-doyen responsable de l'administration et des relations extérieures à l'INSEAD en France. Il a également enseigné à la Waseda University et à la Keio Business School au Japon et a créé le campus de l'INSEAD à Singapour.

**Échéance du mandat :** Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Date de première nomination :** 15/04/2005

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015 :**  
1 161

**Age :** 61 ans

**Nationalité :** belge

**Adresse professionnelle :** Singapore Management University – 81 Victoria Street, Singapour 188065 – Singapour

**Fonction principale :** Président de la Singapore Management University

**Autres mandats et fonctions actuels :**

**À l'étranger :** administrateur de Temasek Management Services Pte Ltd, Singapore International Chamber of Commerce, SMU Ventures Pte Ltd, membre du Conseil d'administration de Singapore National Research Foundation, administrateur de Singapore Symphony Orchestra

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années :**

Administrateur de Kylian Technology Management Pte Ltd

**ODILE DESFORGES – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT***Membre du Comité d'Audit*

**Biographie :** Odile Desforges est Ingénieur de l'École Centrale de Paris, promotion 1973. Elle débute sa carrière à l'Institut de recherche des transports et rejoint le groupe Renault en 1981, comme chargée d'études à la direction de la planification automobile, avant de devenir ingénieur produit. Elle entre en 1986 à la direction des achats, comme chef de section équipements extérieurs, puis est nommée Directeur des achats équipement de carrosserie, fonction qu'elle exercera, successivement, au sein du GIE Renault VOLVO Car Purchasing, puis à la direction des achats Renault. En 1999, elle devient Directeur Général Adjoint du groupe Renault VI – Mack, puis en 2001, Présidente de la Business Unit 3P du groupe AB Volvo.

En 2003, elle est nommée Directeur des achats de Renault et Président-Directeur Général de Renault Nissan Purchasing Organization (RNPO). Le 1<sup>er</sup> mars 2009, Odile Desforges est nommée membre du Comité Exécutif, Directeur des ingénieries et de la qualité du groupe, fonction qu'elle occupe jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Échéance du mandat :** Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

**Date de première nomination :** 30/05/2013

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015 :**  
300

**Age :** 66 ans

**Nationalité :** française

**Adresse professionnelle :** 3, rue Henri-Heine, 75016 Paris – France

**Fonction principale :** administrateur

**Autres mandats et fonctions actuels :**

**En France :** administrateur de Safran et Sequana (sociétés cotées)

**À l'étranger :** administrateur de Johnson Matthey Plc (Royaume-Uni)

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années :**

Administrateur de RNBV, RNTBCI et Renault Espana SA

**MARIE-HÉLÈNE HABERT – ADMINISTRATEUR**

**Biographie :** Titulaire d'un DESS Droit des Affaires et Fiscalité, d'un magistère de Juriste d'Affaires obtenu à Assas en 1988 et d'un Master Stratégie et Marketing à Sciences Po en 1989, Marie-Hélène Habert a débuté sa carrière chez DDB Publicité à Londres comme conseil en media planning. Elle a rejoint le Groupe Dassault en 1991 comme Directrice adjointe à la Communication. Depuis 1998, elle est Directrice de la Communication et du Mécénat du Groupe Dassault.

**Échéance du mandat :** Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Son renouvellement est proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016

**Date de première nomination :** 23/07/2014

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015 :** 500\*

**Age :** 50 ans

**Nationalité :** française

**Adresse professionnelle :** Groupe Industriel Marcel Dassault, 9 Rond-Point des Champs Élysées – Marcel Dassault, 75008 Paris – France

**Fonction principale :** Directrice de la Communication et du Mécénat du Groupe Dassault

**Autres mandats et fonctions actuels :**

**Au sein du Groupe Dassault :** membre du Conseil de surveillance de GIMD, représentante permanente de GIMD au Conseil de surveillance de l'Immobilière Dassault, membre du Conseil d'administration de Dassault Aviation (société cotée), membre du Comité Stratégique Dassault Développement, administrateur de la Fondation Serge Dassault, administrateur d'Artcurial

**Hors Groupe Dassault :** administrateur de Biomérieux (société cotée), Gérante chez H Investissements, Gérante chez HDH, membre du Comité Stratégique HDF

\* Marie-Hélène Habert est actionnaire de GIMD.

**TOSHIKO MORI – ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT**

*Membre du Comité Scientifique*

**Biographie :** Toshiko Mori est professeur « Robert P. Hubbard » de pratique de l'architecture à l'école supérieure de design de l'Université de Harvard et a présidé le département d'architecture de cette université de 2002 à 2008. Elle est l'associée principale de Toshiko Mori Architect et a fondé VisionArc, un groupe de réflexion qui développe le dialogue global pour un avenir durable. Les projets récents de son cabinet incluent des aires de spectacles pour le Brooklyn Children's Museum et pour l'ART/New York, ainsi que la School of Environmental Science de l'Université de Brown, un schéma directeur (Master Agreement) pour l'université de New York, et des laboratoires pour le Campus Novartis de Cambridge. Toshiko Mori est également membre du Forum Économique Mondial sur les questions du futur des villes (Global Agenda Council on The Future of Cities), membre du G1 Summit (Japon), Président du jury du prix Aga Khan et membre du jury Holcim Award 2014 pour l'Amérique du Nord. Enfin, elle est membre de l'association Paracoustica, organisation à but non lucratif fabricant des halls de concert mobiles destinés à développer le goût pour la musique au sein des communautés défavorisées.

**Échéance du mandat :** Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Date de première nomination :** 26/05/2011

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015 :** 600

**Age :** 64 ans

**Nationalité :** japonaise

**Adresse professionnelle :** Toshiko Mori Architect, 199 Lafayette Street, New York NY 10012 – USA

**Fonction principale :** Associée de Toshiko Mori Architect PLLC

**Autres mandats et fonctions actuels :**

**À l'étranger :** Professeur à l'école supérieure de design de l'université de Harvard, membre de l'American Institute of Architects College of Fellows, membre du World Economic Forum Global Agenda Council on Future of Cities, membre du Conseil de surveillance de A + U Magazine, membre du G1 Summit (Japon), Président du jury du prix Aga Khan et membre du jury du projet Sydney Modern

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années :**

Président du World Economic Forum Global Agenda Council on Design

Membre du Conseil d'administration de Architecture for Humanity, membre du World Economic Forum Global Agenda Council on Design & Innovation

### 5.1.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

#### Dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur Général

Dassault Systèmes a dissocié les rôles de Président du Conseil (M. Edelstenne) et de Directeur Général (M. Charlès). Outre l'équilibre des pouvoirs qu'elle offre, cette formule permet à chacun de se concentrer sur des missions bien définies (rappelées ci-dessous) au sein d'une direction expérimentée et harmonieuse, M. Edelstenne ayant précédemment exercé les fonctions de Président-Directeur Général de Dassault Systèmes SE.

Ainsi, le Président du Conseil organise et dirige les travaux du Conseil, et il en rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de Dassault Systèmes SE et au respect des meilleures pratiques de gouvernance, en s'assurant par exemple que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Directeur Général le tient régulièrement informé des événements significatifs dans la vie du Groupe, notamment pour ce qui concerne la stratégie, l'organisation et les projets d'investissement. Le Président veille également au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires, en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par le Directeur Général. L'ensemble de ces missions mobilise le Président au service du Groupe et ses actions sont prises en compte dans la détermination et la revue de sa rémunération.

Le Directeur Général est investi par la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de Dassault Systèmes SE, sous réserve des limitations de pouvoirs indiquées au paragraphe 5.1.1.4 « Pouvoirs du Directeur Général » ci-dessous. Il représente Dassault Systèmes SE dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil d'administration a mis en place des comités spécialisés pour l'aider dans l'accomplissement de ses missions : un Comité d'Audit (dès 1996), puis un Comité des Rémunérations et de Sélection et un Comité Scientifique (depuis 2005). Ces comités rendent compte régulièrement au Conseil de l'exercice de leurs missions. La composition de ces comités et leur fonctionnement figurent au paragraphe 5.1.1.3 « Composition, fonctionnement et activités des comités du Conseil d'administration ».

#### Principales dispositions du règlement intérieur du Conseil

Le Conseil d'administration a établi un règlement intérieur, modifié le 4 décembre 2015 pour tenir notamment compte de la transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne. Il définit les missions, les règles de composition et de fonctionnement du Conseil et de ses comités, ainsi que leurs modalités d'interaction. Le Comité d'Audit dispose de sa propre charte, qui a été mise à jour en mars 2015.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions du Conseil et les moyens d'y participer, ainsi que les règles d'information des membres du Conseil, qu'il s'agisse d'information périodique (par exemple l'information sur les engagements hors bilan et la situation de la trésorerie) ou en cas d'événements pouvant avoir un impact significatif sur les perspectives, les prévisions ou la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Le règlement intérieur prévoit que, chaque année :

- le Conseil procède à une revue de l'indépendance des administrateurs ;
- les administrateurs non exécutifs se réunissent hors la présence des autres administrateurs pour faire un point général sur le fonctionnement du Conseil d'administration, et le cas échéant, échanger sur certains sujets particuliers ; et
- le Conseil fait un point sur son fonctionnement. Tous les trois ans, le Conseil procède à une évaluation formalisée.

En termes d'obligations applicables aux administrateurs, le règlement du Conseil rappelle le devoir de discrétion prévu par la loi et renvoie aux règles déontologiques du Code AFEP-MEDEF, notamment en matière de conflit d'intérêts. En termes de nombre de mandats, chaque administrateur doit tenir informé le Conseil des mandats exercés dans d'autres sociétés françaises ou étrangères (y compris dans leurs comités). En outre, les dirigeants mandataires sociaux doivent recueillir l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée. Le règlement impose également aux administrateurs de détenir directement ou indirectement un nombre relativement significatif d'actions de Dassault Systèmes SE, et de respecter les règles du Groupe en matière de prévention des délits d'initiés. Celles-ci leur interdisent d'effectuer des opérations sur les titres de Dassault Systèmes dès lors qu'ils ont connaissance d'une information privilégiée ainsi que pendant les fenêtres négatives définies par ces mêmes règles. Même en dehors de ces fenêtres négatives, les administrateurs ne peuvent effectuer de transaction sur les titres de Dassault Systèmes qu'après avis favorable de son Comité Initiés.

#### Activité du Conseil d'administration en 2015

Le Conseil s'est réuni à neuf reprises en 2015, avec un taux de présence des administrateurs de 92 %.

Outre les délibérations imposées par la loi (convocation de l'Assemblée générale des actionnaires ou établissement du rapport annuel de gestion, notamment), le Conseil d'administration est intervenu principalement dans les domaines suivants :

- la stratégie du Groupe (définition et revue des orientations stratégiques, revue des opérations de partenariat, d'acquisitions, de financement et de garantie) ;

- les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2014, des comptes consolidés du premier semestre 2015, des comptes prévisionnels 2015, revue des résultats trimestriels 2015) ; le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Adjoint, Affaires Financières ;
- la revue de l'évaluation du système de contrôle interne ;
- la modification du règlement intérieur du Conseil et de la charte du Comité d'Audit ;
- la rémunération des mandataires sociaux et les attributions d'actions et d'options de souscription d'actions ;
- la composition et le fonctionnement du Conseil (revue de l'indépendance des administrateurs identifiés comme tels, examen du caractère significatif d'éventuels liens d'affaires avec le Groupe) ;
- la conformité de Dassault Systèmes SE aux règles et recommandations en matière de gouvernement d'entreprise ;
- la création d'une fondation sous forme de fonds de dotation ;
- la transformation de Dassault Systèmes en société européenne.

### Formation des administrateurs

Conformément au Code AFEP-MEDEF, si un administrateur le juge nécessaire, il peut demander à bénéficier d'une formation complémentaire sur les spécificités de Dassault Systèmes, ses métiers et son secteur d'activité. En outre, en 2015, une journée d'information spécifique a été organisée pour l'ensemble des administrateurs indépendants. Elle sera étendue en 2016 à l'ensemble des administrateurs.

Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit bénéficient, lors de leur nomination, d'une information sur les particularités comptables, financières ou opérationnelles du Groupe. Enfin, l'administrateur représentant les salariés pourra, dès sa désignation, bénéficier d'une formation adaptée à l'exercice de son mandat.

### Réflexion du Conseil sur son fonctionnement et évaluation

Le Conseil d'administration a pour souci constant d'améliorer son fonctionnement. Pour ce faire, il utilise deux moyens :

- il sollicite les remarques des administrateurs non exécutifs sur le sujet. Chaque année, ceux-ci se réunissent pour se pencher sur le fonctionnement du Conseil. Une présentation sur ce point leur a été faite en 2015, à l'issue de laquelle ils ont pu échanger hors la présence des équipes de Dassault Systèmes, avant de rendre compte de leur discussion au Conseil ;

- il débat au moins une fois par an de son fonctionnement, et procède à une évaluation formalisée tous les trois ans, comme le prévoient son règlement intérieur et le Code AFEP-MEDEF. À l'occasion de l'évaluation réalisée en 2015, les membres du Comité d'Audit ont émis le souhait d'être assisté par un troisième administrateur, ce qui a été favorablement accueilli par le Conseil et la direction générale et fait l'objet d'une proposition de désignation d'un nouvel administrateur (voir le chapitre 7 « Assemblée Générale »).

### 5.1.1.3 Composition, fonctionnement et activités des comités du Conseil d'administration

#### Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est uniquement composé d'administrateurs indépendants : Mme Odile Desforges et M. Jean-Pierre Chahid-Nourai, qui le préside. Tous deux ont été dirigeants d'entreprises et disposent de compétences financières ou comptables.

Le Comité d'Audit a pour mission d'assurer le suivi :

- des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, conformément à la réglementation en vigueur et à sa charte ;
- du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance de ces derniers ; et
- de la relation entre Dassault Systèmes SE et ses Commissaires aux comptes. À cet égard, le Comité d'Audit intervient notamment à l'occasion de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat, ou encore de leur désignation pour une mission non liée à l'audit.

Dans tous ces domaines, il présente ses recommandations au Conseil d'administration.

Enfin, il approuve le programme annuel des missions d'audit interne et donne son avis sur l'organisation de ce service.

Pour accomplir ces missions, le Comité d'Audit bénéficie de présentations par la direction financière du Groupe notamment sur les risques et, le cas échéant, les engagements hors bilan, et lors de l'examen des comptes, d'une présentation des Commissaires aux comptes sur les résultats de leur audit légal et les options comptables retenues. Concernant l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, les Commissaires aux comptes informent le Comité de leurs principaux constats et le Directeur de l'audit interne lui rend compte des conclusions de ses travaux. En outre, le Comité peut faire appel à des experts extérieurs en veillant à leur compétence et leur indépendance.

Pour des raisons d'efficacité de l'organisation, les réunions du Comité d'Audit ont lieu le même jour que celles du Conseil. Toutefois, la documentation relative aux comptes consolidés et annuels étant transmise au moins cinq jours avant le Conseil d'arrêté des comptes, les membres du Comité d'Audit disposent d'un délai suffisant pour examiner la documentation et en discuter entre eux si nécessaire avant la tenue du Conseil.

En 2015, ce Comité s'est réuni huit fois, dont trois fois au siège, en présence du Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, du Directeur financier du Groupe, du Contrôleur Groupe, du Directeur du reporting financier, du Directeur de l'audit interne, du Directeur juridique ainsi que des Commissaires aux comptes qu'il a pu entendre régulièrement hors la présence de la direction générale. Les réunions précédant les annonces de résultats trimestriels ont lieu par conférence téléphonique. Le taux de participation aux réunions du Comité d'Audit en 2015 était de 100 %.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'Audit a ainsi eu l'occasion de se prononcer sur divers sujets portés à sa connaissance :

- évolution de la norme IFRS 15 relative à la reconnaissance du revenu ;
- présentation de la recommandation de l'OCDE relative à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéficiaires (dite BEPS, *Base Erosion and Profit Shifting*) ;
- programme de sécurité informatique du Groupe ;
- programme relatif à l'éthique des affaires et à la conformité ;
- mise en place d'une nouvelle ligne de crédit ; et
- acquisitions potentielles de sociétés cibles, ainsi que des opérations de simplification de l'organigramme juridique du Groupe.

### Comité des Rémunérations et de Sélection

Le Comité des Rémunérations et de Sélection est uniquement composé d'administrateurs indépendants : M. Chahid-Nourai, qui le préside, et M. De Meyer.

Il a essentiellement pour missions de :

- proposer au Conseil d'administration les montants des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux, y compris les bases de calcul et les règles de fixation de la part variable de ces rémunérations et de contrôle de l'application de ces règles ;
- apprécier le montant des jetons de présence et leur mode de répartition ;

- proposer au Conseil d'administration la nomination ou le renouvellement d'administrateurs et examiner l'indépendance de ceux identifiés comme tels sur la base des critères prévus par le Code AFEP-MEDEF ;
- examiner la politique de sélection et être informé de la politique de rémunération des dirigeants, y compris non mandataires sociaux ;
- débattre de la politique d'intéressement et de fidélisation des collaborateurs notamment grâce à des actions de performance ou des options de souscription d'actions ; et
- proposer au Conseil d'administration des solutions de continuité d'activité en cas de vacance des postes de Président du Conseil d'administration ou de Directeur Général.

Lorsqu'il exerce sa mission de sélection, le Comité des Rémunérations et de Sélection associe à ses travaux le Directeur Général et le Président.

Dans le cadre de ces missions, le Comité s'est réuni deux fois en 2015, avec un taux de présence de 100 %. Au cours de ces réunions, il a pu faire des recommandations au Conseil sur les sujets suivants :

- l'indépendance des administrateurs, examinée au vu des réponses de chacun d'entre eux à un questionnaire sur le sujet ;
- le montant et la répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- le renouvellement et la ratification de mandats d'administrateurs ;
- la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- les plans d'attribution d'actions et d'options de souscription d'actions aux dirigeants et collaborateurs du Groupe.

D'une manière générale et continue, le Comité des Rémunérations et de Sélection reste attentif à la conformité de Dassault Systèmes avec la loi et les meilleures pratiques en matière de gouvernance, notamment pour ce qui concerne la composition du Conseil.

### Comité Scientifique

À l'instar des autres comités du Conseil, il est uniquement composé d'administrateurs indépendants : Mme Toshiko Mori et M. Arnaud De Meyer, qui le préside. Il se réunit au moins une fois par an. Le Comité revoit les axes de recherche et de développement ainsi que les réalisations technologiques du Groupe et formule des recommandations en la matière. Les principaux responsables de ces sujets au sein de Dassault Systèmes sont conviés à ses réunions.

Le Comité Scientifique s'est réuni trois fois en 2015 avec un taux de présence de 83 %. Il a revu les principaux sujets au cœur de la stratégie de Dassault Systèmes, et plus particulièrement :

- les actions et services *cloud* du Groupe dans les domaines de la Biosphère pour les sciences de la vie et de la Géosphère pour la planète virtuelle et les systèmes urbains ; ainsi que
- la plateforme **3DEXPERIENCE** qui permet de connecter les différents éléments de la chaîne de valeur et la *crowd innovation*. Dans ce cadre, il s'est intéressé aux opportunités offertes par le monde des *Makers* et par la création du **3DEXPERIENCE** Lab, qui a vocation à catalyser l'innovation de jeunes sociétés autour des capacités collaboratives de la plateforme de Dassault Systèmes.

#### 5.1.1.4 Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la loi, le Directeur Général représente Dassault Systèmes SE à l'égard des tiers, dans la limite de

l'objet social de Dassault Systèmes SE et des attributions réservées par la loi aux assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'administration.

Toutefois, les statuts de Dassault Systèmes SE soumettent certaines décisions du Directeur Général à l'approbation préalable du Conseil. C'est notamment le cas des acquisitions ou cessions d'entités, de participations ou d'actifs (hors cas d'opérations internes au Groupe) ou de recours à un financement externe (par endettement bancaire ou par appel aux marchés de capitaux), dès lors que le montant de l'opération dépasse le seuil fixé chaque année par le Conseil. Ce seuil, fixé par le Conseil du 17 mars 2016, est de 500 millions d'euros.

Le Conseil du 17 mars 2016 a également renouvelé l'autorisation donnée au Directeur Général de consentir des cautions, avals ou garanties au nom de Dassault Systèmes SE dans la limite d'un montant global de 500 millions d'euros.

### 5.1.2 Comité Exécutif du Groupe

Un Comité Exécutif assiste le Directeur Général. Il réunit autour de ce dernier les responsables des principaux métiers et fonctions de Dassault Systèmes :

<b>Bernard Charlès<sup>(1)</sup></b>	Directeur Général
<b>Dominique Florack</b>	Directeur Général Adjoint, Recherche et Développement
<b>Thibault de Tersant<sup>(2)</sup></b>	Directeur Général Adjoint, Affaires Financières
<b>Bruno Latchague</b>	Directeur Général Adjoint, Opérations (Amériques), Industries et Réseaux indirects mondiaux
<b>Monica Menghini</b>	Directeur Général Adjoint, Stratégie
<b>Pascal Daloz</b>	Directeur Général Adjoint, Marques et Développement corporate
<b>Sylvain Laurent</b>	Directeur Général Adjoint, Opérations (Asie-Océanie), Ventes directes mondiales
<b>Laurent Blanchard</b>	Directeur Général Adjoint, Opérations (EMEAR) <sup>(3)</sup> , Alliances et Services mondiaux
<b>Laurence Barthès</b>	Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines et Systèmes d'information
<b>Philippe Forestier</b>	Directeur Général Adjoint, Relations extérieures et Affaires internationales

(1) M. Bernard Charlès est également administrateur de Dassault Systèmes SE et dirigeant mandataire social au sens du Code AFEP-MEDEF.

(2) M. Thibault de Tersant est également administrateur de Dassault Systèmes SE.

(3) Europe Moyen-Orient Afrique Russie.

### 5.1.3 Déclarations concernant les organes d'administration et la direction générale

À la connaissance de Dassault Systèmes SE :

- il n'existe pas de lien familial entre les administrateurs ni entre un administrateur et un membre du Comité Exécutif du Groupe (dont la liste figure au paragraphe 5.1.2 ci-dessus), à l'exception de Mme Nicole Dassault et de sa fille Mme Marie-Hélène Habert ;
- au cours des cinq dernières années, aucun administrateur ou membre du Comité Exécutif du Groupe n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, ni n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une quelconque société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une quelconque société ;
- il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard du Groupe et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs et aucun administrateur ou membre du Comité Exécutif du Groupe n'a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration ou de direction en vertu d'un accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres ;
- aucun administrateur ou membre du Comité Exécutif du Groupe n'est partie à un contrat de service conclu avec Dassault Systèmes SE ou l'une de ses filiales lui conférant un bénéfice personnel ;
- aucun prêt ni aucune garantie n'ont été émis au profit d'un administrateur ou membre du Comité Exécutif du Groupe et le Groupe n'utilise aucun actif appartenant directement ou indirectement aux administrateurs, aux membres du Comité Exécutif du Groupe ou à des membres de leur famille.

### 5.1.4 Principes retenus par le Conseil d'administration en matière de rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

La politique de rémunération de Dassault Systèmes est définie de manière à attirer, motiver et retenir des collaborateurs hautement qualifiés, afin de favoriser le succès du Groupe. En effet, ce succès dépend de la réalisation de ses objectifs notamment stratégiques, commerciaux et financiers, à moyen et long termes. Dans la fixation des critères de détermination des rémunérations, Dassault Systèmes cherche à équilibrer des objectifs financiers à court, moyen et long termes, à tenir compte de la création de valeur actionnariale et à valoriser la performance individuelle de chacun.

Depuis 2013, le Code AFEP-MEDEF recommande de soumettre au vote consultatif des actionnaires l'ensemble des éléments de rémunération dus ou attribués au cours de l'exercice à chaque dirigeant mandataire social. Les actionnaires de Dassault Systèmes SE ont donc été appelés à voter lors de l'Assemblée générale de 2015 sur les éléments de rémunération au titre de l'exercice 2014 du Président du Conseil d'administration (7<sup>e</sup> résolution) et du Directeur Général (8<sup>e</sup> résolution). Ces résolutions ont été approuvées à hauteur de 98,02 % et 96,20 %, respectivement.

Les actionnaires seront de nouveau consultés sur ces éléments au titre de l'exercice 2015 lors de la prochaine Assemblée générale (voir le paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2016 »).

La rémunération annuelle du Président du Conseil d'administration est fixe. En revanche, celle de chacun des membres du Comité Exécutif du Groupe se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, cette dernière pouvant représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs fixés sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques du Groupe et incluent des objectifs managériaux propres à chacun.

Les membres du Comité Exécutif du Groupe rattachés à la France, à l'exception du Directeur Général, bénéficient également de l'intéressement et de la participation décrits au paragraphe 5.1.4.5 « Intéressement et Participation », au même titre que l'ensemble des salariés de Dassault Systèmes SE.

Les attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance se font généralement à des périodes identiques. Toutefois, cette règle a pu connaître de rares exceptions, tenant à la connaissance par les organes sociaux d'informations privilégiées, ou à la difficile planification des attributions compte tenu des multiples évolutions de leur régime juridique et fiscal.

### 5.1.4.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration détermine, chaque année, le montant de la rémunération - uniquement fixe - de son Président. Lors de sa réunion du 17 mars 2016, le Conseil d'administration a fixé son montant, pour 2016, à 982 000 euros. Ainsi la rémunération fixe du Président du Conseil demeure inchangée depuis 2014.

En ce qui concerne le Directeur Général, sa rémunération annuelle cible à objectifs atteints se compose d'une partie fixe à hauteur de 50 %, versée mensuellement, et d'une partie variable à hauteur de 50 %, versée annuellement en fonction de l'atteinte de critères de performance fixés préalablement par le Conseil d'administration. Le niveau d'atteinte des objectifs conditionne le montant effectivement versé au titre de la rémunération variable qui peut conduire à un versement inférieur au niveau cible, ou supérieur à ce niveau dans la limite de 140 %.

Chaque année, le Conseil d'administration détermine le montant de la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général. L'éventuelle variation significative de la

part fixe de cette rémunération se fait à échéance longue et est liée à l'évolution du périmètre du Groupe et de son empreinte sur le marché. Ainsi, le Conseil d'administration a décidé en 2015 d'une révision significative de la base de rémunération du Directeur Général, y inclus sa part fixe, pour tenir compte du changement de périmètre du Groupe lié aux nombreuses acquisitions réalisées depuis 2005, année de la précédente révision significative. Pour 2016, le Conseil a décidé que le montant de la rémunération annuelle fixe du Directeur Général serait identique à celui de 2015.

Le Directeur Général bénéficie également d'avantages en nature, comme indiqué au paragraphe 5.3 « Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux » qui contient, par ailleurs, toutes les informations chiffrées sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.

La part variable de la rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2015 versée en 2016, a été fixée à 1 523 750 euros par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2016, après examen de l'atteinte des critères de performance fixés en 2015.

Ces critères sont rappelés dans le tableau suivant avec indication de leur pondération :

Catégories de critères de performance	Nature	Pondération
Conformité du bénéfice net dilué par action non-IFRS sur une base consolidée (ci-après le « BNPA ») pour l'année 2015 aux objectifs communiqués par Dassault Systèmes	Quantitatif	20 %
Évaluation des processus d'efficacité du Groupe	Quantitatif	20 %
Positionnement concurrentiel	Quantitatif	20 %
Composition du portefeuille de produits	Qualitatif	20 %
Mise en œuvre de la stratégie à court, moyen et long termes du Groupe	Qualitatif	20 %

Lors de sa réunion du 17 mars 2016, le Conseil d'administration a retenu ces mêmes catégories de critères pour conditionner le versement de la rémunération variable du Directeur Général au titre de l'exercice 2016. Ainsi, ces catégories font ressortir, pour 2016, une limite de 40 % à la part purement qualitative de cette rémunération variable. Afin de préserver les intérêts concurrentiels du Groupe, le Conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas opportun de révéler davantage les détails de ces critères de performance. Ces critères, qui font l'objet de discussions au sein du Comité des Rémunérations et de Sélection et du Conseil, sont de nature tant interne qu'externe et relèvent soit de la performance annuelle du Groupe, soit de sa stratégie pluriannuelle (moyen et long terme). En outre, ils comportent une forte dimension « Responsabilité Sociale et Environnementale » compte tenu de l'activité du Groupe, chaque marque de Dassault Systèmes intégrant une promesse de développement durable (voir les paragraphes 2.2.2.1, « **3DEXPERIENCE Platform for Sustainability** : des applications et des solutions au service du développement durable », 2.1.4 « Valorisation de la performance et reconnaissance des collaborateurs » et 2.1.2.3 « Développer les relations au sein de l'environnement social, territorial et associatif »).

Lors de sa réunion du 17 mars 2016, le Conseil d'administration a fixé, pour 2016 le montant de la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général à 2 650 000 euros, dont la moitié variera en fonction de l'atteinte des objectifs. Ce montant est identique à celui fixé par le Conseil d'administration le 20 mars 2015, pour 2015.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire et aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence n'a été prévue à leur profit.

En leur qualité d'administrateur, le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général percevront également des jetons de présence (voir le paragraphe 5.3 « Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux »).

### 5.1.4.2 Indemnité de départ contraint du Directeur Général

Conformément au Code de commerce et au Code AFEP-MEDEF, le principe et le montant de l'éventuelle indemnité versée au Directeur Général à raison de la cessation de ses fonctions sont soumis à certaines conditions, notamment de performance. Ainsi, l'indemnité serait versée en cas de changement de

contrôle ou de stratégie dûment constaté par le Conseil d'administration, ayant pour conséquence un départ contraint dans les douze mois suivants. Elle pourrait également être versée dans l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion, le Conseil d'administration pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ. Le Conseil a décidé de prévoir ce cas supplémentaire de droit éventuel à indemnité de départ par rapport aux recommandations du Code AFEP-MEDEF compte tenu de l'actionnariat de Dassault Systèmes SE et de l'ancienneté du Directeur Général dans le Groupe.

En revanche, cette indemnité ne serait pas due dans l'hypothèse où le Directeur Général quitterait à son initiative le Groupe pour exercer de nouvelles fonctions, changerait de fonctions à l'intérieur du Groupe ou encore, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. En outre, en cas d'événements exceptionnels portant gravement atteinte à l'image ou aux résultats du Groupe et impactant de manière significative à la baisse, selon l'appréciation du Conseil, le cours de bourse de l'action, ou en cas de faute séparable de ses fonctions et incompatible avec l'exercice normal de son mandat, le Conseil pourrait constater que l'indemnité n'est pas due.

Le montant de l'indemnité due au Directeur Général à raison de la cessation de ses fonctions serait équivalent au maximum à deux ans de rémunération et dépendrait de la satisfaction des conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Le montant versé serait calculé au prorata du pourcentage de variable versé pendant les trois années précédant le départ par rapport au variable cible de ces mêmes années, en application de la formule suivante :

- total des rémunérations brutes (en ce compris les rémunérations variables mais en excluant les avantages en nature et jetons de présence) dues au titre de son mandat pour les deux exercices clos avant la date du départ ;
- multiplié par le chiffre résultant de la division (i) du montant des rémunérations variables effectivement versées durant les trois exercices clos avant la date du départ au titre de leur année de référence respective (numérateur), par (ii) le montant des rémunérations variables cibles décidées pour chacune de ces mêmes années par le Conseil d'administration en fonction de l'atteinte des objectifs fixés pour le Groupe (dénominateur).

L'indemnité est ainsi soumise à des conditions de performance liées à la réalisation des objectifs fixés au titre de la rémunération variable.

#### 5.1.4.3 Actions de performance et options de souscription d'actions

Les membres du Comité Exécutif du Groupe bénéficient d'une incitation à long terme notamment sous forme d'actions de performance ou d'options de souscription d'actions Dassault Systèmes, afin de les associer au développement et à la performance du Groupe. De manière générale, les collaborateurs clés de l'entreprise peuvent bénéficier

d'attributions d'actions de performance ou d'options de souscription d'actions, l'allocation faite à chacun dépendant de sa performance et de son niveau de responsabilité.

L'Assemblée générale du 4 septembre 2015 a fixé le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à 35 % de l'enveloppe globale votée, soit 1 793 169 actions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil réuni le même jour a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection, d'attribuer 300 000 actions au Directeur Général (dénommées « 2015-B ») au titre de la démarche d'association progressive de Bernard Charlès au capital de l'entreprise, mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle des fondateurs des sociétés du même secteur ou plus généralement de ses pairs dans les sociétés de technologie dans le monde.

Ces actions 2015-B représentent 5,86 % de l'enveloppe globale décidée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2015.

L'acquisition, par le Directeur Général, de ces actions est soumise à une condition de présence et à deux conditions de performance cumulatives :

- la première condition de performance est identique à celle prévue au titre du plan d'attribution d'actions 2015-A, adopté par le Conseil du 4 septembre 2015, au profit de certains collaborateurs du Groupe. Elle repose sur deux critères alternatifs : (i) la performance intrinsèque du Groupe qui se mesure à travers la croissance du BNPA réalisé au titre de l'exercice 2016 par rapport à celui réalisé au titre de l'exercice 2014 le taux cible de cette croissance devant être au moins égal à un seuil (exprimé en pourcentage) fixé par le Conseil du 4 septembre 2015, ou (ii) la performance de l'action Dassault Systèmes qui se détermine en mesurant l'écart entre l'évolution du cours de bourse de l'action à la clôture du dernier jour de cotation des années 2014 et 2016 et celle de la valeur de l'indice CAC 40 à la clôture des mêmes jours de cotation cet écart devant être au moins égal à un seuil (exprimé en points de pourcentage) fixé par le même Conseil ; et
- la condition supplémentaire de performance, applicable uniquement au Directeur Général, est liée à sa rémunération variable au titre des exercices 2015 et 2016 effectivement versée respectivement en 2016 et 2017, dont le montant est lui-même fonction du niveau d'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil fixant sa rémunération.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et aux recommandations de l'AMF, le Conseil du 4 septembre 2015 a également fixé l'engagement de conservation du Directeur Général à 15 % des actions qu'il acquerrait en conséquence de l'attribution des actions 2015-B ; ce pourcentage est calculé après déduction du nombre d'actions dont la cession serait nécessaire au paiement des impôts, prélèvements sociaux et frais afférents à la cession de la totalité de ces actions.

Par ailleurs, le Directeur Général a pris l'engagement formel de ne pas conclure de transactions à terme lui permettant de garantir la plus-value en cas de vente d'actions de performance ou d'exercice des options de souscription d'actions, et ce jusqu'à l'expiration de la période de conservation prévue par la loi, cette interdiction étant déjà prévue par les Règles Initiés de Dassault Systèmes.

D'autres informations concernant les options de souscription d'actions et les actions de performance sont données au paragraphe 5.3 « Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux ».

Par ailleurs, le 7 septembre 2015, le Directeur Général a acquis les 28 000 actions de performance 2010-04 qui lui avaient été attribuées le 7 septembre 2012 (les 14 000 actions initialement attribuées ont été portées à 28 000 suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014), et ce après constatation par le Conseil d'administration de la satisfaction des conditions de performance applicables.

En dehors de Dassault Systèmes SE, aucune société du Groupe n'a attribué d'actions ni d'options aux mandataires sociaux en 2015.

#### 5.1.4.4 Jetons de présence des administrateurs

Depuis l'Assemblée générale du 26 mai 2014, l'enveloppe annuelle des jetons de présence est de 350 000 euros. Au titre de l'exercice 2015, le montant des jetons de présence effectivement alloués aux administrateurs de Dassault Systèmes SE s'élève à 314 000 euros, dont 154 000 euros au titre de leurs fonctions (part fixe) et 160 000 euros au titre de leur présence aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités (part variable). Conformément au Code AFEP-MEDEF, la part variable des jetons de présence est prépondérante.

La répartition des jetons de présence entre les administrateurs pour 2015 est fondée sur les principes suivants, fixés par le Conseil d'administration du 28 mai 2015 et identiques à ceux retenus pour l'exercice 2014 : 15 000 euros par administrateur, 15 000 euros supplémentaires pour le Président du Conseil d'administration et 4 000 euros supplémentaires pour l'administrateur Président du Comité d'Audit (ces sommes étant versées au prorata de la durée effective des fonctions occupées pendant l'exercice) ; 2 000 euros par administrateur au titre de sa présence physique à une réunion du Conseil ; 4 000 euros par membre du Comité d'Audit au titre de sa présence physique à une réunion de ce Comité ; 2 000 euros par membre du Comité des Rémunérations et de Sélection ou du Comité Scientifique pour leur présence physique à une réunion de ces comités ; et 1 000 euros pour chaque participation par conférence téléphonique ou visioconférence à une réunion du Conseil d'administration ou de l'un des comités.

#### 5.1.4.5 Intéressement et participation

Enfin, il est rappelé que Dassault Systèmes SE a mis en place un accord de participation et un accord d'intéressement applicables à l'ensemble de ses salariés. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015, soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016, devraient ainsi permettre de distribuer un montant global de participation et d'intéressement de 42 326 455,75 euros.

Plus de 90 % des salariés des filiales françaises détenues directement par Dassault Systèmes SE bénéficient également d'accords d'intéressement ou de participation. Pour plus d'information sur ces accords, voir le paragraphe 2.1.4 « Valorisation de la performance et reconnaissance des collaborateurs ».

### 5.1.5 Application du Code AFEP-MEDEF

Dassault Systèmes se réfère aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et réexamine régulièrement, pour les améliorer, ses pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Comme le permettent ce Code et la loi, Dassault Systèmes SE écarte ou aménage quelques-unes de ses dispositions, compte tenu de sa situation particulière ou du respect d'autres dispositions du Code. Elles sont récapitulées dans le tableau de synthèse ci-dessous, avec les raisons de ces choix.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Explications
<b>Délai entre l'examen des comptes par le Comité d'Audit et la délibération correspondante du Conseil d'administration</b> (article 16.2.1)	Pour des raisons d'efficacité de l'organisation, les réunions du Comité d'Audit ont lieu le même jour que celles du Conseil. Toutefois, la documentation relative aux comptes consolidés et annuels étant transmise au moins cinq jours avant le Conseil d'arrêté des comptes, les membres du Comité d'Audit disposent d'un délai suffisant pour examiner la documentation et en discuter entre eux si nécessaire avant la tenue du Conseil.
<b>Part des actions de performance dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux</b> (article 23.2.4)	Une part importante des actions attribuées au Directeur Général l'est au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années, visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle des fondateurs des sociétés du même secteur ou plus généralement de ses pairs dans les sociétés de technologie dans le monde.
<b>Acquisition d'actions par les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'actions de performance</b> (article 23.2.4)	Dassault Systèmes SE considère que l'engagement de conservation par le Directeur Général de 15 % des actions pouvant être acquises en vertu des attributions dont il bénéficie, jusqu'à la cessation de ses fonctions, constitue un mécanisme d'effet équivalent à la recommandation du Code AFEP-MEDEF de conditionner les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.
<b>Versement de l'indemnité de départ du Directeur Général limité à un départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie</b> (article 23.2.5)	Dassault Systèmes SE respecte les principes du Code AFEP-MEDEF en la matière et ne versera pas l'indemnité en cas de mauvais résultats du Groupe ou de faute de gestion du Directeur Général. Elle prévoit toutefois trois cas de versement dont un n'est pas explicitement prévu par ce Code, et ce, compte tenu de l'actionnariat de Dassault Systèmes SE et de l'ancienneté du Directeur Général dans le Groupe. Il s'agit de l'hypothèse d'un départ contraint qui ne serait pas lié à de mauvais résultats du Groupe ou à une faute de gestion du Directeur Général, le Conseil pouvant alors décider d'octroyer tout ou partie de l'indemnité de départ.

## 5.1.6 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Dans la mesure où Dassault Systèmes SE était cotée aux États-Unis jusqu'à la fin 2008, le Groupe a défini et mis en œuvre un cadre de contrôle interne qui s'appuie pour une large part sur le référentiel défini dans le rapport COSO (*Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission*), ainsi que sur le cadre de référence proposé par l'AMF en matière de contrôle interne, mis à jour le 22 juillet 2010.

Le présent rapport du Président sur le contrôle interne porte sur le Groupe.

### 5.1.6.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Selon le référentiel COSO, le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et les collaborateurs, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité de l'information financière et comptable, la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Ainsi, les procédures de contrôle interne dans le Groupe, tant au sein de Dassault Systèmes SE qu'au sein de ses filiales, visent à :

- améliorer la performance et l'efficacité des opérations grâce à une utilisation optimisée des ressources disponibles (objectif inspiré du référentiel COSO) ;

- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF) ;
- assurer la conformité des opérations avec les législations en vigueur et les procédures internes du Groupe (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF) ;
- garantir la sécurité des actifs et en particulier la propriété intellectuelle, les ressources humaines et financières et l'image du Groupe (objectif inspiré du cadre de référence de l'AMF) ;
- prévenir les risques d'erreurs ou de fraudes (objectif inspiré du référentiel COSO et du cadre de référence de l'AMF).

### 5.1.6.2 Les acteurs et l'organisation du contrôle interne

Toutes les instances impliquées dans la gouvernance d'entreprise participent à la mise en œuvre des processus de contrôle interne.

Dès 1996, le Conseil d'administration, sensibilisé aux problématiques de contrôle interne, s'est doté d'un Comité d'Audit dont la mission a été décrite précédemment (voir le paragraphe 5.1.1.3 « Composition, fonctionnement et activités des comités du Conseil d'administration »).

La direction générale du Groupe a, de son côté, mis en place :

- un Comité Initiés, chargé de fixer et faire appliquer les règles visant à prévenir les délits d'initiés. Il communique notamment à tous les intéressés (collaborateurs, administrateurs, consultants, etc.) les périodes pendant lesquelles il leur est interdit d'acheter ou de vendre des titres Dassault Systèmes. Ces périodes, définies largement, vont au-delà des recommandations de l'AMF en matière de fenêtre négative. En outre, les cadres du Groupe ayant, du fait de leurs fonctions, un accès régulier à des informations privilégiées, doivent recueillir l'avis préalable du Comité Initiés pour toute transaction sur les titres Dassault Systèmes, au sens des Règles Initiés du Groupe. De manière générale, le Groupe applique les règles et recommandations de l'AMF relatives à la prévention des délits d'initiés ;
- un département d'audit interne rattaché au Directeur Général Adjoint, Affaires Financières, et au Comité d'Audit, dont une des principales missions est d'évaluer la pertinence du contrôle interne de Dassault Systèmes, d'alerter la direction et le Comité d'Audit sur des déficiences ou des risques éventuels, de proposer des mesures permettant de limiter ces risques et d'améliorer l'efficacité des opérations. Le département d'audit interne a également la responsabilité de l'évaluation annuelle, pour le compte de la direction, des mécanismes de contrôle interne liés au *reporting* financier ;
- un département « Éthique et Conformité » rattaché au Directeur Général et dont la mission est d'assurer la mise en œuvre et le respect des principes décrits dans le Code de conduite des affaires de Dassault Systèmes (le « Code de conduite des affaires »), ainsi que dans les politiques, recommandations et processus spécifiques de Dassault Systèmes en matière d'éthique et de conformité. Ce département s'appuie sur un Comité d'Éthique se réunissant tous les mois et qui instruit systématiquement les éventuels cas de non-conformité portés à sa connaissance.

Le contrôle interne repose également sur le principe de responsabilisation de chacun des départements et filiales du Groupe dans leurs domaines de compétence respectifs, et sur des délégations de pouvoirs à certains membres du Comité Exécutif du Groupe avec des champs d'application définis.

Par ailleurs, les directeurs généraux et directeurs financiers locaux sont responsables de l'élaboration des comptes destinés à être intégrés dans les comptes consolidés du Groupe, des comptes annuels et des rapports d'activité de chacune de leurs filiales respectives, que ces comptes soient préparés par leurs propres équipes financières ou par l'intermédiaire de centres de services partagés comptables et financiers internes localisés notamment au Japon, aux États-Unis et en France.

Le contrôle de gestion Groupe est en charge du pilotage des objectifs financiers de Dassault Systèmes dans le cadre des processus de suivi budgétaire et, à ce titre, procède aux contrôles et analyses spécifiques des comptes trimestriels. Il a également pour mission d'identifier, analyser et alerter sur les écarts par rapport à l'exercice antérieur, au trimestre précédent et aux objectifs budgétaires du Groupe, ces derniers faisant l'objet d'une réactualisation trimestrielle.

### 5.1.6.3 Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les mécanismes de contrôle interne développés par le Groupe tendent à promouvoir le contrôle interne dans les domaines suivants :

- **environnement de contrôle** : l'éthique professionnelle de Dassault Systèmes est formalisée notamment par le Code de conduite des affaires qui décrit la façon dont Dassault Systèmes entend exercer ses activités, et a vocation à servir de référence à chaque collaborateur du Groupe pour guider son comportement et ses interactions dans le cadre de ses activités. Ce Code, applicable à tous les collaborateurs de Dassault Systèmes et disponible sur les sites internet et la plateforme communautaire du Groupe, traite notamment (i) du respect des réglementations applicables aux activités de Dassault Systèmes, (ii) des interactions de chacun au sein du Groupe et avec son écosystème ainsi que (iii) de la protection des actifs du Groupe (en particulier de la propriété intellectuelle de Dassault Systèmes et de ses clients et partenaires) ; il comporte par ailleurs des dispositions en matière de conflits d'intérêts, de délits d'initiés et de *reportings* financiers. La diffusion de ce Code de conduite s'accompagne de formations, dispensées notamment à tout nouveau collaborateur, ainsi qu'à ceux rejoignant le Groupe dans le cadre du processus d'intégration de ces acquisitions ;
- **analyse des risques** : les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la direction générale du Groupe. Ces risques sont décrits dans le paragraphe 1.6.1 « Risques liés à l'activité ». Sont indiquées dans ce paragraphe les mesures prises par le Groupe pour gérer ou limiter ces risques lorsque cela est possible ;

Les risques opérationnels sont gérés pour l'essentiel au niveau des filiales. Les risques en matière de protection de la propriété intellectuelle, d'éthique et de conformité et les risques financiers font l'objet d'un suivi spécifique au niveau de Dassault Systèmes SE en sus de leur gestion locale.

- **activités de protection et de contrôle** :

- 1) la protection de sa propriété intellectuelle est une préoccupation constante du Groupe. Elle est assurée par la mise en place et le suivi de processus d'entreprise permettant de vérifier les droits dont dispose le Groupe avant la mise sur le marché de ses produits logiciels. Par ailleurs, le Groupe protège ses inventions par un recours raisonnable et réfléchi au dépôt de brevets dans plusieurs juridictions. Les principales marques du Groupe sont enregistrées dans de nombreux pays. Le Groupe continue en outre de développer activement son programme de lutte contre le piratage de ses produits ;
- 2) la sécurité informatique, critique pour assurer la protection des codes sources des applications du Groupe, est constamment évaluée, testée et renforcée tant dans les domaines des accès ou de la performance des réseaux, que dans ceux de la protection contre les virus, ou de la sécurité physique des serveurs et autres installations informatiques ;

- 3) les procédures de contrôle interne relatives aux principaux processus de l'entreprise (sécurité informatique, gestion commerciale, ressources humaines, protection de la propriété intellectuelle, clôture et publication des comptes, gestion de la trésorerie, gestion du risque crédit clients) sont formalisées et mises à jour tant par Dassault Systèmes SE que dans les principales filiales du Groupe ou les centres de services partagés associés ;
  - 4) les points de contrôles clés permettant de prévenir ou de détecter les risques impactant l'information financière dans les entités significatives du Groupe sont documentés ;
  - 5) des tests annuels sont réalisés sur ces points de contrôles clés afin d'en évaluer l'efficacité ;
  - 6) des plans d'actions correctifs sont mis en place par les entités opérationnelles, dans une démarche d'amélioration continue.
- pilotage : Dassault Systèmes a mis en place des processus de pilotage, de revue et d'analyse régulières de ses performances au niveau de ses principales entités, de ses marques, de ses canaux de distribution et de ses régions (gouvernance, revues budgétaires, analyses des résultats). Par ailleurs, des réunions de communication trimestrielles permettent d'assurer une meilleure diffusion de la stratégie du Groupe auprès de l'ensemble de ses managers et facilitent des échanges propices à sa mise en œuvre ;
  - missions d'audit : Le département d'audit interne a réalisé en 2015 différentes missions dans les filiales du Groupe afin de s'assurer de la conformité des procédures de contrôle interne avec les objectifs du Groupe. Ces missions, autorisées par le Comité d'Audit, conduisent à l'élaboration de recommandations auprès des équipes de direction locales et à la mise en œuvre de plans d'actions afin de renforcer, le cas échéant, les processus et organisations audités. Un suivi de la mise en œuvre de ces plans d'actions est effectué par le département d'audit interne.

Par ailleurs, Dassault Systèmes a mis en place des mécanismes internes de prévention visant à poursuivre l'exploitation et limiter l'impact d'une perte significative en cas de sinistre majeur. Ainsi, il existe plusieurs systèmes de sauvegarde informatique sécurisés des codes source et de l'ensemble des données électroniques conservées sur les serveurs, les stations de travail et les ordinateurs portables dans les différentes entités du Groupe. Ces sauvegardes sont réalisées sur différents sites.

#### 5.1.6.4 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

En matière de processus de contrôle interne liés à l'élaboration des informations financières et comptables, le Groupe s'est attaché à :

- mettre en place un système de pilotage trimestriel permettant de réactualiser les objectifs budgétaires et

d'identifier et d'analyser tout écart par rapport aux objectifs fixés par la direction financière du Groupe, ainsi que par rapport au trimestre et à l'exercice précédent.

Ainsi, chacune des filiales prépare une présentation détaillée et étayée de son activité commerciale au cours du trimestre et de l'année écoulée et procède à une analyse comparative de ses résultats financiers (produits et charges) par rapport aux objectifs budgétaires de l'année en cours et par rapport au même trimestre de l'exercice antérieur.

Les prévisions budgétaires sont revues, analysées et actualisées chaque trimestre par les équipes de la direction financière afin de prendre en compte toutes les évolutions du marché et de l'environnement économique, notamment en matière de taux de change, et de présenter des objectifs réalistes aux actionnaires et aux marchés financiers ;

- fiabiliser ses processus et ses outils de consolidation afin d'établir et de publier chaque trimestre, dans les meilleurs délais, l'information financière requise. La procédure de consolidation, telle que définie par Dassault Systèmes SE, repose sur :
  - 1) la responsabilisation des directeurs financiers des filiales, tenus de certifier les comptes trimestriels transmis à Dassault Systèmes SE et de présenter des revues et des analyses d'activité détaillées avant que les comptes ne soient consolidés ;
  - 2) l'utilisation d'outils de consolidation permettant de sécuriser la transmission et le traitement des données et l'élimination des transactions intragroupe ;
  - 3) la standardisation des processus et des systèmes d'information, notamment en concentrant l'enregistrement de la plupart des transactions au sein de centres de services partagés ;
  - 4) la mise en place d'un processus de suivi annuel des engagements hors bilan et des conventions réglementées ou assimilées (*related-party*) ;
  - 5) la revue approfondie par la direction financière du Groupe des comptes trimestriels de Dassault Systèmes SE et de ses filiales ;
  - 6) l'analyse détaillée par le département comptable du Groupe de toutes les transactions significatives de licence de logiciels ou de fourniture de services afin d'en valider leur correcte comptabilisation ;
- systématiser les processus de revue des informations financières par le Comité d'Audit et par le Conseil d'administration préalablement à la publication des résultats ;
- structurer sa communication financière pour assurer la mise à disposition simultanée et de manière équivalente sur ses principaux marchés des résultats financiers ou de toute autre information susceptible d'avoir un impact sur le cours de bourse.

### 5.1.6.5 L'évaluation du contrôle interne

Dassault Systèmes n'est plus soumise aux dispositions de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* en ce qui concerne l'évaluation de son contrôle interne, du fait de son retrait volontaire du NASDAQ en octobre 2008. C'est donc en application de la réglementation européenne que le Groupe évalue ses mécanismes de contrôle interne des principaux processus et des principales filiales.

La direction de l'entreprise entendant maintenir un niveau élevé de contrôle interne au sein du Groupe, des travaux d'évaluation détaillés ont continué d'être menés en 2015, qui s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue et permettent d'élaborer des plans d'actions et d'audits spécifiques. À ce titre, le périmètre des entités du Groupe soumises à une évaluation du dispositif de contrôle interne continue d'être étendu à des entités jusqu'ici considérées

comme non significatives ainsi qu'à des entités nouvellement acquises, par le biais de questionnaires d'autoévaluation et de revue de contrôle interne menées dans les tous premiers mois qui suivent ces acquisitions. Les résultats de l'évaluation du contrôle interne sont présentés au Comité d'Audit. En outre, l'efficacité du contrôle interne est évaluée par les Commissaires aux comptes.

### 5.1.6.6 Les limites du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe en la matière seront atteints. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne et relatives notamment à l'exercice de la faculté de jugement, ou à des dysfonctionnements pouvant survenir en raison d'une défaillance humaine ou d'une simple erreur ou encore à des incertitudes liées à des événements extérieurs au Groupe.

## 5.1.7 Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

### 5.1.7.1 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

La participation des actionnaires aux Assemblées générales de Dassault Systèmes SE s'effectue dans les conditions prévues par la loi et par ses statuts (articles 24 à 33). Ainsi, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions détenu, dans les conditions précisées à l'article 27 des statuts de Dassault Systèmes (voir le paragraphe 6.1.2 « Acte constitutif et stipulations particulières des statuts »).

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

### 5.1.7.2 Mention de la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent aux paragraphes 6.3 « Informations concernant l'actionnariat » (concernant le contrôle de GIMD), 6.2.4 « Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration » (concernant l'émission d'actions), 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions » (concernant le rachat par Dassault Systèmes SE de ses propres actions), 6.1.2.2 « Assemblées générales » (concernant les conditions d'exercice du droit de vote) et 5.1.4.2 « Indemnité de départ contraint du Directeur Général » de ce Document de référence pour 2015, qui est également constitutif du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration.

Ce Document de référence est disponible sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de Dassault Systèmes ([www.3ds.com](http://www.3ds.com)). Sa mise à disposition du public fait l'objet d'un communiqué en précisant les modalités.

**Charles Edelstenne**

Président du Conseil d'administration

## 5.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Dassault Systèmes et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Pierre Marty

ERNST & YOUNG et Autres  
Pierre-Antoine Duffaud

## 5.3 Synthèse des rémunérations et avantages attribués aux mandataires sociaux

### 5.3.1 Rémunération des mandataires sociaux

Les tableaux qui suivent synthétisent, conformément aux recommandations de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF, les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE, au sens de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce (voir également les paragraphes 5.1.4 « Principes retenus par le Conseil d'administration en matière de rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux », 5.3.2.1. « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » et 5.3.2.2. « Actions de performance »).

**TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

<i>(en euros)</i>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
<b>Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 025 000	1 024 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A
<b>Bernard Charlès, Directeur Général</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	2 887 684 <sup>(1)</sup>	2 365 534
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	N/A	N/A
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	N/A	N/A

(1) Ainsi que cela avait été publié le 24 mars 2015 dans le précédent document de référence, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 mars 2015, a fixé, pour cette même année, le montant total de la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général à 2 650 000 euros, la moitié variant en fonction de l'atteinte des objectifs. Cette révision de la base de rémunération du Directeur Général a été décidée en 2015 pour tenir compte du changement de périmètre du Groupe lié aux nombreuses acquisitions réalisées depuis 2005, année de la précédente révision significative.

#### VALORISATION DES ACTIONS ATTRIBUÉES AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE D'ASSOCIATION PROGRESSIVE AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE

Ces actions sont attribuées au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle des fondateurs des sociétés du même secteur ou, plus généralement, de ses pairs dans les sociétés de technologie dans le monde.

<i>(en euros)</i>	<b>Exercice 2015</b>	<b>Exercice 2014</b>
<b>Bernard Charlès, Directeur Général</b>		
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6) <sup>(1)</sup>	11 653 530 <sup>(2)</sup>	5 620 500 <sup>(3)</sup>

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge et après prise en compte notamment des critères de performance.

(2) Soit 300 000 actions 2015-B attribuées en 2015.

(3) Soit 300 000 actions 2014-B (les 150 000 actions initialement attribuées ont été portées à 300 000 suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014) attribuées en 2014.

**TABLEAU 2 : RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

Sont indiquées ci-dessous les rémunérations brutes avant impôt des dirigeants mandataires sociaux.

(en euros)	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2015	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés en 2014
<b>Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration</b>				
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	982 000	982 000	982 000	982 000
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence <sup>(2)</sup>	43 000	42 000	42 000	36 000
Avantages en nature <sup>(3)</sup>	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>TOTAL</b>	<b>1 025 000</b>	<b>1 024 000</b>	<b>1 024 000</b>	<b>1 018 000</b>
<b>Bernard Charlès, Directeur Général</b>				
Rémunération fixe	1 325 000 <sup>(4)</sup>	1 325 000 <sup>(4)</sup>	1 058 000	1 058 000
Rémunération variable annuelle <sup>(5)</sup>	1 523 750 <sup>(6)</sup>	1 269 600 <sup>(7)</sup>	1 269 600 <sup>(7)</sup>	1 178 750 <sup>(8)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	28 000	27 000	27 000	21 000
Avantages en nature <sup>(9)</sup>	10 934	10 934	10 934	10 934
<b>TOTAL</b>	<b>2 887 684</b>	<b>2 632 534</b>	<b>2 365 534</b>	<b>2 268 684</b>

(1) GIMD a versé à Charles Edelstenne une rémunération fixe brute de 800 000 euros en 2015 et en 2014 au titre de son mandat de Directeur Général de GIMD.

(2) GIMD a versé à Charles Edelstenne 27 222 euros de jetons de présence en 2015 et 22 719 euros en 2014 au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD.

(3) GIMD a consenti des avantages en nature liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition de Charles Edelstenne à hauteur de 10 440 euros en 2015 et 10 063 euros en 2014.

(4) Ainsi que cela avait été publié le 24 mars 2015 dans le précédent document de référence, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 mars 2015, a fixé, pour cette même année, le montant total de la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général à 2 650 000 euros, la moitié variant en fonction de l'atteinte des objectifs. Cette révision de la base de rémunération du Directeur Général a été décidée en 2015 pour tenir compte du changement de périmètre du Groupe lié aux nombreuses acquisitions réalisées depuis 2005, année de la précédente révision significative. En conséquence, en 2015, la rémunération fixe du Directeur Général a été portée à 1 325 000 euros, en augmentation de 25,2% par rapport à 2014.

(5) Les modalités de détermination de la partie variable de la rémunération du Directeur Général sont exposées au paragraphe 5.1.4 « Principes retenus par le Conseil d'administration en matière de rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux ».

(6) Part variable due au titre de l'exercice 2015 et versée en 2016, étant rappelé que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 20 mars 2015, a fixé, pour 2015, le montant total de la rémunération annuelle cible à objectifs atteints du Directeur Général à 2 650 000 euros, la moitié variant en fonction de l'atteinte des objectifs. Cette révision de la base de rémunération du Directeur Général a été décidée pour tenir compte du changement de périmètre du Groupe lié aux nombreuses acquisitions réalisées depuis 2005, année de la précédente révision significative.

(7) Part variable due au titre de l'exercice 2014 et versée en 2015.

(8) Part variable due au titre de l'exercice 2013 et versée en 2014.

(9) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SE.

**TABLEAU 3 : JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS**

Les administrateurs ne perçoivent pas d'autres rémunérations que celles indiquées dans le tableau ci-dessous, à l'exception de Charles Edelstenne et Bernard Charlès, dont les rémunérations sont détaillées dans le tableau 2 ci-avant, et de Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières, dont l'ensemble des rémunérations est détaillé sous la note 1 du tableau ci-dessous.

<i>(en euros)</i>	<b>Jetons versés en 2015 au titre de l'exercice 2014</b>	Jetons versés en 2014 au titre de l'exercice 2013
<b>MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS</b>		
<b>Thibault de Tersant<sup>(1)</sup></b>	27 000	21 000
<b>Jean-Pierre Chahid-Nourai</b>	53 000	32 956
<b>Nicole Dassault<sup>(2)</sup></b>	22 000	16 200
<b>Serge Dassault (administrateur jusqu'au 27 mai 2014)<sup>(3)</sup></b>	10 000	18 600
<b>Arnoud De Meyer</b>	38 000	24 600
<b>Odile Desforges</b>	42 000	14 835
<b>Bernard Dufau<sup>(5)</sup></b>	–	17 408
<b>Marie-Hélène Habert (administrateur depuis le 23 juillet 2014)<sup>(4)</sup></b>	9 657	–
<b>André Kudelski<sup>(5)</sup></b>	–	15 164
<b>Toshiko Mori</b>	28 000	24 600
<b>TOTAL</b>	<b>229 657</b>	<b>185 363</b>

(1) L'ensemble des rémunérations perçues par Thibault de Tersant en 2015 et 2014 s'établit comme suit :

	<b>Rémunérations versées en 2015</b>	Rémunérations versées en 2014
<b>Thibault de Tersant, administrateur et Directeur Général Adjoint – Affaires Financières</b>		
Rémunération fixe	480 000	450 000
Rémunération variable annuelle	250 000 <sup>(a)</sup>	240 000 <sup>(b)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle	–	–
Rémunération exceptionnelle	1 056	281
Jetons de présence	27 000	21 000
Avantages en nature <sup>(c)</sup>	9 865	9 838
<b>TOTAL</b>	<b>767 921</b>	<b>721 119</b>

(a) Part variable due au titre de l'exercice 2014. En 2015, Thibault de Tersant a également reçu 34 582,91 euros en intéressement et participation.

(b) Part variable due au titre de l'exercice 2013. En 2014, Thibault de Tersant a également reçu 33 606 euros en intéressement et participation.

(c) Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SE.

(2) GIMD a versé à Nicole Dassault 14 778 euros de jetons de présence en 2015 et 19 035 euros en 2014, au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD.

(3) GIMD a versé à Serge Dassault en 2015 et 2014 respectivement 27 222 et 26 403 euros de jetons de présence, au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD, 630 000 et 600 000 euros au titre de sa rémunération de Président de GIMD, et lui a consenti des avantages en nature liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition à hauteur de 14 448 et 16 024 euros.

(4) GIMD a versé à Marie-Hélène Habert en 2015 et 2014 respectivement, 25 325 et 26 403 euros de jetons de présence au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD, 338 534 et 334 584 euros au titre de sa rémunération de Directrice de la Communication et du Mécénat du Groupe Dassault, 5 000 et 5 140 euros à titre de prime et lui a consenti des avantages en nature liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition à hauteur de 3 550 et 3 803 euros.

(5) Les mandats d'administrateur de Bernard Dufau et André Kudelski ont expiré lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2013.

D'autres éléments relatifs à la rémunération des administrateurs figurent au paragraphe 5.1.4.4 « Jetons de présence des administrateurs ».

**TABLEAU 4 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES PENDANT L'EXERCICE 2015 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**

<i>(en euros)</i>	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options	Nombre d'options attribuées en 2015	Prix d'exercice	Période d'exercice
<b>Charles Edelstenne</b>	–	–	–	Néant	–	–
<b>TOTAL</b>	–	–	–	–	–	–
<b>Bernard Charlès</b>	–	–	–	Néant	–	–
<b>TOTAL</b>	–	–	–	–	–	–

**TABLEAU 5 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2015 PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL**

(en euros)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice 2015*	Prix d'exercice*
Charles Edelstenne	–	–	–
Bernard Charlès	2008-01 – 25/09/2008	100 000	19,075 €
<b>TOTAL</b>		<b>100 000</b>	

\* Les options levées durant l'exercice 2015 ayant été émises antérieurement à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014, les chiffres indiqués dans ces colonnes tiennent compte de la multiplication corrélative du nombre d'actions ainsi souscrites et de la division par deux du prix d'exercice.

D'une manière générale, M. Bernard Charlès réinvestit en actions Dassault Systèmes les plus-values perçues au titre de l'exercice de ses options de souscription d'actions après prise en compte des impôts, prélèvements sociaux et frais dus au titre de ces opérations. En 2015, M. Bernard Charlès n'a pas vendu d'actions Dassault Systèmes.

**TABLEAU 6 : ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2015 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE**

	N° et date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées durant l'exercice 2015	Valorisation des actions (en euros) <sup>(1)</sup>	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Charles Edelstenne	–	Néant	–	–	–	–
Bernard Charlès	2015-B 04/09/2015	300 000 <sup>(2)</sup>	11 653 530	04/09/2017	04/09/2017	Oui
<b>TOTAL</b>		<b>300 000</b>				

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge et après prise en compte notamment des critères de performance.

(2) Ces actions ont été attribuées au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle des fondateurs des sociétés du même secteur ou, plus généralement, de ses pairs dans les sociétés de technologie dans le monde.

**TABLEAU 7 : ACTIONS DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DE L'EXERCICE 2015**

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2015	Conditions d'acquisition <sup>(1)</sup>
Charles Edelstenne		–	
Bernard Charlès	N° 2010-03 29/09/2011	300 000 <sup>(2)</sup>	
<b>TOTAL</b>		<b>300 000</b>	

(1) Le Conseil d'administration n'a pas fixé de quantité d'actions à acquérir lors de la disponibilité des actions attribuées. Voir également l'explication au paragraphe 5.1.5 « Application du Code AFEP-MEDEF ».

(2) Ces actions ont été attribuées au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle des fondateurs des sociétés du même secteur ou, plus généralement, de ses pairs dans les sociétés de technologie dans le monde. Conformément à la loi, une partie de ces actions est soumise à un engagement de conservation (voir le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions »). Ce nombre de 300 000 actions reflète la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014 et la multiplication corrélative du nombre d'actions devenues disponibles.

**TABLEAU 8 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS**

Voir le paragraphe 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » ci-dessous.

**TABLEAU 9 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS**

Voir le paragraphe 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » ci-dessous.

**TABLEAU 10 : HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS**

Voir le paragraphe 5.3.2.2 « Actions de performance » ci-dessous.

**TABLEAU 11 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF**

Comme l'indique le tableau ci-dessous, Dassault Systèmes SE se conforme aux principales recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de rémunération et avantages octroyés aux dirigeants mandataires sociaux.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Charles Edelstenne</b> Président du Conseil d'administration Début de mandat (1 <sup>re</sup> nomination) : 08/04/1993 Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2018		X		X		X		X
<b>Bernard Charlès</b> Directeur Général Début de mandat (1 <sup>re</sup> nomination) : 08/04/1993 Fin de mandat : Assemblée générale annuelle à tenir en 2018		X		X	X*			X

\* Les conditions de versement et le montant de l'indemnité due sont détaillés au paragraphe 5.1.4.2 « Indemnité de départ contraint du Directeur Général ».

Il n'a pas été mis en place, pour les mandataires sociaux, de régimes complémentaires de retraite spécifiques. Les sociétés contrôlées par Dassault Systèmes SE n'ont pas versé

d'autres rémunérations ni accordé d'avantages en nature à ces dirigeants mandataires sociaux.

## 5.3.2 Intérêts des dirigeants et salariés dans le capital de Dassault Systèmes SE

### 5.3.2.1 Options de souscription d'actions Dassault Systèmes

Au 31 décembre 2015, quatre plans d'options de souscription d'actions existaient au profit de certains dirigeants ou salariés du Groupe, un plan ayant expiré au cours de l'exercice 2015. Le prix d'exercice de ces options a été, pour l'ensemble des plans, fixé sans décote par rapport au dernier cours connu de l'action Dassault Systèmes à la date d'attribution des options.

L'Assemblée générale du 30 mai 2013 a autorisé, pour une période de 38 mois, le Conseil d'administration à octroyer des options de souscription ou d'achat d'actions à condition que les options existantes ne donnent à aucun moment droit à un nombre d'actions représentant plus de 5 % du capital de Dassault Systèmes SE. Le Conseil d'administration du 4 septembre 2015 a utilisé cette autorisation pour attribuer, à 600 bénéficiaires, 1 965 555 options de souscription d'actions

(les « Options 2015-01 ») dont l'exercice est soumis à une condition de performance.

Les actions nouvelles créées par exercice des options entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos perçoivent le dividende attaché à cet exercice. Elles sont cotées sur la même ligne de cotation que les actions préexistantes.

En revanche, les actions nouvelles créées à compter du lendemain de cette Assemblée générale annuelle ne donnent pas droit à ce dividende. Elles sont cotées temporairement sur une seconde ligne de cotation jusqu'à la date de négociation « coupon détaché » c'est-à-dire hors droit au dividende, des actions Dassault Systèmes.

Le tableau ci-après résume les caractéristiques des plans en vigueur au cours de l'exercice 2015.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS***(Correspondant au Tableau 8 de la Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)*

Pour toutes les attributions antérieures au 17 juillet 2014, les nombres (options, actions et prix d'exercice) figurant dans ce tableau reflètent la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue à cette date, et la multiplication corrélatrice du nombre d'actions pouvant être souscrites.

Plan d'option	2008-01	2008-02	2010-01	2014-01	2015-01	Total
Assemblée générale	22/05/2008	22/05/2008	27/05/2010	30/05/2013	30/05/2013	
Conseil d'administration	25/09/2008	27/11/2009	27/05/2010	26/05/2014	04/09/2015	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites en exercice des Options	2 873 200	3 703 000	2 480 000	624 450	1 965 555	<b>11 646 205</b>
● par les mandataires sociaux	300 000	340 000	220 000	-	-	<b>860 000</b>
Charles Edelstenne	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	<b>N/A</b>
Bernard Charlès	100 000	100 000 <sup>(1)</sup>	100 000 <sup>(1)</sup>	N/A	N/A	<b>300 000</b>
Thibault de Tersant	200 000	240 000	120 000	-	N/A	<b>560 000</b>
Point de départ d'exercice des options	25/09/2009	27/11/2013	27/05/2014	21/02/2016	04/09/2016	
Date d'expiration	24/09/2015	26/11/2017	26/05/2018	25/05/2022	03/09/2025	
Prix d'exercice (en euros)	19,075	19,50	23,50	45,50	62,00	
Modalités d'exercice				Voir la note <sup>(2)</sup>	Voir la note <sup>(3)</sup>	
Nombre cumulé d'actions souscrites en exercice des Options au 31/12/2015	2 596 836	1 937 736	821 723	-	-	<b>5 356 295</b>
Nombre cumulé d'Options annulées ou caduques au 31/12/2015	276 364	310 000	206 700	160 600	24 150	<b>977 814</b>
Nombre d'Options en circulation au 31/12/2015	-	1 455 264	1 451 577	463 850	1 941 405	<b>5 312 096</b>
Nombre d'actions souscrites en exercice des Options entre le 01/01/2016 et le 29/02/2016	-	52 702	78 430	5 030	-	<b>136 162</b>
Options annulées ou caduques entre le 01/01/2016 et le 29/02/2016	-	-	-	64 390	46 550	<b>110 940</b>
Options en circulation au 29/02/2016	-	1 402 562	1 373 147	394 430	1 894 855	<b>5 064 994</b>
Nombre cumulé d'actions souscrites en exercice des Options au 29/02/2016	2 596 836	1 990 438	900 153	5 030	-	<b>5 492 457</b>

(1) Les options attribuées au Directeur Général sont soumises à une condition de performance liée à sa rémunération variable effectivement versée sur trois exercices dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE.

(2) Les options 2014-01 sont exerçables par tranche d'un tiers à compter respectivement des 21 février 2016, 2017 et 2018 sous réserve de la satisfaction d'une condition de présence et d'une condition de performance relative à l'objectif fixé au niveau de la marque de rattachement du bénéficiaire.

(3) Les options 2015-01 sont exerçables par tranche d'un tiers à compter respectivement des 4 septembre 2016, 2017 et 2018 sous réserve de la satisfaction d'une condition de présence et d'une condition de performance tenant à l'objectif de bénéfice net dilué par action non-IFRS sur une base consolidée (ci-après le « BNPA ») et/ou à l'objectif fixé au niveau de la marque de rattachement du bénéficiaire.

Pour une information sur la dilution du capital générée par l'exercice d'options, voir également le paragraphe 6.2.1 « Capital social au 29 février 2016 ».

Au 31 décembre 2015, les seuls mandataires sociaux détenant des options de souscription d'actions étaient Bernard Charlès et Thibault de Tersant.

La participation des mandataires sociaux dans le capital de Dassault Systèmes SE est décrite aux paragraphes 5.1.1 « Composition et fonctionnement du Conseil d'administration » et 6.3 « Informations concernant l'actionnariat » du présent Document de référence.

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS DE DASSAULT SYSTÈMES NON-MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS DURANT L'EXERCICE 2015

(Correspondant au Tableau 9 de la Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Le tableau ci-dessous indique de manière globale le nombre total et le prix d'exercice moyen pondéré des actions souscrites par les dix salariés du Groupe ayant exercé le nombre le plus important d'options Dassault Systèmes en 2015 et qui ne sont pas mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE.

	Nombre total d'options	Prix moyen pondéré par option	Plan n° 2008-01	Plan n° 2008-02	Plan n° 2010-01	Plan n° 2014-01	Plan n° 2015-01
Options consenties durant l'exercice 2015 aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	326 500	62,00 €	-	-	-	-	326 500
Options exercées durant l'exercice 2015 par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé*	381 695	40,20 €	199 900	103 300	78 495	-	-

\* Pour toutes les attributions antérieures au 17 juillet 2014, les nombres (options et prix d'exercice) figurant dans ce tableau reflètent la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue à cette date, et la multiplication corrélative du nombre d'actions pouvant être souscrites.

#### 5.3.2.2 Actions de performance

L'Assemblée générale du 4 septembre 2015 a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions Dassault Systèmes, dans la limite de 2 % du capital de Dassault Systèmes SE à la date de leur attribution par le Conseil d'administration, soit 5 123 341 actions, cette autorisation étant valable pour une période de 38 mois.

Le Conseil du 4 septembre 2015 a utilisé cette autorisation pour attribuer respectivement 734 600 actions de performance « 2015-A » au profit de 570 bénéficiaires et 300 000 actions « 2015-B » au profit du Directeur Général (voir le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions »). Cette seconde attribution est conforme à la résolution de l'Assemblée générale limitant à 35 % de l'enveloppe globale, à la date de l'attribution (soit 1 793 169 actions), la part des actions pouvant être attribuée au Directeur Général.

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE***(Correspondant au Tableau 10 de la Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)*

Pour toutes les attributions antérieures au 17 juillet 2014, les nombres d'actions figurant dans ce tableau reflètent la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue à cette date, et la multiplication corrélative du nombre d'actions.

Numéro du Plan	2010-02 – Plan France	2010-02 – Plan International	2010-04 – Plan France	2010-04 – Plan International	2014-A	2015-A	Total
Assemblée générale	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	30/05/2013	04/09/2015	
Date du Conseil d'administration	29/09/2011	29/09/2011	07/09/2012	07/09/2012	21/02/2014	04/09/2015	
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :							
• aux mandataires sociaux	621 000 <sup>(1)</sup>	191 800 <sup>(1)</sup>	661 600 <sup>(1)</sup>	416 860 <sup>(1)</sup>	1 059 880	734 600	<b>3 685 740</b>
Charles Edelstenne	–	–	–	–	–	–	–
Bernard Charlès	28 000 <sup>(2)</sup>	–	28 000 <sup>(2)</sup>	–	–	–	<b>56 000<sup>(2)</sup></b>
Thibault de Tersant	34 000	–	34 000	–	40 000	40 000	<b>148 000</b>
Date d'acquisition des actions	29/09/2014	29/09/2015	07/09/2015	07/09/2016	21/02/2018	04/09/2017	
Date de fin de période de conservation	29/09/2016	néant	07/09/2017	néant	néant	néant	
Conditions de performance	Oui <sup>(3)</sup>	Oui <sup>(3)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>	Oui <sup>(5)</sup>	Oui <sup>(6)</sup>	
Nombre d'actions acquises au 29/02/2016	588 000	152 300	622 000	–	–	–	<b>1 362 300</b>
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2015	33 000	39 500	39 600	76 300	60 750	900	<b>250 050</b>
Nombre d'actions de performance restantes en fin d'exercice	–	–	–	340 560	999 130	733 700	<b>2 073 390</b>

(1) Sous certaines conditions, dans certains cas de mobilité internationale, les bénéficiaires du Plan France peuvent être transférés sur le Plan International et inversement pendant la période d'acquisition des actions. Dès lors, le nombre total d'actions finalement acquis au titre du plan France ou International peut s'avérer différent du nombre d'actions initialement attribué au titre de ces plans.

(2) Les actions attribuées au Directeur Général sont soumises à une condition de performance supplémentaire liée à sa rémunération variable effectivement versée au titre des trois exercices visés par le règlement du plan concerné, dont le montant est lui-même fonction de l'atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE.

(3) Les Actions 2010-02 ont été définitivement acquises à l'expiration de la période d'acquisition applicable au bénéficiaire, sous réserve du respect, par celui-ci, d'une condition de présence et d'une condition de performance dont la satisfaction a été mesurée en fonction du BNPA effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA correspondant publié pour chacun des exercices 2011, 2012 et 2013.

(4) Les Actions 2010-04 ne seront définitivement acquises qu'à l'expiration de la période d'acquisition applicable au bénéficiaire, sous réserve du respect, par celui-ci, d'une condition de présence et d'une condition de performance dont la satisfaction est mesurée en fonction du BNPA effectivement réalisé par rapport à la borne haute de l'objectif de BNPA correspondant publié pour chacun des exercices 2012, 2013 et 2014.

(5) Les Actions 2014-A ne seront définitivement acquises qu'à l'expiration de la période d'acquisition, sous réserve du respect, par le bénéficiaire, d'une condition de présence et de la satisfaction chaque année pendant trois ans, de l'une au moins des conditions de performance suivantes : croissance du BNPA par rapport à celui réalisé au titre de l'exercice 2014, cette croissance devant être au moins égale à un seuil (exprimé en pourcentage) fixé par le Conseil ayant attribué ces actions, ou surperformance du cours de l'action Dassault Systèmes par rapport à la performance de l'indice CAC 40, cet écart devant être au moins égal à un seuil (exprimé en points de pourcentage) fixé par le même Conseil.

(6) Les Actions 2015-A ne seront définitivement acquises qu'à l'expiration de la période d'acquisition, sous réserve du respect par le bénéficiaire, d'une condition de présence et de l'une au moins des conditions de performance suivantes dont la satisfaction sera mesurée en 2017 : croissance du BNPA par rapport à celui réalisé au titre de l'exercice 2014, cette croissance devant être au moins égale à un seuil (exprimé en pourcentage) fixé par le Conseil ayant attribué ces actions, ou surperformance du cours de l'action Dassault Systèmes par rapport à la performance de l'indice CAC 40, cet écart devant être au moins égal à un seuil (exprimé en points de pourcentage) fixé par le même Conseil.

### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE LA DÉMARCHE D' ASSOCIATION PROGRESSIVE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CAPITAL DE L' ENTREPRISE

(Voir également le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d' actions »)

Pour toutes les attributions antérieures au 17 juillet 2014, les nombres d' actions figurant dans ce tableau reflètent la division par deux de la valeur nominale de l' action Dassault Systèmes intervenue à cette date, et la multiplication corrélative du nombre d' actions.

Référence du Plan	2009	2010	2010-03	2010-05	2014-B	2015-B
Assemblée générale	06/06/2007	27/05/2010	27/05/2010	27/05/2010	30/05/2013	04/09/2015
Conseil d' administration	27/11/2009	27/05/2010	29/09/2011	07/09/2012	21/02/2014	04/09/2015
Nombre total d' actions attribuées à Bernard Charlès	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Date d' acquisition des actions	27/11/2011	27/05/2012	29/09/2013	07/09/2014	21/02/2018	04/09/2017
Date de fin de période de conservation <sup>(1)</sup>	27/11/2013	27/05/2014	29/09/2015	07/09/2016	21/02/2018	04/09/2017
Conditions de performance	Voir la note <sup>(2)</sup>	Voir la note <sup>(3)</sup>	Voir la note <sup>(4)</sup>	Voir la note <sup>(5)</sup>	Voir la note <sup>(6)</sup>	Voir la note <sup>(7)</sup>
Nombre d' actions acquises au 20/03/2016	300 000	300 000	300 000	300 000	–	–

(1) Non applicable aux actions faisant l' objet de l' engagement de conservation fixé par le Conseil conformément à la loi (voir le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d' actions »).

(2) Condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général au titre des exercices 2009 et 2010, dont le montant est lui-même fonction de l' atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(3) Condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général au titre des exercices 2010 et 2011, dont le montant est lui-même fonction de l' atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(4) Condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général au titre des exercices 2011 et 2012, dont le montant est lui-même fonction de l' atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(5) Condition de performance liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général au titre des exercices 2012 et 2013, dont le montant est lui-même fonction de l' atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil.

(6) Condition de performance identique à celle stipulée pour les actions de performance 2014-A attribuées par le Conseil du même jour à certains collaborateurs du Groupe.

(7) Condition de performance (i) identique à celle stipulée pour les actions de performance 2015-A et (ii) supplémentaire liée à la rémunération variable effectivement versée au Directeur Général au titre des exercices 2015 et 2016, dont le montant est lui-même fonction de l' atteinte de critères de performance préalablement définis par le Conseil (voir le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d' actions »).

## 5.4 Récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants de Dassault Systèmes

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-dessous rend compte des opérations sur titres Dassault Systèmes réalisées en 2015 par les administrateurs et membres du Comité Exécutif du Groupe ou par une personne qui leur est liée au sens de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier, sur la base des déclarations effectuées par les intéressés à l'AMF, disponibles sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Date Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant brut (en euros)
10/02/15 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice d'options de souscription d'actions	19,08	190 750,00
10/02/15 Euronext Paris	Philippe Forestier	Cession d'actions	57,68	576 782,40
10/02/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	19,08	45 780,00
10/02/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	19,50	928 200,00
10/02/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	57,57	138 171,58
10/02/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	57,54	2 738 791,68
26/02/15 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice d'options de souscription d'actions	23,50	940 000,00
26/02/15 Euronext Paris	Bruno Latchague	Cession d'actions	62,16	2 486 367,89
28/04/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	19,50	1 170 000,00
28/04/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	69,92	4 195 199,35
04/05/15 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice d'options de souscription d'actions	23,50	785 910,50
04/05/15 Euronext Paris	Bruno Latchague	Cession d'actions	69,77	2 333 203,82
05/05/15 Euronext Paris	Bruno Latchague	Exercice d'options de souscription d'actions	23,50	118 722,00
05/05/15 Euronext Paris	Bruno Latchague	Cession d'actions	69,72	352 204,43
19/05/15 Euronext Paris	Philippe Forestier	Exercice d'options de souscription d'actions	19,50	195 000,00
19/05/15 Euronext Paris	Philippe Forestier	Cession d'actions	70,29	702 942,00
01/06/15 Euronext Paris	Pascal Daloz	Exercice d'options de souscription d'actions	19,08	138 770,63
01/06/15 Euronext Paris	Monica Menghini	Exercice d'options de souscription d'actions	19,50	156 000,00
01/06/15 Euronext Paris	Monica Menghini	Exercice d'options de souscription d'actions	23,50	188 000,00
01/06/15 Euronext Paris	Monica Menghini	Cession d'actions	70,40	563 200,00
01/06/15 Euronext Paris	Monica Menghini	Cession d'actions	70,40	563 200,00

Date Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	Prix unitaire (en euros)	Montant brut (en euros)
04/06/15 Euronext Paris	Pascal Daloz	Exercice d'options de souscription d'actions	19,08	1 386 752,50
04/06/15 Euronext Paris	Pascal Daloz	Exercice d'options de souscription d'actions	19,08	476,88
17/06/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	19,50	214 500,00
25/06/15 Euronext Paris	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	508 852,47
25/06/15 Euronext Paris	Pascal Daloz	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	9 303,62
25/06/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	22 287,03
25/06/15 Euronext Paris	Jean-Pierre Chahid-Nouraï	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	555,44
25/06/15 Euronext	Charles Edelstenne	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	1 364 021,78
25/06/15 Euronext	Personne physique liée à Charles Edelstenne	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	2 492 120,42
25/06/15 Euronext	Personne morale liée à Charles Edelstenne	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	763,73
25/06/15 Euronext	Personne morale liée à Charles Edelstenne	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	763,73
25/06/15 Euronext	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	75 817,56
25/06/15 Euronext	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	14 649,73
25/06/15 Euronext	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	1 666,32
25/06/15 Euronext	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	81 857,97
25/06/15 Euronext	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	69,43
25/06/15 Euronext	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	416,58
25/06/15 Euronext	Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	67 694,25
25/06/15 Euronext	Personne physique liée à Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	62 278,71
25/06/15 Euronext	Personne physique liée à Bernard Charlès	Réinvestissement dividende en actions nouvelles	69,43	347,15
30/07/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	19,50	1 170 000,00
30/07/15 Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	68,95	4 137 067,03
26/08/15 Euronext	Personne physique liée à Nicole Dassault	Acquisition d'actions	61,31	6 130 570,00
28/08/15 Euronext	Personne physique liée à Nicole Dassault	Acquisition d'actions	61,87	4 083 347,40
02/09/15 Euronext	Personne physique liée à Nicole Dassault	Acquisition d'actions	61,16	6 054 998,40
04/09/15 Euronext	Personne physique liée à Nicole Dassault	Acquisition d'actions	61,05	3 968 211,00
16/09/15 Euronext Paris	Bernard Charlès	Exercice d'options de souscription d'actions	19,08	1 907 500,00

Date			Prix unitaire	Montant brut
Lieu	Personne concernée	Nature de l'opération	(en euros)	(en euros)
23/09/15				
Euronext Paris	Dominique Florack	Exercice d'options de souscription d'actions	19,08	4 394 727,40
29/09/15				
Euronext Paris	Bruno Latchague	Cession d'actions	64,61	1 938 225,00
28/10/15				
Euronext Paris	Thibault de Tersant	Exercice d'options de souscription d'actions	19,50	1 170 000,00
28/10/15				
Euronext Paris	Thibault de Tersant	Cession d'actions	69,69	4 181 283,84

## 5.5 Information sur les Commissaires aux comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Pierre Marty, dont le premier mandat a commencé le 8 juin 2005 et a été renouvelé le 26 mai 2011, pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ernst & Young et Autres, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1, représenté par Pierre-Antoine Duffaud, nommé le 27 mai 2010 en remplacement d'Ernst & Young Audit, et dont le mandat expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016 de renouveler le mandat d'Ernst & Young et Autres, pour une durée de six exercices. Ce mandat expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### Commissaires aux comptes suppléants

Yves Nicolas, 63 rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine, dont le mandat a commencé le 26 mai 2011, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

La société Auditex, dont le siège social est situé 1/2, place des Saisons – 92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1, dont le mandat a été renouvelé le 27 mai 2010 et expirera lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016 de renouveler le mandat d'Auditex pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### Montant des honoraires des Commissaires aux comptes

En 2015 et 2014, le montant des honoraires versés à chacun des Commissaires aux comptes par Dassault Systèmes s'est élevé à :

	PricewaterhouseCoopers Audit				Ernst & Young et Autres			
	Montant		%		Montant		%	
(en milliers d'euros, hors taxes)	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés <sup>(1)</sup> :								
• émetteur	1 013	1 065	32 %	33 %	229	228	12 %	17 %
• filiales intégrées globalement	1 636	1 390	53 %	42 %	474	342	25 %	25 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes <sup>(2)</sup> :								
• émetteur	-	512	0 %	16 %	54	49	3 %	4 %
• filiales intégrées globalement	339	167	11 %	5 %	227	1	12 %	0 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 988</b>	<b>3 134</b>	<b>96 %</b>	<b>96 %</b>	<b>984</b>	<b>620</b>	<b>52 %</b>	<b>46 %</b>
<b>Autres prestations<sup>(3)</sup></b>								
Juridique, fiscal, social	139	136	4 %	4 %	901	717	48 %	54 %
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>139</b>	<b>136</b>	<b>4 %</b>	<b>4 %</b>	<b>901</b>	<b>717</b>	<b>48 %</b>	<b>54 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 127</b>	<b>3 270</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>1 885</b>	<b>1 337</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Les honoraires de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes annuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 concernent la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des états financiers statutaires de Dassault Systèmes SE et de ses filiales, et la revue des documents déposés auprès de l'AMF.

(2) Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs à ces missions correspondent généralement à des services liés étroitement à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers. Ils incluent des services d'audit d'acquisition, des consultations liées aux normes comptables et de reporting, des services d'attestation non obligatoires, ainsi que la revue des systèmes d'information. En 2015 et 2014, ils incluent essentiellement les honoraires pour des services liés à certaines acquisitions.

(3) Ces prestations rendues par les réseaux des Commissaires aux comptes au profit des filiales intégrées globalement concernent du support à la revue des contrats de licences, ainsi que des études liées au respect des fiscalités locales et internationales, y compris la revue des éléments fiscaux relatifs aux comptes annuels, aux dispositions réglementaires et administratives et à l'assistance fiscale aux expatriés.

# 6

## INFORMATIONS SUR DASSAULT SYSTÈMES SE, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

---

### SOMMAIRE

---

<b>6.1</b>	<b>Informations concernant Dassault Systèmes SE</b>	<b>186</b>	<b>6.3</b>	<b>Informations concernant l'actionariat</b>	<b>194</b>
6.1.1	Informations à caractère général	186	6.3.1	Actionariat et droits de vote double	194
6.1.2	Acte constitutif et stipulations particulières des statuts	187	6.3.2	Contrôle	196
			6.3.3	Accords entre actionnaires	197
<b>6.2</b>	<b>Informations concernant le capital</b>	<b>189</b>	<b>6.4</b>	<b>Informations boursières</b>	<b>199</b>
6.2.1	Capital social au 29 février 2016	189			
6.2.2	Capital potentiel	189			
6.2.3	Évolution du capital de Dassault Systèmes SE au cours des trois derniers exercices	190			
6.2.4	Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration	191			
6.2.5	Programmes de rachats d'actions	193			

---

## 6.1 Informations concernant Dassault Systèmes SE

### 6.1.1 Informations à caractère général

#### 6.1.1.1 Dénomination et siège social

Dassault Systèmes

10, rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay

Téléphone : + 33 (0)1 61 62 61 62

#### 6.1.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du Commerce – Code APE

Dassault Systèmes SE est une société européenne (*Societas Europaea*) de droit français soumise aux dispositions du Règlement (CE) n° 2157/2001 ainsi qu'aux dispositions françaises en vigueur à tout moment (ci-après la « **Loi** »). Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 322 306 440. Son code APE est 5829 C.

La transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne a été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2015 et est devenue effective le 15 juin 2015, date de l'immatriculation de Dassault Systèmes SE au registre du commerce et des sociétés du tribunal de commerce de Versailles.

Dassault Systèmes SE est gouvernée par un Conseil d'administration.

#### 6.1.1.3 Date de constitution et durée

Dassault Systèmes SE a été constituée, sous forme de société à responsabilité limitée, le 9 juin 1981, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 4 août 2080. Elle a été transformée en société anonyme le 8 avril 1993 puis en société européenne le 15 juin 2015.

#### 6.1.1.4 Objet social

Aux termes de l'article 2 des statuts tel que modifié par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2015, Dassault Systèmes SE a pour objet, en France et à l'étranger :

- la conception, le développement, la production, la commercialisation, l'achat, la vente, le courtage, la location, la maintenance, l'après-vente de logiciels, contenus numériques et/ou matériels informatiques ;
- la fourniture et la vente de prestations de services de centrale numérique, y compris la fourniture de solutions logicielles en ligne en tant que service, et l'exploitation et la fourniture des infrastructures correspondantes ;

- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation ; et

- la fourniture et la vente de ressources informatiques en combinaison ou non avec des logiciels ou des prestations de services,

notamment en matière de solutions 3D de conception, de modélisation, de simulation, de fabrication, de planification, de collaboration, de gestion du cycle de vie, de business intelligence, de marketing ou de 3D grand public dans les domaines des produits, de la nature et de la vie.

Dassault Systèmes SE a également pour objet :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements ;
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique ;
- et, plus généralement, la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer ainsi que la réalisation de toutes opérations juridiques, économiques, financières, industrielles, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

#### 6.1.1.5 Exercice social

L'exercice social, d'une durée de douze mois, couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### 6.1.1.6 Documents accessibles au public

Les statuts de Dassault Systèmes SE, les procès-verbaux des Assemblées générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux Assemblées, les rapports des Commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la Loi peuvent être consultés au siège social de Dassault Systèmes SE.

Certains de ces documents sont également disponibles sur le site internet du Groupe ([www.3ds.com/fr/investisseurs/information-reglementee](http://www.3ds.com/fr/investisseurs/information-reglementee)).

## 6.1.2 Acte constitutif et stipulations particulières des statuts

Les statuts de Dassault Systèmes SE ont été modifiés à deux reprises lors de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La première modification est intervenue suite à l'approbation de la transformation de Dassault Systèmes SA en société européenne par l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2015. La seconde a porté sur l'objet social de Dassault Systèmes SE (article 2). Cette modification a été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2015.

### 6.1.2.1 Répartition des bénéfices (article 36 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il le redevient lorsque la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée générale prélève les sommes qu'elle juge approprié d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, inscrites sur un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

En cas de démembrement des actions, l'article 11 des statuts réserve aux usufruitiers le droit de vote sur les décisions relatives à l'affectation des bénéfices (voir le paragraphe 6.1.2.3 « Actions et droits de vote »).

### 6.1.2.2 Assemblées générales

#### Convocation et ordre du jour (articles 25 et 26 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, ou à défaut, par le ou les Commissaire(s) aux comptes. Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'actions représentant 10 % au moins du capital souscrit peuvent également (i) demander au Conseil d'administration de convoquer et (ii) fixer l'ordre du jour de ladite Assemblée générale. La demande de convocation doit préciser les points à faire figurer à l'ordre du jour.

La convocation est effectuée par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du département du siège social et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO). Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion des avis de convocation sont en outre convoqués à toutes les Assemblées d'actionnaires par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée. L'Assemblée ne peut être tenue moins de quinze jours après l'insertion des avis de convocation ou l'envoi de la lettre aux actionnaires nominatifs.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital requise, ont également la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions et de points à l'ordre du jour, dans les conditions prévues par la Loi.

#### Conditions d'admission (article 27 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et sous réserve :

- pour les titulaires d'actions nominatives, qu'ils soient inscrits en compte nominatif, pur ou administré, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, qu'ils soient inscrits dans les comptes de titres au porteur tenu par l'intermédiaire habilité au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

L'inscription comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leurs comptes sera constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier aux titulaires des actions. Cette attestation de participation devra être annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire. Une attestation pourra également être délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire qui lui sera envoyé dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée. Ce formulaire, dûment complété et accompagné, le cas échéant, d'une attestation de participation, doit parvenir à Dassault Systèmes SE trois jours au moins avant la date de l'Assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.

Un actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par toute personne physique ou morale justifiant d'un mandat, dans les conditions prévues par la Loi. Les actionnaires personnes morales seront représentés par les personnes physiques habilitées à les représenter vis-à-vis des tiers ou par toute personne à qui lesdites personnes physiques auront délégué leur pouvoir de représentation.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code civil, peut se faire représenter aux Assemblées générales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions de la Loi. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'Assemblée, participer et voter aux Assemblées par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à l'Assemblée, dans les conditions et suivant les modalités prévues par les dispositions de la Loi. Il sera ainsi représenté pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires.

### **Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires (articles 13, 31 et 32 des statuts)**

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, dans la limite du respect des dispositions de la Loi.

Sous réserve des dispositions de la Loi et des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, aucune majorité ne peut imposer aux actionnaires une augmentation de leurs engagements. Si des catégories d'actions venaient à être créées, aucune modification ne pourrait être faite aux droits des actions d'une de ces catégories sans le vote conforme d'une Assemblée générale extraordinaire et d'une Assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

#### **6.1.2.3 Actions et droits de vote**

##### **Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions (articles 13 et 39 des statuts)**

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient statutairement des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation (voir le paragraphe 6.1.2.1 « Répartition des bénéfices (article 36 des statuts) »). Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il

est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire (voir le paragraphe « Droit de vote double (article 29 des statuts) » ci-dessous).

##### **Conditions d'exercice du droit de vote (articles 11 et 29 des statuts)**

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Le vote s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance, par visioconférence ou par un autre moyen de communication, comme indiqué au paragraphe précédent. Pour le calcul de la majorité, les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

##### **Droit de vote double (article 29 des statuts)**

Chaque action donne droit à une voix. Toutefois, depuis 2002, les statuts prévoient un droit de vote double au profit des actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même titulaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Conformément à la Loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession, liquidation de communauté de biens entre époux ou donation familiale. Le droit de vote double peut également cesser par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

##### **Limitation des droits de vote**

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote attachés aux actions de Dassault Systèmes SE sauf en cas de démembrement de propriété des actions (voir le paragraphe « Conditions d'exercice du droit de vote (articles 11 et 29 des statuts) » ci-dessus).

##### **6.1.2.4 Franchissements de seuils (article 13 des statuts)**

Outre l'obligation légale d'informer Dassault Systèmes SE et l'AMF en cas de franchissement des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne

physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins une fraction de 2,5 % du capital ou des droits de vote de Dassault Systèmes SE, ou un multiple de ce même pourcentage, est tenue d'informer Dassault Systèmes SE du nombre total des actions ou des droits de vote qu'elle détient. Cette information doit parvenir à Dassault Systèmes SE par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quatre jours de Bourse à compter de la date d'acquisition.

Cette déclaration doit être faite chaque fois que ce seuil de 2,5 % ou un de ses multiples est franchi à la hausse, jusqu'à 50 % inclus du nombre total des actions ou des droits de vote de Dassault Systèmes SE, ou à la baisse. Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration comprend bien toutes les actions ou droits de vote détenus ou possédés, au sens de l'article L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions.

En cas de non-respect de cette obligation d'information, les actions excédant la fraction de 2,5 % qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de Dassault Systèmes SE au moins égale à la fraction précitée de 2,5 % dudit capital ou des droits de vote, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

#### 6.1.2.5 Stipulations des statuts, d'une charte ou d'un règlement de Dassault Systèmes SE qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Outre le droit de vote double précité (voir le paragraphe 6.1.2.3 « Actions et droits de vote ») et l'obligation de déclaration de franchissement du seuil de 2,5 % (voir le paragraphe 6.1.2.4 « Franchissements de seuils (article 13 des statuts) »), les statuts de Dassault Systèmes SE prévoient, dans leur article 10, que Dassault Systèmes SE peut à tout moment, conformément aux dispositions de la Loi, demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse postale et le cas échéant électronique des détenteurs de titres au porteur de Dassault Systèmes SE conférant immédiatement ou à terme le droit de vote à ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### 6.1.2.6 Stipulations des statuts régissant les modifications du capital lorsqu'elles sont plus strictes que celles prévues par la Loi

Les statuts de Dassault Systèmes SE ne prévoient aucune stipulation régissant les modifications du capital plus stricte que celles prévues par la Loi.

## 6.2 Informations concernant le capital

### 6.2.1 Capital social au 29 février 2016

Au 29 février 2016, le nombre d'actions en circulation composant le capital de Dassault Systèmes SE est de 256 850 348, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, entièrement libérées. Il était de 256 714 186 actions soit un capital social de 128 357 093 euros, au 31 décembre 2015.

### 6.2.2 Capital potentiel

Au 29 février 2016, les options de souscription d'actions en circulation, exerçables ou non, donneraient lieu, si elles étaient toutes exercées, à l'émission de 5 064 994 actions nouvelles, représentant 1,97 % du capital social de Dassault Systèmes SE à cette date (sur une base diluée).

À cette même date, sur la base du cours de clôture de l'action du 29 février 2016, soit 69,89 euros, l'exercice des options en circulation pouvant être exercées et dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours, entraînerait l'émission de 2 872 387 actions nouvelles, représentant 1,12 % du capital social de Dassault Systèmes SE à cette même date (sur une

base diluée). L'effet de la dilution par action au 31 décembre 2015 est également indiqué à la Note 11 aux comptes consolidés.

Dans le cadre de l'acquisition de la société SolidWorks en 1997, Dassault Systèmes SE a émis des actions destinées à être allouées aux titulaires d'options de souscription d'actions et de warrants émis par SolidWorks préalablement à cette acquisition. Ces actions Dassault Systèmes ont été historiquement détenues par une filiale américaine détenue à 100 % par le Groupe, SW Securities LLC. Il n'existe plus de tels options ou warrants SolidWorks en circulation à l'heure actuelle. Au 31 décembre 2015, comme au 29 février 2016, SW Securities LLC détenait 503 614 actions, soit environ 0,20 % du capital social à ces dates. En raison de leur qualité d'actions d'autocontrôle, ces actions détenues par SW Securities LLC sont dépourvues du droit de vote et n'ont pas vocation à recevoir de dividendes.

Il n'existe, en dehors des options de souscription d'actions consenties dans le cadre des plans d'options et des attributions d'actions mentionnées aux paragraphes 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux » et 5.3.2 « Intérêts des dirigeants et salariés dans le capital de Dassault Systèmes SE », aucun titre donnant le droit de souscrire des actions Dassault Systèmes et aucun accord visant à augmenter le capital. Dassault Systèmes SE n'a émis aucun titre qui ne soit pas représentatif du capital.

### Nantissement d'actions

À la connaissance de Dassault Systèmes SE, il n'existe aucun nantissement d'actions Dassault Systèmes inscrites au nominatif qui représenterait une part significative de son capital au 29 février 2016.

## 6.2.3 Évolution du capital de Dassault Systèmes SE au cours des trois derniers exercices

Date	Opération	Montant nominal des variations de capital (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions
28 février 2013	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	292 488	125 389 266	292 488	125 389 266
25 juin 2013	Augmentation de capital résultant de l'option pour le paiement du dividende en actions	741 175	126 130 441	741 175	126 130 441
28 février 2014	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	940 826	127 071 267	940 826	127 071 267
21 mars 2014	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	(741 175)	126 330 092	(741 175)	126 330 092
20 juin 2014	Augmentation de capital résultant de l'option pour le paiement du dividende en actions	802 310	127 132 402	802 310	127 132 402
9 juillet 2014	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	729 347	127 861 749	729 347	127 861 749
17 juillet 2014	Division par deux de la valeur nominale de l'action	-*	127 861 749	127 861 749*	255 723 498
28 février 2015	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	555 900	128 417 649	1 111 800	256 835 298
20 mars 2015	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	(802 310)	127 615 339	(1 604 620)	255 230 678
22 juin 2015	Augmentation de capital résultant de l'option pour le paiement du dividende en actions	92 854,50	127 708 193,50	185 709	255 416 387
29 février 2016	Augmentation de capital résultant d'exercices d'options de souscription	716 980,50	128 425 174	1 433 961	256 850 348

\* La valeur nominale de l'action a été ramenée de 1 euro à 0,50 euro le 17 juillet 2014.

Le montant des variations des capitaux propres induits par les opérations décrites dans le tableau ci-dessus figure, pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2015, dans le « Tableau de variations des capitaux propres consolidés » inclus dans les comptes consolidés.

## 6.2.4 Délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations et autorisations données par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et en cours durant l'exercice 2015 ainsi qu'à la date du présent Document de référence. Il mentionne les autorisations d'augmenter le capital social ainsi que les autorisations de racheter des actions propres et de les annuler.

Résolutions et Assemblées générales (« AG »)	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisation au cours de l'exercice
<b>RACHATS D' ACTIONS ET RÉDUCTION DE CAPITAL</b>		
14 <sup>e</sup> résolution AG du 28/05/2015	<b>Autorisation</b> : racheter ou acheter des actions Dassault Systèmes <b>Durée</b> : 12 mois environ (jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015). <b>Plafond</b> : 10 % du capital social dans la limite de 500 millions d'euros et prix maximum par action de 90 euros.	Voir le paragraphe 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions »
15 <sup>e</sup> résolution AG du 28/05/2015	<b>Autorisation</b> : annuler des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat. <b>Durée</b> : 12 mois environ (jusqu'à l'AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015). <b>Plafond</b> : 10 % du capital social par période de 24 mois.	Voir le paragraphe 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions »
<b>ÉMISSION DE TITRES</b>		
16 <sup>e</sup> résolution AG du 28/05/2015	<b>Autorisation</b> : augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SE et émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. <b>Durée</b> : 26 mois, soit jusqu'au 28/07/2017. <b>Plafond</b> : 12 millions d'euros de nominal pour les actions ou pour les valeurs mobilières – 750 millions d'euros de nominal pour les titres de créances.	Aucune
17 <sup>e</sup> résolution AG du 28/05/2015	<b>Autorisation</b> : augmenter le capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SE et émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public. <b>Durée</b> : 26 mois, soit jusqu'au 28/07/2017. <b>Plafond</b> : 12 millions d'euros de nominal pour les actions ou pour les valeurs mobilières – 750 millions d'euros de nominal pour les titres de créances (imputables sur les plafonds prévus à la ligne précédente).	Aucune
18 <sup>e</sup> résolution AG du 28/05/2015	<b>Autorisation</b> : augmenter le capital et émettre des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre de la délégation prévue à la ligne précédente par voie d'une offre par placement privé visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. <b>Durée</b> : 26 mois, soit jusqu'au 28/07/2017. <b>Plafond</b> : 12 millions d'euros de nominal imputables sur le plafond prévu ci-dessus (16 <sup>e</sup> résolution).	Aucune
19 <sup>e</sup> résolution AG du 28/05/2015	<b>Autorisation</b> : augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes. <b>Durée</b> : 26 mois, soit jusqu'au 28/07/2017. <b>Plafond</b> : 12 millions d'euros de nominal imputables sur le plafond prévu ci-dessus (16 <sup>e</sup> résolution).	Aucune
20 <sup>e</sup> résolution AG du 28/05/2015	<b>Autorisation</b> : augmenter le capital pour rémunérer des apports en nature de titres. <b>Durée</b> : 26 mois, soit jusqu'au 28/07/2017. <b>Plafond</b> : 10 % du capital social.	Aucune

Résolutions et Assemblées générales (« AG »)	Description de la délégation donnée au Conseil d'administration	Utilisation au cours de l'exercice
<b>ÉMISSIONS RÉSERVÉES AUX SALARIÉS ET AUX DIRIGEANTS</b>		
21 <sup>e</sup> résolution AG du 28/05/2015	<b>Autorisation :</b> consentir au bénéfice de membres du personnel et/ou mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de Dassault Systèmes SE. <b>Durée :</b> 38 mois, soit jusqu'au 28/07/2018. <b>Plafond :</b> 2 % du capital. La présente délégation a été privée d'effet et remplacée par la délégation ci-dessous.	Aucune
1 <sup>re</sup> résolution AGE du 04/09/2015	<b>Autorisation :</b> consentir au bénéfice de membres du personnel et/ou mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de Dassault Systèmes SE. <b>Durée :</b> 38 mois, soit jusqu'au 04/11/2018. <b>Plafond :</b> 2 % du capital.	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 5.3.2.2 « Actions de performance »
16 <sup>e</sup> résolution AG du 30/05/2013	<b>Autorisation :</b> consentir au bénéfice de certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions Dassault Systèmes SE existantes. <b>Durée :</b> 38 mois, soit jusqu'au 30/07/2016. <b>Plafond :</b> 5 % du capital.	Utilisation de cette autorisation décrite au paragraphe 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes SE »
22 <sup>e</sup> résolution AG du 28/05/2015	<b>Autorisation :</b> augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de Dassault Systèmes SE ou des sociétés qui lui sont liées. <b>Durée :</b> 26 mois, soit jusqu'au 28/07/2017. <b>Plafond :</b> 5 millions d'euros de nominal imputables sur le plafond prévu à la 16 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 28/05/2015 (ci-dessus). La présente délégation a été privée d'effet et remplacée par la délégation ci-dessous.	Aucune
2 <sup>e</sup> résolution AGE du 04/09/2015	<b>Autorisation :</b> augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de Dassault Systèmes SE ou des sociétés qui lui sont liées. <b>Durée :</b> 26 mois, soit jusqu'au 04/11/2017. <b>Plafond :</b> 5 millions d'euros de nominal imputables sur le plafond prévu à la 16 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 28/05/2015 (ci-dessus).	Aucune

Les autorisations d'acheter des actions Dassault Systèmes et d'annuler les actions ainsi achetées arrivant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale du 26 mai 2016, il est proposé à cette Assemblée de renouveler ces autorisations (voir le paragraphe 6.2.5.2 « Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016 »). Il lui sera également proposé de renouveler la délégation permettant au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des

mandataires sociaux et/ou du personnel salarié de Dassault Systèmes SE et des sociétés liées et la délégation permettant au Conseil d'administration d'augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (voir le paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2016 »).

## 6.2.5 Programmes de rachats d'actions

### 6.2.5.1 Opérations réalisées par Dassault Systèmes SE en 2015 et début 2016

#### Opérations réalisées par Dassault Systèmes SE en 2015

Au cours de l'exercice 2015, Dassault Systèmes SE a acquis, dans le cadre des autorisations données au Conseil d'administration par les Assemblées générales des 26 mai 2014 et 28 mai 2015, 420 063 de ses propres actions.

Ces actions ont été acquises à un cours moyen de 62,36 euros par action, soit un coût total de 26 196 107,81 euros (HT), étant précisé qu'aucune acquisition de blocs hors marché n'est intervenue. Le montant des frais de négociation supportés par Dassault Systèmes SE au titre de ces opérations s'est élevé à 9 430,56 euros TTC auxquels s'ajoutent 52 392,22 euros au titre de la taxe sur les transactions financières.

Ces 420 063 actions ont été totalement affectées à l'objectif de couverture des obligations de Dassault Systèmes SE résultant d'attributions d'actions de performance.

Les actions rachetées avant 2015 ont été utilisées comme suit :

- 1 604 620 actions ont été annulées par le Conseil d'administration du 20 mars 2015 ;
- 773 550 actions, qui avaient été affectées à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SE résultant d'attributions d'actions décidées antérieurement à 2015, ont été transférées aux bénéficiaires (voir le paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux »).

Au 31 décembre 2015, Dassault Systèmes SE détenait directement 2 359 891 (dont 50 988 actions dans le contrat de liquidité) de ses propres actions, d'une valeur nominale de 0,50 euro, rachetées à un cours moyen de 46,86 euros, représentant 0,92 % du capital à cette date. Sur ces 2 359 891 actions, 2 308 903 actions sont à la disposition de Dassault Systèmes SE et sont affectées à la couverture des obligations de Dassault Systèmes SE résultant d'attributions d'actions de performance.

Faisant usage de l'autorisation attribuée en 2014, Dassault Systèmes SE a conclu le 5 janvier 2015 un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie AFEI reconnue par l'AMF, avec Oddo et Cie<sup>(1)</sup>, mis en œuvre à compter du 7 janvier 2015, pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction par périodes de douze mois et pour une rémunération annuelle de 50 000 euros.

Au cours de l'exercice 2015, 2 625 732 actions ont été achetées et 2 574 744 actions ont été vendues dans le cadre de ce contrat. Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 50 988 actions Dassault Systèmes ; et
- 7 903 018,92 euros en espèces.

#### Opérations réalisées par Dassault Systèmes SE depuis le début de l'exercice 2016

Depuis le début de l'exercice 2016, Dassault Systèmes SE a acquis 502 437 de ses propres actions.

Ces actions ont été acquises à un cours moyen de 65,14 euros par action, soit un coût total de 32 729 925,75 euros (HT). Le montant des frais de négociation supportés par Dassault Systèmes SE au titre de ces opérations s'est élevé à 11 782,76 euros TTC auxquels s'ajoutent 65 459,85 euros au titre de la taxe sur les transactions financières.

Dans le cadre du contrat de liquidité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 29 février 2016, 311 440 actions ont été achetées, et 294 430 actions ont été vendues.

Au cours de l'exercice 2015 et depuis le début de l'exercice 2016, Dassault Systèmes SE n'a pas conclu d'opération sur produits dérivés portant sur ses actions et n'a pas réalisé d'achat ou de vente de ses actions par exercice ou à l'échéance de produits dérivés.

### 6.2.5.2 Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016

En application des articles 241-2 et suivants du Règlement général de l'AMF et L. 451-3 du Code monétaire et financier, et conformément à la réglementation européenne, le présent descriptif porte sur les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par Dassault Systèmes SE qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 26 mai 2016.

#### Répartition par objectifs des actions auto-détenues à la date du présent descriptif

Au 29 février 2016, Dassault Systèmes SE détient 2 877 820 de ses propres actions directement et 503 614 indirectement. Les 2 877 820 actions précitées sont affectées aux objectifs suivants :

- couverture des obligations de Dassault Systèmes SE résultant des attributions d'actions décidées en 2012, 2014 et 2015 : 2 811 340 actions ;
- contrat de liquidité conclu avec Oddo et Cie<sup>(1)</sup> le 5 janvier 2015, tacitement prorogé pour l'exercice 2016 : 66 480 actions.

(1) Contrat initialement conclu avec Corporate Finance transmis à Oddo et Cie par voie de transmission universelle de patrimoine avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2016.

**Objectifs du nouveau programme de rachat**

- 1) Annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.
- 2) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social.
- 3) Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.
- 4) Honorer les obligations liées à des attributions d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE ou d'une entreprise associée.
- 5) Assurer la couverture des engagements de Dassault Systèmes SE au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE ou d'une entreprise associée.
- 6) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SE.
- 7) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Les objectifs 1° à 4° et 6° correspondent aux dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux pratiques de marché admises par l'AMF.

Il sera également proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016 d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, le cas échéant, tout ou partie des actions qu'il aura rachetées dans le cadre du programme de rachat et à réduire corrélativement le capital social.

**Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Dassault Systèmes SE se propose d'acquérir, et prix maximum d'achat**

Le Conseil pourrait racheter des actions Dassault Systèmes dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SE à la date de l'Assemblée générale autorisant le programme, soit 25 685 034 actions au 29 février 2016, date du dernier capital connu à la date du présent descriptif. Le prix d'achat des actions serait plafonné à 100 euros par action et soumis aux limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions s'élèverait à 500 millions d'euros.

**Durée du programme de rachat d'actions**

Le programme aurait une durée d'environ douze mois à compter de l'Assemblée générale du 26 mai 2016. L'autorisation donnée au Conseil par l'Assemblée serait valable jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## 6.3 Informations concernant l'actionariat

### 6.3.1 Actionariat et droits de vote double

Le tableau ci-dessous donne certaines informations concernant l'actionariat de Dassault Systèmes SE au cours des trois derniers exercices. Conformément à la position recommandation de l'AMF n° 2009-16, il mentionne :

- les droits de vote théoriques ou « bruts », tenant compte des droits de vote attachés aux actions privées de droits de vote, conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF et servant de dénominateur pour le calcul par les actionnaires de leurs pourcentages de détention en capital et en droits de vote aux fins de déclarations réglementaires (notamment les déclarations de franchissement de seuil) ;

- et les droits de vote exerçables en Assemblée générale (« AG » dans le tableau ci-dessous) ou « nets », ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Les principaux actionnaires de Dassault Systèmes SE ne détiennent pas de droits de vote différents de ceux bénéficiant également aux autres actionnaires (tels que les droits de vote double).

Actionnaires	Actions	% de capital	Droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2015</b>						
Groupe Industriel Marcel Dassault	105 716 646	41,18 %	210 104 554	55,12 %	210 104 554	55,53 %
Charles Edelstenne <sup>(1)</sup> et ses ayants droit <sup>(2)</sup>	15 618 506	6,08 %	31 033 732	8,14 %	31 033 732	8,20 %
Bernard Charlès	2 890 441	1,13 % <sup>(6)</sup>	5 239 723	1,37 % <sup>(6)</sup>	5 239 723	1,38 % <sup>(6)</sup>
Autodétention <sup>(3)</sup>	2 359 891 <sup>(3)</sup>	0,92 %	2 359 891	0,62 %	–	–
Autocontrôle <sup>(4)</sup>	503 614	0,20 %	503 614	0,13 %	–	–
Administrateurs et dirigeants <sup>(5)</sup>	867 821	0,34 %	914 765	0,24 %	914 765	0,24 %
Public	128 757 267	50,15 %	131 042 738	34,38 %	131 042 738	34,65 %
<b>TOTAL</b>	<b>256 714 186</b>	<b>100 %</b>	<b>381 199 017<sup>(7)</sup></b>	<b>100 %</b>	<b>378 335 512<sup>(7)</sup></b>	<b>100 %</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>						
Groupe Industriel Marcel Dassault	105 386 646	41,11 %	208 709 314	55,04 %	208 709 314	55,74 %
Charles Edelstenne <sup>(1)</sup> et ses ayants droit <sup>(2)</sup>	15 562 944	6,07 %	30 978 146	8,17 %	30 978 146	8,27 %
Bernard Charlès	2 751 624	1,07 % <sup>(6)</sup>	4 719 926	1,24 % <sup>(6)</sup>	4 719 926	1,26 % <sup>(6)</sup>
Autodétention <sup>(3)</sup>	4 267 010	1,66 %	4 267 010	1,13 %	–	–
Autocontrôle <sup>(4)</sup>	503 614	0,20 %	503 614	0,13 %	–	–
Administrateurs et dirigeants <sup>(5)</sup>	348 474	0,14 %	390 618	0,10 %	390 618	0,11 %
Public	127 543 765	49,75 %	129 610 747	34,19 %	129 610 747	34,62 %
<b>TOTAL</b>	<b>256 364 077<sup>(7)</sup></b>	<b>100 %</b>	<b>379 178 925<sup>(7)</sup></b>	<b>100 %</b>	<b>374 408 301<sup>(7)</sup></b>	<b>100 %</b>
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>						
Groupe Industriel Marcel Dassault	52 193 954	41,12 %	103 855 288	55,28 %	103 855 288	55,78 %
Charles Edelstenne <sup>(1)</sup> et ses ayants droit <sup>(2)</sup>	7 739 539	6,10 %	15 391 802	8,21 %	15 391 802	8,28 %
Bernard Charlès	1 174 641	0,93 % <sup>(6)</sup>	1 973 688	1,05 % <sup>(6)</sup>	1 973 688	1,06 % <sup>(6)</sup>
Autodétention <sup>(3)</sup>	1 413 229	1,11 %	1 413 229	0,75 %	–	–
Autocontrôle <sup>(4)</sup>	251 807	0,20 %	251 807	0,13 %	–	–
Administrateurs et dirigeants <sup>(5)</sup>	24 986	0,02 %	39 389	0,02 %	39 389	0,02 %
Public	64 134 829	50,52 %	64 909 781	34,56 %	64 909 781	34,88 %
<b>TOTAL</b>	<b>126 932 985</b>	<b>100 %</b>	<b>187 866 910</b>	<b>100 %</b>	<b>186 201 874</b>	<b>100 %</b>

(1) Y compris les actions détenues par deux sociétés civiles familiales gérées par M. Edelstenne.

(2) Au 31 décembre 2015, M. Edelstenne détient 4 001 806 actions en pleine propriété et 3 318 actions via deux sociétés civiles familiales qu'il gère, représentant ensemble 1,56 % du capital et 2,08 % des droits de vote exerçables, ainsi que 11 613 382 actions en usufruit. En sa qualité d'usufruitier de ces 11 613 382 actions représentant 6,12 % des droits de votes exerçables, M. Edelstenne n'exerce le droit de vote que pour les décisions de l'Assemblée générale des actionnaires relatives à l'affectation des bénéfices, les nu-proprétaires exerçant le droit de vote pour les autres résolutions, conformément à l'article 11 des statuts.

(3) Dont 50 988 actions dans le contrat de liquidité.

(4) SW Securities LLC. Cette société étant une société du Groupe, les actions Dassault Systèmes qu'elle détient sont privées de droit de vote.

(5) À l'exclusion de MM. Edelstenne et Charlès, les dirigeants concernés sont les dirigeants identifiés au paragraphe 5.1.2 « Comité Exécutif du Groupe » du présent Document de référence.

(6) Voir l'explication au tableau 5 du paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux ».

(7) Les nombres d'actions et de droits de vote composant le capital ont été multipliés par deux suite à la division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes intervenue le 17 juillet 2014.

Au 31 décembre 2015, le nombre total des droits de vote s'élevait à 381 199 017 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 378 335 512) et, au 29 février 2016, à 381 332 631 (le nombre de droits de vote exerçables s'élevant à 377 951 197). La différence entre le nombre de droits de vote théoriques et exerçables s'explique par les actions auto détenues et d'autocontrôle.

MFS Investment management (MFS), a indiqué à Dassault Systèmes SE qu'au 17 septembre 2015, les fonds gérés par des sociétés de son groupe (i) détenaient plus de 2,5 % du capital de Dassault Systèmes SE et (ii) ont franchi à la baisse le seuil de 2,5 % des droits de vote de Dassault Systèmes SE.

Compte tenu des obligations de déclarations de franchissement de seuil incombant aux actionnaires, aucun autre actionnaire que celui indiqué ci-dessus ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, 2,5 % (seuil statutaire) ou plus de 5 % du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2015.

Malgré son retrait volontaire du NASDAQ en octobre 2008, Dassault Systèmes SE a maintenu son programme d'*American Depositary Receipts* (« ADR »), qui continuent de s'échanger sur le marché hors cote américain (voir paragraphe 6.4 « Informations Boursières »). Au 29 février 2016, 7 594 253 *American Depositary Shares* (« ADS ») étaient en circulation et le nombre de leurs détenteurs sous forme nominative, pour leur propre compte ou pour le compte de tiers, s'élevait à 55.

En janvier 2016, Dassault Systèmes SE a commandé une étude sur la composition de son actionariat auprès d'une société d'étude spécialisée externe. D'après cette étude, les investisseurs institutionnels détenant plus de 2 000 actions chacun seraient au nombre de 474 et détiennent 42,8 % du capital social de Dassault Systèmes SE au 31 décembre 2015.

Dassault Systèmes SE détient, au 29 février 2016, 66 480 actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec Oddo et Cie ainsi que 2 811 340 actions en auto détention. Sur ces 2 811 340 actions, 922 500 actions ont été rachetées dans le cadre du programme de rachat adopté par l'Assemblée générale du 28 mai 2015 et le solde, soit 1 888 840 actions dans le cadre de programmes de rachats antérieurs, ce qui représente environ 1,09 % du capital social au 29 février 2016, aucun droit de vote ou droit à dividende n'étant attaché à ces actions.

Au 31 décembre 2015, 131 303 888 actions Dassault Systèmes (soit environ 51,15 % du capital) sont détenues sous la forme nominative ; elles donnent droit à 252 976 302 droits de vote exerçables (soit environ 66,36 % des droits de vote bruts).

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de commerce, le nombre d'actions Dassault Systèmes détenues par les salariés notamment dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (« PEE ») est de 340 230 actions au 31 décembre 2015, soit environ 0,13 % du nombre total d'actions à cette date.

## 6.3.2 Contrôle

GIMD (Groupe Industriel Marcel Dassault) est l'actionnaire principal de Dassault Systèmes SE avec, au 31 décembre 2015, 41,18 % du capital et 55,53 % des droits de vote exerçables (soit 55,12 % des droits de vote théoriques). Avec plus de 50 % des droits de vote de Dassault Systèmes SE, GIMD contrôle Dassault Systèmes. Les membres de la famille Dassault détiennent 100 % du capital de GIMD.

Afin de s'assurer que le contrôle de GIMD n'est pas exercé de manière « abusive » au sens du Règlement général de l'AMF, le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE est composé de 44 % d'administrateurs indépendants, soit une proportion supérieure à celle requise par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés contrôlées, et tous les comités du Conseil (Comité

d'Audit, Comité des Rémunérations et de Sélection, Comité Scientifique) sont uniquement composés d'administrateurs indépendants.

GIMD détenant plus d'un tiers et moins de la moitié des actions et plus de la moitié des droits de vote de Dassault Systèmes SE, il ne peut pas augmenter sa participation en capital de plus de 1 % du nombre total des titres de capital, sur une période de 12 mois consécutifs, à moins de lancer une offre publique sur toutes les actions Dassault Systèmes, sauf éventuelle dérogation à l'obligation de déposer une offre sur le fondement de l'article 234-9 (6°) du Règlement général de l'AMF que celle-ci peut accorder selon son appréciation.

### 6.3.3 Accords entre actionnaires

En 2011, 2013, 2014 et 2015 Dassault Systèmes a été informée de la conclusion d'engagements collectifs de conservation de titres dont les caractéristiques sont résumées dans les tableaux ci-après, conformément à la position-recommandation n° 2009-16 de l'AMF.

#### Engagements collectifs conclus en 2015

Régime	Article 787 B du Code général des impôts	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	17 décembre 2015	17 décembre 2015
Durée des engagements collectifs	Deux ans au moins	Deux ans au moins
Durée contractuelle du pacte	Durée indéterminée avec des cas de résiliation	Durée indéterminée avec des cas de résiliation
Modalités de reconduction	Aucune modalité spécifique stipulée	Aucune modalité spécifique stipulée
Pourcentage du capital et des droits de vote visé par le pacte à la date du pacte	24,85 % du capital et 33,33 % des droits de vote	24,66 % du capital et 33,20 % des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants <sup>(1)</sup>	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès
Nom du (des) signataire(s) ayant des liens étroits avec les dirigeants	Groupe Industriel Marcel Dassault	Groupe Industriel Marcel Dassault
Noms des signataires détenant au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de Dassault Systèmes SE	Groupe Industriel Marcel Dassault M. Charles Edelstenne et ses ayants-droit <sup>(2)</sup>	Groupe Industriel Marcel Dassault M. Charles Edelstenne et ses ayants-droit <sup>(2)</sup>

(1) Au sens de l'article 885 O bis du Code général des impôts.

(2) Voir la Note 2 sous le tableau du paragraphe 6.3.1 « Actionariat et droits de vote double ».

#### Engagements collectifs conclus en 2014

Régime	Article 787 B du Code général des impôts	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	27 février 2014	16 et 17 décembre 2014
Durée des engagements collectifs	Deux ans au moins	Deux ans au moins
Durée contractuelle du pacte	Durée indéterminée avec des cas de résiliation	Durée indéterminée avec des cas de résiliation
Modalités de reconduction	Aucune modalité spécifique stipulée	Aucune modalité spécifique stipulée
Pourcentage du capital et des droits de vote visé par le pacte à la date du pacte	25,0 % du capital et 33,8 % des droits de vote	24,7 % du capital et 33,4 % des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants <sup>(1)</sup>	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès
Nom du (des) signataire(s) ayant des liens étroits avec les dirigeants	Groupe Industriel Marcel Dassault	Groupe Industriel Marcel Dassault
Noms des signataires détenant au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de Dassault Systèmes SE	Groupe Industriel Marcel Dassault M. Charles Edelstenne et ses ayants-droit <sup>(2)</sup>	Groupe Industriel Marcel Dassault M. Charles Edelstenne et ses ayants-droit <sup>(2)</sup>

(1) Au sens de l'article 885 O bis du Code général des impôts.

(2) Voir la Note 2 sous le tableau du paragraphe 6.3.1 « Actionariat et droits de vote double ».

	Engagements collectifs conclus en 2011 encore en vigueur	Engagement collectif conclu en 2013
Régime	Article 787 B du Code général des impôts	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	11 juillet 2011	29 octobre 2013
Durée des engagements collectifs	Deux ans au moins	Deux ans au moins
Durée contractuelle du pacte	Durée indéterminée avec des cas de résiliation	Durée indéterminée avec des cas de résiliation
Modalités de reconduction	Aucune modalité spécifique stipulée	Aucune modalité spécifique stipulée
Pourcentage du capital et des droits de vote visé par le pacte à la date du pacte	29,6 % du capital et 41,8 % des droits de vote	28,2 % du capital et 41,7 % des droits de vote
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeants <sup>(1)</sup>	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès	M. Charles Edelstenne M. Bernard Charlès
Nom du (des) signataire(s) ayant des liens étroits avec les dirigeants	Groupe Industriel Marcel Dassault	Groupe Industriel Marcel Dassault
Noms des signataires détenant au moins 5 % du capital et/ou des droits de vote de Dassault Systèmes SE	Groupe Industriel Marcel Dassault M. Charles Edelstenne et ses ayants-droit <sup>(2)</sup>	Groupe Industriel Marcel Dassault M. Charles Edelstenne et ses ayants-droit <sup>(2)</sup>

(1) Au sens de l'article 885 O bis du Code général des impôts.

(2) Voir la Note 2 sous le tableau du paragraphe 6.3.1 « Actionariat et droits de vote double ».

Les mêmes titres peuvent faire l'objet de plusieurs engagements collectifs de conservation.

## 6.4 Informations boursières

### Place de cotation

L'action de Dassault Systèmes est cotée sur le Compartiment A d'Euronext Paris (code ISIN FR0000130650) depuis le 28 juin 1996. Elle a été également cotée au NASDAQ à New York sous forme d'ADS sous le sigle DASTY jusqu'au 16 octobre 2008. Les ADS continuent de s'échanger sous ce sigle sur le marché hors cote américain (« OTC »), une ADS correspondant à une

action ordinaire (voir le paragraphe 6.3.1 « Actionnariat et droits de vote double »).

Pour la politique de versement des dividendes, voir le paragraphe 7.1 « Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2016 ».

### Historique des cours et volumes traités de l'action Dassault Systèmes à Paris depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015

<i>(en euros à l'exception du nombre de titres échangés)</i>	Nombre de titres échangés	Dernier cours du mois	Plus haut cours du mois	Plus bas cours du mois
Janvier 2015	5 006 706	54,92	55,31	48,85
Février 2015	7 599 064	62,53	63,48	53,17
Mars 2015	7 102 507	63,14	64,23	60,04
Avril 2015	8 694 220	68,80	71,43	61,03
Mai 2015	6 573 144	71,17	73,00	66,86
Juin 2015	7 210 403	65,22	71,75	65,17
Juillet 2015	6 975 163	68,77	72,90	63,70
Août 2015	6 491 880	61,89	70,33	58,92
Septembre 2015	8 966 921	66,00	66,95	59,84
Octobre 2015	6 486 389	71,84	72,66	65,73
Novembre 2015	5 360 353	75,33	75,59	71,22
Décembre 2015	5 010 962	73,77	76,97	70,93
Janvier 2016	6 224 855	71,19	73,42	64,11
Février 2016	7 085 498	69,89	71,90	63,50

### Responsable de la communication financière

François-José Bordonado

Directeur des Relations Investisseurs

Pour obtenir tous les documents publiés par le Groupe ainsi que pour toute information financière, s'adresser à :

#### Service des Relations Investisseurs

10, rue Marcel-Dassault – CS 40501

78946 Vélizy-Villacoublay Cedex – France

Téléphone : + 33 (0)1 61 62 69 24

Télécopie : + 33 (0)1 70 73 43 59

E-mail : investor@3ds.com

### Calendrier indicatif des annonces de résultats pour 2016

- 1<sup>er</sup> trimestre 2016 : 21 avril 2016
- 2<sup>e</sup> trimestre 2016 : 21 juillet 2016
- 3<sup>e</sup> trimestre 2016 : 21 octobre 2016
- 4<sup>e</sup> trimestre 2016 : février 2017

# 6

# 7

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

---

### SOMMAIRE

---

<b>7.1</b> Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2016	202	<b>7.2</b> Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2016	208
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

---

## 7.1 Exposé des motifs des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2016

### Comptes annuels et affectation du résultat

Il est proposé d'approuver les comptes annuels de Dassault Systèmes SE (ou la « Société » pour les besoins du présent chapitre 7 « Assemblée générale ») à la date du 31 décembre 2015 établis selon les principes comptables français, qui sont présentés au paragraphe 4.2 « Comptes annuels de la société mère ».

Dassault Systèmes SE a versé des dividendes tous les ans depuis 1986. La décision de distribution de dividendes et leur montant dépend des résultats et de la situation financière de Dassault Systèmes SE ainsi que d'autres facteurs. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

Il résulte des comptes présentés et des éléments contenus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration inclus dans le présent Document de référence que l'exercice clos le 31 décembre 2015 se traduit par un bénéfice de 299 471 748,73 euros<sup>(1)</sup> qu'il est proposé d'affecter ainsi :

• à la réserve légale	17 505,45 €
• à la distribution aux 256 850 348 actions composant le capital au 29/02/2016 d'un dividende de (0,47 euro × 256 850 348 actions) <sup>(2)</sup>	120 719 663,56 €
• au report à nouveau	178 734 579,72 €
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 784 847 265,29 euros, porte le report à nouveau à	1 963 581 845,01 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs de 1 784 847 265,29 euros et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 2 084 301 508,57 euros.

(2) Le montant global de dividendes sera augmenté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées entre le 01/03/2016 et la date de la présente Assemblée générale, soit le 26 mai 2016, par suite de levées d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de provenir de l'exercice d'options est de 2 872 387, soit un montant maximum de dividende supplémentaire de 1 350 021,89 euros.

Les actions nouvelles créées suite à l'exercice d'options de souscription jusqu'à la date de l'Assemblée générale annuelle statuant sur l'affectation du résultat du dernier exercice clos, percevront le dividende attaché à cet exercice (voir les paragraphes 5.3.2.1 « Options de souscription d'actions Dassault Systèmes » et 6.4 « Informations boursières »).

Il est ainsi proposé à l'Assemblée générale du 26 mai 2016 de décider de distribuer au titre de l'exercice 2015 (i) un dividende de 0,47 euro par action composant le capital à la date de l'Assemblée, correspondant – sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 29 février 2016 – à un montant global de 120 719 663,56 euros et (ii) le cas échéant, un montant supplémentaire global maximum de 1 350 021,89 euros qui correspond au nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être créées entre le 1<sup>er</sup> mars 2016 et la date de l'Assemblée générale (soit 2 872 387 actions).

Le dividende sera détaché de l'action le 2 juin 2016 et mis en paiement à compter du 24 juin 2016.

À la date de mise en paiement, le montant du dividende correspondant (i) aux actions autodétenues par Dassault Systèmes SE et (ii) aux actions Dassault Systèmes SE

détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, seront affectés au compte « report à nouveau », conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce et aux stipulations contractuelles en vigueur entre SW Securities LLC et Dassault Systèmes SE.

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1<sup>er</sup> mars et la date de l'Assemblée générale du 26 mai 2016. Les sommes nécessaires au paiement du dividende attaché aux actions émises pendant cette période seront prélevées sur le compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception, après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158-3-2 du Code général des impôts). Le dividende pourra être soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu à un taux de 21 % (article 117 quater du Code général des impôts).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2014	2013	2012
Dividende (en euros)	0,43	0,83	0,80
Nombre d'actions ayant bénéficié de la distribution	255 644 058	126 746 027*	125 572 474*

\* Le nombre d'actions est donné avant division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes SE intervenue le 17 juillet 2014.

### Dépenses somptuaires et frais généraux visés à l'article 223 du Code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'aucune dépense ou charge non déductible n'a été supportée par la Société et par conséquent, aucun impôt n'a été supporté à ce titre.

### Option pour le paiement du dividende en actions

Il est proposé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter, en tout ou partie, pour le paiement du dividende évoqué ci-dessus en numéraire ou en actions nouvelles de la Société. En cas d'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles, celles-ci seraient émises à un prix égal à la moyenne des derniers cours cotés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant du dividende et arrondie au centime d'euro supérieur.

Les actionnaires pourront opter, en tout ou partie, pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 2 juin et le 15 juin 2016 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, département des titres et bourse, 32 rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3). En conséquence, tout actionnaire qui n'aurait pas opté, ou qui n'aurait opté que sur une partie seulement, en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai, percevra le dividende en numéraire sur la partie dudit dividende ne faisant pas l'objet d'un choix pour le paiement en actions, à compter du 24 juin 2016. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si l'exercice de l'option ne permet pas d'obtenir un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra choisir entre recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire le jour où il exerce son option, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en numéraire.

### Comptes consolidés

Outre les comptes annuels 2015, il est également proposé d'approuver les comptes consolidés de Dassault Systèmes à la date du 31 décembre 2015 établis selon les normes IFRS et présentés au paragraphe 4.1.1 « Comptes consolidés et annexes » du présent Document de référence.

### Conventions réglementées

Les conventions suivantes qui ont été approuvées conformément aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- engagements suivants pris par la Société en relation avec la police d'assurance « Responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux » souscrite auprès de la compagnie Allianz (ACS) :
  - avance aux administrateurs de leurs frais de défense dans le cas où leur responsabilité civile personnelle serait mise en cause, indemnisation des conséquences financières pouvant en résulter et prise en charge des frais de défense y afférents dans le cas où cette police ne couvrirait pas ces avances, conséquences financières et prises en charge (décision du Conseil d'administration du 24 juillet 1996),
  - prise en charge, sous certaines conditions, des frais de défense des administrateurs de Dassault Systèmes SE si ceux-ci étaient amenés à préparer leur défense personnelle devant une juridiction civile, pénale ou administrative aux États-Unis, dans le cadre d'une enquête, instruction ou investigation menée à l'encontre de Dassault Systèmes (décision du Conseil d'administration du 23 septembre 2003) ;
  - convention relative aux engagements pris par Dassault Systèmes SE au bénéfice de Bernard Charlès, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Directeur Général.

Ces conventions ont fait l'objet d'un examen par le Conseil d'administration du 17 mars 2016 conformément aux dispositions de l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial en application des articles L. 225-40 et L. 225-40-1 du Code de commerce qui figure au paragraphe 4.2.4 « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ». Il est demandé à l'Assemblée générale de prendre acte de ce rapport qui ne fait état d'aucune convention nouvelle.

**Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration et à Monsieur Bernard Charlès, Directeur Général**

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, il est proposé à l'Assemblée générale d'émettre un avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou

attribuée au titre de l'exercice 2015 à chaque dirigeant mandataire social au sens de ce Code, à savoir Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration et Monsieur Bernard Charlès, Directeur Général, dont les éléments de rémunération sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous (Voir également les paragraphes 5.1 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne » et 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux »).

**ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION POUR 2015 DE M. CHARLES EDELSTENNE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Éléments de rémunération	Montants (en euros)	Observations
<b>Rémunération fixe<sup>(1)</sup></b>	982 000	Rémunération fixe brute au titre de 2015 fixée par le Conseil d'administration du 20 mars 2015, sur proposition du Comité des Rémunérations et de Sélection.
<b>Rémunération variable annuelle</b>	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
<b>Rémunération variable annuelle différée</b>	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle différée.
<b>Rémunération variable pluriannuelle</b>	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
<b>Jetons de présence<sup>(2)</sup></b>	43 000	Montant brut des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2015.
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
<b>Attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions de performance</b>	N/A	M. Charles Edelstenne n'est titulaire d'aucune option de souscription d'actions et ne s'est vu attribuer aucune action de performance.
<b>Indemnité de prise ou de cessation de fonctions</b>	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonctions.
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	N/A	Aucun régime de retraite supplémentaire n'a été mis en place par Dassault Systèmes SE.
<b>Avantages en nature<sup>(3)</sup></b>	N/A	M. Charles Edelstenne ne bénéficie d'aucun avantage en nature.

(1) Voir également le paragraphe 5.1.4.1 « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux ». GIMD a versé à M. Charles Edelstenne en 2015 une rémunération fixe brute de 800 000 euros au titre de son mandat de Directeur Général de GIMD.

(2) GIMD a versé à M. Charles Edelstenne 27 222 euros de jetons de présence en 2015 au titre de son mandat de membre du Conseil de surveillance de GIMD. Voir également le paragraphe 5.1.4.4 « Jetons de présence des administrateurs » sur les modalités de répartition des jetons de présence chez Dassault Systèmes SE.

(3) GIMD a consenti en 2015 à M. Charles Edelstenne des avantages en nature liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition à hauteur de 10 440 euros.

## ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION POUR 2015 DE M. BERNARD CHARLÈS, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Éléments de rémunération	Montants (en euros)	Observations
<b>Rémunération fixe</b>	1 325 000	Rémunération fixe brute au titre de 2015 fixée par le Conseil d'administration du 20 mars 2015. <sup>(1)</sup>
<b>Rémunération variable annuelle</b>	1 523 750	Part variable brute effectivement acquise au titre de l'exercice 2015 décidée par le Conseil d'administration du 17 mars 2016. <sup>(1)</sup>
<b>Rémunération variable annuelle différée</b>	N/A	M. Bernard Charlès ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.
<b>Rémunération variable pluriannuelle</b>	N/A	M. Bernard Charlès ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.
<b>Jetons de présence<sup>(2)</sup></b>	28 000	Montant brut des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2015.
<b>Rémunération exceptionnelle</b>	N/A	M. Bernard Charlès ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.
<b>Attribution d'options de souscription d'actions et/ou d'actions de performance</b>	11 653 530 <sup>(3)</sup>	M. Bernard Charlès s'est vu attribuer 300 000 actions 2015-B par le Conseil du 4 septembre 2015. <sup>(4) (5)</sup>
<b>Indemnité de prise ou de cessation de fonctions</b>	N/A	M. Bernard Charlès bénéficie dans certaines conditions d'une indemnité à raison de la cessation de ses fonctions, dont le montant sera équivalent au maximum à deux ans de rémunération du Directeur Général et dépendra de la satisfaction de conditions de performance établies pour le calcul de sa rémunération variable. Conformément aux articles L. 225-40-1 et L. 225-42-1 du Code de commerce, cet engagement de Dassault Systèmes SE a été autorisé par le Conseil du 26 mai 2014, approuvé par l'Assemblée générale du 28 mai 2015 et a été examiné par le Conseil en date du 17 mars 2016 en raison de la poursuite de l'exécution de cette convention au cours de l'exercice 2015. <sup>(6)</sup>
<b>Indemnité de non-concurrence</b>	N/A	M. Bernard Charlès ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
<b>Régime de retraite supplémentaire</b>	N/A	Aucun régime de retraite supplémentaire n'a été mis en place.
<b>Avantages en nature</b>	10 934	Ces avantages en nature sont liés à l'utilisation d'un véhicule mis à disposition par Dassault Systèmes SE.

(1) Voir également le paragraphe 5.1.4.1 « Rémunération des dirigeants mandataires sociaux », et 5.3.1, Tableau 2 « Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social ».

(2) Voir également le paragraphe 5.1.4.4 « Jetons de présence des administrateurs » sur les modalités de répartition des jetons de présence chez Dassault Systèmes SE.

(3) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, avant étalement de la charge et après prise en compte notamment des critères de performance.

(4) Ces actions sont attribuées au Directeur Général au titre de la démarche d'association progressive au capital de l'entreprise mise en place depuis plusieurs années visant à reconnaître son rôle d'entrepreneur depuis plus de trente ans au sein du Groupe et à lui donner une participation au capital en ligne avec celle des fondateurs des sociétés du même secteur ou, plus généralement, de ses pairs dans les sociétés de technologie dans le monde.

(5) Voir également le paragraphe 5.1.4.3 « Actions de performance et options de souscription d'actions ».

(6) Voir également le paragraphe 5.1.4.2 « Indemnité de départ contraint du Directeur Général ».

## Renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Habert dont la nomination à titre provisoire par le Conseil d'administration du 23 juillet 2014 a été ratifiée par l'Assemblée du 28 mai 2015, expire lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2016. Il est proposé de renouveler son mandat pour une durée de quatre ans.

Pour une présentation des administrateurs, voir le paragraphe 5.1.1.1 « Composition du Conseil d'administration ».

Si cette proposition est approuvée, le Conseil d'administration restera composé de quatre femmes sur neuf membres, soit une proportion de 44 %, supérieure à celles préconisées par le Code AFEP-MEDEF ainsi que par la loi en ce qui concerne la représentation féminine au sein du Conseil. La proportion d'administrateurs indépendants (44 %) restera également supérieure aux recommandations du Code AFEP-MEDEF pour les sociétés contrôlées.

### Nomination d'un nouvel administrateur

Après avis du Comité des Rémunérations et de Sélection, il est proposé de nommer un nouvel administrateur, Madame Laurence Lescourret.

Conformément à l'article R. 225-83 du Code de commerce, vous trouverez ci-après les renseignements relatifs à l'administrateur qu'il est proposé à l'Assemblée générale de nommer.

#### MADAME LESCOURRET – CANDIDATE ADMINISTRATEUR

**Biographie :** Laurence Lescourret est professeur associé au département Finance de l'ESSEC Business School depuis 2010, directeur du Centre d'Excellence « Marchés des capitaux et régulation » de la même école et chercheur affilié au Centre de Recherche en Economie et Statistique (CREST).

Elle est titulaire d'un doctorat en finance obtenu à HEC Paris en 2003, diplômée du Master en management de l'EDHEC, du Master 104 Finance de l'Université Paris Dauphine et du master Analyse et Politique économique de l'Ecole d'Economie de Paris.

Elle a été successivement professeur assistant, co-directeur puis directeur du département Finance de l'ESSEC entre 2004 et 2011 et a enseigné à l'ENSAE de 2000 à 2010.

En sa qualité de chercheur, elle est également l'auteur de diverses publications dans les domaines de l'organisation et de la régulation des marchés financiers et a obtenu des prix et distinctions pour ses travaux, notamment, en 2013, le prix de la Vega de la Fédération des Bourses européennes et, en 2015 le prix du meilleur article de recherche sur les produits dérivés décerné par le *Montreal Institute of Structured Finance and Derivatives*.

**Échéance du mandat :** Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

**Nombre d'actions Dassault Systèmes détenu au 31/12/2015 :** 0

**Age :** 42 ans

**Nationalité :** française

**Adresse professionnelle :** ESSEC Business School – Avenue Bernard Hirsch – 95021 Cergy-Pontoise - France

**Fonction principale :** Professeur associé au département de finance – ESSEC Business School

**Autres mandats et fonctions actuels :**

Aucun

**Mandats exercés au cours des cinq dernières années :**

Membre du Conseil de Surveillance du Groupe ESSEC

### Fixation du montant des jetons de présence

Il est proposé à l'Assemblée générale d'augmenter l'enveloppe annuelle des jetons de présence alloués aux administrateurs, actuellement fixée à 350 000 euros, pour la porter à 420 000 euros au titre de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Cette augmentation est justifiée par la nécessité de tenir un Conseil d'administration supplémentaire depuis la transformation de Dassault Systèmes SE en société européenne, et par la désignation de deux administrateurs supplémentaires, dont un représentant les salariés.

### Renouvellement d'un Commissaire aux comptes titulaire, Ernst & Young et Autres, et de son suppléant, Auditex

La société Ernst & Young et Autres a été nommée Commissaire aux comptes titulaire le 27 mai 2010. Son mandat arrivant à échéance lors l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, il est proposé de le renouveler pour une durée de six exercices,

soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le mandat de son suppléant Auditex (qui est membre du réseau Ernst & Young) vient également à échéance cette année. Il est également proposé de le renouveler pour la même durée.

Conformément à la loi (i) le Directeur Général n'a pas participé au vote du Conseil d'administration relatif à cette proposition de renouvellement et (ii) le Comité d'Audit a émis une recommandation positive relative à cette proposition de renouvellement.

Le montant des honoraires perçus par Ernst & Young et Autres figurent au paragraphe 5.5 du présent Document de référence.

### Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

L'autorisation de rachat d'actions donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 28 mai 2015 expirera lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2016. Dans le cadre de cette autorisation, des rachats d'actions ont été effectués en 2015 ainsi que début 2016, ces opérations étant décrites au paragraphe 6.2.5 « Programmes de

rachats d'actions ». Par ailleurs, des rachats ont également été effectués au cours de l'année 2015 ainsi qu'au début de l'année 2016 afin d'assurer l'animation du marché et la liquidité de l'action de Dassault Systèmes par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et initialement conclu entre Dassault Systèmes SE et Oddo Corporate Finance. Ce contrat a été tacitement prorogé pour l'exercice 2016.

D'autres rachats pourraient être effectués jusqu'à la date de l'Assemblée générale, ces opérations seront alors décrites dans le Document de référence pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il est proposé d'autoriser de nouveau le Conseil à racheter des actions Dassault Systèmes, selon les modalités prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital de Dassault Systèmes SE à la date de l'Assemblée générale du 26 mai 2016, à un prix d'achat maximum de 100 euros par action et dans les limites prévues par la réglementation applicable. Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions Dassault Systèmes ne pourra pas dépasser 500 millions d'euros.

Si cette proposition est adoptée, l'autorisation sera valable jusqu'à l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette autorisation pourra être utilisée pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la résolution visant à permettre l'annulation d'actions par l'Assemblée générale dans sa partie extraordinaire ;
- 2) remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital social ;
- 3) assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de Dassault Systèmes SE par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- 4) honorer les obligations liées à des attributions d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE ou d'une entreprise associée ;
- 5) assurer la couverture de ses engagements au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action Dassault Systèmes SE consentis aux salariés et mandataires sociaux de Dassault Systèmes SE ou d'une entreprise associée ;
- 6) remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de Dassault Systèmes SE ;
- 7) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

Le descriptif du programme de rachat est contenu dans le présent Document de référence au paragraphe 6.2.5 « Programmes de rachats d'actions » qui contient toutes les informations complémentaires utiles sur ce sujet.

Dans la perspective d'une annulation des actions rachetées, il est également proposé d'autoriser le Conseil d'administration, le cas échéant, pour la même durée, à annuler toute ou partie des actions qu'il aura ainsi rachetées et à réduire corrélativement le capital social dans la limite de 10 % de son montant.

### Autorisations liées à l'accès des salariés au capital

L'autorisation donnée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration aux fins de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions le 30 mai 2013 arrive à expiration le 30 juillet 2016. Il est proposé d'autoriser à nouveau le Conseil d'administration à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 38 mois, le nombre maximum d'options pouvant être consenties par le Conseil d'administration et non encore levées ne pouvant donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions excédant 5 % du capital. Les informations relatives aux utilisations par le Conseil d'administration de l'autorisation donnée en 2013 par l'Assemblée générale, ainsi qu'à tous les plans d'options de Dassault Systèmes SE, figurent aux paragraphes 6.2.4 « Délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'Assemblée générale du Conseil d'administration » et 5.3.2 « Intérêts des dirigeants et salariés dans le capital de Dassault Systèmes ».

La présente autorisation priverait d'effet, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration.

Conformément à la loi et en conséquence de la proposition d'autorisation aux fins de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, il est proposé de permettre au Conseil d'administration de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de Dassault Systèmes SE et/ou des sociétés qui lui sont liées et adhérents à des plans d'épargne d'entreprise. Le montant nominal maximum des augmentations de capital pouvant ainsi être réalisées par l'émission d'actions nouvelles ou de titres donnant accès au capital serait de 5 millions d'euros. Cette nouvelle délégation annulera et remplacera celle donnée par l'Assemblée générale du 4 septembre 2015.

En outre, conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF, et à la recommandation du Comité des Rémunérations et de Sélection, il est proposé de limiter le nombre d'options pouvant être attribué aux dirigeants mandataires sociaux au sens de ce Code, à 35 % de l'enveloppe globale ainsi autorisée.

### Modifications des statuts

Il est proposé à l'Assemblée générale d'apporter deux séries de modifications aux statuts de Dassault Systèmes SE.

D'une part, ces révisions permettent de prendre en compte les dispositions relatives à l'administrateur représentant les salariés prévues par l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, auquel la Société sera soumise puisque, au 31 décembre 2015 et pour la deuxième année consécutive, le Groupe comprend un nombre de salariés supérieur à 10 000.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée générale est amenée à se prononcer sur la modification des statuts de la Société afin de prévoir la modalité de désignation de l'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'administration. Dans la mesure où le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE comporte moins de 12 membres, seul un administrateur représentant les salariés sera désigné dans les six mois suivant l'Assemblée générale, soit d'ici le 26 novembre 2016.

Le projet de modification des statuts arrêté par le Conseil d'administration et qui sera soumis au vote de l'Assemblée générale prévoit la désignation de cet administrateur représentant les salariés par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections des titulaires au Comité d'Entreprise.

Cette modalité de désignation permet une juste représentation des salariés au Conseil.

Consulté conformément à la loi, le Comité d'Entreprise de Dassault Systèmes SE a émis un avis quant à la modalité de désignation envisagée.

D'autre part, nous vous proposons de modifier les statuts de Dassault Systèmes SE afin de prévoir que l'âge maximum du Président du Conseil soit porté à 85 ans, et de permettre au Conseil d'administration de nommer un Vice-Président du Conseil s'il le juge utile. Si ce projet de résolution est adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016, le Comité des Rémunérations et de Sélection recommandera au Conseil de nommer Bernard Charlès en qualité de vice-président du Conseil d'administration.

Toutes les informations complémentaires sur les résolutions proposées se trouvent dans le texte des projets de résolutions soumis ci-après.

## 7.2 Texte des résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 26 mai 2016

### De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

#### I Première résolution

##### *Approbation des comptes annuels de l'exercice*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve le rapport du Conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le montant nul des dépenses et charges non déductibles des résultats imposables visées à l'article 39.4 du même Code, n'ayant par conséquent généré aucun impôt.

#### I Deuxième résolution

##### *Approbation des comptes consolidés de l'exercice*

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ainsi que les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

## I Troisième résolution

### *Affectation du résultat*

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 299 471 748,73 euros<sup>(1)</sup> ainsi qu'il suit :

• à la réserve légale	17 505,45 €
• à la distribution aux 256 850 348 actions composant le capital au 29/02/2016 d'un dividende de (0,47 euro × 256 850 348 actions) <sup>(2)</sup>	120 719 663,56 €
au report à nouveau	178 734 579,72 €
ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à 1 784 847 265,29 euros, porte le report à nouveau à	1 963 581 845,01 €

(1) Ce bénéfice, augmenté du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs de 1 784 847 265,29 euros et après dotation de la réserve légale, constitue un bénéfice distribuable de 2 084 301 508,57 euros.

(2) Le montant global de dividendes sera augmenté en fonction du nombre d'actions nouvelles créées entre le 01/03/2016 et la date de la présente Assemblée générale, soit le 26 mai 2016, par suite de levées d'options de souscription d'actions, étant précisé que le nombre maximum d'actions susceptibles de provenir de l'exercice d'options est de 2 872 387, soit un montant maximum de dividende supplémentaire de 1 350 021,89 euros.

Le dividende sera détaché de l'action le 2 juin 2016 et mis en paiement à compter du 24 juin 2016.

À la date de mise en paiement, le montant du dividende correspondant (i) aux actions autodétenues par Dassault Systèmes SE et (ii) aux actions Dassault Systèmes SE détenues par SW Securities LLC, société contrôlée par le Groupe Dassault Systèmes, seront affectés au compte « report à nouveau » conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce et aux stipulations contractuelles en vigueur entre SW Securities LLC et Dassault Systèmes SE.

En outre, préalablement à la mise en paiement du dividende, le Conseil d'administration ou, sur délégation, le Directeur

Général, constatera le nombre d'actions supplémentaires qui auront été émises du fait de l'exercice d'options de souscription d'actions entre le 1<sup>er</sup> mars 2016 et la date de la présente Assemblée générale ; les sommes nécessaires au paiement du dividende attaché aux actions émises pendant cette période seront prélevées sur le compte « report à nouveau ».

La somme ainsi distribuée sera prise en compte pour la détermination du revenu global des actionnaires soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu au titre de l'année de sa perception, après application d'un abattement non plafonné de 40 % (article 158-3-2 du Code général des impôts). Le dividende pourra être soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu à un taux de 21 % (article 117 quater du Code général des impôts).

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, il a été distribué par action :

	2014	2013	2012
Dividende (en euros)	0,43	0,83	0,80
Nombre d'actions ayant bénéficié de la distribution	255 644 058	126 746 027*	125 572 474*

\* Le nombre d'actions est donné avant division par deux de la valeur nominale de l'action Dassault Systèmes SE intervenue le 17 juillet 2014.

## I Quatrième résolution

### *Option pour le paiement du dividende en actions*

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter, en tout ou partie, pour le paiement en actions nouvelles de Dassault Systèmes SE du dividende qui fait l'objet de la troisième résolution.

Chaque actionnaire pourra opter, en tout ou partie, pour le paiement du dividende en numéraire ou pour le paiement en actions.

Les actions nouvelles, en cas d'exercice de la présente option, seront émises sans décote à un prix égal à la moyenne des derniers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale, diminuée du montant net du dividende faisant l'objet de la troisième résolution et arrondie au centime d'euro supérieur. Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et seront entièrement assimilées aux autres actions composant le capital de Dassault Systèmes SE.

Les actionnaires pourront opter, en tout ou partie, pour le paiement du dividende en espèces ou pour le paiement du dividende en actions nouvelles entre le 2 juin et le 15 juin 2016 inclus, en adressant leur demande aux intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende, ou, pour les actionnaires inscrits dans les comptes nominatifs purs tenus par la Société, à son mandataire (Société Générale, département des titres et bourse, 32, rue du Champ-de-Tir, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3). À défaut d'option à la date du 15 juin 2016 au plus tard, le dividende sera payé uniquement en numéraire.

Pour les actionnaires qui n'auraient pas opté, ou qui n'auraient opté que sur une partie seulement, en faveur du paiement du dividende en actions au terme de ce délai, ils percevront le dividende en numéraire sur la partie dudit dividende ne faisant pas l'objet d'un choix pour le paiement en actions, à compter du 24 juin 2016. Pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions, la livraison des actions interviendra à compter de la même date.

Si le montant du dividende pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au Président du Conseil d'administration dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'assurer la mise en œuvre du paiement du dividende en actions nouvelles, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater le nombre d'actions nouvelles émises en application de la présente résolution et apporter aux statuts toutes modifications nécessaires relatives au capital social et au nombre d'actions composant le capital social et plus généralement faire tout ce qui serait utile ou nécessaire.

## I Cinquième résolution

### *Conventions réglementées*

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte dudit rapport qui ne fait état d'aucune convention nouvelle.

## I Sixième résolution

### *Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration*

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration, tels que figurant dans le Document de référence pour 2015, chapitre 5 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux ».

## I Septième résolution

### *Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Monsieur Bernard Charlès, Directeur Général*

L'Assemblée générale émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Monsieur Bernard Charlès, Directeur Général, tels que figurant dans le Document de référence pour 2015, chapitre 5 « Gouvernement d'entreprise », paragraphe 5.3.1 « Rémunération des mandataires sociaux ».

## I Huitième résolution

### *Renouvellement du mandat de Madame Marie-Hélène Habert*

L'Assemblée générale constate que le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Habert arrive à expiration lors de la présente Assemblée générale et renouvelle son mandat pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## I Neuvième résolution

### *Nomination d'un nouvel administrateur*

L'Assemblée générale décide de nommer Madame Laurence Lescourret en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de quatre ans. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## I Dixième résolution

### *Fixation du montant des jetons de présence*

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs à 420 000 euros pour l'exercice en cours et les exercices suivants, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale. Elle donne tous pouvoirs au Conseil d'administration aux fins d'allouer ces jetons de présence, en tout ou partie, et selon des modalités qu'il fixera.

## I Onzième résolution

### *Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire*

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler la société Ernst & Young et Autres, dont le siège social est situé 1-2 place des Saisons – Paris la Défense 1 – 92400 Courbevoie, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La société Ernst & Young et Autres a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat.

## I Douzième résolution

### *Renouvellement d'un Commissaire aux comptes suppléant*

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler la société Auditex, dont le siège social est situé 1-2 place des Saisons – Paris la Défense 1 – 92400 Courbevoie, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La société Auditex a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat.

## I Treizième résolution

### *Autorisation d'acquérir des actions de Dassault Systèmes SE*

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de Dassault Systèmes SE à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) annuler des actions afin d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution de la présente Assemblée générale dans sa partie extraordinaire ;
- 2) remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société ;
- 3) assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- 4) honorer les obligations liées à des attributions d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- 5) assurer la couverture des engagements de la Société au titre de droits avec règlement en espèces portant sur l'évolution positive du cours de bourse de l'action de la Société consentis aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- 6) remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 7) mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, sur le marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, y compris par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera et conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent (i) l'utilisation de la trésorerie disponible, (ii) l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, et (iii) la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

Le montant maximal des fonds destinés au rachat des actions de la Société ne pourra dépasser 500 millions d'euros, cette condition étant cumulative avec celle du plafond de 10 % du capital de la Société.

Dassault Systèmes SE ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 100 euros (hors frais d'acquisition) et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions autodétenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

La présente autorisation met fin au précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 mai 2015 dans sa quatorzième résolution.

## De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

### I Quatorzième résolution

#### ***Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions***

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre mois ;
- imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### I Quinzième résolution

#### ***Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux et du personnel salarié de la Société et des sociétés liées emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription***

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes (les « Options ») aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou certains d'entre eux, détenant individuellement moins de 10 % du capital de la Société (les « Bénéficiaires ») ;
- 2) décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée ;

- 3) décide que le nombre maximum d'Options pouvant être consenties par le Conseil d'administration et non encore levées ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre d'actions excédant 5 % du capital social. Cette limite devra être appréciée au moment de l'octroi des Options par le Conseil en tenant compte non seulement des Options nouvelles ainsi offertes mais aussi de celles qui résulteraient des attributions précédentes et non encore levées ;

- 4) décide que le nombre maximum d'Options pouvant être attribué aux dirigeants mandataires sociaux au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF ne pourra représenter plus de 35 % de l'enveloppe globale autorisée par la présente Assemblée ;

- 5) décide que la liste des attributaires des Options parmi les Bénéficiaires et le nombre d'Options attribué à chacun d'eux seront librement déterminés par le Conseil d'administration ;

- 6) prend acte, conformément à la loi, qu'aucune Option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie au cours des périodes interdites par l'article L. 225-177 du Code de commerce ;

- 7) décide que le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes par exercice des Options sera déterminé par le Conseil d'administration le jour de l'attribution des Options et que (i) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché de Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les Options seront consenties et (ii) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ci-dessus, ni au cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce.

Le prix d'exercice des Options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Dans ce cas, le Conseil d'administration procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des Options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ;

- 8) prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des Bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'Options ;

- 9) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet, sans que cette liste soit limitative, de fixer les conditions et modalités des Options et notamment :

- la durée de validité des Options, étant entendu que les Options devront être exercées dans un délai maximal de 10 ans,

- la ou les dates ou périodes d'exercice des Options, étant entendu que le Conseil d'administration pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des Options, (b) maintenir le caractère exerçable des Options ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des Options ne pourront être cédées ou mises au porteur,
  - des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions obtenues par exercice des Options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'Option, sans préjudice des dispositions prévues par l'article L. 225-185 alinéa 4 du Code de commerce,
  - le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des Options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des Options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des Options ou des actions ou concerner tout ou partie des Bénéficiaires,
  - arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des Options de souscription ;
- 10) décide que le Conseil d'administration aura également, avec faculté de délégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des Options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
- 11) décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, l'autorisation de même nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2013 dans sa seizième résolution.

## I Seizième résolution

### *Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires*

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-138-1 et L. 225-129-6 premier et second alinéas du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 5 millions d'euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail ;
- 2) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- 3) décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 12 millions d'euros fixé au titre de la seizième résolution de l'Assemblée générale du 28 mai 2015 ;
- 4) décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera au moins égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, *inter alia*, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
- 5) décide que le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ou de 30 %, selon que la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans ;
- 6) décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis au titre de l'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales ou réglementaires ;
- 7) décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;

- 8) décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, pour déterminer toutes les conditions et modalités des opérations et notamment décider le montant à émettre, le prix d'émission, les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 9) décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise et en particulier celle consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 4 septembre 2015 dans sa deuxième résolution ;
- 10) la présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

## I Dix-septième résolution

### *Modifications des statuts*

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide :

1. de modifier les paragraphes 1 et 3 de l'article 14 des statuts « Conseil d'administration », ainsi qu'il suit :

« 1. Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé dans les conditions prévues par la Loi.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un administrateur personne physique peut appartenir simultanément à plusieurs Conseils d'administration ou Conseils de surveillance de sociétés, dans les conditions prévues par la Loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonctions. »

[...]

« 3. Vacance de sièges - Cooptation

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Toutefois, s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci, ou à défaut le ou les Commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. »

2. d'ajouter un paragraphe 4 à l'article 14 des statuts « Conseil d'administration », intitulé « Administrateur représentant les salariés », ainsi qu'il suit :

« 4. Administrateur représentant les salariés

En application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration comprend également un administrateur représentant les salariés,

désigné par l'organisation syndicale ayant obtenu le plus de suffrages au premier tour des élections mentionnées aux articles L. 2122-1 et L. 2122-4 du Code du travail dans la Société et ses filiales directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français.

L'absence de désignation en application et dans les conditions de la Loi et du présent article d'un administrateur représentant les salariés, ne porte pas atteinte à la validité des délibérations du Conseil d'administration.

La durée du mandat d'administrateur représentant les salariés est de quatre années.

Les fonctions de l'administrateur représentant les salariés expirent à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

En cas de vacance d'un administrateur représentant les salariés pour quelque raison que ce soit, son remplaçant est désigné selon la même modalité que l'administrateur en question et ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Jusqu'à la date de ce remplacement, le Conseil d'administration pourra se réunir et délibérer valablement.

Si, à la clôture d'un exercice, les dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce ne sont plus applicables à la Société, le mandat de l'administrateur représentant les salariés prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes dudit exercice.

Les paragraphes 1 à 3 du présent article ne sont pas applicables à l'administrateur représentant les salariés, à l'exception des règles relatives au cumul de mandats prévus au paragraphe 1, et des règles relatives au renouvellement des fonctions prévues au paragraphe 2.

Sous réserve des stipulations du présent article ou des dispositions de la Loi, l'administrateur représentant les salariés a le même statut, les mêmes droits et les mêmes responsabilités que les autres administrateurs. »

- 3.** de modifier les paragraphes 1 et 3 de l'article 15 des statuts « Présidence - Organisation du Conseil d'administration » ainsi qu'il suit :

« 1. Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans que celle-ci puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut également élire, selon les mêmes modalités, un vice-président.

Le Président ne doit pas être âgé de plus de quarante-cinq ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le vice-président assure temporairement les fonctions de Président et, dans l'hypothèse où aucun vice-président n'aurait été nommé, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. Le remplacement du Président par le vice-président ou par l'administrateur délégué prend fin à la date de reprise des fonctions du Président ou à la date de désignation d'un nouveau Président, selon le cas. »

[...]

« 3. En cas d'absence ou d'empêchement du Président pour présider la séance du Conseil d'administration, le vice-président assure les fonctions de Président et, dans l'hypothèse où aucun vice-président n'a été nommé, le Conseil désigne, pour la séance concernée, celui de ses membres présents qui doit présider la séance. »

- 4.** de modifier le titre de l'article 20 comme suit :

« Article 20 - Rémunération des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du vice-président, de la direction générale, des mandataires du Conseil d'administration et des membres des comités »

- 5.** de modifier le deuxième paragraphe de l'article 20 des statuts « Rémunération des administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du vice-président, de la Direction générale, des mandataires du Conseil d'administration et des membres des comités » ainsi qu'il suit :

« La rémunération du Président du Conseil d'administration, celle du Directeur général et, le cas échéant, celle du vice-président et des Directeurs généraux délégués sont déterminées par le Conseil d'administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle ou, à la fois, fixe et proportionnelle. »

- 6.** de modifier le premier alinéa du deuxième paragraphe de l'article 28 « Tenue de l'Assemblée - Bureau - Procès-verbaux » ainsi qu'il suit :

« Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration. En son absence, elles sont présidées par le vice-président ou, à défaut, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. »

Les autres stipulations statutaires ne sont pas modifiées.

## De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

### I Dix-huitième résolution

#### *Pouvoirs pour les formalités*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

# TABLES DE CONCORDANCE

## Table de concordance avec le rapport financier annuel

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence les informations qui constituent le rapport financier annuel visé à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Rapport financier annuel	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. Comptes annuels de Dassault Systèmes SE	4.2	124
2. Comptes consolidés du Groupe	4.1	86
3. Rapport de gestion	Voir la table de concordance avec le rapport de gestion ci-dessous	
4. Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	-	3
5. Rapport des contrôleurs légaux des comptes annuels	4.2.3	146
6. Rapport des contrôleurs légaux des comptes consolidés	4.1.2	122
7. Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	5.5	184

## Table de concordance avec le rapport de gestion

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence les informations qui constituent le rapport de gestion annuel devant être établi par le Conseil d'administration de Dassault Systèmes SE telles que définies par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Rapport de gestion	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
1. Analyse de l'évolution des affaires	3.1	72
2. Analyse des résultats	3.1	72
3. Analyse de la situation financière	3.1	72
4. Description des principaux risques et incertitudes	1.6	28
5. Indications sur l'utilisation d'instruments financiers	4.1.1 – Notes 2, 21	92, 113
6. Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	1.6.2	35
7. Tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration en cours de validité et des utilisations faites au cours de l'exercice 2015	6.2.4	191
8. Informations visées par l'article L. 225-100-3 : éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	5.1.7.2	170
9. Informations visées à l'article L. 225-211 du Code de commerce : renseignements concernant les rachats d'actions	6.2.5	193
10. Situation au cours de l'exercice 2015	3.1, 4.1, 4.2	72, 86, 124
11. Évolution prévisible de la situation	3.1.1.1, 3.2	72, 83
12. Événements importants survenus depuis la fin de l'exercice 2015	4.2.1 – Note 23	143
13. Activités en matière de recherche et développement	1.5	27
14. Activités et résultats de Dassault Systèmes SE, Société mère	1.3, 1.4, 4.2	12, 14, 124
15. Activités des filiales de Dassault Systèmes SE au cours de l'exercice 2015	1.3.2, 1.4	13, 14
16. Perspectives d'avenir	3.1.1.1, 3.2	72, 83
17. Tableau des résultats des 5 derniers exercices de Dassault Systèmes SE	4.2.2	145
18. Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	6.3.1	194
19. Rémunérations et avantages de toute nature versés à chacun des mandataires sociaux durant l'exercice	5.3	172
20. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice	5.1.1.1	152
21. Informations sociales, sociétales et environnementales	2	37
22. Prise de participation ou de contrôle significative dans des sociétés du Groupe ayant leur siège social en France	4.2.1 – Notes 1, 24	128, 144
23. État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	5.4	181
24. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs	4.2.1 – Note 19	141
25. Rapport du Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne	5.1	152
26. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	7.1	202

## Table de concordance avec les rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen 809/2004

La table de concordance ci-dessous permet d'identifier dans le présent Document de référence les informations mentionnées par les différentes rubriques de l'Annexe 1 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004.

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1 Nom et fonction des personnes responsables		3
1.2 Attestation des personnes responsables		3
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	5.5	184
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	1.1	6
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	1.6	28
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
5.1 Histoire et évolution de la Société	1.2.1	8
5.2 Investissements	1.2.2	11
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
6.1 Principales activités	1.4.1	14
6.2 Principaux marchés	1.4.2	18
6.3 Événements exceptionnels	Néant	
6.4 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.6	28
6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1.4.1	14
<b>7. ORGANIGRAMME</b>		
7.1 Description sommaire du Groupe	1.3.1	12
7.2 Liste des filiales importantes	1.3.2	13
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>		
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	2.2.2.3, 4.1.1 – Notes 14, 25	60, 107, 119
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	2.2.2.3	60
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	3.1	72
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	3.1.4	83
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	1.5	27
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	1.6.1.1	28
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	3.2	83
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
14.1 Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	5.1.1, 5.1.2	152, 162
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	5.1.3	163
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>		
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	5.3	172
15.2 Montant des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, retraite ou autres avantages	5.3.1 – Tableau 11	176

Rubriques de l'Annexe 1 du Règlement européen	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	5.1	152
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	5.1.1.1	152
16.2 Contrats de service liant les membres du Conseil d'administration	5.1.3	163
16.3 Informations sur les comités	5.1.1.3	160
16.4 Déclaration de conformité au régime de Gouvernement d'entreprise	5.1, 5.1.5	152, 166
<b>17. SALARIÉS</b>		
17.1 Nombre de salariés	2.1.1	39
17.2 Participation et stock-options des mandataires sociaux	5.1.1, 5.3.2	152, 176
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	Néant	
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	6.3	194
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	6.3.1	194
18.2 Existence de droits de vote différents	6.1.2.3	188
18.3 Contrôle de l'émetteur	6.3.2	196
18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner, à une date ultérieure, un changement de contrôle	6.3.3	197
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	4.1.1 – Note 26, 4.2.4, 7.1	120, 148, 202
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>		
20.1 Informations financières historiques	4.1	86
20.2 Information financière pro forma	Sans objet	
20.3 États financiers	4.1, 4.2	86, 124
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	4.1.2, 4.2.3, 4.2.4	122, 146, 148
20.5 Date des dernières informations financières	31 décembre 2015	
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	3.3	84
20.7 Politique de distribution des dividendes	7.1	202
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrages	4.3	150
20.9 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	Sans objet	
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
21.1 Capital social	6.2, 6.3	189, 194
21.2 Actes constitutifs et statuts	6.1.2	187
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	1.4.3	26
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	Sans objet	
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	6.1.1.6	186
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	1.3.2, 4.1.1 – Note 27, 4.2.1 – Note 24	13, 121, 144

## Table de concordance avec l'article R. 225-105-1 du Code de commerce

Rubriques de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
<b>L'EMPLOI</b>		
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.1.1, 2.1.7	39, 56
Embauches et licenciements	2.1.2, 2.1.7	42, 56
Rémunération	2.1.4	50
<b>ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL</b>		
Absentéisme	2.1.1	39
<b>RELATIONS SOCIALES</b>		
Organisation du dialogue social et procédures d'information et de consultation du personnel et négociation avec celui-ci	2.1.5	52
Bilan des accords collectifs	2.1.5	52
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>		
Conditions de santé et de sécurité au travail	2.1.5	52
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	2.1.5	52
Accidents du travail, fréquence et gravité ainsi que maladies professionnelles	2.1.5	52
<b>FORMATION</b>		
Politiques mises en œuvre en matière de formation	2.1.2	42
Nombre total d'heures de formation	2.1.2	42
<b>ÉGALITÉ DE TRAITEMENT</b>		
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2.1.2	42
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	2.1.2	42
Politique de lutte contre les discriminations	2.1.2	42
<b>PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES</b>		
Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.1.5	52
Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2.1.2	42
Élimination du travail forcé ou obligatoire	2.1.5	52
Abolition effective du travail des enfants	2.1.5	52
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX ET EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>		
Impact territorial, économique et social de l'activité en matière d'emploi et de développement régional, sur les populations riveraines ou locales	2.1.2	42
Relations entretenues avec les personnes et organisations intéressées par l'activité de la Société (associations d'insertion, établissements d'enseignement, association de défense de l'environnement...) partenariat et mécénat	2.1.2	42
Sous-traitance et fournisseurs : responsabilité sociale. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux. Importance de la sous-traitance. Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	2.1.1	39
Loyauté des pratiques (actions pour la prévention de la corruption et mesures en faveur de la santé et sécurité des consommateurs) et autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	2.1.5	52
<b>POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT</b>		
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales. Le cas échéant démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.2.1	58
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	2.2.3	65
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.2.6	67
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	2.2.6	67

Rubriques de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce	Document de référence	
	Paragraphes	Pages
<b>POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS</b>		
Mesures de prévention, recyclage et élimination des déchets	2.2.2.5 et 2.2.4	61, 65
<b>UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>		
Consommation des ressources en eau	2.2.2.5	61
Consommation de matières premières	2.2.2.5 et 2.2.4	61, 65
Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des matières premières	2.2.2.5 et 2.2.4	61, 65
Consommation d'énergie	2.2.2.5	61
Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2.2.2.5	61
<b>LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>		
Rejets de gaz à effet de serre	2.2.2.5	61

Informations non publiées car non pertinentes	Explications
Taux de fréquence/gravité des accidents du travail. Maladies professionnelles	Compte tenu de l'activité de Dassault Systèmes, le nombre d'accidents du travail est faible et ne représente que quelques cas par an. Cet indicateur n'est pas calculé.
La prise en compte des nuisances sonores L'utilisation des sols L'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales L'adaptation aux conséquences du changement climatique Protection de la biodiversité	Compte tenu de l'activité de Dassault Systèmes, ces thématiques ne sont pas abordées. Le Groupe n'a pas connaissance de nuisance sonore susceptible de gêner l'environnement ou d'un impact sur la biodiversité, l'utilisation des sols est uniquement à l'usage tertiaire et le Groupe n'a pas à sa connaissance de contraintes locales pour son approvisionnement en eau. Le Groupe n'estime pas être exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme.









